



**Thèse présentée par
KOUDOU Kessié
Raymond**

**Institut d'Ethno-sociologie
Université d'Abidjan-
Cocody**

**<Le> travail des enfants en Côte d'Ivoire.
Sens, rationalité et autonomie de l'action
du travailleur enfant dans le secteur
informel urbain: l'exemple de la ville
d'Abidjan**

Février 2010



05 FEV. 2010

13.09.02

KRA

14 556



**LE TRAVAIL DES ENFANTS EN COTE D'IVOIRE.
SENS, RATIONALITE ET AUTONOMIE DE L'ACTION DU
TRAVAILLEUR ENFANT DANS LE SECTEUR INFORMEL
URBAIN : L'EXEMPLE DE LA VILLE D'ABIDJAN.**

**Institut d'Ethno-sociologie
Université d'Abidjan-Cocody**

DEDICACE

A

*Ma Mère Madeleine qui n'a jamais failli à son devoir,
Ma Bien-aimée Doris Esther pour son soutien moral et spirituel,
Ma fille Assassiliô qui illumine ma vie.
Ma Tante Christine pour sa générosité légendaire,*

SOMMAIRE

| | |
|--|------|
| DEDICACES..... | iii |
| SOMMAIRE..... | iv |
| REMERCIEMENTS..... | v |
| LISTE ALPHABETIQUE DES SIGLES..... | vii |
| LISTE ALPHABETIQUE DES ABREVIATIONS..... | ix |
| LISTE DES TABLEAUX, ENCADRES ET GRAPHIQUE..... | x |
| AVANT-PROPOS..... | xiii |
| INTRODUCTION..... | 14 |

Première partie : CONSIDERATIONS D'ORDRE THEORIQUE ET

METHODOLOGIQUE.....17

A. CONSIDERATIONS D'ORDRE THEORIQUE.....17

- I. JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE.....17
- II. REVUE DE LA LITTERATURE.....20
- III. CHAMPS DE L'ETUDE.....38
- IV. PROBLEMATIQUE.....42
- V. APPROCHE CONCEPTUELLE.....69

B. CONSIDERATIONS D'ORDRE METHODOLOGIQUE.....104

- I. LA METHODE D'APPROCHE ET LES
TECHNIQUES DE COLLECTE DES DONNEES.....104
- II. LE DEPOUILLEMENT.....112

Deuxième partie : LE PHENOMENE DE L'URBANISATION A

ABIDJAN: DYNAMIQUE ET IMPACT.....114

- I. LA DYNAMIQUE DE L'URBANISATION A ABIDJAN.....114
- II. L'IMPACT DE L'URBANISATION.....149

Troisième partie : PRESENTATION ET INTERPRETATION

DES RESULTATS.....206

- I. PRESENTATION DES RESULTATS.....206
- II. INTERPRETATION DES RESULTATS.....288

CONCLUSION GENERALE.....317

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....328

REMERCIEMENTS

Nos premiers mots de remerciement vont à l'endroit de feu le Professeur **Daniel Mianno KADJA** pour la rigueur scientifique avec laquelle il a encadré ce travail. Par ses qualités pédagogiques remarquables, il a su aiguïser notre appétit pour la recherche et étoffer notre champ de connaissances sociologiques. L'honneur nous revient également de saluer la disponibilité et la sympathie dont le Professeur a fait preuve à notre égard tout au long de l'étude. Même à des heures indues, nos appels téléphoniques et nos visites académiques n'ont suscité chez le Maître, en lieu et place d'un mécontentement logique et justifié, que la joie de communiquer ou de travailler avec son élève. Cette situation a constitué pour nous une source de motivation intense.

Dans le même élan, nous voudrions adresser nos chaleureux remerciements au Professeur **Ismaïla TOURE** pour la promptitude avec laquelle il a accepté de poursuivre et achever la tâche du Professeur Kadja. Par ses soins et sa disponibilité, nous ne sommes pas resté académiquement orphelin. Nous avons grandement bénéficié de son encadrement, avec à la clé, un renforcement de notre culture scientifique et de notre rigueur méthodologique.

Nous ne voudrions pas non plus omettre d'exprimer notre cordiale reconnaissance à tous les enseignants qui, à travers leurs observations et critiques pertinentes, ont hautement contribué à enrichir ce travail.

Qu'il nous soit permis, en outre, de formuler des mots sincères de gratitude à tous les amis étudiants qui ont, d'une manière ou d'une autre, pris part à la réalisation de ce travail. Qu'ils soient assurés que nos échanges sur la recherche sociologique en général et sur notre sujet d'étude en particulier, nous ont permis de mieux cerner le phénomène du travail des enfants.

Nous voudrions également rendre un hommage mérité au CODESRIA pour son soutien pécuniaire et matériel indispensable à la mise en œuvre de l'étude.

Nous ne saurions terminer sans souhaiter que l'Eternel bénisse tous ceux qui nous ont assisté financièrement, matériellement, moralement ou spirituellement dans la préparation et la finalisation de ce travail. A ce propos, nous sommes heureux d'adresser des remerciements particuliers à Mlle. Josiane KRA, Gestionnaire, Mr. Lambert YAPI, Maire de Tiassalé et Mlle. AHISSYA Monique, Commerçante.

Que toute la gloire et tout l'honneur reviennent, en définitive, à l'ÉTERNEL pour avoir inspiré cette étude et favorisé sa réalisation effective.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

LISTE ALPHABETIQUE DES SIGLES

| SIGLES | DEFINITION |
|----------|--|
| BBC | British Broadcasting Corporation |
| BCG | Bilié de Calmette et Guérin (vaccin anti tuberculeux) |
| BICE | Bureau international catholique de l'enfance |
| BIT | Bureau international du travail |
| BM | Banque mondiale |
| BNETD | Bureau national d'études techniques et de développement |
| CEPRASS | Centre d'études prospectives et appliquées sur les politiques sociales et les systèmes de sécurité sociale |
| CODESRIA | Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique |
| CHU | Centre hospitalier universitaire |
| DCGTX | Direction centrale des grands travaux (actuelle BNETD) |
| EDSCI | Enquête Démographique et de Santé en Côte d'Ivoire |
| ENDA-TM | Environnement et développement du Tiers-monde (ONG internationale à caractère associatif) |
| FMI | Fonds monétaire international |
| GTZ | Coopération allemande |
| HCR | Haut commissariat pour les réfugiés |
| IEC | Information – Etude – Communication |
| IES | Institut d'ethnosociologie |
| IITA | Institut international pour l'agriculture tropicale |
| INS | Institut national de la statistique |
| IPEC | Programme international pour l'abolition du travail des enfants |
| LTTE | Lutte contre le travail et le trafic des enfants |
| MEFP | Ministère de l'économie, des finances et du plan |
| MEFPPS | Ministère de l'emploi, de la fonction publique et de la prévoyance sociale |

| | |
|--------|--|
| MICS | Multiple Indicator Cluster Survey |
| OIT | Organisation internationale du travail |
| ONU | Organisation des nations unies |
| OUA | Organisation de l'unité africaine (actuelle Union africaine) |
| PIB | Produit ivoirien brut |
| SIDA | Syndrome d'immuno déficience acquis |
| SMIG | Salaire minimum interprofessionnel garanti |
| UNICEF | Organisation des nations unies pour l'enfance |
| USAID | Agence des Etats-Unis pour le développement International |
| VIH | Virus d'immuno déficience humaine |

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

LISTE ALPHABETIQUE DES ABREVIATIONS

| Abréviation | Signification | Abréviation | Signification |
|--------------------|------------------------|--------------------|----------------------------------|
| Amb | Ambulant | Lg | Long |
| An | Analphabète | Lge | Longue |
| Ap | Avec parent | Moy | Moyen |
| At | Avec tuteur | Mp | Monoparental |
| Aut | Autre | Nec | Nécessaire |
| Bp | Biparental | Nr | Non rémunéré |
| Cc° | Commercialisation | Pbs | Problèmes |
| Cf | Confortable | Nnec | Non nécessaire |
| Cte | Courte | Pr | Primaire |
| Desco | Déscolarisé | Pr° | Pas de réaction |
| Dt | Défavorable au travail | Prec | Précaire |
| Elev | Elevé | Qt vac | Quotidiennement en vacance |
| Ep | Epargne | Qt | Quotidien |
| Ex | Existant | Ram | Règlement à l'amiable |
| Faib | Faible | Rvj | Règlement par voie judiciaire |
| Fix | Fixe | Sco | Scolarisé |
| Ft | Favorable au travail | Sec | Secondaire |
| Icf | Inconfortable | Sl | Seul |
| Inx | Inexistant | Tlg | Très long |
| j/s | Jour par semaine | Uf | Utilisation familiale |
| Js | Jamais scolarisé | Up | Utilisation personnelle |

LISTE DES TABLEAUX, ENCADRES ET GRAPHIQUE

| N° | TITRE | PAGE |
|----|---|------|
| 1 | Répartition des jeunes par situation d'activité selon le sexe et l'âge en 1978 et 1992 | 54 |
| 2 | Répartition de la main-d'œuvre familiale dans l'informel alimentaire (ABIDJAN) | 56 |
| 3 | Répartition des jeunes filles domestiques par commune (ABIDJAN) | 57 |
| 4 | Présentation de la durée des entretiens de la pré-enquête | 109 |
| 5 | Evolution de la population de la ville d'Abidjan de 1912 à 1998 | 117 |
| 6 | Répartition de la population de la ville d'Abidjan selon le groupe ethnique et la nationalité | 118 |
| 7 | Estimation des populations abidjanaise et nationale de 2000 à 2005 | 119 |
| 8 | Quelques chiffres sur la nutrition et la santé de l'enfant à Abidjan (MICS 2000) | 125 |
| 9 | Quelques chiffres sur les soins pré-natals et l'accouchement à Abidjan (MICS 2000) | 127 |
| 10 | Niveau de fécondité par type d'habitation (ABIDJAN) | 128 |
| 11 | Quelques indices de l'urbanisation des 10 communes d'Abidjan | 136 |
| 12 | Répartition des ménages selon leur composition | 152 |
| 13 | Rapport Habitat/ indicateurs familiaux | 154 |
| 14 | Incidence de la pauvreté de 1985 à 1995 | 174 |
| 15 | Répartition des chefs de ménages par profession et par nationalité | 183 |
| 16 | Répartition (en %) des chefs de ménage selon leurs revenus mensuels | 185 |
| 17 | Principales dépenses des chefs de ménages de l'habitat précaire abidjanais (en FCFA) | 186 |
| 18 | Evolution du nombre d'établissements artisanaux à Abidjan | 190 |
| 19 | Evolution du nombre d'activités sédentaires à Abidjan | 192 |
| 20 | Comparaison entre enquêtes statistiques et enquêtes micro-statistiques | 194 |
| 21 | Distribution des aspirations par catégorie de travailleur enfant | 207 |
| 22 | Les types d'aspiration des travailleurs enfants | 209 |

| | | |
|----|--|-----|
| 23 | Distribution des croyances par catégorie de travailleur enfant | 214 |
| 24 | Distribution des caractéristiques des activités choisies par catégorie de travailleurs enfants | 215 |
| 25 | Typologie des choix des travailleurs enfants | 229 |
| 26 | Distribution des variables relatives aux comportements des travailleurs enfants | 232 |
| 27 | Les types de comportements des travailleurs enfants | 243 |
| 28 | Distribution des variables relatives aux conditions sociohistoriques du travail des enfants | 246 |
| 29 | Les types de conditions sociohistoriques du travail des enfants | 252 |
| 30 | Distribution des variables relatives à l'environnement familial des travailleurs enfants | 254 |
| 31 | Les types d'environnement familial | 261 |
| 32 | Distribution des variables relatives à l'environnement professionnel des travailleurs enfants | 263 |
| 33 | Les types d'environnement professionnel des travailleurs enfants | 270 |
| 34 | Distribution des variables relatives aux ressources cognitives des travailleurs enfants | 272 |
| 35 | Les types de ressources cognitives | 275 |
| 36 | Synthèse des typologies relatives aux composantes de l'action (les indépendants élèves) | 277 |
| 37 | Synthèse des typologies relatives aux contraintes (les indépendants élèves) | 278 |
| 38 | Synthèse des typologies relatives aux composantes de l'action (les indépendants non élèves) | 279 |
| 39 | Synthèse des typologies relatives aux contraintes (les indépendants non élèves) | 280 |
| 40 | Synthèse des typologies relatives aux composantes de l'action (les enfants en apprentissage) | 281 |
| 41 | Synthèse des typologies relatives aux contraintes (les enfants en apprentissage) | 282 |

| | | |
|----|--|-----|
| 42 | Synthèse des typologies relatives aux composantes de l'action (les enfants employés) | 283 |
| 43 | Synthèse des typologies relatives aux contraintes (les enfants employés) | 284 |
| | Encadré 1 : Extrait du Plan d'Action pour « Un monde digne des enfants » | 67 |
| | Encadré 2 : Extrait de la Déclaration des enfants « Un monde digne de nous » | 67 |
| | Schéma du Modèle d'Analyse | 103 |
| | Schéma directeur d'Abidjan | 138 |
| | Graphique n° 1 : Evolution de la taille du ménage abidjanais de 1963 à 1999 | 151 |

AVANT-PROPOS

S'il y a une tendance qui domine aujourd'hui les recherches sur l'utilisation de la main-d'œuvre enfantine, c'est bien celle relative aux pires formes du travail des enfants. Cet engouement général est d'autant plus légitime que le phénomène s'aggrave davantage, mettant en péril l'épanouissement des enfants concernés.

Ce qu'il faut tout de même souligner, c'est que le travail des enfants n'existe pas que sous ses pires formes. En d'autres termes, quand on parle de travail des enfants, il ne faut pas voir que le travail forcé, dangereux, exploité, illicite, le trafic ou l'esclavage des enfants. Il ne faut pas non plus voir que le travail imposé à l'enfant et qu'il est contraint d'exercer contre son gré, sous peine de sanction.

A côté de ces types de travail dont nous ne nions pas la gravité, existe un autre type de travail des enfants. Il s'agit de l'activité exercée librement par l'enfant sur le marché du travail, c'est-à-dire l'activité qu'il mène de son plein gré, gère et contrôle sans y être contraint. Ce type de travail, qui fait l'objet de la présente étude, est sous-tendu par une rationalité qu'il est fort intéressant d'appréhender au niveau spécifique du travailleur enfant.

Une telle étude revêt un enjeu de taille. En effet, étudier le phénomène sous l'angle de la rationalité du travailleur enfant conduit à des résultats pouvant éclairer l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de lutte plus efficaces et plus adaptées aux représentations sociales ou aux croyances de l'enfant et à son environnement économique, social ou culturel.

INTRODUCTION

En Côte d'Ivoire, le travail des enfants se développe dans des proportions inquiétantes depuis plusieurs décennies. Pourtant, l'engouement du Gouvernement ivoirien face au phénomène ne date que de quelques années. En la matière, il a fait élaborer et valider, entre autres actions, un Plan national de lutte contre le travail des enfants. L'Etat semble donc avoir pris conscience de la gravité du problème et de la nécessité d'y apporter des solutions durables.

Il a été précédé, dans cette initiative, par les partenaires au développement dont le BIT, l'UNICEF, la GTZ et d'autres ONG nationales et internationales. Ces acteurs clés de la lutte contre le travail des enfants ont initié une série d'actions normatives, institutionnelles et pratiques pour tenter d'endiguer le phénomène. Cependant, en dépit de ces efforts, le travail des enfants persiste et épouse même de nouvelles formes.

Dans le souci de contribuer à une meilleure compréhension de la situation, nous avons privilégié l'analyse de l'action du travailleur enfant dans le secteur informel urbain. Cette analyse, axée sur une approche individualiste, vise à saisir le sens, la rationalité et l'autonomie de l'action initiée par l'enfant. Inspirée du paradigme de la sociologie de l'action, l'approche tend à étudier le travail de l'enfant comme l'élément central d'une action autonome, individuellement menée, orientée vers une fin spécifique et rationnelle. Pour y parvenir, l'individualisme méthodologique, issu dudit paradigme, a été choisi comme le cadre théorique le plus approprié et le plus pertinent pour analyser le phénomène.

Cependant, l'urbanisation en tant que contexte macro-social englobant le secteur informel, est loin d'être une cause déterminante à l'origine de la production du phénomène. Elle en constitue, en revanche, un facteur d'influence. L'enfant adhère à une activité parce que celle-ci a un sens pour lui. Pour être comprise, l'activité doit être mise en relation causale avec les raisons personnelles qui le motivent à travailler.

L'étude a donc consisté à rechercher le sens, la rationalité et l'autonomie de l'action du travailleur enfant dans le secteur informel urbain. Autrement dit, il s'est agi de construire, d'une part, le sens et la rationalité de l'action du travailleur enfant en rapport avec le contexte social où elle s'exerce et, d'autre part, de montrer comment il se crée des espaces d'autonomie ou utilise les marges de liberté qui s'offrent à lui dans la conception et la réalisation de son action.

L'approche individualiste remet en cause les théories déterministe et holiste tendant à analyser le travail de l'enfant comme le résultat de facteurs sociaux extérieurs au travailleur enfant ou, comme le fait d'une volonté supra-individuelle qui s'impose à lui. Elle présente, en revanche, le travailleur enfant comme un individu autonome qui, ayant consciemment décidé de travailler pour satisfaire à une aspiration, opère des choix et adopte des comportements conséquents, en adéquation avec son environnement social, son passé et ses ressources.

Cette rupture épistémologique confère à l'étude un caractère fondamentalement qualitatif. Ce qui justifie, au demeurant, le recours à l'analyse de contenu comme méthode privilégiée pour le dépouillement des données de l'enquête. Celle-ci a été menée dans la ville d'Abidjan, à l'aide de quatre techniques que sont : l'entretien semi-directif, la recherche documentaire, l'observation directe et l'échantillonnage. Elle a pris en compte exclusivement les travailleurs enfants dont l'âge varie entre 15 et 17 ans, répartis en quatre (4) catégories à savoir : les travailleurs enfants indépendants élèves, indépendants non élèves, en apprentissage et employés. Au total, cent (100) travailleurs enfants ont été interviewés dans cinq (5) zones d'intense activité économique ou d'affluence, à raison de vingt (20) travailleurs enfants par zone d'enquête.

Les résultats, interprétés à la lumière de la méthode compréhensive, ont permis de comprendre qu'en plus de la rationalité et de l'autonomie du travailleur enfant, la pérennité de son action tient à son caractère systémique. Ces résultats s'inscrivent dans la dynamique d'une recherche articulée autour de trois grands axes. Le premier porte sur l'esquisse du cadre méthodologique de l'étude, le

deuxième sur l'analyse de la dynamique de l'urbanisation de la ville d'Abidjan et son impact aux plans social et socio-économique, et enfin le troisième sur les résultats commentés et interprétés.

En définitive, le travailleur enfant n'apparaît plus comme cet acteur social dont l'activité, le comportement et même les pensées sont dictés par une conscience collective ou une volonté extérieure qui s'impose à lui. Ses choix et comportements sont les conséquences logiques de ses aspirations et croyances. Toutefois, son action n'est pas radicalement isolée de la réalité sociale environnante. Il opère des choix pertinents et épouse des comportements adéquats pour rendre son action socialement acceptable.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Première partie : CONSIDERATIONS D'ORDRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

A. CONSIDERATIONS D'ORDRE THEORIQUE

Dans cette première partie, il sera question de définir le cadre méthodologique de l'étude. Autrement dit, nous allons d'abord, élaborer un modèle d'explication de l'action du travailleur enfant, axé sur la théorie de l'individualisme méthodologique. Ensuite, à partir d'une approche essentiellement qualitative, nous construirons un système méthodologique de collecte, d'analyse et d'interprétation des données.

I. JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

1. Justification de la recherche

Le thème choisi pour la présente étude se justifie à trois niveaux : au niveau personnel, scientifique et social.

1.1 Motivation et intérêt pour le sujet

En Côte d'Ivoire, le problème du travail des enfants est une question d'actualité de premier rang, car elle est étroitement liée à la production du cacao, principale matière première de l'économie ivoirienne. C'est pourquoi, un important mouvement d'action et surtout de réflexion se développe autour de ce sujet aussi bien au niveau de l'Etat, de la société civile que de la communauté scientifique. Vu l'ampleur de la question et de ses implications tant pour l'économie nationale que pour le bien-être des enfants concernés, il est nécessaire de nous associer à cet effort collectif de réflexion. Telle est l'une des raisons essentielles qui justifient le choix du travail des enfants comme sujet de recherche dans le cadre de la préparation de notre thèse de doctorat.

Ce choix est également motivé par un désir de spécialisation sur la question du travail des enfants. La sensibilité que nous éprouvons vis-à-vis des problèmes de l'Enfance, doublée de l'expérience enrichissante acquise à la faveur de nos différents travaux de recherche (Licence, Maîtrise, DEA) ont forgé en nous, des prédispositions à cette spécialisation. La recherche doctorale sur le travail des enfants s'inscrit donc dans la logique de réalisation de cette ambition qui s'est renforcée au fil des années. Outre l'intérêt personnel qu'il revêt, le sujet tel que libellé, inaugure une orientation théorique originale qui en fonde la pertinence scientifique.

1.2 Pertinence scientifique du sujet

Le sujet soumis à notre réflexion requiert le dépassement des approches qui, jusqu'ici, se sont bornées à expliquer le travail des enfants comme le résultat d'une contrainte sociale. En revanche, il est question d'analyser l'action du travailleur enfant sous un angle individualiste en vue d'en saisir le sens, la rationalité et l'autonomie. En d'autres termes, nous voulons montrer que le travail de l'enfant est une action autonome, douée d'une signification spécifique et sous-tendue par une rationalité.

Par ailleurs, de plus en plus de débats s'élèvent autour de la question du travail des enfants en Côte d'Ivoire. Des études sont menées pour tenter d'appréhender le phénomène sous divers aspects. A cet effet, en plus de l'étude réalisée en 2003 par le CEPRASS¹ sur la situation du travail des enfants en Côte d'Ivoire, trois études sur la traite et l'exploitation des enfants ont été récemment menées dans le cadre du projet LUTRENA. Une autre étude initiée par le projet WACAP sur la définition et la détermination des risques de santé et de sécurité au travail a été également réalisée.

¹ BAZZI-VEIL L., JEAN-BAPTISTE E., KAMBOU S., KOUADIO M. (2003), *Analyse de la situation du travail des enfants en Côte d'Ivoire*, Document de synthèse, Abidjan, CEPRASS

C'est dire que la question du travail des enfants est un sujet à l'ordre du jour des réflexions scientifiques. Il n'est ni dépassé, ni épuisé. La présente étude, à travers l'approche individualiste, permettra de produire quelques connaissances comme contribution à une compréhension globale du phénomène. Mais la pertinence du sujet n'est pas que scientifique, elle est aussi et surtout sociale.

1.3 Pertinence sociale du sujet

Le travail des enfants est devenu une préoccupation nationale en Côte d'Ivoire. Il constitue un aspect clé de la problématique de l'enfance en situation difficile et de celle du cacao, socle de l'économie ivoirienne. L'étude de ce phénomène, axée sur l'approche individualiste, pourrait éclairer le Gouvernement et les institutions concernées, dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies d'actions plus efficaces.

Les résultats de nos travaux pourraient également instruire l'opinion publique sur les motivations, les choix et comportements des enfants en situation de travail. Cela pourrait influencer les relations entre le travailleur enfant et la société ou le groupe social, en favorisant l'émergence de réactions et d'attitudes objectives vis-à-vis du phénomène et des enfants concernés. Le sujet ainsi justifié obéit à des objectifs précis.

2. Objectifs de l'étude

Les objectifs de l'étude sont de deux ordres : l'objectif général et les objectifs spécifiques.

2.1 Objectif général

La recherche vise à étudier le travail de l'enfant dans le secteur informel urbain comme une action chargée d'un sens spécifique, sous-tendue par une rationalité et exercée avec autonomie. Cet objectif général appelle d'autres objectifs beaucoup plus opérationnels.

2.2 Objectifs spécifiques

Pour atteindre l'objectif général, il faudra :

- Identifier les aspirations des travailleurs enfants ;
- Identifier les croyances des enfants relatives au travail ;
- Décrire les activités choisies et exercées par les enfants ;
- Décrire les comportements des enfants dans l'exercice du travail, aux niveaux de la famille et du groupe des pairs ;
- Analyser la logique qui lie les aspirations et croyances aux choix et comportements des travailleurs enfants ;
- Décrire les contraintes (environnement social, ressources, histoire) auxquelles sont soumises leurs actions ;
- Analyser les relations entre ces contraintes et les aspirations, croyances, choix et comportements des travailleurs enfants.

L'atteinte des objectifs fixés commande, avant tout, de passer en revue la littérature sur la question du travail des enfants.

II. REVUE DE LA LITTERATURE

La revue de la littérature est sous-tendue par la question suivante : Le travail de l'enfant dans le secteur informel urbain est-il une activité qui s'inscrit dans la dynamique d'une action individuelle, librement et rationnellement menée pour atteindre un but précis ?

Guidé par cette interrogation, nous avons parcouru plusieurs travaux relatifs au phénomène du travail des enfants. Ces travaux sont présentés dans un exposé critique qui s'articule autour de quatre thématiques majeures.

1. Contraintes sociales et travail des enfants: quel rapport ?

Dans une approche quantitative, Laetitia Veil (1996) et Abdoul Dieng (1997) établissent un rapport de causalité statistique entre la structure démographique de la famille, la pauvreté familiale et le travail des enfants. Pour la première, plus le ménage est grand, plus les enfants sont exposés au travail compte tenu des difficultés à les scolariser convenablement. Pour le second, la plupart des enfants qui travaillent en Côte d'Ivoire sont issus de familles modestes dont 30,7% des pères sont sans emploi et 35,33% ouvriers et manœuvres.

La critique fondamentale faite à la causalité statistique encore appelée "programme *nomothétique*" selon Berthelot (1990), c'est de ramener l'explication du travail des enfants à un modèle de relations mathématiques. Ce programme ne se préoccupe pas de découvrir le "pourquoi" du phénomène comme le soutient Jacques Herman (1983), "mais de constater des régularités statistiques entre des agrégats de données observables"¹. En clair, l'analyse du phénomène du travail des enfants, sous l'angle de la causalité statistique, se limite à une tâche descriptive au détriment d'une interprétation intelligible des relations mises en évidence.

Par ailleurs, confrontée à la réalité du terrain, la causalité statistique établie par Laetitia Veil et Abdoul Dieng montre des limites. En effet, les entretiens et visites exploratoires ont permis de découvrir, en situation de travail, des enfants issus de ménages de petite taille et/ou de familles aisées. On en conclut, avec Marc Montoussé et Gilles Renouard (1997), qu'il existe toujours des individus, parfois très nombreux, qui échappent aux régularités statistiques.

Par conséquent, la perspective de la causalité statistique n'apparaît pas suffisamment pertinente pour analyser le travail des enfants sous un angle individualiste. En d'autres termes, elle ne saurait rendre compte des motivations

¹ HERMAN J. (1983), *Les langages de la sociologie*, Paris, PUF, p. 22

profondes, des croyances et surtout des raisons essentielles qui sous-tendent l'action du travailleur enfant.

En dehors de cette approche causale à caractère quantitatif, d'autres approches vont au-delà de la simple relation concomitante et visent à l'explication d'un lien déterministe. Cela signifie (Karl Popper, 1934) que les causes recherchées sont les facteurs nécessaires et suffisants à la production du phénomène du travail des enfants. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les auteurs dont les positions vont être analysées dans les lignes qui suivent.

Veil dans le même ouvrage, pense que le travail des enfants est dû à la désintégration familiale. Celle-ci, entraînant les divorces, la multiplication des ménages monoparentaux et des situations de femmes chefs de familles ainsi que le départ massif des enfants de l'école, favorise la mise au travail des enfants. Le phénomène du travail des enfants apparaît comme le résultat de la succession logique de faits sociaux qui, articulés les uns aux autres par un lien déterministe, s'imposent aux enfants par leurs caractères d'antériorité et d'extériorité (Durkheim 1999).

Visiblement, cette seconde approche de l'auteur (Laetitia Veil) se situe dans la même perspective déterministe que la première. Dans une approche comme dans l'autre, les facteurs qui expliquent le phénomène sont extérieurs au travailleur enfant et s'imposent à lui.

Le même constat ressort de l'analyse de Mélanie Jacquemin (1999). Abordant la question du travail de la jeune fille domestique, cet auteur pense que la mise au travail de celle-ci répond au besoin de remplacement de la "petite nièce", devenue trop "chère" à cause de la crise de revenus qui sévit en milieu urbain et s'accompagne de la paupérisation des familles. En outre, provoquant la précarisation des conditions de vie d'un grand nombre de citoyens sous l'effet conjugué des PAS¹ et de la récession, cette crise de revenus dissuade les parents

¹ PAS: Programme d'Ajustement Structurel

"prêteurs" de confier leurs filles, créant ainsi un besoin au recours à la main-d'œuvre des jeunes filles domestiques.

Dans le même ordre d'idées, l'OIT (1992) assimile les causes du travail des enfants à la pauvreté, liée au sous-développement qui implique l'échec du système éducatif. Cet avis est partagé par LOLADE (1991). A travers l'histoire de Khady Sène, jeune sénégalaise de 9 ans, employée à Dakar dans une famille de Libano-syriens pour un salaire dérisoire, et celle d'autres filles de moins de 12 ans qui partagent le même sort, l'auteur présente, en plus de la paupérisation, l'exode rural et la déstructuration de la société comme des causes essentielles du travail des enfants.

Par ailleurs, abordant la question du travail des enfants sous l'angle de la prostitution, Fernand Laurent (1987) estime que cette pratique, dans les pays en développement, est liée à la misère des campagnes qui chasse les familles vers les villes et à l'effritement des valeurs. L'ENDA (1991) pousse plus loin l'analyse pour montrer que le développement du tourisme constitue également l'une des principales causes de la prostitution.

Cependant, le travail des enfants ne se limite pas qu'à sa forme domestique ou sexuelle. Il s'effectue aussi dans les rues sous forme de petits métiers. C'est à cette analyse que s'attèle Touré Abdou (1985) pour qui ces petits métiers, nés de l'imagination créative des jeunes démunis, sont apparus avec la crise économique ivoirienne. Le concept d'« imagination créative » dont fait usage cet auteur, est d'autant plus intéressant qu'il est révélateur de la dimension individualiste de l'activité du travailleur enfant.

Cette dimension est, quelque peu, contrariée par l'approche déterministe sur laquelle l'auteur s'appuie pour présenter la crise économique comme la cause du travail de l'enfant. De plus, l'analyse ne met pas suffisamment l'accent sur le sens et la rationalité de son activité, pourtant fruit de son imagination.

En outre, dans une perspective holiste, Guillaume Agnès et Vimard Patrice (1997), Laetitia Veil, Bernard Schlemmer (1996) de même que Ndoku Kidji (1992) établissent une relation d'explication causale entre le travail des enfants et les pesanteurs socioculturelles. Guillaume et Vimard expliquent le phénomène par le fait que l'enfant doit, conformément à la tradition, "être élevé par d'autres parents" chez qui il représente, dans bien des cas, une main-d'œuvre supplémentaire. Quant à Veil, elle pense que le phénomène est lié à la conception africaine du travail. Cette conception présente l'activité de l'enfant comme un support d'éducation et de socialisation lui permettant d'acquérir des aptitudes physiques, des connaissances techniques et intellectuelles qui le préparent à la vie adulte.

Dans l'analyse de Schlemmer au contraire, le travail socialisant cède le pas au travail exploité. Analysant la question de l'exploitation du travail des enfants, il met en exergue le paternalisme comme rapport de domination adapté à l'exploitation des enfants. Selon lui, le paternalisme se définit "soit comme un rapport d'exploitation qui, sous couvert d'une relation de parenté biologique ou fictive, se masque (consciemment ou non) derrière un rapport de protection plus ou moins réellement accordée, soit comme un rapport de protection induit par une relation de parenté biologique ou fictive qui se transforme en un rapport d'exploitation plus ou moins dur"¹.

Articulant également sa réflexion autour de l'exploitation des enfants, Ndoku s'inscrit dans une perspective beaucoup plus esclavagiste. A travers une analyse effectuée sur une secte ougandaise nommée *Armée monastique des réprouvés*, l'auteur montre comment, sous le couvert de la religion, le responsable de la secte réduit à l'esclavage les enfants qui lui sont confiés pour être éduqués.

A travers toutes ces approches, on comprend que le travail de l'enfant s'explique par le rapport de domination ou de coercition qui le lie à l'entité familiale, elle-même soumise aux pesanteurs culturelles, aux implications de la parenté et aux contraintes socio-économiques.

¹SCHLEMMER B. (1996), *L'enfant exploité: oppression, mise au travail, prolétarianisation*, Paris, Karthala, p. 16

Nous pouvons, sur la base des critiques de Raymond Boudon (1989), observer que ces auteurs surestiment les contraintes sociales et l'influence exercées par l'institution familiale ou la culture sur le comportement du travailleur enfant. En revanche, on ne peut atteindre une explication profonde du phénomène qu'à condition de partir des enfants eux-mêmes, de leurs actions et de leurs motivations.

L'enfant mène une activité parce que celle-ci revêt, pour lui, un sens. La cause principale de cette activité réside dans le sens qu'il lui accorde, plus précisément dans les raisons qu'il a de la mener. Dès lors, la tâche consiste fondamentalement à reconstruire le sens de l'activité du travailleur enfant, et surtout à élucider la rationalité qui la sous-tend. Cette démarche se justifie par le fait que l'action individuelle du travailleur enfant constitue l'élément de base du phénomène. Il convient donc de l'étudier en tant que telle.

En conséquence, il faut percevoir le travail des enfants non comme un phénomène produit par un enchaînement nécessaire de relations entre des faits ou situations extérieurs et antérieurs aux travailleurs enfants, mais comme le résultat de l'agrégation de leurs activités individuelles et rationnelles. C'est, en d'autres mots, un phénomène issu de l'accumulation de nombreux comportements individuels d'enfants travailleurs qui, pris un par un, sont rationnels. Cette réalité est désignée par Boudon sous le concept d' "effets émergents".

Ces effets émergents peuvent être « pervers »¹ s'ils ne correspondent pas aux intentions originelles des travailleurs enfants. Cette précision pourrait permettre de mieux comprendre la question de l'exploitation du travail des enfants autour de laquelle Schlemmer et Ndoku ont bâti leurs analyses.

Max Weber (1967), l'un des principaux inspirateurs de Boudon, avait déjà critiqué la propension au "réalisme totalitaire" (Piaget) qui fait de la "société" une

¹ Effets pervers : conséquences non voulues, et généralement non désirées, d'actions, de décisions ou de processus sociaux

entité transcendante et distincte des individus. Pour lui, la trame de la vie sociale est constituée par les actions d'individus capables d'anticiper, d'évaluer, de se situer les uns par rapport aux autres.

De ce fait, le travail apparaît comme une activité à travers laquelle l'enfant se fixe un objectif et se donne les moyens pour l'atteindre.

Ce comportement rationnel du travailleur enfant, considéré comme acteur social, intéresse la sociologie compréhensive de Weber, en tant qu'objet d'étude "isolé" de l'impact des contraintes sociales ou institutionnelles. Selon les canons de l'épistémologie wébérienne en effet, le travail est le produit des décisions prises par les enfants qui, eux-mêmes, donnent un sens à leurs actions. L'approche wébérienne comporte donc deux axes majeurs: l'axe de la compréhension et l'axe de l'explication.

Le premier axe vise à reconstruire le sens que les travailleurs enfants accordent à leurs actions. En empruntant cette démarche, on ne considère plus le phénomène du travail des enfants comme la simple expression de causes extérieures, d'influences qui s'imposent aux travailleurs enfants. Le phénomène apparaît plutôt comme le résultat d'actions individuelles et spécifiques, rationnellement conçues et mises en œuvre.

Le second axe est une analyse causale qui complète logiquement et nécessairement la démarche compréhensive. Il s'agit, dans le cadre de l'action du travailleur enfant, d'expliquer l'impact d'une activité, d'un comportement ou d'une attitude A sur une activité, un comportement ou une attitude B, de les lier par une chaîne de causalité pour dégager la rationalité qui sous-tend l'action de l'enfant.

En somme, la théorie de l'action sociale telle qu'élaborée par Boudon n'est que le prolongement et l'enrichissement de celle de Weber. Née d'une volonté de remise en question de l'explication des faits sociaux soit par un enchaînement déterministe de phénomènes extérieurs et antérieurs aux acteurs, soit en référence

à des entités holistiques, irréductiblement supra-individuelles (culture ou institution), cette théorie s'est progressivement constituée (de Weber et Hayek à Boudon et Elster) en véritable paradigme, formalisé sous le vocable d'« individualisme méthodologique ».

Le mérite de Boudon est donc d'avoir contribué à systématiser ce paradigme, caractérisé par trois postulats essentiels : les postulats de l'individualisme, de la compréhension et de la rationalité. En conséquence, contrairement aux approches déterministe et holiste qui "nient" l'autonomie du travailleur enfant, le paradigme de l'individualisme méthodologique semble intéressant pour analyser le phénomène. Dans l'esprit de ce paradigme, le travail de l'enfant est saisi comme une activité s'inscrivant dans la dynamique d'une action rationnelle, conçue et réalisée par l'enfant pour atteindre un but qu'il s'est, lui-même, fixé et auquel il adhère.

C'est en cela que les travailleurs enfants constituent des acteurs créateurs de social et donc de changement social. En effet, avec Boudon, mais aussi avec Michel Crozier (1977), tous deux promoteurs du modèle de l'acteur stratège en France, le changement social subi par le travail des enfants, notamment en milieu urbain, résulte des actions rationnelles des travailleurs enfants. La "somme" de leurs actions traduit certes, un phénomène aux effets positifs ou pervers, mais qui constituent un indicateur de changement social.

Le phénomène du travail des enfants remplit donc des fonctions manifestes et souhaitées ou des fonctions latentes et non voulues.

2. Problématique des fonctions du travail des enfants

Michel Guery (1992), à partir d'une étude menée dans le secteur informel de la commune d'Abobo, montre que le travail des enfants est un facteur d'intégration économique et de préparation à la vie sociale, familiale et politique. Dans cette tentative de mise en relief de la fonction *intégratrice* du travail des enfants, il est rejoint par Assefa Bequele et Jo Boyden (1988). Ces deux auteurs pensent que le

travail constitue pour les enfants un élément de croissance et d'intégration quand il est une étape transitoire entre l'enfance et l'âge adulte.

Dans la même perspective, le BIT (1987) stipule que le travail des enfants n'est pas toujours un mal. Pourvu qu'on en réglemente les conditions, certaines activités peuvent être bénéfiques tant pour la société que pour l'enfant en y favorisant son épanouissement.

Ces auteurs s'inscrivent dans la perspective fonctionnaliste de Talcott Parsons (1951). Selon lui, les actions de l'individu favorisent son intégration à la société et contribuent au maintien de celle-ci. Mais l'on peut opposer à cette approche, celle de Robert Merton (1957) qui critique Parsons pour avoir surestimé la fonction sociale *intégratrice* des actions individuelles. Celles-ci peuvent, au contraire, être sources de conflit. Ainsi, le travail exercé par l'enfant à l'insu de ses parents ou contre son gré, peut constituer un facteur de désintégration et un point de discorde entre lui et sa famille ou son groupe social d'appartenance.

De plus, toutes les formes de travail des enfants n'ont pas nécessairement une fonction *intégratrice*: c'est le cas des enfants exploités dont parlait plus haut Schlemmer ou des pires formes du travail des enfants que combattent, avec acharnement, les institutions de protection de l'enfance. Enfin, l'intégration sociale de l'enfant peut se faire par des pratiques autres que le travail. A cet effet, on peut citer l'apprentissage scolaire qui permet à l'enfant d'intégrer le système éducatif.

Toujours avec Merton, l'on peut reprocher à Guery, Bequele, Boyden et le BIT d'avoir, par moments, référé la fonction du travail des enfants, comme c'est le cas dans le fonctionnalisme classique, à la société globale, rendant ainsi floue leur approche. En revanche, le travail des enfants, pour être plus compréhensible, devrait être envisagé par rapport à des entités concrètes (familles, ateliers d'apprentissage, groupes de pairs, etc.). Et ce, à partir du moment où le phénomène a, pour ces entités, des conséquences identifiables.

Au-delà de la fonction *intégratrice*, le travail des enfants remplit d'autres fonctions jugées "manifestes" selon la terminologie de Merton. Dans cette perspective, Pascal Labazée (1994) prouve, sur la base de données statistiques, que la tendance à la déscolarisation des jeunes filles des familles à revenus modestes, répond à un besoin croissant en main-d'œuvre de la pluri-activité, pratiquée dans le nord de la Côte d'Ivoire. Ces familles recourent aux jeunes parents (neveux et collatéraux) qui fournissent un appoint important au travail domestique et professionnel.

C'est pourquoi Schneider De Villegas (1990) perçoit le travail salarié domestique comme une forme cachée de travail des enfants. Les employeurs y voient l'avantage de la souplesse (travail peu ou pas protégé par la législation sociale), les intéressés celui d'en tirer un gagne-pain. De même, Kponhassia Gabin (1993), dans une étude exploratoire visant à attester de l'existence du phénomène dans les mines d'Issia et de Tortya, montre que le travail permet aux enfants soit d'accroître le revenu familial, soit de satisfaire leurs propres besoins.

A l'analyse, on remarque que Labazée, Kponhassia et Schneider De Villegas s'appesantissent sur des fonctions apparentes du travail des enfants, dénuées de toute ambiguïté: satisfaire un besoin en main-d'œuvre, accroître le revenu familial ou subvenir aux besoins personnels de l'enfant.

Cependant, ils ne s'intéressent pas à la "fonction latente" du travail des enfants, c'est-à-dire au résultat produit par la « somme » de leurs actions. En fait, dans la perspective de l'individualisme méthodologique, le travail des enfants en tant que phénomène social sui generis, résulte de « l'addition » et de la combinaison des actions, croyances ou attitudes individuelles des travailleurs enfants.

Cette fonction latente se traduit également par la manière dont les actions se combinent entre elles en rapport avec les contraintes auxquelles elles sont soumises. Elle implique de ce fait la recherche du sens du travail de l'enfant. Cette

perspective de la fonction latente du travail de l'enfant constitue donc un point de convergence entre l'approche fonctionnaliste et l'approche individualiste. Toutefois, dans le cadre de l'analyse individualiste, le sens est à rechercher au niveau de l'action de chaque travailleur enfant, c'est-à-dire la signification que revêt le travail pour chacun des enfants concernés.

Jusqu'ici, les différents utilisateurs de l'analyse fonctionnelle appliquée au phénomène du travail des enfants dans le système familial ou sociétal, adoptent une attitude souvent reprochée au fonctionnalisme: ne pas tenir compte des dysfonctions. Ils limitent en revanche, leurs analyses aux contributions positives du travail des enfants, c'est-à-dire, au sens strict, à leurs fonctions. C'est d'ailleurs cette attitude que Malinowski a justifiée en soutenant, de façon catégorique, que tout élément social ou culturel standardisé sert une fonction, à certains égards, vitale¹.

Mais, dénonçant pour sa part « le postulat du fonctionnalisme universel » qui s'exprime dans cette position, Merton incite à adopter une démarche plus respectueuse des faits. Par conséquent, dans le cas de l'étude du travail des enfants; nous devons, dans un premier temps, être attentif à l'ensemble des conséquences du phénomène. Si le phénomène comporte à la fois des conséquences fonctionnelles et des conséquences *dysfonctionnelles*, nous serons alors en mesure, dans un second temps, d'établir "le solde net du faisceau de conséquences", c'est-à-dire de déterminer lequel des deux types de conséquences l'emporte.

Toutefois, il convient de spécifier, de façon rigoureuse, l'unité sociale à laquelle on rapporte la fonction du travail des enfants, car le phénomène peut être fonctionnel par rapport à une sphère déterminée de la société et *dysfonctionnel* par rapport à une autre.

¹ MALINOWSKI B. (1968), *Une théorie scientifique de la culture*, Paris, Maspero.

Cependant, en dehors de la société, le travail peut avoir des conséquences à un niveau individuel, c'est-à-dire remplir une fonction chez l'enfant lui-même et donner ainsi sens à son action. C'est là, l'un des intérêts majeurs de la présente étude.

Les auteurs précédemment critiqués ont rattaché le phénomène du travail des enfants soit à l'unité familiale, soit à la société dans son ensemble. Abdoul Dieng se démarque de ces deux tendances pour analyser le travail des enfants en rapport avec le système capitaliste. A cet effet, il pense que le capitalisme concourt à la promotion du travail des enfants. Dans un tel système, le phénomène s'explique par les bénéfices financiers que les employeurs tirent du recours à la main-d'œuvre infantile. Utilisée pour des tâches rejetées par les adultes, cette main-d'œuvre s'avère bon marché et docile. Dieng montre, dans une analyse systémique, la fonction que remplit le travail des enfants dans le fonctionnement et le maintien du système capitaliste, notamment à une échelle micro-économique.

Cependant, une critique fondamentale peut être formulée contre son approche. Du fait de son degré élevé de généralité, cette approche peut perdre, en partie, sa fonction explicative. C'est le risque sur lequel insiste, en particulier, Friedberg (1993). Il y a insuffisance dans l'analyse de Dieng car, pour aboutir à un schéma compréhensible du phénomène, il établit une importante relation entre le recours à la main-d'œuvre enfantine et la maximisation du profit. Ainsi perçue, l'approche systémique illustrée par l'auteur ne permet pas de rendre compte de toute l'hétérogénéité du phénomène du travail des enfants.

On comprend, dès lors, que le modèle systémique de Dieng est homomorphe en ce sens qu'il ne traduit pas le travail des enfants dans toute sa diversité sociale, culturelle et psychosociale. En mettant essentiellement en relief la relation économique, l'auteur appauvrit la réalité étudiée au détriment de la construction d'un modèle isomorphe qui privilégie toutes les relations nécessaires à une compréhension globale du phénomène dans le système capitaliste.

En somme, l'analyse fonctionnelle du travail des enfants vise essentiellement à montrer la fonction que remplit cette pratique dans le système social, que ce soit à une échelle micro-sociale (famille ou entreprise) ou à une échelle macro-sociale (société globale).

Le modèle fonctionnaliste, qu'il soit classique (Malinowski, Radcliffe-brown), relativiste (Merton) ou systémique (Parsons), se distingue fondamentalement du modèle d'explication causale de nature déterministe ou holiste. En effet, tandis que le premier modèle insiste sur le rôle du travailleur enfant dans le fonctionnement ou le maintien du système social où il se meut, le second met l'accent sur les mécanismes extérieurs et antérieurs qui le contraignent au travail.

Par conséquent, on peut reprocher au modèle fonctionnaliste de ne pas rendre compte de la genèse du phénomène. Cela ne signifie pas pour autant, que nous nous résignons à soumettre l'objet de cette étude à une analyse causale à caractère déterministe ou holiste. Autant nous reprochons au fonctionnalisme de ne s'intéresser qu'aux conséquences du travail des enfants, autant nous remettons en cause le déterminisme et le holisme qui surestiment le poids du social sur l'individuel, "nient" l'autonomie du travailleur enfant dans son action.

Toutefois, peut-être aurait-il été plus fructueux pour les auteurs de ces deux tendances d'envisager, dans une perspective complémentaire, une analyse à la fois fonctionnelle et génétique comme le recommande Durkheim (1937).

Dans tous les cas, ni le fonctionnalisme dans sa diversité théorique, ni le déterminisme, ni le holisme comme modèles d'explication des faits sociaux, ne sauraient s'adapter objectivement à l'élucidation de l'objet de la présente étude: l'analyse du travail des enfants avec le travailleur enfant comme acteur autonome et stratège, responsable d'une action sensée et rationnelle. On serait donc tenté de recourir à la théorie du choix rationnel comme cadre de référence de l'étude. Cette théorie revêt certes des aspects intéressants, mais elle présente également des limites qu'il convient, avant tout, de mettre en relief.

3. La théorie du choix rationnel et ses limites

Dans le cadre de la théorie du choix rationnel : (i) le sens du travail pour l'enfant réside dans ses conséquences (postulat *conséquentialiste* ou *instrumentaliste*) ; (ii) parmi ces conséquences, les seules qui l'intéressent sont celles qui le concernent personnellement (postulat de l'égoïsme) ; (iii) toute action comportant un coût et un bénéfice, l'enfant se décide toujours pour la ligne d'action qui maximise la différence entre les deux (postulat du CCB¹).

Cependant, plusieurs économistes éminents ont reconnu qu'il est abusif de prêter à la théorie du choix rationnel une portée générale, car il existe bien de phénomènes sociaux devant lesquels elle se révèle impuissante. Plus précisément, trois classes de phénomènes échappent à la théorie du choix rationnel. La première inclut les phénomènes caractérisés par le fait que le comportement des acteurs s'appuie sur des croyances.

Pourtant, ce sont, entre autres facteurs, des croyances qui inspirent ou confortent les motivations du travailleur enfant. La théorie du choix rationnel est donc disqualifiée pour l'analyse des croyances relatives au travail de l'enfant. Au contraire, elle réduit la rationalité à la rationalité instrumentale. Cette faiblesse est d'ailleurs l'une de ses principales sources d'échecs.

En revanche, lorsqu'un phénomène social met en jeu des croyances, la théorie du choix rationnel se contente de déclarer que le sujet opère à l'intérieur de « cadres mentaux ». Outre qu'une telle explication est à la fois tautologique et ad hoc, elle sort du cadre de l'individualisme méthodologique, puisqu'elle suppose que le travailleur enfant obéit à des forces qui lui échappent.

La théorie du choix rationnel est impuissante devant une autre classe de phénomènes : ceux qui se caractérisent par le fait que le comportement des acteurs s'appuie sur des croyances *prescriptives* non *conséquentialistes*. En

¹ CCB : Calcul Coût-Bénéfice

d'autres termes, la théorie du choix rationnel est muette face aux croyances normatives qui ne s'expliquent pas aussi facilement sur le mode *conséquentialiste*. C'est le cas du travailleur enfant qui rend service ou qui apporte une aide, sans en attendre manifestement en retour une récompense.

Enfin, la théorie du choix rationnel est impuissante devant une troisième classe de phénomènes : ceux qui mettent en jeu des comportements individuels que le bon sens ne permet pas de supposer qu'ils puissent être dictés par l'égoïsme. Est-ce en effet, un sentiment égoïste qui pousse un travailleur enfant à partager le fruit de ses efforts avec sa famille ? La réponse est d'autant plus infirmative que l'explication à une telle attitude est à rechercher en dehors du cadre théorique qu'offre la théorie du choix rationnel.

En résumé, la théorie du choix rationnel peut permettre de comprendre certains aspects du phénomène, notamment le but recherché par le travailleur enfant ainsi que certains choix et comportements opérés ou adoptés pour atteindre ce but. Cependant, elle est, par principe, désarmée devant les aspects du phénomène qui mettent en jeu :

- Des croyances échappant aux modèles à caractère *conséquentialiste* ;
- Des réactions qui se soustraient de toute considération d'ordre égoïste.

La théorie du choix rationnel montre ainsi son incapacité à saisir entièrement le travail des enfants au sens où nous l'entendons. En revanche, nous comptons privilégier l'approche *boudonnienne* de l'individualisme méthodologique. Mais avant, prenons soin de faire le point des critiques formulées à l'encontre de cette théorie issue du champ paradigmatique de la sociologie de l'action.

4. Les limites de l'individualisme méthodologique

L'exploration du terrain a permis de savoir que le travail des enfants est un phénomène en partie dominé par des croyances et des valeurs. De nombreux enfants travaillent soit pour se conformer à des exigences culturelles, soit pour être préparés à la vie adulte, soit encore pour contribuer à l'amélioration du revenu familial ou pour décharger la famille du poids économique qu'ils constituent.

Il y a donc des croyances et des valeurs qui motivent le travail de l'enfant. C'est dire que la décision pour l'enfant d'exercer une activité n'est pas isolée. Elle est, parfois étroitement, liée à des contraintes sociales et, par ricochet, aux structures ou institutions qui les déterminent. C'est ce qui justifie le concept d'*individualisme structurel* chez Wippler (1978) ou d'*individualisme institutionnel* chez Bourricaud (1977).

Il ne s'agit pas ici de privilégier, au sens holiste ou déterministe, le primat du groupe ou de l'environnement social sur l'action du travailleur enfant, loin s'en faut. Il est plutôt question de monter, conformément aux principes de l'individualisme méthodologique, que l'analyse du travail des enfants doit nécessairement tenir compte du contexte social dans lequel se meut le travailleur enfant. Il convient donc, pour une meilleure maîtrise de cette approche, de recourir aux trois postulats de base de cette théorie: l'individualisme, la compréhension et la rationalité.

Dans cette perspective, la présente étude vise à appréhender le phénomène du travail des enfants en milieu urbain comme le résultat de la combinaison des actions individuelles des travailleurs enfants. C'est dire que l'explication du phénomène passe nécessairement par la compréhension du sens que les travailleurs enfants assignent à leurs actions.

Dès lors, on comprend que l'enfant adhère à une activité parce que celle-ci a un sens pour lui. Par conséquent, pour être comprise, l'activité doit être mise en relation causale avec les raisons personnelles qui motivent l'enfant à travailler. En

somme, l'explication du phénomène du travail des enfants en milieu urbain implique deux opérations majeures: d'abord la reconstruction du sens que le travailleur enfant donne à son action, ensuite l'appréciation de la rationalité qui la sous-tend.

Face à une telle approche, les Behavioristes réagissent pour contester le caractère scientifique de ce paradigme qui porte intérêt à des "états de conscience individuels", par nature inobservables. Les critiques marxiste et culturaliste ensuite, récusent le bien-fondé de l'analyse des contenus de conscience car la conscience du sujet est, selon elles, "fausse". Pour les tenants de ces approches globales, en effet, la conscience des acteurs que sont les travailleurs enfants est soit déformée par des effets de domination et d'aliénation (pires formes de travail, travail exploité), soit prédéterminée par des éléments extérieurs (valeurs, normes) intériorisés par eux.

Cependant, que les raisons des travailleurs enfants ne soient pas directement observables n'implique pas qu'on doive les exclure de l'analyse scientifique. L'expérience nous enseigne, au contraire, que nous pouvons reconstruire avec certitude les motifs qui inspirent les actions ou croyances des travailleurs enfants. De plus, les travailleurs enfants concernés par l'étude sont doués d'une certaine autonomie. Forts de cette autonomie, ils mènent des actions indépendamment de toute forme de contrainte. En conséquence, les états de conscience étudiés sont à la fois subjectifs et spécifiques à chaque travailleur enfant.

Une autre critique limite la portée heuristique de l'individualisme méthodologique aux sociétés individualistes, autrement dit aux sociétés où l'autonomie de l'individu est développée. Est-ce à dire que l'approche individualiste ne saurait s'appliquer à l'étude du travail des enfants en milieu urbain ivoirien où l'individualisme se caractérise par un statut hybride (l'individu n'est souvent pas totalement autonome, mais il n'est pas non plus entièrement dépendant du groupe social ou de la communauté)? Nous ne saurions répondre par la négative.

En outre, il est certain que la valeur attribuée à l'enfant varie selon les sociétés. Mais cela n'entraîne pas que ses activités (au sens de travail) s'expliquent différemment selon que le degré d'individualisme manifesté par les sociétés est plus ou moins élevé.

En clair, l'individualisme méthodologique comme méthode d'approche peut expliquer le phénomène du travail des enfants quel que soit le degré d'individualisme de la société concernée par l'étude.

Il est reproché, par ailleurs, à l'individualisme méthodologique de réduire la société aux individus qui la composent, de rechercher les causes des phénomènes sociaux dans la subjectivité de l'individu. Or Durkheim et les positivistes ont montré que le sociologue peut raisonner directement sur le *macrosocial* sans s'enquérir, systématiquement, des compétences et des qualités des individus. Cela signifierait que les causes du travail des enfants résident, non dans la conscience individuelle du travailleur, mais dans le pouvoir de coercition de la société ou, plus précisément, de son institution d'appartenance.

Cette vision nous renvoie à la théorie holiste que nous avons éprouvée plus haut. Mais c'est ici le lieu de montrer la pertinence de l'individualisme méthodologique, par rapport à la théorie holiste, dans l'explication du phénomène du travail des enfants telle que nous l'envisageons. Le travailleur enfant se meut dans un champ social (le secteur informel urbain, la famille, l'atelier) où il est confronté à des structures et normes qu'il doit respecter.

Mais il dispose également d'une autonomie qui lui permet, selon la situation, d'adopter une attitude de rejet ou de refus, de choix ou de préférence au nom de son idéal. Si le travailleur enfant était un simple produit des inculcations et des contraintes que lui imposent les structures sociales, d'où tiendrait-il alors cette possibilité de refus ou de choix?

A la comparaison, on se rend bien compte que l'individualisme méthodologique semble plus approprié que la théorie holiste pour expliquer cette situation conflictuelle. Doit-on, pour autant, penser que l'acteur social, dans l'analyse du phénomène, se limite exclusivement au travailleur enfant en tant qu'entité personnelle? En guise de réponse, Boudon précise que les acteurs sociaux peuvent être non seulement des personnes, mais aussi toute unité collective (groupe social, institution).

Cependant, avec Watkins, on perçoit clairement le danger d'une telle extension. L'individualisme méthodologique risque en effet, de perdre toute originalité dès lors que la notion d'acteur se dissout dans des structures organisationnelles et institutionnelles tellement larges qu'il deviendra impossible de dissocier l'acteur du système.

Pour éviter un tel risque, nous avons choisi de ne nous intéresser qu'aux travailleurs enfants pris individuellement, mais en interaction avec la famille et le groupe des pairs. La famille et le groupe des pairs sont considérés, dans la perspective théorique de Raymond Boudon, comme des entités constitutives de l'environnement social du travailleur enfant. Pour mieux expliciter le travail des enfants à la lumière de cette théorie, il convient de définir les champs de l'étude.

III. CHAMPS DE L'ETUDE

Les champs de l'étude se présentent sous deux formes : le champ géographique et le champ sociologique.

1. Le champ géographique

Le travail des enfants existe partout sur le territoire ivoirien, tant en zone rurale qu'urbaine. La présente étude a porté sur l'analyse du phénomène en milieu urbain. Le choix de ce milieu comme cadre physique de l'étude est une émanation de la thèse que nous défendons. Celle-ci établit une relation d'influence entre le

travail des enfants, les mutations familiales, l'expansion de l'individualisme, l'accroissement de la pauvreté et le développement du secteur informel. Or, ces faits semblent plus accentués en milieu urbain. Il est apparu donc objectif de réaliser l'étude dans un contexte urbain.

A cet effet, la ville d'Abidjan a été choisie comme zone d'étude et ce, pour trois raisons fondamentales. D'abord parce qu'à Abidjan, le phénomène du travail des enfants dans le secteur informel paraît plus important que dans les autres villes de l'intérieur. De plus, il se manifeste sous de multiples formes. Ensuite, plusieurs actions contre ce phénomène y ont été initiées sans parvenir à le combattre efficacement. Enfin, le choix d'Abidjan permet de minimiser les coûts de l'étude et d'avoir accès, dans les délais requis, aux informations utiles auprès des ministères, organismes et ONG en charge de la question.

En définitive, l'étude s'est déroulée dans le cadre géographique de la ville d'Abidjan. Mais dans quel champ sociologique s'inscrit-elle ? C'est à cette question que nous allons tenter de répondre dans les lignes qui suivent.

2. Le champ sociologique

Comme mentionné plus haut, le fonctionnalisme, le holisme et le déterminisme souvent utilisés comme cadres théoriques d'explication du travail des enfants, n'apparaissent pas adaptés à l'analyse du phénomène sous l'angle individualiste. En d'autres termes, ces trois cadres théoriques ne semblent pas suffisamment outillés pour étudier le travailleur enfant comme un acteur social autonome, concepteur et artisan d'une action rationnelle dont le travail constitue la pierre angulaire.

En revanche, il faut inaugurer une approche causale à caractère individualiste. Cette approche vise à rechercher les causes du phénomène plutôt au niveau du travailleur enfant et du sens qu'il donne à son action que dans des facteurs extérieurs qu'il ne maîtrise pas ou qui échappent à sa volonté, à sa raison.

Le travail des enfants comme indicateur de changement social trouve ici toute sa signification. Le changement social en question s'identifie aux nouvelles formes et représentations du travail des enfants, individuellement et rationnellement exercé dans un environnement urbain en proie à des mutations sociales, économiques et culturelles.

C'est pourquoi, nous pensons en définitive, que la théorie de l'individualisme méthodologique telle que systématisée par Boudon, avec l'apport de ses prédécesseurs tel que Weber et de ses contemporains tel que Crozier, paraît mieux indiquée pour servir de cadre de référence à notre étude.

L'approche *boudonienne* de l'individualisme méthodologique se révèle pertinente pour appréhender le travail des enfants comme un phénomène dominé par les croyances du travailleur enfant et les valeurs qui l'habitent. De ce point de vue, contrairement aux perspectives béhavioriste et marxienne, cette théorie semble adaptée pour apprécier l'état de conscience des travailleurs enfants et découvrir les raisons qui sous-tendent leurs actions.

La validité de l'étude tiendra donc à la capacité de l'individualisme méthodologique à expliquer, au-delà des approches holiste ou déterministe, le travail de l'enfant dans toute sa profondeur. De ce fait, cette théorie devra permettre de rechercher le sens du travail de l'enfant au niveau des intentions ou aspirations personnelles qui motivent son action et de mettre au jour la rationalité qui la sous-tend.

Dans cette logique, tout enfant en milieu urbain travaille, car son action revêt, pour lui, un sens qui traduit le but ultime à atteindre. Mais cette action est nécessairement liée à certaines contraintes qui, du reste, l'inspirent, la délimitent, l'orientent et favorisent sa réalisation effective. La rationalité du travailleur enfant en tant qu'acteur social, tient donc fondamentalement à l'adéquation entre son action et ces « éléments contraignants ».

Mais, en aucun cas, ces contraintes ne déterminent l'action du travailleur enfant, celle-ci étant la conséquence d'un choix individuel. En clair, l'action du travailleur enfant est certes soumise à des contraintes, mais ces contraintes ne délimitent que le « champ du possible »¹ dans la conception et la mise en œuvre de l'action.

Toutefois, un tel modèle de rationalité ne saurait être absolu. Il convient de reconnaître, avec Crozier, que la rationalité du travailleur enfant peut être limitée. En effet, la conception abstraite des préférences et des choix supposerait que le travailleur enfant, dans ses décisions, a une connaissance exhaustive de sa situation, des conséquences de son action et une claire conscience des contraintes qui l'environnent.

Or, dans la perspective de la *rationalité limitée*, une telle conception s'avère insuffisante, voire inexistante dans le réel. D'où la nécessité, dans l'interprétation de l'action du travailleur enfant, de comprendre les limites de ses connaissances et la marge d'incertitude présente dans ses décisions et comportements.

Dès lors, le phénomène du travail des enfants dans le secteur informel urbain se présente comme l'agrégation des actions individuelles, spécifiquement motivées, sensées et rationnelles, menées par les travailleurs enfants. Mais bien souvent, comme on a pu le constater, des effets pervers en déphasage avec les intentions originelles des travailleurs enfants se produisent à l'issue de cette agrégation.

Ces effets pervers se traduisent, entre autres, par le phénomène de l'exploitation du travail des enfants en milieu urbain. Cependant, notre tâche ne consistera pas à expliquer l'exploitation faite du travail des enfants, quoique ce phénomène puisse valablement être élucidé à la lumière de l'individualisme méthodologique.

¹ BOUDON-BOURRICAUD (2000), *Dictionnaire critique de sociologie*, Paris, PUF.

Il s'agit, en revanche, de comprendre le sens et la rationalité qui sous-tendent le travail de l'enfant, en tant qu'acteur autonome dont l'action est soumise à des contraintes. L'autonomie du travailleur enfant implique une logique comportementale qui met en relief le caractère significatif et rationnel de l'ensemble de son action.

En somme, le travail des enfants est un phénomène qui pose problème. Pour s'en convaincre, il suffirait de l'analyser en mettant l'accent sur ses principales dimensions.

IV. PROBLEMATIQUE

L'élaboration de la problématique a nécessité des investigations préliminaires qui ont permis de délimiter les contours du problème à étudier. En voici le résultat.

1. Analyse de la situation à l'origine du problème

Le Gouvernement ivoirien, les institutions internationales et les ONG de protection de l'Enfance se mobilisent pour trouver des solutions pertinentes et durables au problème du travail des enfants. Cette mobilisation générale s'est traduite par une réflexion concertée pour l'élaboration d'une stratégie globale, plus efficace, contre le travail des enfants. L'objectif visé est de favoriser une meilleure maîtrise du phénomène et de fédérer, rationnellement, toutes les stratégies sectorielles mises en œuvre.

De cette mobilisation, l'on peut tirer la conclusion suivante : le phénomène du travail des enfants tel qu'il se manifeste en Côte d'Ivoire n'est pas encore totalement cerné. Par conséquent, la réflexion concertée initiée par le Gouvernement, s'inscrit incontestablement dans la problématique générale de compréhension et d'explication du phénomène, notamment dans ses aspects les plus significatifs. Cela aboutira, à terme, à l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action opérationnels et efficaces.

En d'autres mots, l'acuité avec laquelle se pose le problème du travail des enfants, nécessite que l'on y consacre une analyse plus approfondie. Cette analyse revêt nécessairement un caractère pluriel d'autant que le problème se pose sous divers angles.

Au nombre des pistes de réflexion possibles, il apparaît opportun de s'appesantir sur le travail des enfants tel que vécu individuellement par les enfants eux-mêmes, notamment en milieu urbain et spécifiquement dans le secteur informel. Autrement dit, la recherche que nous voulons initier porte sur le travail autonome exercé par certains enfants, sans qu'ils y soient obligés par une volonté ou une contrainte extérieure.

A preuve, l'étude du CEPRASS citée plus haut, révèle qu'un travailleur enfant sur trois se trouve dans cette situation. Une autre étude communautaire sur le travail des enfants dans les plantations cacaoyères en Côte d'Ivoire, menée également par le CEPRASS en juin 2002 révèle que 62,5% des enfants travailleurs interrogés ont déclaré avoir pris seuls la décision de travailler dans la plantation, contre 37% qui ont suivi la décision de leurs parents et 7,4% la décision d'un autre membre de la famille.

On peut en déduire que de nombreux travailleurs enfants sont concernés par ce type de travail quant on sait que l'effectif des enfants qui travaillent en Côte d'Ivoire se chiffre en centaines de milles. Nous sommes donc en face d'un phénomène qui revêt un caractère sociologique fondamental et dont l'analyse scientifique se justifie pleinement.

Etudier le travail des enfants sous un angle individualiste dans le secteur informel urbain revient, en définitive, à relever un important défi : celui de produire des informations et des connaissances sur cet aspect spécifique du phénomène, souvent ignoré ou négligé. Cette tâche passe, avant tout, par l'identification et l'analyse des principales dimensions du problème.

2. Dimensions du problème

Le problème du travail des enfants comporte plusieurs dimensions. Au nombre de celles-ci, il faut retenir l'ampleur du phénomène qui implique son accroissement quantitatif et qualitatif, de même que sa persistance en dépit des actions de lutte menées pour le solutionner. D'emblée, il convient de montrer que ce phénomène est un indicateur de changement social.

2.1 Le phénomène du travail des enfants : un indicateur de changement social

En Côte d'Ivoire, l'urbanisation est un phénomène qui, d'un point de vue historique, doit son émergence à la colonisation. La conquête et l'exploitation coloniales ont entraîné l'occidentalisation des manières de faire et la modernisation de plusieurs zones rurales. Celles-ci se sont progressivement transformées en zones urbaines. En outre, sous l'impulsion de la croissance démographique et de l'exode rural, certaines villes se sont étendues et d'autres se sont créées.

Ainsi elles sont devenues des pôles économiques et démographiques importants. De ce fait, elles ont de plus en plus favorisé la mise en place d'infrastructures économiques et sociales, destinées à renforcer et à accélérer le processus de l'urbanisation.

Visiblement, l'urbanisation, fille de la colonisation, s'est accompagnée d'un choc culturel qui a affecté l'organisation familiale et entraîné des mutations dans la conception et la pratique du travail de l'enfant. Pour mieux apprécier ces changements socioculturels, il apparaît nécessaire de dépendre, d'abord, le travail de l'enfant au sein de l'organisation de la famille traditionnelle.

2.1.1 Le travail des enfants dans la société traditionnelle ivoirienne

La famille traditionnelle se caractérisait, avant tout, par sa grande taille. C'était une famille élargie qui, en plus du couple et des enfants, comprenait également les ascendants, les collatéraux et s'étendait même aux alliances. En son sein, les rapports entre les membres étaient soumis à un contrôle collectif et les statuts définissaient clairement et strictement la place de chacun dans le groupe ou la communauté.

La famille traditionnelle était, en fait, fondée sur un système de régulation et de contrôle des comportements qui lui permettait de se maintenir en équilibre et de se reproduire. Un tel contexte familial consolidait le lien social et favorisait une bonne éducation de l'enfant, du reste, rigoureusement soumis à l'autorité parentale et au respect des aînés. Dans ces conditions, la famille demeurait solidement unie, chacun des membres étant socialement bien intégré.

Concernant les activités économiques au sein de la famille, l'enfant travaillait certes, mais le fruit de son travail revenait de droit à sa famille ou à sa communauté dont il dépendait étroitement. En retour, il appartenait au chef de famille de satisfaire les besoins existentiels de l'enfant (nourriture, vêtements, logement, etc.).

Par ailleurs, la division du travail se faisait selon les classes d'âge et le sexe. Les aînés assuraient le rôle de commandement. Ils étaient investis d'une autorité sur laquelle ils s'appuyaient dans la gestion des biens communautaires, la mise en application des lois et l'enseignement des connaissances pour la reproduction technique et économique. L'exercice de cette fonction exigeait respect et considération.

A côté de la strate des aînés, existait celle des cadets, constituée des plus jeunes couches. Leur rôle était d'assurer matériellement et concrètement la survie de l'ensemble de la communauté. Par devoir, ils s'employaient directement à la

mise en valeur des champs, des points d'eau, des parcs, etc. Leur travail était suivi et contrôlé par les aînés.

En conséquence, on pourrait être tenté de croire que les rapports entre les aînés et les cadets étaient des rapports d'exploitation et de domination, fondés sur la hiérarchisation des statuts et des rôles. Mais en réalité, chaque strate ou classe d'âge était caractérisée, en son sein, par des rapports égalitaires, empreints de solidarité, de respect mutuel et de responsabilité individuelle et collective. En outre, les relations aînés/cadets n'étaient pas figées. Par le vecteur de l'âge, les cadets, dans un mouvement cyclique, accédaient un jour à la classe des aînés.

En plus de ces deux strates d'hommes, il existait la classe des femmes, constituée des adultes et des jeunes filles. Leur rôle portait principalement sur la gestion du foyer ou du ménage, les activités commerciales, l'éducation des enfants et les travaux champêtres moins pénibles que ceux des hommes (culture maraîchère, ramassage de fagots, transport de denrées alimentaires, etc.).

Concernant le système de production, celui en vigueur dans la société traditionnelle était l'économie de subsistance. Elle consistait à produire juste la quantité de biens nécessaires au groupe pour satisfaire ses besoins vitaux. Dans ce contexte, les activités du travailleur enfant n'étaient pas rémunérées directement. Cela signifie que l'enfant n'apparaissait pas comme un salarié à part entière. Les rapports de travail qui le liaient à sa famille ou à sa communauté n'étaient pas des rapports d'employeur à employé au sens capitaliste du terme.

Il en était ainsi, car le travail était pour l'enfant une obligation morale, un devoir social qui constituait le fondement de son éducation et de son intégration sociale.

Le travail des enfants dans la société traditionnelle ivoirienne revêtait une signification exclusivement sociale et éducative. En effet, mettre un enfant au travail constituait pour les parents ou la communauté un moyen de le socialiser et

de l'initier à la vie adulte. Le travail se présentait comme une activité d'apprentissage social. De ce fait, il se pratiquait dans le cadre familial ou communautaire, sous la couverture, la supervision et le contrôle des parents ou des membres de la communauté.

Pour le jeune garçon, les différents supports d'apprentissage étaient précisément les activités économiques appartenant à la famille ou à la communauté : plantations, pâturages, forges, etc. Et c'est le père ou un membre de la communauté issu de la classe des aînés qui apprenait le travail à l'enfant, suivait et contrôlait son évolution. Dans le cas de la jeune fille, les supports d'apprentissage étaient essentiellement le ménage, les légers travaux champêtres, les activités de fabrication (poterie, céramique, etc.) qui concouraient à la préparer à sa vie conjugale.

En somme, le travail des enfants tel que conçu et pratiqué, constituait non seulement un support d'éducation, mais aussi et surtout un maillon essentiel de l'organisation familiale qui consacrait l'autorité parentale. Cela favorisait le développement d'une certaine harmonie familiale qui se maintenait et se consolidait au profit de la cohésion sociale. Mais dans la société ivoirienne d'aujourd'hui, le travail des enfants revêt une autre signification et se pratique différemment. C'est du moins ce que l'on constate notamment en milieu urbain.

2.1.2 Les mutations du travail des enfants en milieu urbain

La famille moderne, fortement présente en milieu urbain, se caractérise par sa forme nucléaire. Elle est essentiellement composée du couple et des enfants. C'est dire que la charge et l'éducation de l'enfant reviennent exclusivement aux parents. Cependant, par contrainte temporelle ou professionnelle, ils ont souvent recours à des domestiques pour l'encadrement des enfants à bas âge.

La famille ne constitue plus le cadre de travail par excellence pour les parents. Le travail tel que divisé et pratiqué en milieu urbain confère des charges

professionnelles qui obligent certains parents à passer peu de temps aux côtés de leurs familles. Cela constitue un important risque pour l'éducation des enfants et pour la cohésion familiale.

En outre, l'économie de subsistance a cédé le pas à l'économie de marché. Celle-ci consiste en la commercialisation des produits et des biens par l'intermédiaire de la monnaie, avec pour objectif principal de maximiser le profit. C'est ce qui explique que certains employeurs n'hésitent pas à recourir à une main-d'œuvre bon marché et docile telle que la main-d'œuvre infantile, pour minimiser le coût de production.

Dans les centres urbains en général, le travail des enfants ne constitue donc plus un moyen d'apprentissage et de socialisation. C'est plutôt un moyen pour l'enfant de subvenir à ses besoins ou de compléter le revenu familial. L'enfant est devenu un agent économique dont le rôle est déterminant pour sa propre survie ou pour la survie familiale. De plus, les supports de travail ont changé.

En effet, le travail ne s'exerce plus exclusivement dans le cadre d'une activité économique appartenant à la famille. Les activités sont généralement exercées dans le secteur informel (menuiserie, cordonnerie, vente de petits articles, coiffure, etc.) et aussi dans le secteur formel (activités domestiques).

Par ailleurs, l'activité de l'enfant n'est plus uniquement placée sous la supervision et le contrôle des parents, mais de plus en plus sous l'autorité d'un employeur ou sous sa propre gouverne. Ainsi, quels que soient le cadre de travail et le type d'activité exercée, l'objectif majeur assigné au travail n'est plus la socialisation de l'enfant. Le travail s'inscrit plutôt dans une logique capitaliste de production de biens, de services ou de revenus.

En résumé, considéré dans la société traditionnelle comme le principal facteur de socialisation, le travail des enfants a subi des mutations à la faveur du modernisme. Ces mutations se traduisent en milieu urbain par l'émergence d'une

nouvelle conception qui le présente, désormais, comme une activité génératrice de revenus.

Cette nouvelle perception du travail des enfants implique une diversification des activités du travailleur enfant. De nouvelles formes d'activités émergent en effet, témoignant du développement du phénomène dans les zones urbaines. Au niveau d'Abidjan, l'on constate que ce phénomène, en dépit des risques qu'il présente pour l'épanouissement physique, social et intellectuel de l'enfant, connaît une croissance considérable, ce à l'image de son intensification au plan national.

2.2 L'ampleur du travail des enfants en Côte d'Ivoire et à Abidjan

Dans le monde, le BIT estime à 352 millions le nombre d'enfants qui travaillent. 211 millions d'entre eux sont âgés de 5 à 14 ans et 141 millions de 15 à 17 ans. Le taux de travailleurs est le plus élevé dans l'agriculture (70,34%), suivie du secteur manufacturier, de la restauration et de l'hôtellerie. En outre, de nombreux enfants gagnent leur vie dans la rue comme colporteurs ou coursiers. D'autres enfin, sont des travailleurs domestiques, prostitués ou ouvriers d'usines.

Dans ces conditions, il leur est difficile d'avoir une enfance normale, une bonne éducation et une vie meilleure. La situation du travail des enfants en Côte d'Ivoire s'inscrit dans ce contexte.

2.2.1 L'ampleur du travail des enfants en Côte d'Ivoire

Le travail des enfants en Côte d'Ivoire a été révélé au grand jour dans le dernier trimestre de l'année 1999. Cette révélation s'est faite à travers la polémique née du trafic des enfants maliens à destination de la Côte d'Ivoire pour être utilisés dans l'agriculture. L'on avançait à tort ou à raison, le chiffre de 15 000 enfants maliens exploités.

Mais le problème a véritablement explosé lorsqu'en septembre 2000, la chaîne de radio BBC a diffusé un documentaire dévoilant que 90% des producteurs de cacao en Côte d'Ivoire utilisaient et exploitaient les enfants dans leurs plantations. Cette information jugée brutale et diffamatoire par les autorités ivoiriennes, a achevé de focaliser l'attention de l'opinion nationale et internationale sur la situation des travailleurs enfants en Côte d'Ivoire.

Face à cette préoccupation majeure susceptible de saper les bases de l'économie ivoirienne et d'hypothéquer l'avenir des enfants concernés, il a été mené en 2002 une étude commanditée par l'USAID, l'IITA et le BIT en accord avec le Gouvernement ivoirien. Réalisée par le CEPRASS dans les zones dites gouvernementales¹, cette enquête a porté sur un échantillon de 18487 individus, membres des ménages interrogés parmi lesquels 7224 sont des enfants âgés de 6 à 17 ans. Les résultats indiquent qu'environ 200 000 enfants travaillent en Côte d'Ivoire.

L'étude révèle, par ailleurs, que plus d'un tiers des enfants travaillent respectivement dans l'agriculture/la pêche/l'élevage (38,3%) et les travaux domestiques (38,4%) auxquels ils consacrent au moins 4 heures par jour. Moins d'un enfant sur dix exerce dans les petits commerces (8,9%), tandis que 4,3% sont engagés dans le secteur des « maquis »¹/restaurants/débits de boisson et 4,2% dans la coiffure/couture/hygiène corporelle.

En ce qui concerne le cadre de travail, un enfant sur deux (52,1%) travaille précisément avec son père et/ou sa mère (aide familial direct) et 29,3% pour un autre parent (aide familial éloigné).

Une minorité d'enfants travailleurs est rémunérée (6,7%) ou même apprentis (5,9%) tandis que 5,7% sont des travailleurs indépendants. Il est à noter que les

¹ L'éclatement de la crise politico-militaire en Côte d'Ivoire n'a pas permis de réaliser une étude d'envergure nationale comme initialement prévue. Les zones dites gouvernementales sont donc les zones non assiégées (par la Rébellion ivoirienne) où les enquêtes se sont déroulées.

¹ « Maquis » : terme qui désigne, dans le jargon ivoirien, des restaurants ou des bars.

aides familiaux ont commencé à travailler en moyenne à l'âge de 9 ans et les travailleurs rémunérés à l'âge de 12 ans.

S'agissant de la pluriactivité, l'étude indique que 67% des enfants membres des ménages enquêtés, âgés de 6 à 17 ans, étaient actuellement scolarisés. De plus, parmi les enfants travailleurs de cette tranche d'âge, 53,7% étaient scolarisés (1344) dans l'école formelle (2002/2003) contre 25,8% déscolarisés (647) et 20,5% jamais scolarisés (513). Les enfants travaillent en moyenne 6,9 heures par jour pendant 5,2 semaines, soit une moyenne de 36,7 heures par semaine.

En outre, plus d'un enfant sur deux a déjà été victime d'un accident de travail (58,7%). Moins d'un enfant sur dix (3,5%) manipule des produits chimiques directement dangereux ou dont l'usage prolongé peut s'avérer nocif pour sa santé. Plus de sept enfants sur dix (71,9%) manipulent au moins un outil qui peut s'avérer dangereux : 38,6% la machette/houe, 51,2% des couteaux ou autres objets tranchants, 5% la hache, 1,4% le marteau, 1% la scie et 0,6% les tronçonneuses ou autres machines à couper le bois ou les métaux.

Ainsi, en terme de risque, la région des Lagunes présente l'indicateur de risque le plus élevé (1,99), suivie de la région du Haut Sassandra (1,76) puis de la Marahoué (1,65). Plus d'un tiers (34,2%) des enfants travailleurs en région des Lagunes sont exposés à au moins 3 dangers parmi les 8 susceptibles de constituer des pires formes de travail, contre 23% des enfants travaillant dans le Haut Sassandra et 9,7% dans le Sud Bandama¹.

L'étude du CEPRASS bien que n'ayant pas une envergure nationale, montre clairement l'ampleur du phénomène du travail des enfants en Côte d'Ivoire. Ce constat est confirmé par l'UNICEF qui indique qu'en Côte d'Ivoire, 35% d'enfants âgés de 5 à 14 ans travaillent, dont 34% sont des garçons et 36% des filles. De plus, 18% d'entre eux travaillent en milieu urbain contre 50% en milieu rural¹. Déjà en 1993 (Dieng A.), 1995 (Kponhassia G.) et 1998 (Verbeet D.), l'UNICEF estimait

¹BAZZI-VEIL L., JEAN-BAPTISTE E., KAMBOU S., KOUADIO M., *op. cit.*

¹ UNICEF (2004), *La situation des enfants dans le monde*, p 134.

respectivement le nombre de travailleurs enfants à 1150 (dans les mines d'or d'Issia et de Totya), 178 000 (travailleurs potentiels en Côte d'Ivoire) et entre 10 000 et 15 000 (enfants maliens dans les plantations ivoiriennes de cacao).

Au-delà de ces chiffres, une étude commanditée par la GTZ en 2001 fait état de l'utilisation de nombreux jeunes travailleurs dans des plantations de la région de la Marahoué, notamment auprès des planteurs Burkinabé de Boguizra et de Gobazra. En général, ces enfants commencent le travail vers 7 heures du matin, mangent et se reposent entre 13 heures et 14 heures avant de poursuivre leurs activités jusqu'à 5 heures ou 6 heures du soir. Il est à noter qu'ils ne reçoivent pas véritablement de salaire avant l'âge de 16 à 18 ans.

En dehors des plantations, ils exercent aussi dans les mines. C'est le cas dans les mines aurifères de Babadougou dans la région d'Issia, de Zagouta dans la région de Bouaflé et d'Angovia dans la région de Kossou où les travailleurs enfants sont impliqués dans toutes les étapes de l'exploitation minière (Manouan M-N., 2001).

En ce qui concerne particulièrement les mines d'or artisanales de la région d'Issia, une récente étude (2004) commanditée par le BIT dans le cadre du projet LUTRENA, révèle qu'environ 3873 enfants y travaillent. Ils accèdent à cette activité dès l'âge de 5 ans, avec une proportion de filles et de garçons respectivement estimée à 65,33% et 34,66%.

Selon cette étude, les enfants ivoiriens représentent 18,66% des travailleurs enfants contre 47,33% de non Ivoiriens (Guinéens, Burkinabé, Maliens). De plus, 5,33% d'entre eux sont scolarisés, 11,33% sont déscolarisés et 80% sont analphabètes. Il est à préciser que les enfants de 10 à 14 ans constituent les cibles privilégiées pour servir de main-d'œuvre journalière dans ces mines. L'étude a également permis de découvrir que 32% de ces enfants sont victimes de traite transfrontalière (soit 1239 enfants) contre 12,66% victimes de traite interne (soit 490 enfants).

Par ailleurs, ces enfants travaillent souvent dans des conditions difficiles voire dangereuses : manipulation d'outils à risque, manque ou insuffisance de protection pendant le lavage, consommation abusive de substances psychotropes ou excitants (amphétamines, café pur non synthétisé, etc.), faute d'encadrement ou de suivi médical adéquat.

Ces conditions de travail compromettent, en conséquence, leur santé. Cela se perçoit, notamment, à travers les blessures diverses au pied et à la cheville, la dégradation des ongles et des doigts, les courbatures, les douleurs dans le dos, dans la cage thoracique et aux genoux, le paludisme, la diarrhée, la toux, l'anémie, etc.

Au regard des données statistiques et des faits qui précèdent, une remarque s'impose : le travail des enfants en Côte d'Ivoire se développe aussi bien quantitativement que qualitativement. En d'autres termes, le phénomène connaît une croissance numérique certaine, mais évolue également sous diverses formes et, souvent, dans des conditions à risque. Qu'en est-il au niveau spécifique de la ville d'Abidjan ?

2.2.2 Le développement du travail des enfants à Abidjan

Au niveau d'Abidjan, un nombre non négligeable de jeunes travailleurs des deux sexes ont été utilisés dans l'activité artisanale, commerciale ou domestique. C'est ce qu'indique le tableau ci-après.

Tableau n°1 : Répartition des jeunes par situation d'activité selon le sexe et l'âge en 1978 et 1992¹.

| | 5 – 14 ans | | 15 – 19 ans | |
|----------------------|------------|--------|-------------|--------|
| | Garçons | Filles | Garçons | Filles |
| 1978 | | | | |
| Actifs rémunérés | 0 | 2 | 20 | 12 |
| Autres actifs* | 2 | 3 | 18 | 6 |
| Scolarisés | 67 | 47 | 44 | 22 |
| Non actifs | 31 | 48 | 18 | 60 |
| | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| 1992 | | | | |
| Actifs rémunérés | 0,5 | 3 | 4 | 15 |
| Autres actifs | 2 | 2 | 22 | 13 |
| Scolarisés | 77 | 61 | 54 | 26 |
| Travail domestique * | 0,5 | 14 | 1,5 | 38 |
| Hors activité | 20 | 20 | 18,5 | 8 |
| | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

Autres actifs (1978, 1992) : apprenti, aide-familial*

Travail domestique (1992) : personne enregistrée comme ménagère ou aide-ménagère*

Sources :

- *Enquête démographique à passages répétés. Agglomération d'Abidjan (1978)*
- *Enquête prioritaire sur les dimensions sociales de l'ajustement structurel, Abidjan, 1992, Abidjan, 1994.*

Ce tableau indique que les filles s'engagent plus tôt que les garçons dans les occupations économiques ou domestiques. Ainsi, la proportion de garçons qui poursuivent, entre 15 et 19 ans, leur scolarité, additionnée à celle des jeunes gens sans activité, atteint 72% en 92, alors que ces deux catégories ne regroupent que 32% des jeunes filles de même âge.

¹LE PAPE M. (1997), *L'énergie sociale à Abidjan. Economie politique de la ville en Afrique noire, 1930-1995*, Paris, Karthala.

Entre jeunes garçons et jeunes filles de 15 à 19 ans, les tendances d'évolution diffèrent partiellement. En effet, de 78 à 92, la proportion des jeunes garçons actifs rémunérés a fortement baissé de 20% à 4% dans cette tranche d'âge, alors que la proportion des jeunes filles rémunérées a augmenté de 12% à 15%. Il convient de souligner que l'activité non rémunérée d'apprenti ou d'aide familial a faiblement augmenté dans le cas des jeunes garçons (18% des jeunes garçons de 15 à 19 ans en 1978, 22% en 1992). En ce qui concerne les jeunes filles, cette activité a doublé (la proportion passe de 6% à 13%). De même, en 92, de 5 à 14 ans, 14% des filles travaillent au foyer. Pour celles âgées de 15 à 19 ans, cette proportion croît et atteint 38% contre 1,5% pour les garçons.

En somme, il apparaît clairement que les jeunes gens des deux sexes intègrent de plus en plus l'activité économique à Abidjan. Une enquête intermédiaire menée en 1984 sur 250 jeunes garçons, plus ou moins délinquants, âgés de 10 à 24 ans dont 75,6% ont entre 15 et 18 ans, révèle que le secteur informel absorbait 1/3 de ces jeunes dans de multiples activités : petits commerçants (journaux ou divers objets vendus à la sauvette), réparateurs de pneus, disquaires, gardiens de nuit, apprentis, mécaniciens, chauffeurs, tôliers, électriciens auto, maçons, électriciens, peintres, menuisiers, tailleurs, bijoutiers, cordonniers, coiffeurs, frigoristes, dactylographes, etc.¹

L'utilisation de la main-d'œuvre juvénile ou infantile dans le secteur informel urbain concerne, par ailleurs, une gamme variée d'activités économiques. Et le domaine de l'alimentation en constitue une activité majeure. A Abidjan, le phénomène est d'autant plus accentué dans ce secteur d'activité qu'une thèse de doctorat de 3^{ème} cycle y a été entièrement consacrée².

Elle est l'œuvre de Francis AKINDES qui présente dans le tableau ci-après, la structure de la main-d'œuvre familiale dans l'informel alimentaire.

¹MARGUERAT Y. (1984), *Les jeunes délinquants d'Abidjan : une première approche quantitative*, Lomé, ORSTOM.

²AKINDES F. (1990), *Urbanisation et développement du secteur informel alimentaire en Côte d'Ivoire : l'exemple d'Abidjan*, Paris, ORSTOM

Tableau n° 2 : Répartition de la main-d'œuvre familiale dans l'informel alimentaire (ABIDJAN)

| | Fréquence | % |
|--------------------------|-----------|------|
| Aides-parents* | 425 | 46,8 |
| Enfants des tenancières* | 103 | 11,3 |
| Enfants confiés* | 169 | 18,5 |
| Enfants négociés* | 89 | 9,7 |
| Enfants apparentés * | 125 | 13,7 |
| TOTAL | 911 | 100 |

« Aides-parents » : cousins, cousines, frères, sœurs appartenant à la même génération que les tenanciers

NB : en dehors des aides-parents, le reste de la main-d'œuvre (53,2%) est constituée d'enfants de moins de 16 ans.

« Enfants des tenanciers » : descendants directs des tenanciers

« Enfants confiés » : enfants placés auprès des tenanciers par un ami ou un voisin immédiat

« Enfants négociés » : pratiquement « loués » par les parents géniteurs à une tierce personne (le tenancier) en vue d'une exploitation (dans n'importe quel champ d'activité) contre récompense à période déterminée

« Enfants apparentés » : ceux qui, sans être descendants directs du tenanciers, appartiennent à son réseau familial, généralement très large en Afrique.

Pour en revenir au tableau n°1, l'on note qu'au niveau des jeunes filles dont le pourcentage semble croître plus vite que celui des garçons, l'activité domestique a tendance à prendre le dessus.

C'est ainsi qu'en 1992, 21% d'entre elles exerçaient une activité domestique contre 16% affectées à d'autres activités (apprenti, aide-familial, etc.)¹. D'ailleurs, le recensement général de la population et de l'habitat de 1998 estime à 13833, comme le montre le tableau ci-dessous, le nombre de jeunes filles domestiques de 5 à 19 ans sur toute l'étendue de la ville d'Abidjan.

¹Enquête prioritaire sur les dimensions sociales de l'ajustement structurel, 1992

**Tableau n°3 : Répartition des jeunes filles domestiques par commune
(ABIDJAN)**

| Communes | Effectifs | % |
|--------------|---------------|------------|
| Abobo | 3399 | 25 |
| Adjamé | 2017 | 15 |
| Attécoubé | 1277 | 9 |
| Cocody | 586 | 4 |
| Koumassi | 1393 | 10 |
| Marcory | 618 | 4 |
| Plateau | 10 | 0 |
| Port-Bouët | 1246 | 9 |
| Treichville | 662 | 5 |
| Yopougon | 2625 | 19 |
| TOTAL | 13 833 | 100 |

Source : INS, données du RGPH -98

En outre, selon le BICE, 55% des filles domestiques ont moins de 18 ans, 54% ne savent ni lire ni écrire, 65% sont arrivées à Abidjan par l'intermédiaire d'un parent et 90% d'entre elles ne bénéficient pas de contrat écrit et n'ont donc ni assurance, ni droit aux congés, etc. (source : BICE, Brochure de présentation des résultats du programme Jeunes Filles Domestiques).

Les résultats du recensement de 98 montrent également que l'incidence du travail des enfants chez les 6-17 ans est de 19% dans l'ensemble du pays et de 11% dans le département d'Abidjan. Il apparaît en outre que 91364 enfants de cette tranche d'âge travaillent à Abidjan, dont 85609 (soit 93,7%) dans le secteur informel.

Tous ces chiffres, quoique peu récents, sont néanmoins révélateurs de l'ampleur et de la progression du phénomène du travail des enfants à Abidjan,

notamment dans le secteur informel. D'ailleurs, les résultats de la récente étude du BIT sur la traite des enfants dans le secteur informel (2004) confirment incontestablement cette tendance.

L'étude établit en effet qu'à Abidjan, l'usage des enfants est une pratique courante dans les ateliers du secteur informel : environ un atelier sur deux (47,5%) utilise une main-d'œuvre infantile (enfants de moins de 18 ans). Par conséquent, la proportion d'enfants de la main-d'œuvre travaillant dans les unités de production informelle peut être évaluée à 27,5%.

Poussant plus loin l'analyse, l'étude montre d'une part que le travail touche davantage les filles et les enfants de plus de 9 ans et, d'autre part que la combinaison travail/école reste peu fréquente. A preuve, trois travailleurs enfants sur cinq (60,9%) sont des filles et les travailleurs enfants de moins de 10 ans sont très rares, car ne représentant que 1,3% de l'effectif enquêté. De plus, seulement 5,6% des enfants (soit 1 travailleur enfant sur 20) combinent école et travail. A ce sujet, les filles, moins enclines à être inscrites à l'école, sont deux fois moins nombreuses que les garçons à combiner le travail à l'école (4% contre 8%).

Abordant la question spécifique de la traite des enfants dans le secteur informel abidjanais, l'étude souligne que cette pratique concerne 2,4% des enfants interrogés et qu'environ 2084 travailleurs enfants en ont été victimes. Dans cette perspective, il est à noter que 3,5% des enfants migrants (soit 1,6% de l'échantillon) travaillent dans des conditions proches de l'esclavage et qu'au total 1336 enfants travaillent dans ces conditions.

Ces résultats permettent d'affirmer que le travail des enfants dans le secteur informel abidjanais ne s'inscrit pas généralement dans les canaux traditionnels de socialisation. Et ce, d'autant que le statut de travailleur familial est rare et ne concerne que 11,1% des enfants enquêtés. La majorité des enfants travaillent donc sous des statuts qui les astreignent à une obligation de rendement (apprentis, travailleurs rémunérés et travailleurs indépendants).

A présent, il serait intéressant de compléter ce tableau préoccupant par des données recueillies lors de la phase exploratoire de notre recherche. Au contact de la réalité, il nous a été donné de constater dans les rues et quartiers d'Abidjan une diversification très accentuée des formes d'activités des travailleurs enfants.

Ainsi, aux activités classiques telles que précédemment énumérées, se sont ajoutées de multiples autres activités : le stationnement et la surveillance de véhicules dans les parkings publics, la collecte d'ordures ménagères, le travail dans les maquis, l'activité de manager¹, etc.

En outre, l'on remarque que de plus en plus, les enfants travaillent dans des conditions à risque. Il est à relever également que les événements festifs (fêtes religieuses, fêtes nationales, etc.) constituent des périodes de mobilisation intense de travailleurs enfants dont le nombre augmente subitement à ces occasions. En somme, le phénomène du travail des enfants à Abidjan se développe à l'image de sa croissance au plan national. Cette situation a suscité des actions de lutte qu'il convient d'analyser.

2.3 Les actions de lutte contre le phénomène du travail des enfants en Côte d'Ivoire

Face à l'ampleur et à la dynamique du phénomène, plusieurs actions de lutte sont menées notamment aux plans normatif, institutionnel et pratique.

2.3.1 Les actions normatives de lutte

Les actions normatives dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants ont été principalement menées par l'OIT, l'UNICEF et le Gouvernement ivoirien. En ce qui concerne l'OIT, sa Représentation régionale basée à Abidjan travaille sur la question du travail des enfants en Côte d'Ivoire conformément à deux conventions

¹ Les managers sont des enfants qui recherchent des clients pour des activités de photocopie ou de reliure, moyennant une commission. On les retrouve souvent au centre commercial de campus de l'université de Cocody.

majeures. Il s'agit de la convention n° 138 sur l'âge minimum d'accès au travail et de la convention n° 182 sur les pires formes du travail des enfants, respectivement adoptées en 1973 et 1999. Ces deux conventions qui font partie des huit conventions fondamentales de l'OIT, sont en adéquation avec les articles 19, 32, 33, 34, 35 et 36 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des enfants, adoptée en 1990.

Ces conventions constituent, par ailleurs, le cadre normatif de référence qui motive et oriente, généralement, les actions des autres acteurs face au phénomène. Ainsi, l'UNICEF, à la suite de la découverte en 2000 d'un réseau de trafic d'enfants entre la Côte d'Ivoire et le Mali, a participé, le 1^{er} septembre de la même année, à la signature d'un protocole d'accords pour combattre ce phénomène. Ce protocole d'accords a inauguré une série d'actions concrètes que nous analyserons plus loin.

Déjà le 04 avril 1991, la Côte d'Ivoire avait commencé à souscrire aux engagements internationaux qui régissent la question. Elle a ratifié, à cette date, la Convention des Nations Unies relative aux droits des enfants. A partir de 2000, elle a adhéré à la convention africaine relative aux droits de l'homme, qui comporte des dispositions spécifiques sur les droits des enfants.

L'Etat ivoirien, co-signataire du protocole du 1^{er} septembre 2000, avait déjà élevé au mois d'août de la même année, au rang de principe constitutionnel la protection de l'enfant par l'interdiction de l'esclavage et du travail forcé¹, de l'exploitation et de l'abandon moral de l'enfant². De même, l'article 23/8 du Code du travail interdit absolument à l'enfant mineur de moins de 14 ans de conclure un contrat de travail ou même d'apprentissage. Le Code civil, à travers l'article 31 de la loi n°70-483 du 3 août 1970 sur la minorité, précise même qu' « à partir de l'âge de 16 ans, le mineur conclut son contrat de travail et le rompt avec l'assistance de

¹ Cf. : Article 3 de la Constitution ivoirienne d'Août 2000

² Cf. : Article 6 de la Constitution ivoirienne d'Août 2000

son représentant légal. A partir de l'âge de 18 ans, il peut conclure et rompre seul ce contrat ».

On peut aussi noter que les articles premier et 2 du Code du travail, 370 et 371 du Code pénal comportent des dispositions juridiques contre le travail des enfants et la traite des enfants aux fins de leur exploitation. L'article premier dit ceci : « Le présent Code du Travail est applicable sur tout le territoire de la République de Côte d'Ivoire. Il régit les relations entre employeurs et travailleurs résultant de contrats de travail conclus pour être exécutés sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire. Il régit également l'exécution occasionnelle, sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire, d'un contrat conclu pour être exécuté dans un autre Etat. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux travailleurs déplacés pour une mission temporaire n'excédant pas trois mois » (loi 95-15 du 12 janvier 1995 portant code du travail).

En guise de complément à l'article premier, l'article 2 esquisse une définition du travailleur : « Au sens du présent code, est considéré comme travailleur, ou salarié, quel que soient son sexe, sa race et sa nationalité, toute personne physique qui s'est engagée à mettre son activité professionnelle, moyennant rémunération, sous la direction et l'autorité d'une autre personne physique ou morale, publique ou privée, appelée employeur » (loi 95-15 du 12 janvier 1995 portant code du travail).

Quant aux articles 370 et 371 du Code pénal, il s'appesantissent davantage sur la question de l'enlèvement des mineurs : « Quiconque, par fraude ou violence, enlève, sous quelque forme que ce soit, des mineurs des lieux où ils étaient placés par ceux à l'autorité ou à la direction desquels ils étaient soumis, est puni d'un emprisonnement de cinq à dix ans et d'une amende de 500.000 à 5.000.000 FCFA » (article 370) ; « Quiconque, sans fraude ni violence, enlève ou tente d'enlever un mineur de moins de 18 ans, est puni d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 50.000 à 500.000 FCFA » (article 370).

Néanmoins, dans leur application, ces articles connaissent des limites. En effet, l'article premier réduit son champ d'application à la relation employeur-employé et l'article 2 la définition du travail au travail rémunéré. Ces deux articles ne prennent donc pas en compte le travail indépendant ou le travail familial (non rémunéré) alors que de nombreux enfants se trouvent dans ces situations. De même, les articles 370 et 371 du Code pénal traitent spécifiquement des cas d'enlèvement de mineurs de moins de 18 ans. Pourtant, la traite des enfants à des fins d'exploitation s'effectue, souvent, avec l'accord des parents.

C'est pour palier une telle insuffisance qu'un projet de loi sur le trafic des enfants a été élaboré, examiné et approuvé par le Gouvernement. Ce projet a été ensuite soumis à l'Assemblée nationale où il est encore en souffrance, à cause de la crise politico-militaire que traverse la Côte d'Ivoire.

En attendant cette loi, la Côte d'Ivoire a ratifié, le 07 février 2003, les conventions n° 138 et 182 de l'OIT. En conséquence, le Gouvernement a signé le 25 août 2003 avec le BIT un mémorandum d'accord de participation au programme IPEC. Dans le cadre de ce mémorandum, le Ministre de la fonction publique et de l'emploi a pris l'arrêté n°2250 du 14 mars 2005 portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de dix huit (18) ans (voir annexe 4).

En plus de cet arrêté ministériel, le Gouvernement ivoirien représenté par le Ministre de la famille, de la femme et de l'enfant, a signé, le 27 juillet 2005, avec huit (8) autres pays ouest-africains, un accord multilatéral de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'ouest (voir annexe 5).

En somme, au plan normatif, plusieurs initiatives ont été prises sur la question du travail des enfants. Il reste, aujourd'hui, à acquérir une loi qui couronne l'ensemble de l'arsenal juridique. Mais au-delà des actions normatives, des actions d'ordre institutionnel ont été entreprises. Quelles sont ces actions et quel est leur impact sur l'évolution du phénomène ?

2.3.2 Les actions institutionnelles de lutte

Le deuxième type de réponse qui a été apporté au problème du travail des enfants en Côte d'Ivoire, est d'ordre institutionnel. Plusieurs institutions nécessaires à la prise en charge générale ou spécifique du problème ont été sinon créées, du moins renforcées. C'est, avant tout, dans ce sens qu'il faut situer la création du Ministère de la famille, de la femme et de l'enfant ou le Ministère des Droits de l'homme. On notera, à cet effet, que le 25 juillet 2001, le Gouvernement a créé, par décret, un Comité national de lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants, Comité, du reste, peu opérationnel à ce jour.

De même, par décret n° 2004-206 pris en Conseil des ministres le 11 mars 2004, le Gouvernement a créé le Comité directeur national de lutte contre le travail des enfants. Investi la même année, le comité comprend, en plus des ministères concernés, les ONG de lutte contre le travail des enfants, les organisations internationales de protection de l'Enfance, les syndicats de travailleurs et le patronat ivoirien.

Ce Comité a pour rôle de concevoir, planifier et superviser la politique nationale de lutte contre le travail des enfants, conformément à l'article 5 de la convention n° 182 de l'OIT. Dans cette perspective, il a à charge de conseiller le Gouvernement sur les actions à mener en vue d'abolir le travail des enfants en Côte d'Ivoire. En outre, il devra examiner, au moins deux fois par an, les plans d'actions de l'IPEC pour établir les programmes prioritaires, en déterminant notamment les zones et les secteurs où ceux-ci doivent être développés. Une des actions majeures de ce comité a été d'élaborer et de valider en mai 2005, le Plan national d'action contre le travail des enfants.

Il faut également ajouter que le Ministère de la fonction publique et de l'emploi a créé au mois de septembre 2004, une Cellule focale de lutte contre le travail des enfants. La mission de cette cellule est d'informer, de sensibiliser et

d'éduquer les populations des zones urbaines et rurales sur le travail des enfants, notamment sur les risques et les interdictions relatifs au phénomène.

En plus des actions normatives et institutionnelles, il fallait une réponse opérationnelle face à l'ampleur du problème du travail des enfants. Cette réponse réside dans les actions pratiques menées notamment par les organismes internationaux et ONG de protection de l'Enfance, mais aussi par l'Etat ivoirien.

2.3.3 Les actions pratiques de lutte

Il convient, avant tout, de noter que la participation du Gouvernement ivoirien aux actions de terrain contre le travail des enfants demeure insuffisante. En effet, en dehors des ratifications de conventions et des signatures d'accords bilatéraux ou multilatéraux, seulement quelques actions concrètes et soutenues sont en cours de réalisation par le Gouvernement, dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants en Côte d'Ivoire.

Avec l'appui des différents partenaires tels que l'OIT ou l'industrie du chocolat, un projet pilote dénommé Système de suivi du travail des enfants dans la cacaoculture est en cours de réalisation dans le département d'Oumé. Ce projet comporte trois axes majeurs. Le premier axe consiste à agir durablement pour empêcher que le problème ne survienne dans les zones où il n'existe pas. Le deuxième axe vise à mener des actions susceptibles de mettre fin au problème dans les zones où il existe. Enfin, en ce qui concerne le troisième axe, il s'agit de vulgariser toute l'information nécessaire relative à l'évolution du phénomène.

En outre, dans le souci de protéger à la fois le cacao, produit de base de l'économie ivoirienne, et l'enfant, symbole de l'avenir de la Côte d'Ivoire, le Gouvernement tend à mettre en place un système de certification. Celui-ci exclut toutes les formes de travail des enfants dans la production et la transformation du cacao. L'instauration de ce système, actuellement en phase de conception conformément à la loi du Congrès américain sur la production et la transformation

des fèves de cacao sous les pires formes du travail des enfants, devrait se faire au plus tard le 1^{er} juillet 2005, mais il a été finalement différée d'un an.

En somme, l'action du Gouvernement ivoirien face au problème du travail des enfants se traduit progressivement par des initiatives concrètes et soutenues. Cela résulte d'une volonté politique de plus en plus accentuée des autorités ivoiriennes à affronter, avec succès, la question.

En revanche, les actions de terrain les plus considérables ont surtout été menées par les ONG et organismes internationaux en charge du problème. Ainsi le BIT, à travers le programme IPEC, mène :

- Des actions de sensibilisation et d'information des acteurs de lutte et de l'opinion nationale sur l'ampleur du phénomène ;
- Des actions de renforcement des capacités pour une meilleure maîtrise du phénomène et des méthodes de lutte ;
- Des actions directes sur les enfants impliquant leur retrait du marché du travail et leur réinsertion dans le cursus scolaire ou la formation professionnelle, ainsi que l'appui à leurs parents pour la création d'activités génératrices de revenus.

Par ailleurs, la réalisation du programme IPEC en Côte d'Ivoire a favorisé la mise en œuvre de deux projets sectoriels de lutte contre le travail des enfants. Il s'agit des projets LUTRENA et WACAP.

Premier projet de lutte contre la traite des enfants en Côte d'Ivoire, LUTRENA a été initié en 2001 conformément à l'alinéa (a) de la convention n° 182 de l'OIT. Avec pour objectif de contribuer à la prévention et à l'abolition effective de la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail, ce projet a permis de développer deux programmes d'actions en direction des enfants exploités ou des personnes qui leur sont proches. Il s'agit d'un programme de sensibilisation et

d'installation de comités locaux de vigilance et d'un programme de retrait et de réinsertion des enfants victimes de traite.

De son côté, le projet WACAP a vu le jour en 2003 avec pour objectif de contribuer à la lutte contre le travail des enfants dans les domaines du cacao et de l'agriculture commerciale en vue d'une élimination progressive du phénomène. En adéquation avec cet objectif, des programmes d'actions sont en cours de réalisation dans les zones de production agricole et particulièrement cacaoyère des 5 grandes régions que sont : le Sud, le Sud-Est, le Sud-Ouest, le Centre-Ouest et l'Est.

Dans le même élan que le BIT, l'UNICEF mène contre le travail des enfants, des actions de lutte à deux niveaux : préventif et curatif. La stratégie d'actions préventives se traduit par une campagne de sensibilisation et d'information. Initiée en 2000, cette campagne fait suite à une enquête commanditée par ladite institution en 1998 et qui a révélé l'exploitation effective d'enfants dans les plantations en Côte d'Ivoire.

L'action d'information portait alors sur la différence entre « travail exploité » et « travail socialisant » des enfants. Elle visait ainsi à sensibiliser le Gouvernement ivoirien sur la nécessité de promouvoir la scolarisation des enfants. Cette action a débouché sur la mise en place de comités de vigilance au niveau communautaire et la création d'une ligne verte pour informer les groupes cibles. En complément des actions préventives, la stratégie d'actions curatives porte essentiellement sur la prise en charge psychosociale et affective des enfants victimes d'exploitation.

Sur la même lancée, l'ONG WINROCK international, le BICE, la GTZ, respectivement à travers leurs projets *CLAC*, *Appui aux jeunes filles domestiques* et *LTTE*, la fondation ICI ainsi qu'environ 50 ONG nationales œuvrent, individuellement ou collectivement, dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants en Côte d'Ivoire et à Abidjan.

Toutes ces actions sont conformes à l'esprit du Plan d'Action pour « Un monde digne des enfants » adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de la vingt-septième session extraordinaire, le 10 mai 2002 (voir encadré 1). Elles tiennent également compte de la Déclaration des enfants¹ faite lors de ladite session (voir encadré 2).

| | |
|--|--|
| <p>Encadré 1 : Extrait du Plan d'Action pour « Un monde digne des enfants »</p> <p>(...) Formuler et mettre en œuvre des stratégies tendant à protéger les enfants contre l'exploitation économique et contre tout travail dangereux ou nuisible à leur éducation ou à leur santé ou de nature à entraver leur épanouissement physique, mental, spirituel, moral ou social.</p> | <p>Encadré 2 : Extrait de la Déclaration des enfants : « Un monde digne de nous »</p> <p>(...) Nous voyons la fin de l'exploitation, des mauvais traitements et de la violence :</p> <ul style="list-style-type: none">• des lois protégeant les enfants de l'exploitation et des mauvais traitements, et mises en œuvre et respectées par tous,• des centres et programmes aidant à reconstruire la vie des enfants victimes. |
|--|--|

Au total, le problème à résoudre peut se résumer ainsi : considéré dans la société traditionnelle comme une activité d'apprentissage sociale, le travail des enfants se présente aujourd'hui en milieu urbain comme une activité économique à travers laquelle l'enfant recherche les moyens de sa subsistance ou celle de sa famille. Ce phénomène qui constitue un frein à son épanouissement, persiste en dépit des actions menées pour le combattre. De l'avis de certains spécialistes, il est en pleine croissance, particulièrement dans la ville d'Abidjan. De ce fait, le nombre de travailleurs enfants risque de doubler voire de tripler d'ici 5 à 10 ans si une politique de lutte plus efficace n'est pas initiée.

Dans la logique des constats qui précèdent, une question fondamentale mérite d'être posée : pourquoi le phénomène du travail des enfants persiste-t-il en milieu urbain malgré les actions de lutte menées ?

Cette question suscite d'autres interrogations :

- La lutte contre le travail des enfants prend-elle en compte la signification que revêt le travail pour l'enfant ?

¹ Plus de 400 enfants étaient présents à cette session en tant que délégués et ont participé activement à chaque réunion officielle et aux activités parallèles.

- Si non, quel est le sens que l'enfant confère à son action dans le secteur informel urbain ?
- Ce sens n'est-il pas fondé par une dynamique relationnelle entre les composantes de son action ?
- Si oui, quelles sont ces composantes et quelle est la logique qui les lie ?
- Cette logique suffit-elle à établir la rationalité de son action ? Si non, comment se manifeste cette rationalité ?
- En d'autres termes, l'action étant soumise à des contraintes, quelles sont ces contraintes et comment y sont-elles intégrées tout en préservant l'autonomie du travailleur enfant ?

Ces interrogations conduisent à la formulation de la thèse suivante :

Thèse : Le travailleur enfant du secteur informel urbain s'apparente à un acteur social dont l'action, obéissant à un sens spécifique et menée avec rationalité et autonomie, est influencée par la dynamique de l'urbanisation aux plans démographique et géographique, de même que par son impact social (mutations familiales, expansion de l'individualisme) et socio-économique (accentuation de la pauvreté, développement du secteur informel).

Trois hypothèses ont été retenues pour soutenir la thèse.

Première hypothèse : Le sens de l'action du travailleur enfant dans le secteur informel urbain réside dans la logique qui lie ses aspirations et croyances à ses choix et comportements.

Deuxième hypothèse : La rationalité du travailleur enfant tient à la congruence entre son action et les contraintes auxquelles elle est soumise.

Troisième hypothèse : Du sens et de la rationalité de l'action découle l'autonomie du travailleur enfant.

La problématique, doublée de la revue critique de la littérature, offre des éléments théoriques, conceptuels et méthodologiques adéquats pour élaborer une esquisse de réponses cohérentes et objectives aux questions de recherche formulées ci-dessus. Ces réponses sont contenues dans l'approche conceptuelle.

V. APPROCHE CONCEPTUELLE

Il s'agira de procéder à la définition des concepts et de parvenir à une explication idéale du travail de l'enfant dans la perspective *boudonienne* de l'individualisme méthodologique. Cette opération de conceptualisation permettra d'élucider les hypothèses et les liens entre elles, puis de décomposer les concepts clés en variables et indicateurs opérationnels et interactifs, qu'il faudra renseigner pour valider l'explication idéale, sous-tendue par l'approche conceptuelle.

Le souci de conceptualisation obéit au principe durkheimien selon lequel : « La première démarche du sociologue doit (...) être de définir les choses dont il traite, afin que l'on sache et qu'il sache bien de quoi il est question »¹. L'objectif ainsi visé est d'éclairer le lecteur et surtout de délimiter les contours sociologiques du sujet. C'est pourquoi il faut clarifier, de prime abord, le concept de travail des enfants.

1. Le travail des enfants

Aucune définition universelle du travail des enfants n'a encore été adoptée. Chaque organisme ou institution intéressé par le phénomène, lui attribue une définition selon ses défis, priorités ou stratégies de lutte.

La définition du travail des enfants passe nécessairement par la clarification du concept de travail. C'est à cette tâche que nous allons maintenant nous atteler.

¹ DURKHEIM E. (1999), *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, P. 34

Le travail comme phénomène social a fait l'objet de plusieurs conceptions disciplinaires au nombre desquelles celle de la philosophie. La philosophie s'est, en effet, illustrée par deux approches essentielles. La première perçoit le travail comme un facteur de servitude, une entrave à l'épanouissement de l'homme. Ici, l'homme est, par nécessité et par contrainte, lié à la nature dans un rapport de souffrance et d'asservissement. Sa survie en dépend d'autant qu'elle se conquiert aux prix d'efforts à la fois pénibles et douloureux.

L'artisan ou l'esclave dans la Grèce antique, ne pouvait en effet se concevoir comme producteur de valeurs sociales. Sa situation relevait du rapport de service, sa production n'était évaluée que sous son seul aspect de valeur d'usage, valeur immédiate pour celui à qui elle était directement destinée. Rien par conséquent, dans des rapports aussi personnalisés, n'incitait à ce que fussent comparés entre eux les divers métiers, à ce qu'une commune mesure s'en dégageât d'où pût naître l'idée de ce que Marx appellera le travail abstrait. Aussi, n'est-ce pas en raison de leur rapport de travail que les artisans sont citoyens, mais par-delà et malgré cela¹.

Le travail sert donc à distinguer nettement les classes sociales dans la société antique gréco-romaine¹. D'un côté, il y a la classe des esclaves, c'est-à-dire ceux qui croupissent régulièrement sous le poids du labeur et qui, par le fait de la reproduction sociale, y sont condamnés. De l'autre côté, on trouve la classe des hommes libres qui se consacrent essentiellement aux activités nobles.

Dans un rapport de domination, la classe des « maîtres » soumet celle des esclaves qui, en retour et par contrainte, travaillent à la transformation de la matière pour la nourrir et l'entretenir. Analysant une situation analogue dans le cadre du système capitaliste, Marx écrit dans les Manuscrits de 1844 : « Dans son travail [l'ouvrier] ne s'affirme pas mais se nie, ne se sent pas à l'aise mais malheureux, mortifie son corps et même son esprit. En conséquence, l'ouvrier n'a le sentiment

¹ Encyclopædia Universalis 2004

¹ TOURE I. (1978), *Le travail en Côte d'Ivoire : du collectivisme de fait à la participation provoquée*, Thèse de doctorat 3^{ème} cycle, Abidjan, IES.

d'être auprès de lui-même qu'en dehors de son travail et, dans le travail, il se sent en dehors de soi ».

Une deuxième approche plus positive prend le contre-pied de la conception fataliste qui précède. Il s'agit de celle qui présente le travail comme facteur d'élévation de l'homme. Le travail constitue une source de libération, un vecteur par lequel l'être humain s'affranchit de la domination, de la souffrance, de la misère et même de l'ignorance. Par ce dépassement, le travail porte l'empreinte de l'intelligence humaine. La « dialectique du Maître et de l'esclave » de Hegel illustre bien cette conception du travail.

L'intérêt de ces approches est qu'elles inaugurent deux formes essentielles de travail qu'on pourrait retrouver chez les travailleurs enfants du secteur informel urbain. Il est question d'une part, du travail des enfants perçu comme servitude, esclavage, pénibilité ou souffrance et d'autre part, du travail vu comme action sagement et librement menée par l'enfant pour atteindre un but valorisant. Cette seconde forme permet d'appréhender le travail comme un moyen pour l'enfant de conquérir sa liberté et son épanouissement.

Faut-il en conclure que toute action, nécessitant un quelconque effort, revêt forcément le statut de travail ? La réponse est négative et sans équivoque. En effet, comment comprendre qu'un fait aussi banal que porter la nourriture à sa bouche, bien que doué d'effort, soit considéré comme un acte de travail ? Ou encore, peut-on admettre que le fait pour l'enfant de déployer un effort à s'incliner devant un aîné en guise de respect soit présenté comme une forme de travail ?

Loin de s'assimiler au travail, tous ces faits et gestes véhiculés par le comportement de l'enfant, s'inscrivent dans un processus de respect des normes et d'adhésion aux valeurs spécifiques à son groupe social ou à sa société. En Afrique en général et en Côte d'Ivoire en particulier, le comportement de l'enfant se forge à travers l'exercice d'une catégorie d'activités dites socialisantes. Apprendre à un

enfant à dresser son lit, à faire la lessive, la vaisselle ou le ménage requiert certes un minimum d'effort, mais ne saurait être considéré comme un acte de travail.

C'est plutôt une activité d'apprentissage social, de socialisation à visée intégrative. Elle l'est et elle le demeure tant qu'elle se conforme aux normes sociales établies. Le travail dont il est question dans cette étude n'est donc pas à confondre avec l'activité sociale pratique, qui enseigne à l'enfant les manières de faire en vigueur dans sa sphère sociale et culturelle.

Cette nuance, en même temps qu'elle apporte un éclairage sur le type de travail à ne pas prendre en compte, ouvre le champ d'autres esquisses définitionnelles dignes d'intérêt. A cet effet, nous analyserons successivement les approches économique et sociologique du travail.

Pour les économistes, le travail consiste principalement en une activité créatrice d'utilité. L'utilité s'apparente aux biens, services et richesses produits à travers le travail. De ce fait, le travail implique les notions d'efficacité, de rentabilité et de productivité. Il est dit efficace lorsque sa réalisation permet d'atteindre les objectifs fixés ou d'obtenir les résultats attendus. Il est rentable quand il produit une rente ou des bénéfices, bref quand il « rapporte ». Enfin la productivité du travail renvoie au rapport entre la quantité de biens ou de services produits et les moyens de production (force de travail, capital, etc.).

Vu sous cet angle, le travail des enfants doit inclure les activités infantiles à caractère utilitaire, c'est-à-dire les activités de production de biens ou de services fondées sur une logique d'efficacité et de profit. Cependant, se laisser guider exclusivement par cette approche utilitariste reviendrait à passer sous silence l'aspect social du travail. Or, c'est justement cet aspect qui intéresse, au premier chef, l'investigation sociologique. Qu'entend-t-on alors par travail au sens sociologique ?

La revue *Sociologie du travail* définit la notion de travail comme « l'activité par laquelle les hommes maîtrisent et créent leur société ». Eu égard à cette définition, le travail implique le comportement du travailleur, d'une part en situation de travail et d'autre part, en dehors de la sphère de production (famille, association, groupe d'amis, etc.). Cette approche dépasse la conception économique et appréhende le travail dans sa dimension sociale.

Ce qui intéresse la sociologie et singulièrement la sociologie du travail, c'est le comportement du travailleur, ses attitudes au travail en rapport avec les valeurs professionnelles auxquelles il est attaché, de même que les rapports sociaux de production et la transformation de la société par le travail. Cette perspective a été illustrée par la sociologie empirique américaine, à travers les recherches de Mayo et de son école, à la Western Electric (1939) sur la conduite du travailleur dans le contexte social de son groupe de travail.

Cette nouvelle conception du travail consacre le dépassement de l'approche économique, mais aussi de la théorie taylorienne de la rationalisation de l'organisation du travail. Aussi bien Friedmann, dans sa réflexion sur la déshumanisation du travail industriel (1946) que Naville, dans son marxisme militant, s'inscrivent dans cette voie.

Plutôt que de chercher à adapter l'homme au travail taylorisé, Friedmann souligne les pathologies du taylorisme, recherchant des alternatives culturelles à l'aliénation du travail (1956). Désormais, le travail s'observe et s'étudie à travers la division du travail, les nouveaux métiers, les espaces de restructuration, mais également à travers la résistance au changement, les comportements informels et contestataires.

De ce point de vue, le travail revêt une dimension socio-historique fondamentale, mise en relief notamment par les travaux de Touraine. Celui-ci étudie la société comme l'œuvre des hommes en concevant ses transformations comme le produit du travail collectif. Pour lui, la conscience ouvrière est le sens

vécu, par des sujets personnels, d'un système d'action historique (1966, 1973). L'homme en situation de travail est donc créateur d'histoire, créateur de social.

C'est par rapport à la situation de travail que sont également expliquées les attitudes et l'action ouvrière (Durand, 1971). La situation de travail ne prend pas seulement en considération les postes de travail ou l'atelier et son organisation. Elle inclut la place occupée dans la société par la classe ouvrière et ses attentes de participation au pouvoir politique. Cette approche du travail est plus spécifique à la sociologie de l'action.

La permanence des liens du travail à la société est cependant redécouverte par un courant de sociologues dont Sainsaulieu, à travers son ouvrage *l'Entreprise, une affaire de société* (1990). Mode de coordination permettant de rendre congruents des objectifs différents afin que chaque acteur réalise son avantage, l'entreprise est l'occasion d'une expérience collective. C'est là que se forment des « identités au travail », voire une dynamique culturelle. L'entreprise, vu sa constitution en réseau d'acteurs, est donc ancrée dans la vie sociale. De ce fait, elle apparaît comme une « institution ». Ce « réenchâtement » de l'entreprise conduit à placer en elle certains des espoirs qui se portaient vers l'Église (XIII^{ème} s.), l'école (XIX^{ème} s.) ou l'État (XX^{ème} s.). Ces espoirs se résument à des responsabilités élargies en matière d'emploi, de formation, de socialisation, de culture, de santé, d'aménagement du territoire, de protection sociale, d'équilibre biologique...

A la dimension socio-historique du travail, il faut ajouter la dimension stratégique. Celle-ci a été formalisée par Crozier et Friedberg¹. Les moyens stratégiques du travailleur peuvent s'assimiler à l'exercice d'un pouvoir dont les sources peuvent être les alliances, la maîtrise de l'incertitude critique du partenaire, l'expertise et la hiérarchie. Le concept de travail renferme ainsi plusieurs composantes dont les négociations, les jeux d'influence, les structures de décisions, le rôle du formel et de l'informel dans les rapports de pouvoirs.

¹ CROZIER M., FRIEDBERG E. (1977), *L'Acteur et le système*, Paris, Seuil.

Comme on le voit, plusieurs travaux consacrés à l'étude du travail ont porté sur le travailleur en situation de travail. Pourtant, tel que le préconisait Pierre Naville dans le tome 1 du *Traité de sociologie du travail*, « le comportement (...) des travailleurs lorsqu'ils ne sont pas au travail doit s'étudier aussi en fonction du travail accompli ». C'est dire que les facteurs explicatifs du comportement au travail existent également en dehors de la sphère de travail. En d'autres termes, la dimension sociale du travail s'étend au-delà du champ d'action professionnel. Elle implique, entre autres éléments, les stratifications sociales et les modes de vie.

De ce fait, la sociologie du travail se mue progressivement en sociologie des travailleurs. Déjà dans les années 50 et 60, la seconde école de Chicago (promotrice de l'interactionnisme) s'attelle à étudier le travail de catégories sociales très diverses. C'était par exemple le cas des concierges, des musiciens de jazz et même des pickpockets.

Dans cette perspective, c'est moins le travail qui est étudié que le travailleur. La sociologie du travail en France va ainsi porter, de plus en plus, sur des catégories sociales particulières comme celles des employés, des cadres, des hauts fonctionnaires... La sociologie du travail récente effectue donc une rupture par rapport à la sociologie du travail classique qui était une sociologie de la classe ouvrière.

La première conclusion à tirer à la suite de cet exposé est la suivante : l'action du travailleur enfant dans le secteur informel urbain doit s'étudier aussi bien dans le cadre de l'exercice d'une activité qu'en dehors. Deuxièmement, cette étude doit essentiellement être axée sur la dimension sociale et stratégique de son action. Troisièmement, l'agrégat social constitué par l'ensemble des actions individuelles des travailleurs enfants insuffle une dynamique à l'évolution du phénomène et aux mutations qu'il subit.

Partant, dès lors que des activités de production ou de commercialisation, génératrices de revenus ou de profits, sont exercées par des enfants sur le marché

du travail, il y a « travail des enfants ». Et ce, d'autant qu'on assiste à l'utilisation de la force de travail de l'enfant, à un effort d'investissement pécuniaire selon l'activité exercée et/ou à l'obtention d'un bénéfice quelconque (rémunération en nature ou en espèce, revenu, profit, apprentissage, etc.).

Mais au fait, qui considère-t-on comme enfant ?

En psychologie, l'enfance comporte trois stades. Il y a la première enfance qui court de 0 à 3 ans, la seconde enfance, de 3 à 7 ans et la troisième enfance, de 7 à 12 ans. Au-delà de l'enfance, il y a l'adolescence constituée de deux phases : la pré-adolescence ou l'âge de puberté qui s'étend de 12 à 15 ans et l'adolescence proprement dite, de 15 à 18 ans. Gesell (1941) a même développé le concept d'enfance fœtale qui désigne la période entre la naissance d'un nouveau-né prématuré (à partir de 28 semaines) et la date qui aurait dû être celle de sa naissance à terme (40 semaines).

Si on devait s'en tenir aux critères de cette définition, on ne parlerait pas, dans le cadre de notre étude, de « travail des enfants », mais plutôt de « travail des adolescents ». Ceci parce que le champ social de l'étude couvre des individus âgés de 15 à 17 ans révolus. Mais le concept de « travail des enfants » a été retenu eu égard à la perception juridique de l'enfance en Côte d'Ivoire, à la conception de l'enfant au sens de la Convention relative aux droits de l'enfant et aux représentations sociales de l'enfance dans la société ivoirienne.

Le droit ivoirien tend à assimiler l'enfance à la minorité. Le Code Civil, à travers l'article premier de la loi n°70-483 du 3 août 1970 sur la minorité, considère le mineur comme « tout individu de l'un ou de l'autre sexe qui n'a pas encore atteint l'âge de vingt et un ans accomplis ». Cette loi, en son article 2, stipule que « l'enfant, à tout âge, doit honneur et respect à ses père et mère ; jusqu'à sa majorité ou son émancipation, il leur doit obéissance ». Toujours selon le Code Civil « la majorité est fixée à 21 ans accomplis ; à cet âge, on est capable de tous les actes de la vie civile ».

La Convention relative aux droits de l'enfant définit, en son article premier, l'enfant comme « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ».

La conception de l'enfant en Afrique en général et en Côte d'Ivoire en particulier, revêt deux caractéristiques sociales fondamentales : il s'agit de la dépendance vis-à-vis des parents et de la soumission à leur autorité. L'on considère comme enfant, dans la société ivoirienne, l'individu qui vit généralement à la charge et sous l'autorité des parents ou tuteurs.

Ces trois perceptions transcendent les trois stades biopsychologiques de l'enfance et enjambent les deux autres de l'adolescence. En définitive, sur la base de ces approches juridique, institutionnelle et sociale, nous considérons comme *enfant, tout individu, de sexe masculin ou féminin, de moins de 18 ans, à la charge et/ou sous l'autorité ou non de parents ou tuteurs. C'est également sur cette base que nous avons choisi de porter l'étude sur ceux parmi eux qui sont âgés de 15 à 17 ans révolus.*

A la lumière de l'argumentation qui précède, le concept de « travail des enfants » se justifie pleinement. Nous entendons par travail des enfants : *toute forme d'activité économique de production de biens, d'apprentissage, de prestation de services ou de commerce qui, exercée sur le marché du travail par un individu de sexe masculin ou féminin de moins de 18 ans, rémunérée ou non, avec ou sans la supervision, la tutelle ou la surveillance d'un adulte, de façon permanente, régulière, saisonnière ou ponctuelle, vise à satisfaire ses besoins, ceux de sa famille et/ou de son employeur.*

L'étude porte essentiellement sur l'activité du travailleur enfant dans le secteur informel urbain. Le choix du secteur informel comme cadre empirique de l'étude n'est pas fortuit. Il est dû au fait que la manifestation du phénomène y est très accentuée. En zone urbaine, notamment à Abidjan, il est aujourd'hui fréquent de rencontrer des enfants exerçant une activité dans les rues, aux grands

carrefours, aux alentours des cinémas, dans les marchés, dans les lieux publics ou dans les ateliers d'apprentissage des petits métiers.

Dans cette métropole, du reste capitale économique de la Côte d'Ivoire, le secteur informel représente donc le champ d'action par excellence des travailleurs enfants. C'est surtout dans ce secteur qu'ils se meuvent et exercent leurs activités sous diverses formes. Il serait donc opportun de circonscrire, à présent, ce concept.

2. Le secteur informel

Né du mot latin *informis* qui signifie « non façonné, brut, mal formé », l'informel se rapporte à tout ce qui, dans les pratiques sociales, échappe à la normativité, par opposition à des activités formalisées répondant à des normes explicites. Partant, le secteur informel se présente comme un champ macro-économique au sein duquel ni les activités, ni les relations entre elles ne sont régies par une réglementation et soumises à une organisation rigoureuse.

Pour les besoins de l'étude, nous retiendrons la définition de Francis AKINDES selon qui, ce concept désigne : « *l'ensemble des activités économiques exercées en milieu rural ou urbain au vu et au su du milieu social dans lequel elles naissent et se développent, mais non officiellement reconnues par l'Etat parce que difficilement saisissables dans les cadres classiques de la comptabilité nationale à cause de leur fluidité* »¹.

L'étude implique le secteur informel comme champ empirique et s'effectue en milieu urbain. Par conséquent, l'urbanisation en tant que contexte social et économique d'émergence du travail des enfants, mérite d'être définie.

¹ AKINDES F. (1987), in Kassa Bya Kassa, n°8 Janvier/Juin, p 13.

3. L'urbanisation

La ville est définie, selon Le Petit Robert, comme « un milieu géographique et social formé par la réunion organique et relativement considérable de constructions et dont les habitants travaillent pour la plupart, à l'intérieur de l'agglomération, au commerce, à l'industrie, à l'administration ». Cette définition s'appuie fondamentalement sur des critères économique, administratif et démographique. Mais elle prend en compte d'autres critères, non moins importants, tels que : l'habitat, les équipements sociaux, les infrastructures diverses, etc.

En Côte d'Ivoire, c'est en 1955, dans le « Répertoire des localités de la Côte d'Ivoire » dressé par le pouvoir colonial, que le critère administratif a été utilisé pour la première fois pour distinguer les villes des localités rurales. Toutes les agglomérations ayant une fonction administrative (chef de cercle, chef-lieu de subdivision, etc.) ont été qualifiées de villes à l'exception de deux d'entre elles : Touba et Toulepleu (source, INS, RGPH-98, V4, T13).

En 1960, le critère démographique (taille de la population) a été pris en compte lors du recensement opéré par la Direction de la Statistique pour distinguer les localités urbaines des localités rurales. Ainsi, toutes les localités de moins de 5 000 habitants sont qualifiées de « villages » tandis que celles de plus de 5 000 habitants constituent des « villes ». En 1964 et 1965, dans le cadre des enquêtes régionales pour la préparation du premier Plan Quinquennal de la Côte d'Ivoire, les deux critères (démographique et administratif) ont été combinés pour différencier les localités urbaines et rurales. Jusqu'à cette période, les définitions de la ville ne reposaient pas sur une base scientifique, mais sur des choix a priori.

C'est, en revanche, en 1968 que l'ORSTOM (actuel IRD) et l'Institut de Géographie Tropicale (IGT) ont élaboré une approche scientifique de la ville. Sur cette base, la ville a été définie, à la faveur du Recensement général de la population de 1975 comme une agglomération de plus de 10 000 âmes ou une agglomération ayant entre 4 000 et 10 000 habitants, mais comprenant plus de

50% de chefs de ménage qui exercent une activité non agricole. Cette définition a été utilisée pour le Recensement général de la population de 1988.

Dans le cadre du Recensement général de la population et de l'habitat de 1998, la définition de la ville ou milieu urbain a été améliorée. Désormais, l'on désigne par milieu urbain :

- Tous les chefs-lieux de département ;
- Tous les chefs-lieux de sous-préfecture de 10 000 habitants et plus;
- Tous les chefs-lieux de sous-préfecture ayant une population comprise entre 4 000 et 10 000 habitants et dont plus de 50% des chefs de ménage ont une activité non agricole.

De même, sont considérées comme agglomérations semi-urbaines :

- Tous les chefs-lieux de Sous-préfecture ayant une population de 4 000 habitants ;
- Tous les chefs-lieux de Sous-préfecture ayant une population comprise entre 4 000 et 9 999 habitants et dont le pourcentage de chefs de ménage qui ont une activité non agricole est compris entre 25% et 50%.

Toute localité qui ne remplit aucun des critères ci-dessus est considérée comme une localité rurale. Cette clarification du concept de ville a permis d'établir une classification des localités urbaines de Côte d'Ivoire en six (6) grandes catégories :

- Métropole (Abidjan)
- Grandes villes (taille supérieure ou égale à 100 000 habitants)
- Villes moyennes (taille comprise entre 50 000 et 99 999 habitants)
- Villes intermédiaires (taille comprise entre 25 000 et 49 999 habitants)
- Petites villes (10 000 à 24 999 habitants)
- Localités semi-urbaines (taille comprise entre 4 000 et 9 999 habitants)

- Tous les chefs-lieux de département
- Tous les chefs-lieux de Sous-préfecture de 10 000 habitants et plus.

En conséquence, la croissance urbaine apparaît aussi bien comme l'accroissement démographique, l'extension spatiale, que comme la multiplication dans le temps et dans l'espace des villes. Chaque fois qu'au moins un de ces trois critères se vérifie, on parlera alors de croissance urbaine (source, INS, idem).

A ces définitions de la ville, il faut ajouter une autre : celle de l'Anthropologie urbaine. Cette discipline considère, d'une part, la ville comme un véritable laboratoire social qui s'apparente à un organisme engendrant des logiques propres, comparables à celles d'un environnement végétal. De ce point de vue, la ville est à la fois source et centre du changement social, parce qu'elle est un espace de liberté qui tolère les différences, voire les déviances.

D'autre part, la ville est assimilée à un système de contradictions, animé de dynamiques en opposition et sous-tendu par l'interaction entre les forces centrifuges et centripètes. Ces dernières (les forces centripètes), en nous ramenant à la notion de centre urbain, confèrent à la ville le statut d'« espace intégré », caractérisé par la cohabitation ou l'imbrication des espaces de gestion administrative et juridique, économique et politique, religieuse et culturelle.

Quant aux forces centrifuges, elles se rapportent à la circulation entre l'espace intégré du centre et les espaces différenciés de la périphérie. La périphérie se caractérise par la dissociation des fonctions urbaines : elle est faite d'alternances entre espaces de résidence (grands ensembles, quartiers pavillonnaires), d'activités commerciales (centres commerciaux), de loisir (parcs, espaces verts), de production et de services, de transport (gares, aéroports, routes et autoroutes). Ces espaces spécifiques peuvent mutuellement se conjuguer, mais, généralement, c'est le phénomène de circulation entre eux qui prédomine.

En définitive, selon l'approche anthropologique, la ville peut se définir comme un système de forces contradictoires, les unes attirant vers le centre, les autres rayonnant vers la périphérie, le tout contribuant à l'intégration réciproque de l'ensemble¹.

La Sociologie se démarque nettement de l'Anthropologie dans la définition de la ville. Celle-ci y est présentée comme un ensemble diversifié de populations, d'activités et d'institutions concentrées sur un même territoire. Pour la Sociologie en effet, en plus du nombre d'habitants, qui n'est pas le critère le plus décisif, il faut davantage mettre l'accent sur l'idée de regroupement sur un espace restreint : densité du peuplement, primat du cadre bâti sur l'environnement naturel, des activités industrielles ou tertiaires sur la production agricole.

La proximité spatiale étant à la fois une condition et une source d'interaction, les villes sont des entités sociales et matérielles, façonnées par les rapports d'échange et de coopération qui s'instaurent entre les citoyens. Ainsi pour Durkheim, les villes « résultent toujours du besoin qui pousse les individus à se tenir d'une manière constante en contact aussi intime que possible les uns avec les autres ; elles sont comme autant de points où la masse sociale se contracte plus fortement qu'ailleurs »¹. Fondée sur l'interdépendance, cette densité renforce à son tour la différenciation des activités, des populations et des espaces.

Aussi, en tant que processus social, l'urbanisation ne se réduit-elle ni à la croissance des agglomérations, ni à l'étalement des tissus urbains hors des limites traditionnelles de la cité ou même de ses banlieues. Plus fondamentalement, elle désigne le passage à un mode de vie, pris dans une tension permanente entre la localité et la mobilité, entre des encrages territoriaux multiples et l'expérience de l'hétérogénéité des contacts et des situations. Pôle d'attraction et de rayonnement, la ville bouscule les découpages administratifs. Nœud de relations dont l'inscription spatiale est de moins en moins tributaire de contraintes techniques, elle est

¹ RAULIN A. (2003), *Anthropologie urbaine*, Paris, Armand Colin, pp 55-68.

¹ DURKHEIM E. (1960), *De la division du travail social*, Paris, PUF.

inséparable de tous les mouvements de personnes, de biens, d'informations qui la relie à d'autres territoires².

En somme, nous appréhendons l'urbanisation comme *le processus de création, d'accroissement ou d'extension d'une ville au double plan démographique et géographique, processus qui s'accompagne généralement de changements sociaux*.

L'urbanisation ainsi définie, est loin d'être une cause déterminante de la production du phénomène du travail des enfants dans le secteur informel. Elle en constitue en revanche, un facteur d'influence. En effet, dans sa dynamique, l'urbanisation rapide de la ville d'Abidjan favorise l'émergence de certaines situations relevant du changement social (mutations familiales, expansion de l'individualisme, accentuation de la pauvreté, développement du secteur informel), susceptibles d'influencer le phénomène du travail des enfants et d'en éclairer la compréhension. Tel est le sens de la thèse que nous voulons défendre.

Pour être élucidée, cette thèse nécessite le recours à la sociologie de l'action comme champ paradigmatique de référence. Conformément à ce paradigme, le travail de l'enfant sera étudié comme l'élément central d'une action autonome, individuellement menée, orientée vers une fin spécifique et rationnelle. En d'autres termes, le travail de l'enfant s'inscrit au cœur d'une action librement conçue et mise en œuvre, dotée d'un sens et sous-tendue par une rationalité. Les notions d'autonomie, de sens et de rationalité vont de pair. Il importe donc de les définir pour saisir la nature du lien qui les relie.

4. Le sens

Schütz définit le monde social comme le résultat des interprétations du monde dans lequel vivent les individus et qu'ils construisent en fonction de leurs

² BURGEL G. (1993), *La Ville aujourd'hui*, Paris, Hachette.

situations et de leurs projets¹. Chaque être humain, dans sa vie de tous les jours, passe son temps à donner des significations à des objets, à des relations, à des événements. Ce sont ces interprétations qui déterminent son action.

Dès lors, le travail des enfants comporte une dimension subjective dont il faut nécessairement tenir compte dans l'analyse du phénomène. Autrement dit, il est impossible de séparer la structure objective du travail de la signification que l'enfant lui accorde. Le sens se rapporte donc à l'intention ou aux motivations profondes sans lesquelles l'action reste inintelligible.

Mais, il faut distinguer avec Weber deux types de sens: le sens "actuel" ou subjectif que l'acteur assigne à son action, et le sens reconstruit qui relève d'une *contextualisation* rationnelle de l'action. Boudon s'inscrit dans cette perspective pour traduire le concept de sens par les "bonnes raisons" que l'individu a d'agir. Le sens renvoie, de ce fait, aux significations qui ordonnent l'action du travailleur enfant. Il désigne à la fois *la fin vers laquelle l'action est orientée et la dynamique qui la sous-tend*.

Qu'en est-il du concept de rationalité ?

5. La rationalité

La notion de rationalité dans les sciences sociales vient de l'économie. Dans la tradition de la science économique, du moins telle qu'elle est exprimée par Pareto (*Traité de sociologie générale*), une action est dite rationnelle lorsqu'elle est objectivement adaptée au but poursuivi par le sujet. Rationalité signifie dans ce cas : adaptation des moyens aux fins.

L'économiste moderne, pour sa part, définit le comportement rationnel comme le choix par l'individu de l'action qu'il préfère parmi toutes celles qu'il a la possibilité d'accomplir, bref comme un choix conforme à ses préférences. En fait, la

¹ SCHÜTZ A. (1987), *Le chercheur et le quotidien. Phénoménologie des sciences sociales*, Méridiens-Klincksieck.

rationalité économique est une rationalité de moyens au service de fins. C'est pourquoi, on dira d'un acteur qu'il est irrationnel s'il poursuit des fins contradictoires ou si ses préférences sont incohérentes.

Mais cette conception, présentée comme une abstraction permettant la construction de modèles mathématiques, souffre d'insuffisances y compris en économie.

Ainsi les recherches de l'anthropologie économique montrent que des comportements ou des institutions qui, apparemment, excluent la rationalité économique, entrent dans le champ des stratégies rationnelles ; et ce, à la condition de ne pas seulement définir la satisfaction ou l'utilité en termes de services consommables, mais d'y comprendre des catégories de prestige et de pouvoir. Il en est de même d'une institution telle que le "*pottlatch*"¹ qui, sous l'apparence de l'irrationalité, est un acte rationnel de réaffirmation de pouvoir.

Une autre distinction a été élaborée en 1978 par H. Simon : c'est la distinction entre rationalité réelle (substantive) et rationalité de procédure (procédurale). On dit qu'un comportement possède une rationalité réelle s'il est approprié à la réalisation de fins déterminées, sous réserve des contraintes imposées par l'environnement. Il se traduira donc par des choix « orientés de l'intérieur » et « adaptés à l'extérieur ».

La rationalité de la théorie économique est de ce type : elle présente des problèmes simples, susceptibles de recevoir une seule solution. Par exemple, dans un marché de concurrence, l'entrepreneur cherche le profit maximal : étant donné sa courbe de coût et sa courbe de demande, la rationalité réelle consiste à fixer le volume de la production au point qui correspond à l'intersection des deux courbes. Ainsi la rationalité réelle ne dépend pas de considérations psychologiques et suppose une information parfaite.

¹ MAUSS M., " Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques" (1925), in Sociologie et Anthropologie, Paris, PUF, 1950

En revanche, on parlera de rationalité « procédurale » lorsqu'un comportement est le résultat d'un processus de décision approprié. La rationalité de procédure est donc liée à la manière dont les informations sont acquises et intégrées à l'ensemble du processus. Cela suppose que le décideur a, d'entrée de jeu, une information parfaite ; mais ce cas n'existe pratiquement pas. Le processus rationnel est donc celui qui intègre progressivement l'information acquise au processus de choix et permet ainsi d'arriver à une solution qui est parmi les meilleures possibles, mais n'est plus nécessairement la solution optimale au regard de la rationalité « réelle ». L'information apparaît ainsi comme une ressource parmi d'autres et le résultat acquis est fonction de l'« effort consenti pour s'informer et de la technique de recherche ». C'est ce que L. Lévy-Garboua appelle l'« éco-rationalité ».

Weber opère une différenciation entre "rationalité par rapport à un but" (*Zweckrationalität*) et "rationalité par rapport aux valeurs" (*Wertrationalität*)¹. L'action économique se situe du côté de la rationalité par rapport à un but. Par contre, dans l'action rationnelle par rapport aux valeurs, l'acteur est conséquent avec l'idée qu'il se fait de ce qui est moralement valable.

Dans la même perspective théorique que Weber, mais en différenciant les « bonnes raisons » de l'acteur social des raisons objectivement utilitaires, Boudon écrit : « [Le modèle] rationnel part du principe fondamental que, pour expliquer le comportement, les attitudes ou les croyances de l'acteur social, il faut tenter de démontrer que celui-ci a, étant donné son passé, ses ressources et son environnement, de bonnes raisons d'adopter tel comportement, telle attitude ou telle croyance »². De ce point de vue, la rationalité du travailleur enfant tient essentiellement à l'adéquation entre son action et les contraintes auxquelles elle est soumise.

¹ WEBER M., *Economie et Société*, (1922), Paris, Plon, 1971

² Dictionnaire de Sociologie, Le Robert, Paris Seuil, p 438

Dès lors, la rationalité peut être perçue comme *l'adaptation objective de l'action du travailleur enfant à la fois au but qu'il poursuit et aux contraintes qui l'environnent*. Mais cette adaptation ne constitue pas une entrave à l'autonomie du travailleur enfant dans la conception et la mise en œuvre de son action. Comment définir alors le concept d'autonomie ?

6. L'autonomie

La question de l'autonomie individuelle détermine, à grand trait, deux tendances sociologiques. Durkheim et son école, après Marx, ont inventorié les structures et les normes s'imposant aux individus et régulant leurs conduites dans un ensemble culturel. Au contraire Weber, puis les sociologues de l'action ont souligné les marges d'autonomie des acteurs sociaux.

Confronté aux observations, ce débat peut être relativisé, car la situation concrète ne confirme pas l'opposition radicale entre le déterminisme et la liberté. Elle révèle plutôt des changements incessants, des accroissements et des pertes d'autonomie. C'est pourquoi, en définitive, nous accorderons à l'autonomie la définition suivante : *capacité du travailleur enfant à concevoir et à mettre en œuvre, librement et selon ses propres désirs et volontés, son action dans une dynamique rationnelle*.

Il y a lieu de définir, à présent, le concept central découlant du cadre paradigmatique dans lequel s'inscrit l'étude : c'est le concept d'acteur social.

7. L'acteur social

Le travailleur enfant s'identifie à l'acteur social tel que défini dans la sociologie de l'action et spécifié dans l'approche *boudonienne* de l'individualisme méthodologique. Cette définition permettra d'en dégager les principales dimensions qui seront déclinées en composantes, lesquelles composantes seront désagrégées en indicateurs observables, destinés à guider la collecte des données.

Dans le vocabulaire sociologique, l'acteur social se perçoit comme l'individu qui agit selon ses propres besoins, selon ses propres motivations. En d'autres termes, c'est l'individu qui réalise une action, joue un rôle, remplit des fonctions à des fins qui lui sont, en tout ou en partie, personnelles. Cela dit, le fait de jouer un rôle dans une organisation n'exclut pas que l'individu puisse se comporter en acteur. Dans la mesure où il exécute le rôle prescrit ou l'action en l'adaptant ou en modifiant les interactions dans lesquelles il se trouve impliqué, il se comporte en acteur.

De ce fait, l'acteur se distingue fondamentalement de l'agent. Celui-ci désigne l'individu qui, exécutant une tâche, est essentiellement déterminé à agir par des conditions qui lui sont imposées.

Vu sous cet angle, l'acteur n'est pas isolé. Il est en interaction avec le contexte social dans lequel il se meut. Cela signifie que l'action du travailleur enfant n'est pas coupée de son environnement social. C'est ce qui fait dire à Boudon et Bourricaud que « l'action individuelle est soumise à des contraintes sociales » et qu'« il est rare de pouvoir agir à sa fantaisie »¹.

En définitive, le concept d'acteur social se rapporte à *tout travailleur enfant qui entreprend, de manière autonome, une action en interaction avec les contraintes sociales environnantes.*

De ce point de vue, le concept d'acteur comporte deux dimensions, définies l'une par l'action individuelle du travailleur enfant, l'autre par les contraintes qui délimitent cette action. Dès lors, on comprend que les contraintes ne déterminent pas l'action du travailleur enfant (au sens durkheimien), mais lui servent uniquement de balises.

¹ BOUDON R. et BOURRICAUD F., *op. cit.*

7.1 La dimension « action » : composantes et indicateurs

Historiquement, la réflexion sur l'action et sur les modes collectifs d'action se trouve exprimée dès les prémises de la sociologie, au début du 19^{ème} siècle, comme on le voit dans l'œuvre de Saint-Simon. Ce qu'il nomme alors « la science de l'histoire » s'oppose à la conception *essentialiste* traditionnelle selon laquelle la société était un organisme naturel et non historique.

Saint-Simon affirme, au contraire, au lendemain de la Révolution de 1789, la transformation historique des organisations sociales (Saint-Simon, 1819-1820).

Cette conception saint-simonienne se poursuit dans l'œuvre de Marx : c'est bien, là encore, l'action du travail qui entraîne les changements historiques. Le thème de l'action n'est donc pas absent des analyses de Marx. Dans certaines pages du *Capital*, il évoque même un déterminisme économique qui serait comparable au déterminisme des phénomènes naturels et qui ferait des actions les conséquences, les effets de causes déterminantes.

On peut percevoir les théories de Durkheim et de Weber comme deux tentatives de reconsidérer l'action humaine en écartant cette hypothèse du déterminisme économique. Durkheim définit les actions sociales comme « des manières d'agir, de penser et de sentir, extérieures à l'individu et qui sont douées d'un pouvoir de coercition en vertu duquel elles s'imposent à lui »¹. Durkheim affiche ainsi sa volonté d'étudier l'action sociale avec le souci d'analyser les modèles qui s'imposent à elle.

La perspective de Weber, sans écarter le souci de l'explication, place au centre des préoccupations la compréhension des actions. Il cherche à étudier les significations subjectives, à les comprendre, et à expliquer les actions à partir de ces significations.

¹ DURKHEIM E. (1999), *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, p 5

C'est pourquoi, il définit l'action sociale comme : « [...] Un comportement humain [...] quand et pour autant que l'agent ou les agents lui communique (nt) un sens subjectif »². Cette définition de l'action est-elle radicalement opposée à celle de Durkheim ?

La réponse ne saurait être affirmative. En effet, dans *l'Ethique protestante et l'esprit du capitalisme* (1905), Weber précise, en introduction, que le capitalisme constitue, au 20^{ème} siècle, un système objectif, un « immense cosmos », imposant ses contraintes aux comportements individuels. Ce capitalisme développé exigerait donc, pour être analysé, d'être considéré objectivement dans la pesanteur de ses contraintes. En d'autres termes, l'analyse des significations n'exclut pas, pour les objets qui le requièrent, une analyse proche de celle de Durkheim.

Et réciproquement, dans son enquête sur *Le Suicide*, Durkheim se propose, fidèle à ses principes, d'expliquer les « lois » du suicide à partir des données statistiques. Mais, ayant à expliciter les cas de suicide qu'il qualifie d'*anomiques*, il reconstitue les expériences des sujets, s'efforce de comprendre leurs attitudes et leurs significations subjectives et, comme le conseille Weber, il finit par expliquer ces comportements par les significations et les déceptions individuelles.

Les conceptions durkheimienne et wébérienne de l'action ne sont donc pas radicalement opposées. Elles sont, au contraire, réciproquement complémentaires. C'est ce que semble avoir compris Parsons qui, à travers son *structuro-fonctionnalisme*, tente de constituer une théorie générale de l'action intégrant les apports de Weber et de Durkheim.

Pour lui, l'action humaine, c'est-à-dire l'ensemble de toutes les conduites (les comportements objectifs mais également les pensées, sentiments, aspirations et désirs), se situe toujours et simultanément dans quatre « contextes » (biologique, psychique, social et culturel) et résulte d'une interaction de forces ou d'influences provenant de chacun de ces contextes. L'action suppose, de ce fait, un acteur, une

² WEBER M., *op. cit.*

finalité, une situation composée de conditions et de moyens, de normes et de valeurs selon lesquels sont choisis les buts immédiats.

Par ailleurs, en réponse à la dualité conceptuelle de l'action, la sociologie contemporaine, à travers Crozier, Touraine et Bourdieu, se démarque nettement des conceptions classiques. Pour Crozier, dans le cas du « phénomène bureaucratique », toutes les actions sont rigoureusement imposées et normées par des réglementations explicites. Dans le système ouvert par contre, les marges de liberté et de négociation sont permanentes et motivantes.

Pour sa part, Touraine souligne d'un côté, que la réalité sociale doit être repensée comme un « système d'actes » et, de l'autre, que l'action du ou des sujets doit être appréhendée comme porteuse de significations, de sens et d'intentionnalité. Quant à Bourdieu, il affirme la nécessité d'échapper à la fausse dichotomie des structures et de l'action. La sociologie, selon lui, ne peut pas se réduire à la seule analyse des logiques structurelles, comme a pu le supposer l'anthropologie structurale.

Mais elle ne saurait non plus se réduire à l'étude d'un *Homo sociologicus* abstrait, dont les actions obéissent à une raison subjective sans liens ni enracinements sociaux. C'est pourquoi, la compréhension de l'action à travers le concept d'*habitus* doit permettre de surmonter les antinomies des structures et des actions, en restituant aux actions individuelles ou collectives leur genèse et leur caractère intrinsèquement social.

Au-delà de ces approches sociologiques, la psychologie sociale s'est également penchée sur la question. Elle a théorisé notamment sur les fondements psychiques de l'action sociale. Les travaux de George Mead¹ illustrent, en partie, la conception psychosociologique de l'action.

¹ MEAD G. H. (1934), *Mind, Self and Society*, Chicago, University of Chicago Press. Ce livre a été traduit en français par J. Cazeneuve, E. Kaelin et G. Thibault (1963), sous le titre *L'Esprit, le Soi et la Société*, Paris, PUF.

Cet auteur a surtout montré comment la personnalité individuelle se développe et se construit en contact avec les autres, à travers les autres, par assimilation des autres. La personnalité psychique est, par son origine même, un phénomène social ou à tout le moins un produit social. Elle n'est pas, cependant, pur reflet du milieu ambiant, car elle est toujours adaptation individuelle au milieu et reconstruction du milieu.

De son côté, Kurt Lewin² a développé une explication de la conduite par la théorie du « champ social ». Il résume la dynamique de l'action dans l'équation suivante : $B = f(PE)$, dans laquelle B représente la conduite, P la personnalité et E l'environnement. Partant, on peut dire que la conduite du travailleur enfant est fonction à la fois de sa personnalité et de son environnement. Autrement dit, elle est le résultat de l'adaptation de sa personnalité à son environnement. La personnalité et l'environnement ne varient donc pas indépendamment l'un de l'autre.

La conception de Lewin est davantage précisée par Roger Girod pour qui : « [...] Le contenu de l'environnement met la personnalité dans un certain état d'esprit »¹. Ainsi, l'enfant n'est pas hors de la situation de travail, il en fait partie. A l'intérieur de cette situation, il n'y a point de frontière immuable et nettement marquée entre sa conscience et son environnement.

En somme, avec Mead, Lewin et Girod, on est loin de l'opposition qu'établit Durkheim entre la conscience individuelle et la conscience collective. L'activité psychique du travailleur enfant se nourrit donc de son environnement en même temps qu'elle s'y prolonge.

Sur la base des apports respectifs des auteurs analysés ci-dessus, nous retiendrons que l'action du travailleur enfant dans le secteur informel urbain

² Voir en particulier de cet auteur *A Dynamic Theory of Personality*, New York, McGraw Hill, 1935 et *Resolving Social Conflicts*, New York, Harper and Brothers, 1948; on trouvera en français un résumé des principales idées de K. Lewin dans le volume de Roger Girod, *Attitudes collectives et Relations humaines*, Paris, PUF, 1953, p. 65-90.

¹ GIROD R. (1953), *Attitudes collectives et Relations humaines*, Paris, PUF, p. 69

bénéficie d'une certaine marge de liberté. Pour en saisir le sens ou l'expliquer, il convient de tenir compte de cette marge de liberté et de la personnalité sociale du travailleur enfant, mais également de la considérer (l'action) dans sa genèse et dans son interaction avec son environnement social et culturel.

C'est pourquoi nous donnons à l'action sociale la définition suivante : *manifestation matérielle ou symbolique de la volonté individuelle du travailleur enfant dans une situation sociale donnée.*

L'action sociale telle que définie, implique que non seulement elle n'est pas imposée au travailleur enfant, mais surtout qu'elle revêt un sens subjectif. Ce sens se traduit par les aspirations qui constituent les buts visés par l'enfant. Motivé par des croyances relatives au travail, le travailleur enfant opte pour une activité et adopte des comportements susceptibles de satisfaire ses aspirations. En clair, les principales composantes de son action sont : *les aspirations, les croyances, les choix et les comportements* relatifs au travail.

Première composante de l'action : Aspirations du travailleur enfant

L'action du travailleur enfant n'apparaît pas ex-nihilo. Elle est initiée par des aspirations qui traduisent les objectifs poursuivis par l'enfant. Ces aspirations sont de deux ordres : *l'aspiration à l'indépendance et l'aspiration à la solidarité.* L'aspiration à l'indépendance renvoie à la volonté du travailleur enfant d'acquiescer une certaine autosuffisance vis-à-vis de la famille. Ceci implique sa responsabilité à se prendre en charge lui-même. L'indépendance peut revêtir deux formes : *l'indépendance partielle et l'indépendance totale.*

Comme le terme l'indique, l'indépendance partielle se caractérise par l'intention de l'enfant de prendre partiellement en charge ses besoins, notamment les plus élémentaires. Par contre, l'indépendance totale suppose qu'il veuille, par son travail, accéder à un statut social lui permettant de se soustraire, à moyen ou à long terme, du cadre familial ou de l'autorité parentale. Dans ce cas, la volonté de

gérer un jour personnellement sa vie et d'en avoir le contrôle exclusif le pousse à travailler. L'indépendance partielle revêt donc un caractère essentiellement économique, tandis que l'indépendance totale, un caractère à la fois économique, juridique et social.

Contrairement à l'indépendance, la solidarité traduit le souci du travailleur enfant de tisser ou d'entretenir avec la famille ou le groupe d'appartenance, des liens sociaux se manifestant par des comportements de coopération réciproque. Ces liens sont des relations d'échange symbolique entre le travailleur enfant et sa famille ; relations qui, du reste, consolident son intégration familiale. La volonté de solidarité implique, de ce fait, la sociabilité du travailleur enfant, c'est-à-dire son aptitude, en tant qu'acteur social, à contribuer à la survie et à la reproduction sociale du groupe.

L'aspiration à la solidarité renvoie donc aux actes posés par le travailleur enfant en vue de rétablir, d'entretenir ou de consolider ses liens et ses échanges avec le groupe social. Partant, cette aspiration peut expliquer la motivation de l'enfant à travailler. L'aspiration à la solidarité revêt également deux formes : *la solidarité par devoir* et *la solidarité par reconnaissance*.

La solidarité par devoir implique que l'enfant, par obligation morale, partage le fruit de son travail avec sa famille. Il agit ainsi, en tant qu'acteur social conscient de la nécessité de contribuer à la survie du groupe ou à l'entretien des liens sociaux. Dans la même perspective, la solidarité par reconnaissance traduit le souci du travailleur enfant de se souvenir des bienfaits reçus. Il choisit donc de partager ses revenus pour témoigner sa gratitude à sa famille ou à certains membres.

Au total, dans la réalité, les aspirations du travailleur enfant peuvent épouser quatre formes principales : *l'indépendance partielle, l'indépendance totale, la solidarité par devoir et la solidarité par reconnaissance*. Cependant, ces aspirations ne s'expriment pas que de manière exclusive. Elles peuvent émerger par

association, c'est-à-dire que le travailleur enfant peut être habité par plusieurs aspirations à la fois.

De même, les logiques d'action qui découlent de ces aspirations peuvent être complémentaires. En effet, l'enfant, en acquérant son indépendance partielle ou totale, décharge partiellement ou totalement la famille du poids socio-économique qu'il constitue.

Cela dit, les aspirations de l'enfant ne constituent pas sa seule source de motivation au travail. Elles peuvent être doublées de croyances.

Deuxième composante de l'action: Croyances du travailleur enfant

Les aspirations de l'enfant ne suffisent pas à le pousser au travail ou à l'y maintenir durablement. Encore faut-il qu'il croie au bien-fondé de son action. Cette composante est étroitement liée à la précédente qu'elle consolide et renforce. La croyance traduit l'assentiment donné par l'enfant à son travail et peut revêtir deux aspects : *favorable au travail, défavorable au travail*. De ce fait, si elle est favorable au travail, la croyance peut, en plus de l'aspiration, constituer une source de motivation pour l'action du travailleur enfant.

Il est alors amené à opérer des choix conformément aux aspirations et croyances qui le motivent.

Troisième composante de l'action : Choix du travailleur enfant

L'aspiration du travailleur enfant, comme nous l'avons dit plus haut, traduit le but qu'il veut atteindre par son travail. Pour y parvenir, il adopte une activité sur la base de certains critères. En d'autres termes, conforté par ses croyances, l'enfant choisit d'exercer une activité dont les caractéristiques sont en adéquation avec ses aspirations. L'activité est donc choisie en fonction de ces caractéristiques. Celles-ci

se perçoivent notamment à travers le *type, le financement, la mobilité et la rémunération de l'activité.*

Mais le tout n'est pas de choisir une activité. Le travailleur enfant fait surtout preuve, dans le cadre de l'exercice de cette activité, d'un comportement qui lui permet d'atteindre ses objectifs.

Quatrième composante de l'action : Comportements du travailleur enfant

De même que le choix, le comportement du travailleur enfant matérialise ses aspirations et croyances. Une fois l'activité choisie, il l'exerce en adoptant un comportement conforme à celles-ci. Le comportement est donc l'ensemble des conduites à travers lesquelles le travailleur enfant cherche à atteindre ses objectifs. Ce comportement peut s'apprécier par la *fréquence de travail, le temps de travail, l'attitude face aux problèmes professionnels et le mode de gestion des revenus.*

En somme, l'action du travailleur enfant est soumise à la volonté de son auteur et revêt une signification subjective. Celle-ci se perçoit à travers la logique qui fait de ses choix et comportements, les conséquences de ses aspirations et croyances. La notion de logique se rapporte à la succession et à l'enchaînement nécessaire et cohérent entre les différentes composantes de l'action. Mais celle-ci n'est pas pour autant isolée. Elle se manifeste dans un environnement social « contraignant ». L'action subit donc des contraintes qui l'orientent.

7.2 La dimension « contrainte » : composantes et indicateurs

Le dictionnaire de sociologie *Le Robert* définit la contrainte comme ce qui entrave la liberté d'un individu ou d'un groupe d'individus et l'oblige à des actes ou absences d'actes non désirés.

Dans cet ordre d'idées, les philosophes des Lumières avaient fortement opposé aux contraintes féodales les idéaux de liberté, laissant entrevoir que ces

contraintes pouvaient et devaient être abolies dans un monde de liberté. Marx¹ reprend les grandes lignes de ce thème révolutionnaire, non sans préciser la nature de ces contraintes. Si le mode de production capitaliste est un système contraignant qui enserme chacun dans l'ordre des classes sociales, la contrainte économique pèse, en premier chef, sur les prolétaires qui sont obligés de vendre leur force de travail pour subsister.

A la suite de Marx, Durkheim attribue aux faits sociaux deux caractéristiques essentielles: leur extériorité par rapport aux consciences individuelles et leur action contraignante sur les consciences et les comportements: "*voilà donc un ordre de faits qui présentent des caractères très spéciaux : ils consistent en des manières d'agir, de penser et de sentir, extérieures à l'individu, et qui sont douées d'un pouvoir de coercition en vertu duquel ils s'imposent à lui*"².

Dans cette perspective, Durkheim a été amené à distinguer la contrainte qu'exercent les normes, de celle qu'exercent les valeurs et les représentations collectives. Les normes ne sont que des prescriptions et des commandements. Mais la conformité ou la légitimité du système normatif est appréciée grâce à des critères localisés en dehors de lui. C'est cet au-delà du système normatif que l'on désigne généralement sous le nom de "valeurs". Les normes et les valeurs revêtent donc un caractère contraignant.

Cependant, les contraintes sociales en termes de normes ou valeurs ne doivent pas être perçues comme des déterminants absolus du comportement de l'acteur social qu'est le travailleur enfant. Dans notre entendement, elles ne constituent que des garde-fous, dont la fonction est de déterminer son champ d'action et de guider ses choix et comportements.

En outre, pour expliquer la contrainte qu'exercent les valeurs sur la conduite du travailleur enfant, pour comprendre comment l'existence d'un idéal collectif contribue à assurer la conformité de sa conduite au système normatif, il convient,

¹ MARX K. (1844), *Manuscripts*, in *Œuvres*, « La Pléiade », Gallimard, t 2, 1968

² DURKHEIM E., *op. cit.*.

selon Boudon et Bourricaud, d'examiner le rapport entre normes et valeurs. La notion durkheimienne de « représentations collectives » est ici d'un grand secours: parce qu'elles appartiennent à l'ordre cognitif, elles introduisent dans le mouvement indéterminé vers l'idéal, quelque chose de spécifique.

Malheureusement, Durkheim s'est contenté d'affirmer l'existence de représentations auxquelles l'individu adhère par le seul fait de son appartenance à un groupe ou à une collectivité. Il ne s'est pas préoccupé des modalités de cette adhésion. Or, il est important de savoir comment ces représentations lui permettent de concevoir comme possible ou impossible un état de la société ou du groupe social, par ailleurs, tenu comme idéal ou désirable.

Dans cette perspective, la structure de tout système normatif peut d'abord être analysée comme un ensemble de moyens tendant à la réalisation d'un état réputé désirable. Elle peut être, ensuite, appréciée selon le degré de généralité. Les moyens que met le système normatif à la portée du travailleur enfant en spécifiant les actions prescrites, interdites ou tolérées, lui confèrent un pouvoir plus ou moins étendu selon l'ampleur de leur champ d'application.

Les diverses sortes de contraintes que la société ou le groupe exerce sur lui mettent en rapport des moyens et des fins, des conditions et des conséquences, des états plus ou moins désirés ou valorisés du système social, affectés d'un indice de réalisation plus ou moins probable et assortis de procédures, les unes prohibées ou simplement tolérées, les autres licites ou recommandées.

Une des raisons pour lesquelles les diverses contraintes sont d'une intensité et d'une efficacité très variables, c'est qu'elles sont médiatisées par des motivations elles-mêmes diverses et variables. Le travailleur enfant est motivé à entreprendre une action si elle lui apparaît, dans son déroulement et ses résultats, conforme à ses aspirations ou à la satisfaction de ses préférences individuelles.

L'action du travailleur enfant s'inscrit donc dans un univers de choix possibles, acceptés ou tolérés par son groupe ou la société. La contrainte est, en définitive, *l'ensemble des facteurs référentiels qui, loin de déterminer irréversiblement l'action du travailleur enfant, l'inspirent, la balisent et l'orientent dans le sens de ce qui est socialement admis.*

Toutefois, la contrainte ne se réduit pas à l'effet qu'exercerait sur le travailleur enfant un seul facteur arbitrairement isolé. Elle n'est rien de plus que l'interdépendance des différents facteurs contraignants. Dans la perspective de l'individualisme méthodologique, la présente étude retiendra pour principales composantes de la contrainte: *l'histoire, l'environnement familial, l'environnement professionnel et les ressources du travailleur enfant.* Ce sont ces éléments ou facteurs qui, selon Giddens, fixent les limites « sur l'éventail d'options dont dispose »¹ le travailleur enfant dans son champ d'action.

Première composante de la contrainte : Histoire du travailleur enfant

Dans l'analyse des composantes de la première dimension, il a été indiqué que l'action du travailleur enfant est initiée et orientée par son ou ses aspiration (s). On pourrait alors s'interroger sur l'origine des aspirations elles-mêmes. Par quel mécanisme émergent les aspirations qui inaugurent l'action du travailleur enfant ?

La réponse à cette interrogation réside dans l'histoire du travailleur enfant. Dans le passé de celui-ci, existent des facteurs qui interfèrent pour créer les conditions favorables à l'émergence ou à la naissance de ces aspirations. Ces facteurs pourraient correspondre, dans la réalité, à *l'influence des parents ou tuteurs, à l'influence des pairs, à la situation scolaire de l'enfant et à sa condition de vie sociale.*

L'histoire du travailleur enfant constitue donc la source profonde d'une action dont la réalisation requiert des ressources appropriées.

¹ GIDDENS A. (1987), *La constitution de la société*, Paris, PUF, p. 235

Deuxième composante de la contrainte : Ressources du travailleur enfant

Les aspirations du travailleur enfant naissent à partir de son histoire. Et ces aspirations, pour être satisfaites, doivent se traduire par le choix et l'exercice d'une activité. Cependant, l'activité elle-même ne saurait effectivement et convenablement être menée qu'avec des moyens conséquents. Cela sous-entend que l'activité ait été choisie en fonction des ressources dont dispose le travailleur enfant. Ces ressources sont de trois ordres : *les ressources cognitives, matérielles et physiques*.

Mais en définitive, la conception et la mise en œuvre de l'action tiennent compte de l'environnement familial et de l'environnement professionnel dans lesquels se meut le travailleur enfant.

Troisième composante de la contrainte : Environnement familial du travailleur enfant

Les choix et comportements n'obéissent pas qu'à la logique des aspirations. Ils sont respectivement opérés et adoptés en fonction de l'environnement ou du contexte familial de l'enfant. Et les caractéristiques de l'environnement familial qui influencent l'action de l'enfant sont essentiellement : *le type de famille, le mode de vie familiale, les relations familiales et le revenu familial*.

Qu'en est-il de l'environnement professionnel ?

Quatrième composante de la contrainte : Environnement professionnel du travailleur enfant

Au même titre que l'environnement familial, l'environnement professionnel du travailleur enfant influence son action. Et ce, à travers *les relations qu'il entretient avec son patron* (s'il en a un), *avec ses pairs* ainsi qu'à travers *la nature des problèmes rencontrés et les avantages obtenus dans l'exercice de l'activité choisie*.

En somme, la rationalité du travailleur enfant se perçoit clairement à travers la congruence entre son action et les composantes de la contrainte ci-dessus détaillées. Cette congruence pourra être appréciée sur la base de deux principaux critères que sont : le critère d'adéquation et le critère de pertinence. Ces critères désignent ici, les conditions de rationalité de l'action du travailleur enfant.

Le terme d'adéquation renvoie à la capacité d'adaptation de l'action aux contraintes de sorte à les intégrer rationnellement et à dissiper éventuellement les conflits, en préservant l'autonomie de l'enfant. Celui de pertinence se rapporte au caractère judicieux de ses choix et comportements en relation avec les ressources dont il dispose.

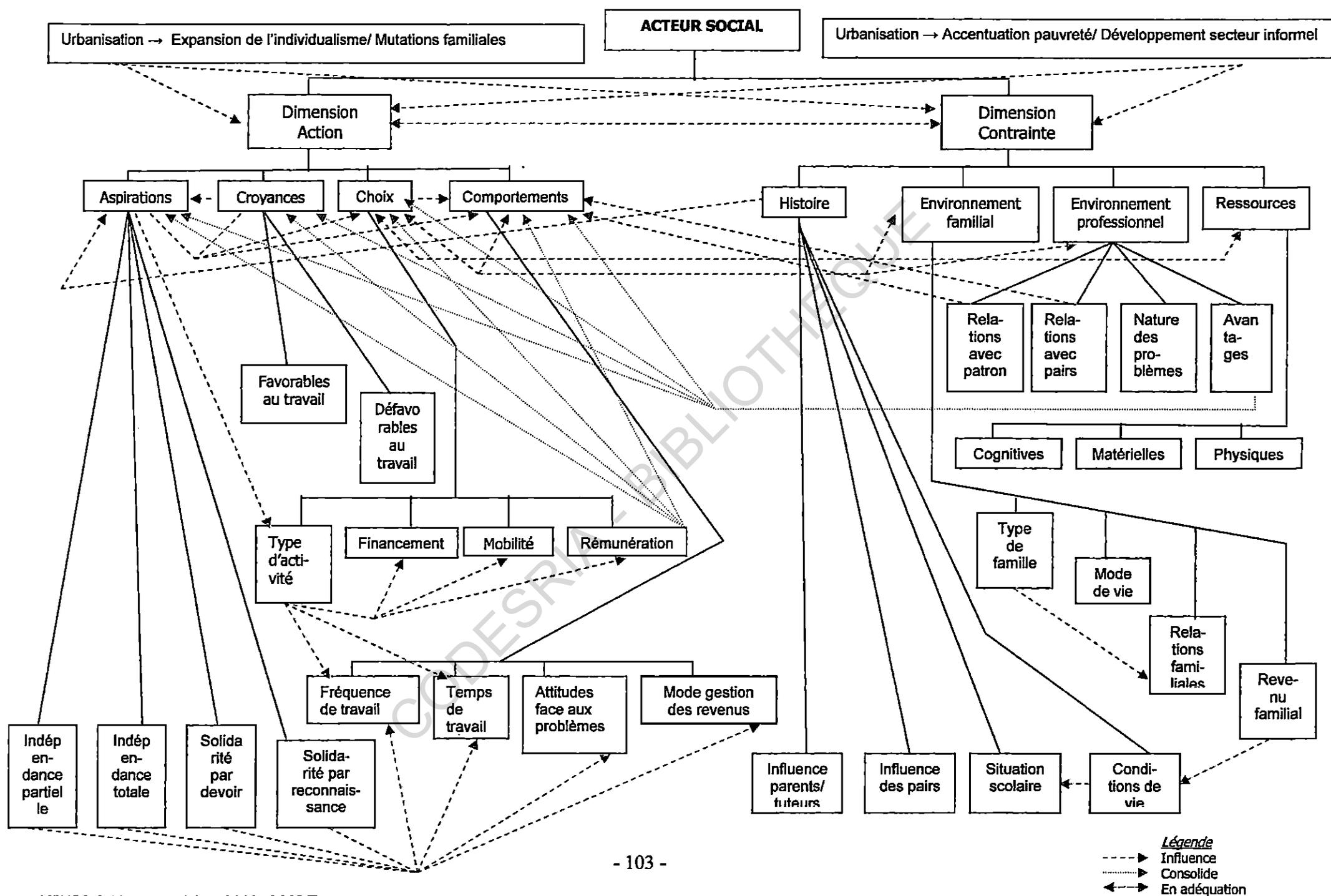
Au total, dans le cadre de cette étude, le type idéal de travailleur enfant est celui dont l'action, initiée par des aspirations nées de son histoire et confortées par ses croyances, est, par ailleurs, menée à travers des choix et comportements en adéquation avec son environnement familial, son environnement professionnel et ses ressources. Partant, il affirme son autonomie par la liberté de décision, de choix et de comportement dont il jouit face aux contraintes.

En outre, les contraintes subissent elles-mêmes l'impact du changement social qui, à la faveur de l'urbanisation, se traduit par les mutations familiales, l'expansion de l'individualisme, l'accentuation de la pauvreté et le développement du secteur informel. Le phénomène de l'urbanisation influence donc indirectement le sens, la rationalité et l'autonomie de l'action du travailleur enfant.

Toutefois, au nom du principe de la rationalité limitée évoquée dans la problématique, nous pouvons déjà affirmer que ce type idéal de travailleur enfant n'est qu'un modèle « parfait ». Celui-ci ne servira que de référence à la comparaison des types ou catégories réels de travailleurs enfants. Cela signifie que cet idéal typique ne s'identifie pas à la réalité. Il constitue une représentation idéelle, une rationalisation utopique. Notre tâche consistera alors, à systématiser la réalité empirique et à mesurer l'écart qui la sépare de cette construction abstraite.

D'ici là, il importe de schématiser le modèle d'explication idéale appelé encore modèle d'analyse, sous-tendu par l'approche conceptuelle, pour en faciliter la compréhension (voir page suivante).

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE



SCHEMA DU MODELE D'ANALYSE

Après avoir théorisé sur le phénomène du travail des enfants dans le secteur informel urbain, attelons-nous à la présentation des méthodes d'approche et des techniques de collecte des données.

B. CONSIDERATIONS D'ORDRE METHODOLOGIQUE

I. LA METHODE D'APPROCHE ET LES TECHNIQUES DE COLLECTE DES DONNEES

1. La méthode d'approche : la compréhension

La nécessité de saisir objectivement le sens que le travailleur enfant confère à son action, a justifié le recours à la compréhension comme méthode d'approche. Celle-ci a permis de comprendre la logique qui lie les aspirations et croyances des travailleurs enfants à leurs choix et comportements. Par cette méthode, il a été également possible d'explicitier la congruence entre les actions des travailleurs enfants et les contraintes auxquelles elles sont soumises.

Par ailleurs, la méthode compréhensive a permis d'expliquer les décisions prises par le travailleur enfant dans le cadre de la mise en œuvre de son action. Cette démarche s'est articulée essentiellement autour du processus de prise de décisions et des implications de celles-ci. Nous avons pu alors comprendre que le travailleur enfant prend une décision parce qu'elle est susceptible de produire des conséquences souhaitées.

Dans cette perspective, nous avons pu analyser les buts ou conséquences visés par l'action du travailleur enfant. Autrement dit, il a été question d'interpréter la fin recherchée comme le principal motif de l'action entreprise. Mais cela n'a pas suffi à en saisir la rationalité. Il a fallu également analyser l'action en rapport avec les contraintes qui l'environnent. Nous nous sommes attelé à cette tâche en élucidant la congruence entre l'action du travailleur enfant et les contraintes qu'elle subit. Mettre en relief la dynamique de cette congruence et comprendre comment

elle articule les composantes de l'action à celles des contraintes ont été les deux tâches principales à effectuer. Cette initiative a alors permis de saisir la rationalité de l'action du travailleur enfant.

Les travailleurs enfants s'inscrivant dans des relations d'interaction et d'influence diffuse, la méthode compréhensive a permis de comprendre comment le travail de l'enfant peut résulter de sa volonté d'imitation d'une attitude, d'un choix ou d'une conduite répandue dans son groupe social (groupe des pairs notamment). De même, présentant le travail de l'enfant ou les choix et comportements afférents, comme le résultat d'une comparaison sociale, la compréhension a servi à montrer comment le travailleur enfant, en situation d'interaction, s'inscrit dans ce type de relation, et à en analyser l'impact sur son action.

2. Les techniques de collecte des données

Pour la collecte des données, quatre techniques ont été utilisées : l'entretien semi-directif, la recherche documentaire, l'observation directe et l'échantillonnage. Le guide d'entretien et la grille d'observation directe ont été testés dans le cadre d'une pré-enquête pour en apprécier la pertinence.

2.1 L'entretien semi-directif

Réalisé à l'aide d'un guide d'entretien (voir annexes 1 et 2) et d'un magnétophone, l'entretien semi-directif avec le travailleur enfant a porté principalement sur les points suivants : d'une part ses aspirations, ses croyances, ses choix et comportements ; d'autre part son histoire personnelle, les ressources dont il dispose pour effectuer l'activité choisie, l'environnement professionnel dans lequel celle-ci s'exerce et l'environnement familial où il vit.

L'entretien a revêtu un caractère individuel, c'est-à-dire qu'il s'est fait avec un seul enfant à la fois. L'objectif ainsi visé était de permettre à l'enquêté de s'exprimer en toute liberté, sans crainte de contradiction.

Cette technique a également été utilisée pour recueillir des informations sur le phénomène auprès des responsables administratifs, d'ONG, d'organismes, de programmes ou de projets, spécialistes de la question.

En clair, l'entretien semi-directif comme technique de collecte s'imposait. Non seulement elle correspond à la nature qualitative de l'étude, mais elle permet surtout de recueillir des informations devant faire l'objet d'une analyse de contenu systématique. De ce point de vue, cette technique a été nécessairement complétée par la recherche documentaire.

2.2 La recherche documentaire

La recherche documentaire visait d'une part, à collecter des informations relatives à la dynamique de l'urbanisation à Abidjan et à son impact socio-économique. D'autre part, elle avait pour objectif de recueillir des données sur la manifestation du travail des enfants dans le secteur informel urbain.

A ce niveau, la technique de l'observation directe s'est avérée également utile.

2.3 L'observation directe

L'observation directe s'est effectuée à trois niveaux à l'aide d'une grille d'observation (voir annexe 3). D'abord, il a été question d'observer les travailleurs enfants en situation de travail, notamment dans leurs rapports avec les clients, avec leurs pairs et avec leurs patrons (pour ceux qui en avaient). Ensuite, il a fallu observer les faits et gestes des travailleurs enfants dans le déroulement des entretiens. Enfin, l'on a observé les formes d'activités auxquelles s'adonnent les travailleurs enfants dans le secteur informel.

Mais la pertinence de ces trois techniques n'a pu s'apprécier qu'à la faveur d'une pré-enquête rigoureusement menée.

2.4 L'échantillonnage

L'échantillonnage comporte deux aspects essentiels : d'un côté le mode d'échantillonnage, de l'autre la taille et la distribution de l'échantillon retenu.

2.4.1 Le mode d'échantillonnage

Les travailleurs enfants en activité dans le secteur informel de la ville d'Abidjan constituent la population mère. Parmi eux, ceux dont l'âge varie entre 15 et 17 ans révolus représentent la population d'enquête. C'est auprès de ceux-ci que les données ont été collectées. Mais pour la construction de l'échantillon, nous n'étions pas tenu par une exigence de représentativité au sens strict ou statistique du terme.

En effet, la nature individualiste de l'étude ne nécessitait pas qu'on obtienne, relativement au sens, à la rationalité et à l'autonomie qui sous-tendent l'action de chaque travailleur enfant, une image qu'on obtiendrait si on interrogeait l'ensemble de la population des travailleurs enfants exerçant dans le secteur informel abidjanais. De surcroît, nous ne disposions pas, dans cette population, de toutes les caractéristiques fondamentales et des proportions exactes d'individus qui leurs sont associés.

En outre, il nous était impossible, voire inutile de faire porter l'enquête sur la totalité de cette population – dont nous ignorions d'ailleurs la taille exacte – compte tenu de nos contraintes pécuniaires et du fait que le phénomène touche un nombre relativement important d'enfants. De même, en raison du caractère qualitatif de l'étude, nous avons opté pour l'entretien semi-directif qui, au demeurant, ne peut permettre d'interviewer que quelques dizaines de travailleurs enfants.

En conséquence, le mode d'échantillonnage qui seyait le mieux à cette étude est celui qui, dans la construction et la distribution de l'échantillon, prend en compte les catégories sociales (telles que définies dans le champ social) non strictement

représentatives, mais caractéristiques de la population des travailleurs enfants du secteur informel.

Quel est en définitive l'échantillon retenu ?

2.4.2 L'échantillon retenu

Nous ne disposons pas de statistiques exhaustives et précises sur le travail des enfants à Abidjan. Et ce, d'autant qu'aucune étude fiable n'a encore été réalisée à cet effet. Mais la population mère telle que définie, paraît large. En effet, les informations recueillies auprès de certains organismes en charge de la question (UNICEF, BIT, BICE, GTZ) et dans quelques rapports d'enquête révèlent, après recoupement, que les travailleurs enfants sont en nombre considérable sur toute l'étendue du territoire abidjanais.

Toutefois, l'importante taille de cette population, doublée des difficultés matérielles et financières, des contraintes de temps et du souci de minimiser les risques d'erreurs, nous ont conduit à opter pour un échantillon réduit. Cette volonté de réduction est, par ailleurs, conforme à la nature individualiste et essentiellement qualitative de l'étude et à l'entretien semi-directif retenu comme technique d'enquête.

Dans ces conditions, il est évident que nous ne pouvons prétendre interroger tous les travailleurs enfants âgés de 15 à 17 ans révolus qui exercent dans l'informel à Abidjan. Pour plus d'efficacité et d'objectivité, et compte tenu des contraintes de faisabilité de l'enquête, il apparaissait plus convenable, en revanche, d'en interroger un nombre réduit.

La justification qui précède a été renforcée par une argumentation statistique permettant de déterminer, de façon précise, la taille de l'échantillon. Selon le chronogramme des activités, en effet, l'enquête devait se dérouler sur soixante dix (70) jours, soit dix (10) semaines. Elle devait, en outre, être menée par un (1)

enquêteur à partir d'un guide d'entretien structuré autour de huit (8) thèmes majeurs. Partant, la pré-enquête que nous avons réalisée a permis d'interroger huit (8) travailleurs enfants et d'obtenir les durées telles que présentées dans le tableau ci-dessous:

**Tableau n°4 : Présentation de la durée des entretiens
de la pré-enquête**

| Entretiens | Durée |
|------------|-------|
| N° 1 | 90 mn |
| N° 2 | 86 mn |
| N° 3 | 93 mn |
| N° 4 | 91 mn |
| N° 5 | 90 mn |
| N°6 | 85 mn |
| N°7 | 92 mn |
| N°8 | 94 mn |

La moyenne de temps mis pour interroger un travailleur enfant est de:

$$X = \frac{90 + 86 + 93 + 91 + 90 + 85 + 92 + 94}{8} = 90 \text{ mn} \rightarrow 1 \text{ h } 30 \text{ mn}$$

Par ailleurs, les enquêtes étaient prévues pour se dérouler du lundi au samedi, entre 12 heures et 14 heures. Cette plage horaire a été retenue pour tenir compte de la disponibilité des travailleurs enfants à se prêter attentivement à nos questions. Ne pouvant pas les interroger aux heures de travail ou à la fin de la journée de travail faute de disponibilité et de bonne disposition d'esprit, nous ne pouvions envisager d'interviewer qu'un (1) seul travailleur enfant par jour pendant les six (6) premiers jours de la semaine.

En revanche, toute la journée de dimanche pouvait permettre d'en interroger cinq (5) dans l'intervalle de 11h à 18h 30mn, compte tenu du fait que c'est un jour de repos. Le nombre de travailleurs enfants susceptibles d'être interrogés par semaine est donc de:

$$Y = (1 \times 6) + 4 = 10 \text{ travailleurs enfants / semaine.}$$

Sur une période de dix (10) semaines, le nombre de travailleurs enfants à interroger est de:

$$Z = 10 \times 10 = 100 \text{ travailleurs enfants.}$$

En somme, étant donné les contraintes temporelles, matérielles et financières, le caractère individualiste et qualitatif de l'étude ainsi que la technique d'entretien semi-directif choisie pour recueillir les informations, nous ne pouvions faire porter l'enquête que sur un échantillon de 100 travailleurs enfants.

Ceux-ci, à l'aide de la technique de l'échantillon aréolaire, ont été répartis équitablement dans cinq (5) zones d'intense activité économique ou d'affluence, à raison de vingt (20) travailleurs enfants par zone d'enquête. En effet, comme s'accordent à le dire les spécialistes de la question du travail des enfants, les institutions de protection de l'enfance et telle qu'en témoigne la réalité du terrain, les travailleurs enfants exercent souvent dans ces zones (marchés, cinémas, gares routières, « maquis », zones industrielles, carrefours stratégiques, etc.). Ce constat existe dans toutes les dix communes de la ville d'Abidjan.

De ce fait, nous avons identifié et situé géographiquement dans chaque commune, deux des plus importantes zones d'intense activité ou d'affluence. Cette opération a donné un total de vingt (20) zones faisant office de carte géographique. Ensuite, nous avons procédé à un tirage systématique de cinq (5) zones à prospecter. A l'issue du tirage, celles qui ont été retenues sont les suivantes : carrefour de l'ex-Bâche bleue (Koumassi), carrefour de la SOLIBRA (Treichville),

Hôtel de ville (Plateau), bande d'ateliers de menuiserie (Cocody-Riviéra) et campus de Cocody.

L'enquête a porté sur les travailleurs enfants tels que définis dans l'approche conceptuelle. Les enfants à interroger ont été distingués sur la base de deux critères fondamentaux : le critère de l'âge et celui de l'activité. En ce qui concerne le premier critère, l'enquête a pris en compte exclusivement les travailleurs enfants dont l'âge varie entre 15 et 17 ans révolus.

Ceux qui appartiennent à cette tranche d'âge sont non seulement autorisés (à certaines conditions) par la législation ivoirienne à travailler, mais en plus ils semblaient psychologiquement aptes à se prêter à nos interviews. A cet âge en effet, l'enfant est susceptible d'avoir une conscience plus claire de ses motivations, des implications et des conséquences de son action.

En outre, les enfants à interviewer se reconnaissent par l'activité exercée. A cet effet, quatre catégories de travailleurs enfants étaient concernées : les travailleurs enfants indépendants élèves, indépendants non élèves, en apprentissage et employés. La première catégorie se rapporte aux enfants qui, bien qu'étant élèves, exercent une activité économique à leur propre compte. Ici, la notion d'élève est considérée dans une large acception. Elle concerne à la fois les enfants de l'école classique et ceux de l'école franco-arabe.

A la différence des premiers, ceux appartenant à la deuxième catégorie n'ont pas le statut d'élève. Soit ils sont déscolarisés, soit ils n'ont jamais fréquenté l'école. La troisième catégorie englobe les enfants en situation d'apprentissage d'un métier, notamment dans un atelier. Enfin, les enfants de la quatrième catégorie sont des enfants employés, c'est-à-dire qu'ils travaillent pour le compte d'un employeur moyennant une rémunération. Ce sont ces différentes catégories de travailleurs enfants que nous avons analysées au moyen de l'approche boudonienne de la rationalité.

2.5 La pré-enquête

Dans le souci de tester les instruments de collecte, une pré-enquête a été réalisée. Le guide d'entretien semi-directif a été adressé à 8 travailleurs enfants appartenant, par groupe de deux, à une catégorie sociale spécifique. La pré-enquête a ainsi servi à préciser davantage des questions relatives à certains thèmes afin de les rendre plus accessibles. De même, elle s'est avérée utile pour mieux structurer la grille d'observation directe. La pré-enquête a permis enfin d'obtenir le temps moyen d'entretien par travailleur enfant, donnée indispensable dans la construction de l'échantillon.

Une fois les données collectées, comment s'est effectué le dépouillement ? C'est à cette interrogation que nous allons tenter de répondre à présent.

II. LE DEPOUILLEMENT

Pour saisir la signification des actions des travailleurs enfants, nous avons eu recours, dans le cadre du dépouillement des données de l'enquête, à la méthode d'analyse du contenu. Notre démarche a consisté à objectiver le discours du travailleur enfant. En d'autres termes, il a été question de le *contextualiser* en tenant compte de son univers mental, car « en définitive, ce n'est pas le récit de vie qui est producteur de sens, mais le va-et-vient entre ce qu'un individu peut raconter de sa vie et les éléments d'analyse qu'un chercheur peut produire sur ce discours »¹.

Partant, nous avons pu analyser l'histoire de chaque travailleur enfant en vue de comprendre les conditions d'émergence des aspirations qui le motivent à travailler. Ensuite, par une approche descriptive, nous avons identifié les croyances du travailleur enfant et présenté ses choix et comportements. Ainsi, il a été possible de classer aisément les travailleurs enfants selon leurs aspirations, leurs croyances, leurs choix et comportements en vue de saisir la logique qui les relie.

¹ Dictionnaire de sociologie *Le Robert*, (1999), Paris, Le Seuil, p. 44

Dans la même perspective, nous nous sommes efforcé de décrire et de faire la typologie de leur environnement social et de leurs ressources afin d'en comprendre l'adéquation avec leurs actions.

La thèse que nous défendons requiert une analyse du phénomène de l'urbanisation à Abidjan. C'est à cette tâche que nous allons nous consacrer dans la deuxième partie de ce travail.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Deuxième partie : LE PHENOMENE DE L'URBANISATION A ABIDJAN: DYNAMIQUE ET IMPACT

Dans la première partie de notre travail, il a été question de la construction du cadre méthodologique de l'étude. Dans cette deuxième partie, il importe de présenter, conformément à la thèse défendue, l'urbanisation de la ville d'Abidjan. La réflexion portera, d'une part sur la dynamique urbaine au double plan démographique et géographique et, d'autre part sur son impact aux niveaux social et socio-économique.

I. LA DYNAMIQUE DE L'URBANISATION A ABIDJAN

Le monde s'urbanise davantage aujourd'hui, car la ville symbolise l'espoir d'un emploi, d'une éducation et d'un niveau de vie élevé. Presque la moitié de l'humanité vit dans les zones urbaines. La population urbaine augmente deux fois plus vite que la population rurale. De l'avis de certains démographes, les citadins représenteront en 2025 les deux tiers de la population mondiale.

Cette tendance est d'ores et déjà bien accentuée, et même les zones rurales sont de plus en plus sensibles aux effets de la croissance urbaine. La population urbaine augmente beaucoup plus rapidement dans les pays en développement que dans les pays développés. Pour chaque citadin vivant dans un pays développé, on en compte deux vivant dans un pays en développement. En 2015, on en comptera plus de trois et, en 2025, presque quatre.

En Afrique, le rythme est à très grande vitesse avec un taux d'accroissement urbain annuel de plus de 5% (contre 2% pour les populations rurales). L'urbanisation est passée de 15% à 33% entre 1950 et 1995. La population générale a triplé, mais la population urbaine a été multipliée par 9. L'Afrique noire qui ne connaissait qu'une ville millionnaire en 1950 (Ibadan), en connaît aujourd'hui 18 (une trentaine avec le nord du continent) (Source : site web FNUAP).

Abidjan, l'une des villes millionnaires d'Afrique, a connu une urbanisation accélérée à travers des changements successifs tant au plan démographique que géographique.

1. La dynamique de l'urbanisation au plan démographique

L'évolution démographique d'Abidjan se caractérise par une croissance rapide de la population. Cette croissance est essentiellement due à un mouvement migratoire important et à une croissance naturelle élevée.

1.1 Une croissance rapide de la population

La ville d'Abidjan connaît une démographie galopante. En 1936, elle comptait, selon les Archives Nationales de Côte d'Ivoire, 23 000 habitants dont 95% d'Africains (adultes et enfants de moins de 15 ans). Le premier recensement purement statistique d'Abidjan effectué en 1955 porte à 125 000 le nombre de citadins dont 119 000 Africains (soit 95,2% de la population totale)¹.

Cette population va doubler, voire quintupler en 1963 et 1973 pour atteindre respectivement 261 000 et 788 900 âmes selon les résultats de l'enquête à passages répétés de Ph. Antoine et C. Herry. Elle s'élève à 951 216 âmes en 1975 (RGPH-75) et atteint 1 300 000 habitants en 1978². Il importe de préciser que de 1955 à 1975, le taux d'accroissement annuel moyen d'Abidjan dépassait les 10% (source : INS, RGPH-98, V4, T13).

A ce niveau de la description, notons qu'en 1963, 39,8% des ménages abidjanais comptaient plus de 04 personnes (Sema 1963) et qu'en 1979, 38% des ménages en abritaient plus de 05¹. Cette croissance de la taille du ménage se confirme en 1988 avec Ph. Antoine qui estime à 5,63 personnes la taille moyenne

¹ Direction de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques, 1960 - Recensement d'Abidjan 1955, Abidjan

² ANTOINE P. et HERRY C., (1982), *Enquête démographique à passages répétés, Agglomération d'Abidjan*, Abidjan, Direction de la statistique et ORSTOM

¹ LE PAPE M., *op. cit.*

des ménages, tous types d'habitats confondus (résidentiel, économique moderne, cour, sommaire).

Le constat qui se dégage de la comparaison entre l'augmentation de la taille du ménage et celle de la population abidjanaise est que les deux phénomènes vont de pair. A preuve, tandis qu'en 1985 et 1992, respectivement 48% et 49% des ménages comptaient plus de 05 personnes², la taille de la population passait successivement de 1 625 000 habitants en 1985 à 1 800 000 habitants en 1986³ puis à 1 929 079 âmes en 1988 (RGPH-88) et à 2 132 200 personnes en 1990 (source INS).

Au dernier recensement général de 1998, la ville d'Abidjan comptait 2 877 948 habitants (soit 18,7% de la population nationale) et représentait 44,1% de la population urbaine, avec une densité de 6 819 hbts/km². En somme, l'évolution de la taille de la population abidjanaise s'est faite de façon graduelle avec un taux de croissance annuelle significatif comme l'indique le tableau ci-dessous.

² LE PAPE M., Idem.

³ Banque Mondiale, Côte d'Ivoire (1988), *Analyse du système de santé et financement de son fonctionnement, Abidjan*

**Tableau n°5 : Evolution de la population de la ville d'Abidjan
de 1912 à 1998**

| Date | Population | Croissance % |
|------|------------|--------------|
| 1912 | 1400 | - |
| 1920 | 5300 | 18,1 |
| 1934 | 17 000 | 8,7 |
| 1945 | 46 000 | 9,5 |
| 1950 | 65 000 | 7,2 |
| 1955 | 125 000 | 14,0 |
| 1960 | 180 000 | 7,6 |
| 1963 | 254 000 | 12,2 |
| 1970 | 550 000 | 11,7 |
| 1975 | 951 216 | 11,6 |
| 1988 | 1 929 079 | 5,6 |
| 1998 | 2 877 948 | 4,2 |

Source : Population de la Côte d'Ivoire 1984, RGPH-88 et 98

Les résultats du recensement de 1998 révèlent, en outre, que Abidjan est une ville cosmopolite. Elle abrite toutes les ethnies ivoiriennes ainsi que la quasi-totalité des communautés ouest-africaines avec un taux d'urbanisation qui est passé de 95,1% en 1988 à 95,8% en 1998. On note ainsi que :

- 57,9% de la population est née hors de la ville d'Abidjan;
- 41,4% de la population provient des autres régions du pays ;
- 16,5% de la population est née à l'étranger ;
- 28,9% de la population est non ivoirienne.

On retient également que les groupes ethniques les plus représentés sont :

- Les Akan (44,9% des Ivoiriens de la ville)

- Les Mandé du nord (20%)
- Les Krou (17,4%)

Les autres groupes ethniques représentent moins de 10% chacun :

- Les Voltaïque (9,3%)
- Les Mandé du sud (7,4%)

Tableau n°6 : Répartition de la population de la ville d'Abidjan selon le groupe ethnique et la nationalité

| Groupe ethnique | Effectif | Pourcentage par rapport aux sous-populations | Pourcentage |
|---------------------------|-----------|--|-------------|
| Akan | 919 413 | 44,9 | 31,9 |
| Krou | 356 209 | 14,4 | 12,4 |
| Mandé du Nord | 409 357 | 20,0 | 14,2 |
| Mandé du Sud | 152 505 | 7,4 | 5,3 |
| Voltaïque | 189 909 | 9,3 | 6,6 |
| Naturalisés | 19 691 | 1,0 | 0,7 |
| S/Total des Ivoiriens | 2 047 084 | 100,0 | 71,1 |
| Non Ivoiriens nés en CI | 365 408 | 44,0 | 12,7 |
| Non Ivoiriens nés hors CI | 465 456 | 56,0 | 16,2 |
| S/Total des Non Ivoiriens | 830 864 | | 28,9 |
| TOTAL | 2 877 948 | 100 | 100,0 |

(Source : INS, RGPH-98, V4, T13).

De 1998 à nos jours, la population abidjanaise a poursuivi sa croissance. Ainsi, selon *Urban Agglomerations (ONU)*, on dénombrait en 2003 à Abidjan 3,3 millions d'habitants, ce qui correspond à 7820 hbts/km² (Source : *Metropolis, Association mondiale des grandes métropoles*). De même, les données recueillies sur le site Internet www.PopulationData.net évaluent à 3 677 115 âmes la population abidjanaise de 2005 (soit 8714 hbts/km²).

Ces chiffres sont très proches de ceux de l'INS dont le tableau estimatif de la croissance de la population de la ville d'Abidjan de 2000 à 2005 est en adéquation avec l'évolution démographique nationale sur la même période.

**Tableau n°7 : Estimation des populations abidjanaise et nationale
de 2000 à 2005**

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|----------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Population nationale | 16 402 000 | 16 928 000 | 17 461 000 | 18 000 000 | 18 546 000 | 19 096 000 |
| Population d'Abidjan | 3 071 800 | 3 170 400 | 3 270 300 | 3 371 300 | 3 473 300 | 3 576 000 |

Source : INS, www.ins.ci

Comme on le voit, la ville d'Abidjan est soumise à une croissance démographique rapide. Cette croissance est à l'image de la Côte d'Ivoire qui, de 1975 à 1988 et de 1988 à 1998 est respectivement passée de 6 700 000 à 10 815 694 puis à 15 366 672 habitants. Aujourd'hui, la population ivoirienne est estimée à 19 096 000 habitants avec un taux d'accroissement annuel d'environ 3% et une densité qui équivaut à 59,21 hbts/km².

Cette situation de croissance démographique accentuée est liée, en partie, à un mouvement migratoire important.

1.2 Un mouvement migratoire important

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la croissance rapide de la population abidjanaise. Au nombre de ces facteurs, l'on peut citer, principalement, les mouvements migratoires. Ceux-ci existent sous deux formes : les migrations internes et les migrations externes. Les migrations internes concernent les migrations en provenance de l'intérieur de la Côte d'Ivoire et en direction d'Abidjan. Cette forme de migration s'observe dans deux sens. Il y a d'une part, les déplacements des migrants des zones rurales vers la capitale Abidjan : c'est le phénomène de l'exode rural. D'autre part, ces déplacements s'effectuent plutôt des zones urbaines ou des villes de l'intérieur vers Abidjan.

De façon générale, les migrations internes, dans un sens comme dans l'autre, concernent autant les hommes que les femmes de même que les différents groupes ethniques. A cet effet, les statistiques indiquent que les migrations sur 12 mois des années 87-88 ont enregistré en moyenne 116 femmes pour 1010 hommes¹. On dénombrait, par ailleurs, 50 000 personnes en provenance des régions ivoiriennes dont 48% d'Akan (sud-est de la Côte d'Ivoire), 24% de Mandé (nord-ouest de la Côte d'Ivoire) et 20% de Krou (sud-ouest de la Côte d'Ivoire).

Entre 1997 et 1998, les migrations internes ont envoyé à Abidjan environ 29 499 nouveaux citadins. Toutes les régions du pays y ont contribué comme cela s'est constaté au fil des années. Ainsi, sur une population de 1 665 042 personnes nées hors de la ville, 1 189 262 (71,4%) sont nées dans les différentes régions de la Côte d'Ivoire. Les principales provenances de ces personnes sont, par ordre d'importance, la région des Lagunes (11,8%), la Vallée du Bandama (10,5%), le N'zi-Comoé (8,1%), l'Agnéby (8,0%) et les Montagnes (6,4%) (Source : INS, RGPH-98, V4, T13).

Les migrations externes se caractérisent, essentiellement, par les mouvements de populations en provenance des pays étrangers, notamment des

¹ ZANOU B. (1991), « Migrations », Séminaire national de présentation des résultats du RGPH-88, p 11.

pays limitrophes de la Côte d'Ivoire vers la ville d'Abidjan. Les principaux pourvoyeurs d'immigrés à Abidjan sont le Burkina Faso, le Mali et dans une moindre mesure, le Ghana, le Niger et la Guinée. En effet, avant le recensement de 1988, l'on a pu enregistrer 30 000 immigrés à Abidjan dont 30% de Burkinabés, 22% de Maliens, 19% de Ghanéens, 11% de Nigériens et 9% de Guinéens (source : Zanou B., « Migrations »).

Cette situation est d'autant plus compréhensible qu'elle est liée à l'histoire de la ville d'Abidjan. Déjà au cours des années 30, s'établissent à Abidjan des migrants originaires de la Haute-Volta (actuel Burkina Faso) et du Soudan (actuel Mali), engagés comme manœuvres sur les chantiers de travaux publics¹. En 1955, Maliens et Burkinabés représentaient 26% de la population africaine d'Abidjan². De même, en 1978 et 1988, l'on relève respectivement 14% et 14,2% de Burkinabés sur les 38,2% et 37,6% d'Etrangers de la population abidjanaise³.

Il faut enfin noter que parmi les non Africains vivant à Abidjan, les Libanais sont plus nombreux que les Européens, et que les Français sont plus nombreux que les autres Européens réunis. Rappelons, tout de même, qu'à la faveur des événements de novembre 2004, la population française à Abidjan a considérablement diminué. Néanmoins, tous ensemble, les non Africains ne représentent guère qu'environ 3% de la population abidjanaise, ce qui est un record pour la sous-région.

En somme, le taux d'immigrants internes pour la ville d'Abidjan est de 41,3% contre 16,5% d'immigrants externes, ce qui donne un pourcentage de migrants de 57,9% selon le résultats du RGPH-98. Au total, 29,1% de la population abidjanaise est constituée de « non Ivoiriens ». Cela dit, toute la population étrangère résidant dans la capitale économique n'est pas immigrante. Et ce, d'autant qu'une partie

¹ EKANZA S.-P. (1981), « *La main-d'œuvre ivoirienne des entreprises privées pendant l'entre-deux-guerres 1921-1939* ».

² ANTOINE P. et HERRY C., *op. cit.*, p 125

³ EKANZA S.-P., *idem.*, p 10

non négligeable de celle-ci est née en Côte d'Ivoire (source : INS, RGPH-98, voir tableau n°7).

Un autre constat plus récent mérite d'être analysé. Depuis le 19 septembre 2002, date à laquelle s'est déclenchée la crise militaro-civile qui secoue la Côte d'Ivoire, l'on observe un afflux massif de populations vers les zones du sud en général et vers la ville d'Abidjan en particulier.

Bien que des statistiques fiables n'existent pas encore à ce sujet, force est de reconnaître que la population abidjanaise s'est subitement et considérablement accrue en l'espace de quelques mois. L'on observe, à cet effet, une augmentation significative de la taille des ménages dans les différentes couches sociales, une affluence plus grande dans l'utilisation des moyens de transport en commun et dans la fréquentation des services et espaces publics.

Ce phénomène sociodémographique spontané trouve son explication dans la situation de guerre. Les combats dans le centre, le nord et l'ouest du pays ont, en effet, créé un climat d'insécurité généralisée. Pour préserver leur vie ainsi menacée, une grande partie de la population a dû s'enfuir de ces zones afin de trouver refuge ailleurs. De nombreuses personnes ont donc émigré vers Abidjan, et ce, pour plusieurs raisons.

D'abord, parce qu'elles y ont de la famille ou des proches qui pouvaient les accueillir. Ensuite, parce que le Sud ne constitue pas une zone de guerre contrairement au Nord (Bouaké, Korhogo, etc.) et à une partie de l'Ouest (Man, Bangolo, etc.). Enfin parce que la capitale économique, par rapport aux autres zones dites gouvernementales, offre plus de possibilités et d'assurances en termes d'alimentation, d'éducation, de soins de santé, d'activités économiques et d'assistance humanitaire.

En dehors de ces motifs, d'autres causes sont à relever pour expliquer la hausse de la population abidjanaise. Abidjan est la capitale administrative,

économique et, de fait, politique de la Côte d'Ivoire. Quoique Yamoussoukro ait été décrétée capitale politique en 1983 et malgré le processus de transfert de la capitale en cours, les institutions politiques restent concentrées à Abidjan. Partant, cette cité constitue un important pôle d'attraction pour les migrants. Elle symbolise surtout pour les jeunes, l'espoir d'un travail et d'un gain financier plus aisé à obtenir qu'à la campagne ou dans les villes secondaires.

La fonction portuaire de la ville d'Abidjan ayant favorisé l'installation de nombreuses industries explique, en partie, le rôle attractif de cette métropole. En effet, l'accroissement de l'activité du port d'Abidjan, lié à l'importance du trafic maritime des pays voisins¹, constitue une source d'emplois journaliers, temporaires ou permanents pour les actifs Ivoiriens et les Etrangers.

Les études de Ph. Antoine ont révélé, par ailleurs, que de nombreuses jeunes filles (mères potentielles) émigrent vers Abidjan, pas seulement pour des besoins de scolarisation ou de scolarité (seulement 29% sont scolarisées), mais aussi et surtout pour être confiées et utilisées comme aide-domestiques (effectuer des tâches ménagères ou s'occuper des enfants), moyennant une rétribution en nature ou en espèce. On retrouve singulièrement une forte proportion de ces jeunes filles dans l'habitat de standing, lorsque la femme chef de ménage ou l'épouse est salariée².

En outre, la migration vers Abidjan qu'elle soit interne ou externe, est liée aux représentations sociales que les migrants ont de la ville. Souvent, lorsque ceux-ci parlent de la ville, ils s'expriment en termes d'éducation, d'information et de modernité. Les habitants des cités ou des villes étant issus de régions diverses et appartenant à des groupes ethniques différents, on y vit des échanges d'idées et une ouverture d'esprit.

¹ En 1997, le port assurait 57,8% du trafic maritime malien et 40,2% de celui du Burkina Faso (OIC, 1997).

² ANTOINE P. (1988) – 2 – « Comportements démographiques et urbanisation à Abidjan », in Espace, Populations, Sociétés, pp 227 - 243

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, l'éducation dans les campagnes est d'un niveau encore faible malgré les efforts accomplis. Certains acteurs de l'éducation (personnel enseignant ou administratif) refusent de vivre et d'exercer dans des zones rurales souvent démunies ou les quittent, car les écoles sont sous-équipées en matériel scolaire et les infrastructures socio-économiques et culturelles quasi inexistantes. Ils préfèrent plutôt s'orienter vers les villes, parce que celles-ci offrent le contact avec la modernité. A preuve, elles sont éclairées, alimentées en électricité et pourvues d'équipements sanitaires ou d'infrastructures diverses, quoique parfois insuffisantes. Bref, pour certains migrants, la ville permet de s'épanouir.

Une telle conception de la ville la place dans une position de « supériorité » par rapport à la campagne, au village. C'est, en effet, ce sentiment que partagent nombre de campagnards candidats à l'aventure citadine. Cela est d'autant plus vrai que le concept de « villageois » a une connotation péjorative. Il signifie pour le sens commun : *ignorant, arriéré, primitif*.

Aussi, les habitants des zones rurales, en particulier les jeunes, se sentent-ils isolés et abandonnés, ce qui aiguise leur appétit à l'émigration. A cette thèse, s'ajoute une croyance selon laquelle « l'on ne peut rien faire » quand on est au village. Cela signifie qu'il est impossible, pour un individu, d'améliorer sa qualité de vie sans provoquer une tension ou un conflit avec les autres membres du village, de la communauté ou de la famille.

La ville, en revanche, symbolise la liberté. Elle est la clé de la modernité et du développement. C'est pour cette raison que certains villageois se sentent « inférieurs » aux citadins. De la même façon, certaines personnes en ville pensent qu'elles sont en avance et qu'elles ont un avantage sur ceux qui sont restés dans les campagnes.

Voici, en quelques mots, autant de raisons d'ordre sociopolitique, socio-économique et psychosociale susceptibles de favoriser les mouvements migratoires vers Abidjan. Mais en plus de ces mouvements, un autre phénomène concourt à l'augmentation rapide de la population abidjanaise. Il s'agit de la croissance naturelle.

1.3 Une croissance naturelle élevée

La croissance naturelle de la population abidjanaise se traduit, en partie, par une tendance plus forte à la natalité qu'à la mortalité. De 47 *pour mille* en 1963, le taux de natalité est passé à 50,4 *pour mille* en 1978-79 affichant ainsi une hausse de 1,5 *pour mille* par rapport au taux national qui était, à cette date, de 48,9 *pour mille*¹. Depuis lors, les naissances s'intensifient au fil des années. Cette situation est liée à l'amélioration de la nutrition de l'enfant et de la santé infantile comme l'atteste le tableau ci-dessous.

Tableau n°8 : Quelques chiffres sur la nutrition et la santé de l'enfant à Abidjan (extrait de la MICS 2000)

| Nutrition | | Couverture vaccinale | | | Diarrhée | IRA | Paludisme |
|------------------------|---------------|----------------------|--------|----------|------------------|------------------|------------------|
| 6-9 mois | 12-15 mois | 12-23 mois | | | < 5 ans | < 5 ans | < 5 ans |
| Compléments d'aliments | Lait maternel | BCG | DTCoq3 | Rougeole | Soins appropriés | Soins appropriés | Soins appropriés |
| 59,5% | 68,7% | 96,1% | 84,5% | 74,8% | 89,9% | 48% | 70,3% |

Au niveau d'Abidjan, 59,5% d'enfants de 6 à 9 mois reçoivent des aliments de complément solides/liquides et 68,7% d'enfants de 12 à 15 mois sont allaités conformément aux recommandations du Sommet Mondial pour les Enfants. L'allaitement maternel est un gage de bonne nutrition et de santé car il protège les enfants contre les infections.

¹ ANTOINE P., *Idem*.

L'apport en vitamine A dont bénéficient ainsi plusieurs enfants dans les premiers mois de leur existence, constitue un facteur de réduction de la mortalité infantile. C'est pourquoi le Ministère ivoirien de la santé publique, dans le cadre de la lutte contre la carence en vitamine A, recommande que les enfants âgés de 6 à 12 mois et de plus d'un an reçoivent, respectivement, une capsule d'une dose de vitamine A de 100 000 UI et de 200 000 UI tous les six mois. Il est recommandé de combattre la carence en vitamine A, car elle affaiblit le système immunitaire des enfants, accroît les risques qu'ils meurent de maladies courantes de l'enfance et met en péril la santé de la femme enceinte et allaitante.

On note, en outre, une bonne couverture vaccinale chez les enfants de 12 à 23 mois pour les principaux vaccins contre les maladies de l'enfance. Ainsi, 96,1% d'enfants de cette tranche d'âge étaient vaccinés en 2000 contre la tuberculose (BCG), 84,5% contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (DTCoq3) et 74,8% contre la rougeole.

Un autre indice de l'amélioration de la santé infantile est l'application d'un traitement approprié contre la diarrhée, facteur de déshydratation et cause importante de mortalité infantile. A Abidjan, 89,9% d'enfants de moins de 5 ans ont reçu en 2000 un traitement approprié (ex : sel de déshydratation orale) contre la diarrhée.

Au problème de la diarrhée, il faut ajouter celui des Infections respiratoires aiguës (IRA). En Côte d'Ivoire, les IRA, en particulier la pneumonie, constituent l'une des principales causes de décès chez les enfants. Mais à Abidjan, dans le cadre du traitement des IRA chez les enfants de moins de 5 ans, 48% d'entre eux ont reçu des soins appropriés. Ce chiffre, largement supérieur à la moyenne nationale (37,7%), montre que les IRA en tant que cause importante de mortalité infantile, sont atténuées à Abidjan.

C'est le même constat que l'on fait au niveau du paludisme qui se présente comme une cause très importante de décès chez les enfants de moins de 5 ans.

Quoique peu d'enfants dorment sous une moustiquaire traitée (16,7%), le pourcentage d'enfants soignés avec un antipaludéen approprié, en cas de maladie, est significatif (70,3%).

Il faut ajouter également que les données relatives aux soins pré-natals et à l'accouchement sont encourageantes telles que l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau n°9 : Quelques chiffres sur les soins prénatals et l'accouchement à Abidjan (extrait de la MICS 2000)

| Soins pré-natals et accouchement | Pourcentage |
|--|-------------|
| Consultation de personnel formé pendant la grossesse | 96,8% |
| 2 injections antitétaniques ou + | 60,4% |
| Accouchement dans un établissement sanitaire | 82,4% |
| Assistance lors de l'accouchement par un personnel formé | 82,4% |

L'on constate que 96,8% de femmes enceintes ont consulté un personnel médical formé (médecin, infirmière, sage-femme) dans le cadre des consultations prénatales. On note également que 60,4% des naissances ont été protégées par au moins deux doses de vaccin anti-tétanique, ce qui constitue un gage de survie et de bonne santé pour l'enfant. La survie de l'enfant est également liée aux conditions d'accouchement. A ce niveau, on observe que 82,4% des accouchements se sont déroulés dans un établissement sanitaire approprié avec l'assistance d'un personnel médical qualifié.

En somme, aussi bien en ce qui concerne la nutrition de l'enfant que les soins de santé pré et post-natals, les résultats de la MICS 2000 sont encourageants. Ces résultats tendent à montrer, au niveau d'Abidjan, que les prescriptions élémentaires pour l'amélioration de la santé infantile sont généralement respectées. Cela empêche l'augmentation ou l'aggravation de la

mortalité infantile et favorise, en revanche, la survie des enfants. A cet effet, il faut souligner que la mortalité infanto-juvénile (probabilité de décéder avant d'atteindre le 5^{ème} anniversaire) est moins élevée à Abidjan que dans les autres villes de Côte d'Ivoire (118‰ contre 133‰). En conséquence, cette situation influence la croissance constante de la population abidjanaise.

L'accroissement de la natalité à Abidjan pourrait également trouver son explication dans l'évolution de la fécondité. A partir d'une observation effectuée sur les femmes de 15 à 49 ans, l'on a pu enregistrer les taux de fécondité suivants :

- 1963-64 : 152 *pour mille* (Sema 1966)
- 1975 : 172 *pour mille* (Dittgen 1979)
- 1980-81 : 183 *pour mille* (EIF 1984)

L'analyse de la fécondité revêt plusieurs aspects. De prime abord, le niveau de fécondité peut être liée au type d'habitation comme le montrent Ph. Antoine et Cl. Herry dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°10 : Niveau de fécondité par type d'habitation (ABIDJAN)

| Type d'habitat | Niveau de fécondité (<i>pour mille</i>) |
|----------------|---|
| Résidentiel | 90 |
| Economique | 146 |
| Evolutif | 187 |
| Sommaire | 225 |

Source : Ph. Antoine et Cl. Herry, 1982

Ces résultats révèlent que les populations disposant des meilleures conditions socio-économiques possèdent la fécondité la plus basse. Cela s'explique par le fait que « l'activité et surtout l'exercice de professions qualifiées et

à responsabilités sont difficilement conciliables avec les grossesses répétées... »¹, ce qui contribue à la diminution de la fécondité. Inversement, les populations les plus défavorisées connaissent les niveaux de fécondité les plus élevés. Cela est dû au fait que les activités ménagères ou économiques des femmes de ce milieu ne sont pas incompatibles avec les grossesses répétées.

En outre, le niveau de fécondité peut être fonction du niveau d'instruction. Les femmes illettrées ou peu scolarisées – constituant du reste une partie non négligeable des femmes en âge de féconder – sont plus fécondes. Celles-ci « observent moins les pratiques traditionnelles d'allaitement prolongé au sein et d'abstinence sexuelle après chaque naissance sans pour autant recourir à des méthodes contraceptives »¹.

La fécondité des adolescentes doit également être prise en compte dans l'analyse de l'accroissement de la population abidjanaise. Selon les résultats de l'EDSCI II, 12,4% de jeunes filles adolescentes (15 à 19 ans) ont déjà commencé leur vie féconde à Abidjan. Ce chiffre est certes inférieur à ceux des autres villes (28,9%) et du milieu rural (41,0%), mais révèle que le phénomène de la fécondité précoce touche également la métropole et influence sensiblement sa croissance démographique.

Aujourd'hui, l'indice synthétique de fécondité pour la ville d'Abidjan est de 3,4 et le nombre moyen d'enfants nés vivants s'élève à 5,5 (source : EDSCI II).

Un autre facteur pouvant influencer sur la natalité à Abidjan, est le phénomène de la polygamie. En 1955 et 1978, on relève une accentuation du phénomène chez les hommes de plus de 40 ans et, à 50 ans on compte environ 1,4 épouse par homme marié. Aujourd'hui, environ 30% des hommes âgés de plus de 40 ans sont « polygames », c'est-à-dire qu'ils disposent, généralement sur une base coutumière, de plusieurs femmes. Celles-ci ont le statut d'épouses bien que non

¹ ANTOINE P., *Idem.*, p. 231

¹ ANTOINE P., *Idem.*, p 232

mariées à l'état civil. En fait, ce type d'union est interdit depuis 1964 en Côte d'Ivoire par la loi.

Pour l'ensemble des hommes mariés de plus de 15 ans, l'on retiendra les statistiques suivantes :

- 83 % ont une épouse ;
- 14 % ont deux épouses ;
- 2,5 % ont trois épouses ;
- 0,5 % ont quatre épouses et plus¹.

Ces constats vont à l'encontre des schémas classiques qui assimilent la ville et le modèle de famille occidentale. Ils sont d'ailleurs confirmés par les résultats de l'EDSCI II. Ceux-ci révèlent, en effet, que la polygamie est une pratique très répandue en Côte d'Ivoire car elle concerne 35% des femmes. Cette proportion augmente régulièrement avec l'âge pour atteindre plus de la moitié des femmes de 45-49 ans (54%). Par ailleurs, dès l'âge de 15-19 ans, pratiquement une femme en union sur quatre vit en union polygame (24%). Au niveau de la ville d'Abidjan, le taux de polygamie reste significatif (23%) quoique moins élevé qu'en milieu urbain (25%) et en milieu rural (40%).

Ce type d'union semble être lié au niveau d'instruction des femmes et à leur religion. En fait, les femmes sans instruction sont beaucoup plus impliquées dans les unions polygames (41%) que celles ayant un niveau d'instruction primaire (27%) et secondaire ou plus (13%). De même, les femmes de religion traditionnelle (37%) et musulmanes (43%) sont le plus fréquemment en union polygame (source : EDSCI II).

Pour terminer, il faut noter qu'en dehors de la forme ordinaire de polygamie à laquelle se rattachent les statistiques qui précèdent, il en existe une autre : il s'agit du phénomène des « maîtresses », très courant à Abidjan. Ce phénomène se

¹ Idem.

caractérise essentiellement par le fait pour le conjoint, d'entretenir une relation extraconjugale d'où peuvent naître des enfants. Cette pratique concerne surtout les catégories sociales élevées mais, de plus en plus, s'étend aux autres couches sociales. Elle peut donc être considérée comme un facteur de la hausse de la natalité à Abidjan.

En somme, les flux migratoires constituent l'un des principaux facteurs de la croissance démographique d'Abidjan. Tout de même, la croissance naturelle s'affiche davantage comme le plus important de ces facteurs, car le cadre urbain allège le contrôle social et fait tomber les interdits entourant la naissance. Cette situation est donc favorable à une hausse de la fécondité.

Que dire, à présent, du phénomène de l'urbanisation au plan géographique ?

2. La dynamique de l'urbanisation au plan géographique

L'originalité de l'Afrique par rapport à d'autres continents est la moindre diffusion des civilisations urbaines avant la colonisation. Cette remarque ne concerne pas, bien entendu, l'Afrique arabo-musulmane, de civilisation urbaine. Les colonisateurs ont souvent fondé des villes qui correspondent à l'usage qu'ils voulaient faire de leur possession : ils avaient essentiellement besoin de ports pour exporter les richesses des colonies ou pour servir de comptoirs, de villes administratives et de points d'appui militaire pour contrôler l'espace.

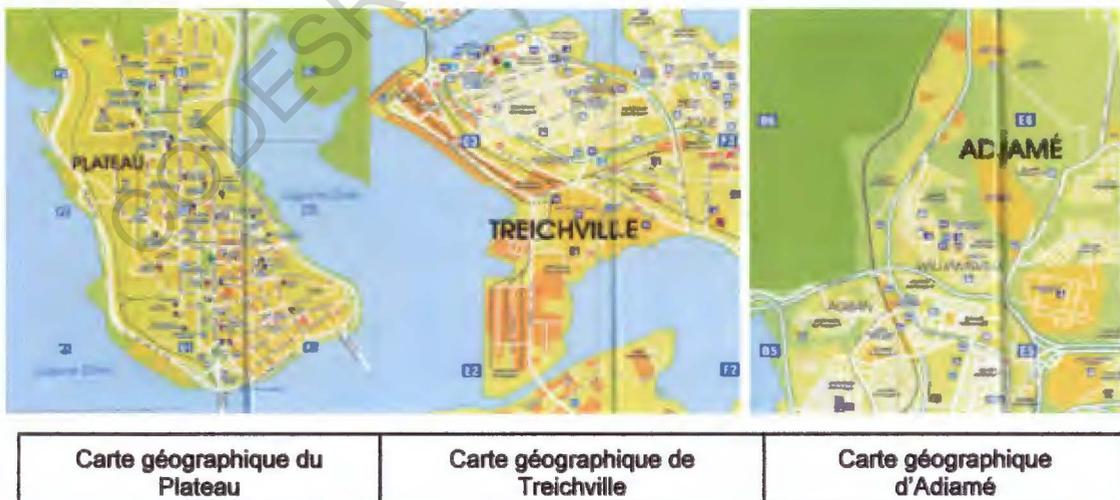
De ce fait, les villes africaines présentaient souvent une structure duale, héritage de la colonisation : une partie « indigène » et une partie « européenne ». Mais cette structuration s'est profondément modifiée avec les indépendances, et la dualité a fait place à une structure plus complexe.

C'est dans ce cadre schématique que s'inscrit la création et l'évolution de la ville d'Abidjan.

2.1 L'extension géographique de la ville d'Abidjan

L'appellation « Abidjan » émane de la légende Ebrïé. Celle-ci dit qu'un explorateur français en perdition dans la forêt, rencontre non loin d'un petit village de pêcheurs, un Africain chargé de branchages feuillus destinés à la réfection de sa case et lui demande la raison de sa présence en ces lieux. Ne comprenant pas la langue de cet homme blanc, le brave homme un peu craintif lui répond "T'chan M'bi djan". Ce qui signifie en langue Ebrïé : "Je viens de couper des feuilles". Mais cette réponse parut rébarbative à l'explorateur, qui nota sur son carnet: "Le petit village de pêcheurs s'appelle ABIDJAN".

Par décret du 18 Août 1933, le chef-Lieu de la colonie de Côte d'Ivoire est transféré de Bingerville à Abidjan le 1^{er} Juillet 1934. Le premier Gouverneur, Monsieur RESTE s'y installe. A cette époque, Abidjan se réduisait à l'espace du plateau. Celui-ci concentrait tout le dispositif administratif, commercial et résidentiel des Européens. Au sud, à la pointe de l'île de Petit-Bassam, se développait le principal quartier africain, Treichville. Mais un deuxième quartier africain, Adjamé, existait au nord du Plateau, au départ des routes de l'intérieur.



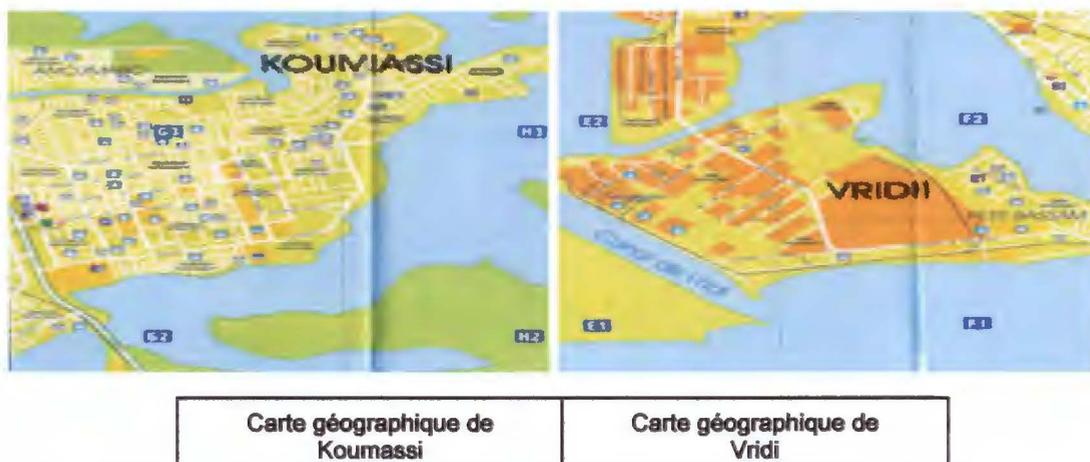
Source : <http://www.digital-afrique.com>

La mise en eau du canal reliant la lagune à l'océan et l'ouverture du port en 1950 donnèrent un nouvel élan au paysage urbain abidjanais. La construction de la voie ferrée Abidjan-Niger qui avait commencé en 1902 activa le développement prodigieux de la ville. Le port conférait particulièrement à l'île de Petit-Bassam une importance considérable, notamment par les vastes entreprises industrielles qui y furent installées. Abidjan s'affirme ainsi progressivement comme la principale ville du pays et revêt, le 4 décembre 1958, le statut officiel de capitale économique et administrative de la République de Côte d'Ivoire après Grand-Bassam et Bingerville. Des maisons de commerce de renom y installent leurs sièges, ainsi que leurs succursales: CEAO, CFCI, etc. Les transports jusqu'alors axés sur Bassam se concentrent sur Abidjan.

En somme, les grands travaux relatifs à la construction du port et à l'aménagement de l'espace urbain, le développement des activités portuaires (stockage, manutention, commerce de redistribution dans la ville et à l'intérieur), l'effet cumulatif de la croissance sur les services, la production d'énergie et les premiers établissements industriels ont largement contribué à créer un important marché du travail vers lequel affluèrent, de plus en plus, une masse de ruraux, nationaux et Etrangers¹. Par sa croissance qui s'accélère d'année en année, Abidjan devient rapidement un pôle d'attraction pour les ressortissants des pays limitrophes et d'autres pays: vendeurs de pacotille et bijoutiers du Sénégal, pêcheurs originaires du Bénin, du Togo ou du Ghana, Commerçants du Nigeria, de Mauritanie, du lointain Liban, etc.

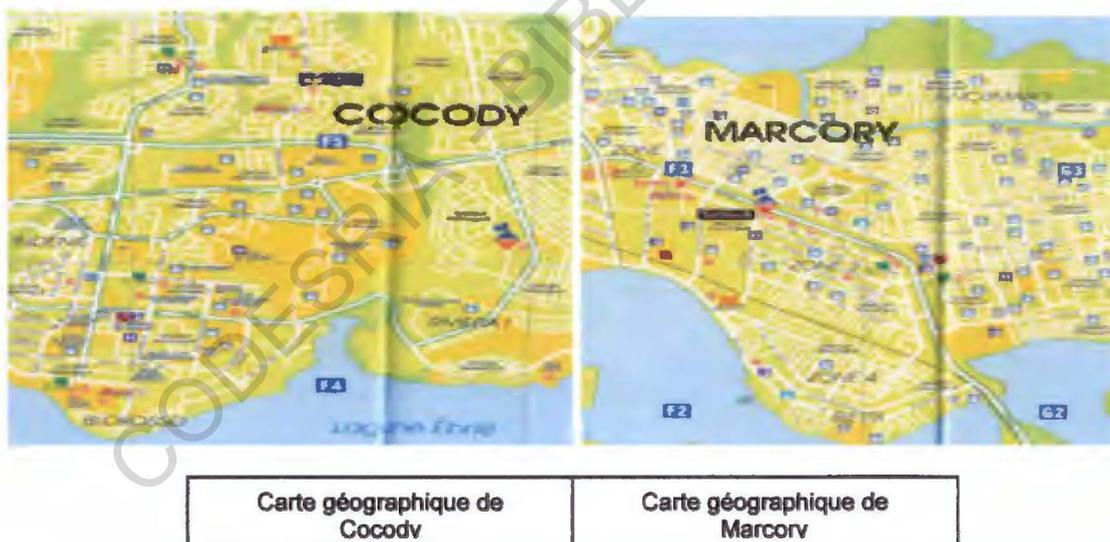
Cet afflux entraînera le surpeuplement des cités africaines. La solution à ce problème sera la création du « second périmètre », matérialisé par deux nouveaux quartiers : Koumassi et Port-Bouët. Ces deux quartiers renforcent celui de Treichville, essentiellement pour recevoir les travailleurs du port et des industries. Le « second périmètre » ou ville portuaire s'est construit entre 1950 et 1970. Il a été le prolongement de l'espace initial saturé.

¹ ANTOINE P., DUBRESSON A., MANOU-SAVINA A., *op. cit.*



Source : <http://www.digital-afrique.com>

Parallèlement, sur la rive continentale, le plateau de Cocody élargissait les besoins résidentiels de haut niveau socio-économique. En 20 ans, l'espace urbain a été multiplié par 20, tandis que la population décuplait pour s'élever autour de 700 à 800 000 habitants.

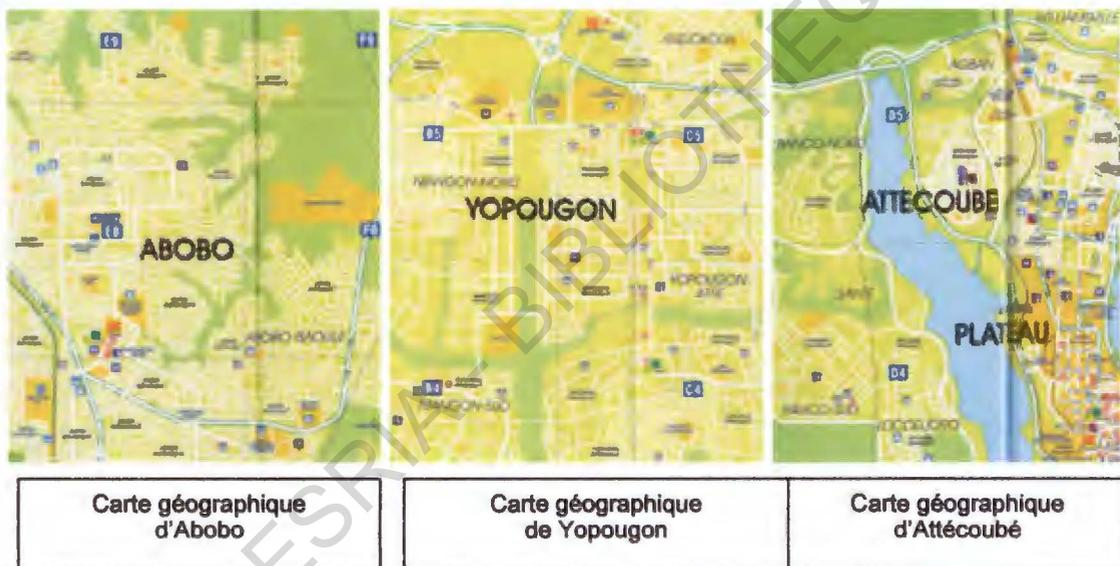


Source : <http://www.digital-afrique.com>

La « troisième extension » amorcée dans le cadre de la construction du quartier d'Abobo, s'est réalisée de 1970 à 1990. Elle se caractérise par la conjugaison des faits suivants :

- Les financements de l'habitat et de l'équipement des terrains urbains par les sociétés d'Etat ;
- La réalisation d'un vaste réseau routier par les concours financiers internationaux ;
- Les stratégies d'aménagement des zones périurbaines.

Cette extension complète les quartiers pré-existants (Plateau, Treichville, Adjamé, Koumassi, Port-Bouët, Cocody, Marcory) par la création de nouveaux quartiers. Ce sont : Abobo, caractérisé par une urbanisation populaire et « spontanée », Yopougon et Attécoubé¹.



Source : <http://www.digital-afrique.com>

La ville d'Abidjan comprend ainsi dix (10) quartiers, érigés en communes de plein exercice dans les années 80. Chaque commune est soumise à une urbanisation plus ou moins rapide selon l'évolution de la taille de sa population, l'intensification des activités économiques et le développement de l'habitat comme le montre le tableau ci-après.

¹ LE PAPE M., *op. cit.*

Tableau n°11 : Quelques indices de l'urbanisation des 10 communes d'Abidjan

| Indices Communes | * Population en 80 | ** Population en 98 | * Economie | * Habitat et infrastructures |
|---------------------|--------------------|---------------------|--|---|
| BOBO | 241 015 hbts | 654 375 hbts | Traversé par une route internationale qui a catalysé le développement du commerce et du transport | Berceau de l'habitat social qui se développe concomitamment à l'extension de la commune vers Anyama |
| AME | 195 548 hbts | 260 507 hbts | Centre de négoce intense | Construction des habitations des 1 ^{ers} migrants |
| ECOUBE | 97 949 hbts | 214 638 hbts | - Pérennisation du négoce d'exportation de bois. - Englobe la totalité des 3000 hectares du parc national du Banco. | Peu touché par l'urbanisation qui se développait dans les localités voisines. |
| COUDY | 97 646 hbts | 260 159 hbts | - marchés réaménagés, divers centres commerciaux (dont l'Espace Latrille abritant la plus grande galerie commerciale de la sous région). | - Construction de quartiers huppés, de jardins spacieux - Extension (Riviera, Deux-Plateaux, Angré, La Djibi...) - infrastructures diverses |
| MASSI | 200 007 hbts | 325 044 hbts | Bénéficie d'une zone industrielle qui garantit un certain équilibre entre les emplois et les logements. | Création et extension du Nouveau Koumassi |
| MARCORY | 134 625 hbts | 180 192 hbts | - Abrite à la fois des industries et des villas contiguës (zone 4) | - Remblayage et mise en valeur de la cité (quartier Remblais). - Existence de quartiers spontanés (ex : Marcory sans fil). - renferme encore des villages (Biétry, Anoumabo...) |
| LAURENTEAU | 16 094 hbts | 10 141 à revoir | Centre administratif, commercial et financier de la Côte d'Ivoire. | Nombreux immeubles ("Manhattan des tropiques") |
| PORT-BOUET | 113 893 hbts | 216 287 hbts | - Création de nombreuses infrastructures économiques (warf, port, usines, entrepôts...) qui font de cette commune la principale zone d'emplois d'Abidjan. - Abrite l'aéroport international FHB | - Habité à partir de 1930 - Etalée tout le long du littoral sur une dizaine de kilomètres |
| LEICHTVILLE | 102 059 hbts | 123 520 hbts | - activités commerciales intenses - Pôle de développement des industries et des entrepôts commerciaux des Zones I, II, III. | - Créée à partir de 1910 sur une île inhabitée - Bénéficie en 1936 des travaux de réalisation du canal de Vridi - Commune très populaire |
| POUGON | 219 630 hbts | 708 155 hbts | Abrite la plus grande zone industrielle d'Abidjan | - Grande zone d'extension d'Abidjan - Abrite d'importants programmes de l'Etat en matière de logements sociaux. - abrite le plus grand CHU moderne d'Abidjan |

* Source : <http://www.digital-afrique.com>

** Source : INS, RGHP-98

Après 1990, une nouvelle phase commença, favorisée à la fois par la fin des grandes ambitions « houphouétiennes », par une libéralisation sociétale et par la mise en place, grâce aux fonds de la Banque mondiale, d'un réseau performant de rocales urbaines.



Eléments du remarquable réseau autoroutier abidjanais. Entre Adjamé et Cocody.

Source : IRD, Haeringer, Philippe

Aperçu du boulevard lagunaire au sortir du Pont De Gaulle (Plateau)

Photo : Walter KRA

Comme on le remarque, la ville d'Abidjan a une réelle vocation urbaine. C'est donc à juste titre que le Chef de l'Etat a confié, en 2001, au BNETD l'élaboration de son Plan d'Urbanisme. Il est prévu, à cet effet, la création de grands équipements et infrastructures destinés à renforcer le rayonnement national et international d'Abidjan, dans les domaines de l'enseignement, de la culture, des rencontres, du tourisme, et des activités socio-économiques.

De même, les nouveaux habitants pourront être accueillis dans de grands quartiers d'habitat dotés de tous les équipements nécessaires. Différents types de logements, allant du résidentiel à l'économique, permettront à toutes les couches sociales de trouver à Abidjan un cadre de vie agréable. La circulation sera assurée par un réseau routier hiérarchisé, avec des voies primaires pour des liaisons interurbaines et le transit général, et des voies de desserte et de distribution pour le trafic secondaire. Abidjan sera une grande métropole, associant aux traditions africaines les impératifs de développement d'une ville moderne, comme le montre le schéma ci-dessous.

SCHEMA DIRECTEUR D'ABIDJAN



Source : <http://www.digital-afrique.com>

D'ici à la réalisation de ce vaste projet qui semble compromis par la crise politique et économique que traverse la Côte d'Ivoire, l'urbanisation de la ville d'Abidjan reste, en partie, tributaire d'une politique d'habitat social intense.

2.2 La dynamique de l'habitat social

L'extension géographique de la ville d'Abidjan repose en partie sur l'intensification de la politique d'habitat social. Dans les années 36–37, les pouvoirs publics, des maisons de commerce et des entrepreneurs privés avaient favorisé la formation à Abidjan, d'une catégorie de salariés stables, urbanisés avec leurs ménages (spécialistes indigènes : chauffeurs, mécaniciens, infirmiers, sages-femmes, enseignants, employés, interprètes, ouvriers expérimentés...).

En somme, jusqu'à la deuxième moitié des années 40, l'intervention de l'administration en matière de logement consistait, entre autres, à loger ses agents.

Les travailleurs sont rares et leurs savoir-faire recherchés. Leur volonté de stabilité concorde avec les intérêts des employeurs privés et publics. Dès les années 80, ces motifs conduisent quelques employeurs à bâtir des logements pour les familles de leurs salariés. L'Administration construit également des maisons individuelles pour certains de ses agents africains, répondant ainsi au souci de stabiliser les employés sur leurs lieux de travail¹.

L'un des indicateurs de l'urbanisation d'Abidjan est donc l'importance du mouvement des constructions et de la demande de concessions foncières. Celle-ci dépasse constamment l'offre administrative dès 1931-32. A preuve, dans les faubourgs d'Abidjan (quartiers occupés exclusivement par les Africains), « la population s'accroît avec une rapidité telle que les lotissements qui semblaient avoir été prévus trop grands s'avèrent déjà insuffisants »¹.

De même, à Treichville en 1938, l'Administrateur municipal dénombre 316 immeubles en construction. Par ailleurs, à l'initiative du ministère de la France d'Outre-mer, un premier programme de construction de logements économiques est engagé au début de l'année 1952. Ce programme concerne la construction de logements collectifs (séries de chambres pour manœuvres) et de logements individuels ou familiaux (habitat pour les travailleurs capables d'assurer outre le loyer, les frais individuels d'eau et d'électricité).

¹ LE PAPE M., *idem*.

¹ Archives Nationales, 1938



Entrée d'une cour à l'ancienne mode. Le sur-linteau portait le nom du propriétaire. Maison principale pourvue d'un toit à quatre pans. Treichville.

Source : IRD, Haeringer, Philippe

Modèle ancien de cour populaire. Architecture horizontale et fermée sur une cour intérieure (non visible). Treichville.

Source : IRD, Haeringer, Philippe

Par la suite, l'expérience de l'habitat social fut la grande affaire du Président Houphouët-Boigny. Il y voyait le moyen de moderniser radicalement le tissu résidentiel populaire. Dans les premières années de son règne, il avait fait le serment d'éradiquer tous les taudis de la capitale abidjanaise. Cette vision est traduite dans ces propos du Ministre de la construction et de l'urbanisme de l'époque : « Nous voulons un urbanisme dynamique afin d'accélérer la promotion de nos villes et d'inciter les investisseurs à des réalisations de qualité. (...). C'est pourquoi le gouvernement et la population autorisent un financement et un effort humain important pour doter le pays d'un habitat qui reflète l'image d'une nation en plein développement »¹. Mais cette ambition participait de l'utopie d'une maîtrise générale par l'Etat, de tout le processus d'urbanisation.

Néanmoins, les 60000 logements « économiques » réalisés de 1960 à 1980 (la plupart exploitée en location simple) constituent une masse considérable pour une ville qui, en 1960, comptait moins de 200000 habitants. Cette masse de logements s'avèrent cependant insuffisants pour le million d'habitants en 1975 et pour les deux millions des années 1980. A l'apogée du programme, les réalisations accumulées représentaient environ 20% du parc de logements d'Abidjan. Puis, le

¹ Allocution de M. Kouassi, Ministre de la Construction et de l'Urbanisme aux Journées mondiales de l'urbanisme, 1969. Cité in : Antoine P., Dubresson A., Manou-Savina A., Abidjan « côté cours », Karthala-ORSTOM, Paris 1987.

système s'effondra, tandis que le pays s'enfonçait dans une crise économique aiguë.



Ensemble d'habitat social vertical de la fin des années 70. Détail d'une façade. L'architecte a tenu à lui donner un galbe, auquel s'ajoutait un jeu de couleur. Seule la forme s'est conservée, en l'absence d'un entretien suffisant. Les huisseries elles-mêmes commencent à souffrir. Les habitants les bricolent un peu. Tous les immeubles de cet ensemble ont quatre étages, hauteur maximale convenue pour les immeubles sans ascenseur. Port-Bouet.

Source : IRD. Haerinaer. Philippe

En soi, le bilan n'est pas négatif. Si l'on est loin des ambitions affichées pour le long terme, cet épisode d'histoire urbaine fut, dans le moyen terme, une sorte de « success story ». Il contribua à sortir la ville d'Abidjan en particulier et la ville africaine en général, des images, pertinentes ou non, de village proto-urbain.

Cependant, le passif est également très lourd. Par son poids financier et idéologique, ce programme de promotion immobilière détourna l'Etat de toutes les autres dynamiques d'habitat populaire. Les anciens programmes voués à l'habitat sur cour furent négligés en dépit de leur potentiel évolutif. Et les lotissements irréguliers, nés d'une rencontre d'intérêts entre les propriétaires coutumiers de la terre et les petits investisseurs citadins, furent systématiquement contrés. Abobo notamment connut la politique du bulldozer.

Cela dit, dans la ville d'Abidjan, l'habitat selon Ph. Antoine et les autres, peut être divisé en quatre principaux types : l'habitat résidentiel, l'habitat économique, l'habitat évolutif et l'habitat sommaire. L'habitat résidentiel est un habitat de haut

standing. Il représente une part non négligeable du parc immobilier abidjanais. Cela est dû à l'émergence d'une classe aisée ivoirienne et à la présence d'un très fort contingent de cadres expatriés européens ou non africains. Les occupants de ce type d'habitat appartiennent aux catégories socioprofessionnelles privilégiées (cadres, professions libérales, enseignants).



Deux exemples d'habitat résidentiel

Cocody, quartier emblématique de la bourgeoisie abidjanaise depuis les années 50. Parcelles profondes, très végétalisées. Trottoirs jardinés par les riverains... Cocody.

Source : IRD, Haeringer, Philippe

Inauguré à l'époque coloniale sur le site de Cocody, l'engouement pour les rives hautes est à l'origine de la vocation résidentielle de ce secteur urbain dans les années 70, une utopie hollywoodienne lui donna le nom de Riviera. Cocody

Source : IRD, Haeringer, Philippe

L'habitat économique moderne résulte d'un effort particulier, accompli jusqu'en 1979 dans le domaine de la construction d'habitats regroupés. Chaque logement est bien individualisé. Cela diminue considérablement les rapports de voisinage malgré la forte densité de la population qui caractérise ce type d'habitat. Les logements économiques regroupent les familles de salariés du secteur tertiaire ou des ouvriers qualifiés.



Deux exemples d'habitat économique

Ensemble d'habitat social horizontal du milieu des années 90. Transformations réalisées par les acquéreurs. Deux-Plateaux.

Source : IRD, Haeringer, Philippe

Exemples innovants de cours-villas. Par compensation, le toit dalle est aménagé en cour-terrace abritée, sorte de salon de plein air. Yopougon.

Source : IRD, Haeringer, Philippe

L'habitat évolutif au sens strict, est dominant à Abidjan. Il accueille environ 55% de la population. Ce type d'habitat communément appelé « habitat de cour » comprend plusieurs logements et une vie communautaire s'y organise. La promiscuité (cuisine, toilettes souvent communes) et parfois l'insalubrité environnante se conjuguent pour entraîner des conditions sanitaires plus ou moins précaires selon les cours.



Cour locative (ancien modèle). Vue prise de l'entrée principale. Une sortie sur une autre ruelle est ménagée au fond... Logements à droite (visibles) et à gauche (hors champ). Toitures prolongées en auvent, ce qui permet de cuisiner devant les portes (braseros). Koumassi.

Source : IRD, Haeringer, Philippe

Exemple récent de cour locative. Cour cloisonnée en courettes individuelles. La hauteur des murs de séparation est modeste et il n'y a pas de portes. La communication entre co-locataires n'est donc pas entravée, et de nombreux conflits quotidiens de territoire sont évités. Abobo.

Source : IRD, Haeringer, Philippe

Enfin l'habitat sommaire est largement représenté à Abidjan. L'aspect rudimentaire des habitations et les matériaux de construction utilisés (baraques, branches de palme) ont parfois constitué le principal critère discriminant pour classer les logements de ce type. Cet habitat abrite une population essentiellement étrangère (Burkinabé principalement) – mais on y rencontre de plus en plus de nationaux – peu scolarisée et occupant souvent des emplois précaires.



Bidonville résiduel dans une zone inondable non encore viabilisée. Baraques en matériaux de récupération très morcelés. Lignes électriques pirates. Sur l'unique rue, en terre, improbables rigoles d'eaux usées. (Modeste reliquat d'une immense zone d'habitat précaire qui occupait tout le centre de l'île de Petit-Bassam). Koumassi.

Source : IRD, Haeringer, Philippe

Habitat précaire sur une pente, en contrebas d'un ensemble d'habitat social. Les lotissements officiels délaissant les ravins, des petits bidonvilles borduriers s'y établissent pour profiter des petits emplois induits, des occasions de commercer, ainsi que des facilités d'accès aux services urbains...Williamsville.

Source : IRD, Haeringer, Philippe

En clair, selon que l'habitat est de luxe, économique moderne, évolutif ou sommaire, on voit se distribuer les populations abidjanaises selon leurs richesses, leur insertion sociale, leur type d'activité et même leur nationalité.

Cependant, lorsque le rêve de l'habitat social pour tous fut abandonné, les logements furent progressivement vendus à leurs locataires. Aux grosses sociétés immobilières d'Etat ou d'économie mixte succédèrent de nombreuses sociétés privées, qui commencèrent à exploiter un créneau jusque là délaissé : le marché de la classe moyenne. Toutefois, à peine acquises, les habitations (généralement de type pavillonnaire) sont immédiatement transformées en villas, à la fois luxueuses et offrant de meilleures garanties de sécurité. Cette transformation tend

généralement à incorporer l'ensemble du terrain à l'habitation, sous la forme de pièces supplémentaires, de garages ou de terrasses couvertes. Associée à un désir de protection vis-à-vis de la rue, cette intervention aboutit à des blocs d'habitation compacts et opaques.

Dans certains de ces lotissements, les rues sont gardées et même fermées de nuit. Dans les plus beaux quartiers d'Abidjan, le pavillon ou la villa a toujours dominé, depuis les modèles coloniaux jusqu'aux "châteaux" qui fleurissent aujourd'hui, notamment dans le secteur de la Riviera. On est passé insensiblement d'un habitat *végétalisé*, visuellement très ouvert à des forteresses régulièrement surveillées par des polices privées.



Estampille d'une société de gardiennage ("Guards") sur le portail d'une villa de moyen standing, à l'américaine (professionnels en tenue paramilitaire). La Riviera.

Source : IRD, Haeringer, Philippe

Une rue barrée par un gardiennage de voisinage (...) qui se développe même dans les lotissements de petit standing. La Riviera.

Source : IRD, Haeringer, Philippe

Au total, les grandes catégories résidentielles restent relativement distinctes et perceptibles. Un relevé exécuté en 1989 par l'Atelier d'Urbanisme d'Abidjan évalue à 20% de la superficie habitée, la place occupée par les villas ou pavillons des classes aisées ou relativement aisées.

Ce relevé estime également à 25% la place des opérations groupées des sociétés immobilières (dont 4% en immeubles collectifs), à 40% la place de l'habitat sur cour (dont 4% hors lotissement), à 13% la place de l'habitat précaire (dont 3,5

% sous les cocoteraies côtières), enfin à 2% la place des immeubles d'appartements hors des opérations groupées. Ici, les sites villageois sont inclus dans le concept d'habitat sur cour.

Cependant, à côté de l'habitat social, existe aussi un habitat précaire éclaté qu'il serait opportun d'analyser.

2.3 Le développement de l'habitat précaire

L'habitat précaire est l'une des formes les plus anciennes de l'habitat à Abidjan. Les premiers établissements de ce type remontent au début de la ville, sur le littoral autour du wharf. L'habitat précaire s'étalait sur près de 800 hectares à la fin des années 80 et couvre plus de 10100 hectares aujourd'hui avec une population d'environ 600 000 habitants en 1998 contre 300 000 en 1988 et 275 000 en 1975¹.

La DCGTX définissait les quartiers précaires comme ceux dont la situation foncière ne s'inscrit pas dans un cadre légalement reconnu². Le BNETD parle de "quartiers sous-équipés". Ici, les éléments pris en compte sont l'électrification, le réseau d'eau potable, l'assainissement, l'accès au réseau de collecte des ordures ménagères, le type de voirie carrossable, l'accès au réseau de transport en commun et la présence d'écoles primaires¹.

Du point de vue physique et *paysagique*, les quartiers d'habitat précaire sont établis sur des terrains délaissés, des pentes ou le fond des ravins. La construction de l'habitat procède généralement de la mise en œuvre de planches de récupération, mais de plus en plus, de panneaux pré-fabriqués en bois. Ainsi, 62% du parc de logements de l'habitat précaire d'Abidjan est bâti en matériaux à base

¹ YAPI-DIAHOU A. (nov. 2000), « *Territoire et profil de la précarité urbaine à Abidjan* », in Conférence Hexapolis, institut de l'humanitaire

² DCGTX, 1992

¹ BNETD, 1996

% sous les cocoteraies côtières), enfin à 2% la place des immeubles d'appartements hors des opérations groupées. Ici, les sites villageois sont inclus dans le concept d'habitat sur cour.

Cependant, à côté de l'habitat social, existe aussi un habitat précaire éclaté qu'il serait opportun d'analyser.

2.3 Le développement de l'habitat précaire

L'habitat précaire est l'une des formes les plus anciennes de l'habitat à Abidjan. Les premiers établissements de ce type remontent au début de la ville, sur le littoral autour du wharf. L'habitat précaire s'étalait sur près de 800 hectares à la fin des années 80 et couvre plus de 10100 hectares aujourd'hui avec une population d'environ 600 000 habitants en 1998 contre 300 000 en 1988 et 275 000 en 1975¹.

La DCGTX définissait les quartiers précaires comme ceux dont la situation foncière ne s'inscrit pas dans un cadre légalement reconnu². Le BNETD parle de "quartiers sous-équipés". Ici, les éléments pris en compte sont l'électrification, le réseau d'eau potable, l'assainissement, l'accès au réseau de collecte des ordures ménagères, le type de voirie carrossable, l'accès au réseau de transport en commun et la présence d'écoles primaires¹.

Du point de vue physique et *paysagique*, les quartiers d'habitat précaire sont établis sur des terrains délaissés, des pentes ou le fond des ravins. La construction de l'habitat procède généralement de la mise en œuvre de planches de récupération, mais de plus en plus, de panneaux pré-fabriqués en bois. Ainsi, 62% du parc de logements de l'habitat précaire d'Abidjan est bâti en matériaux à base

¹ YAPI-DIAHOU A. (nov. 2000), « *Territoire et profil de la précarité urbaine à Abidjan* », in Conférence Hexapolis, institut de l'humanitaire

² DCGTX, 1992

¹ BNETD, 1996

de bois de récupération contre 24,6% en parpaing, 12,9% en banco et 0,5% en tôles (Hassane A., 1992).



Habitat précaire résiduel. (...) Il est l'héritier d'une vieille tolérance, autorisant une installation libre contre l'obligation de ne construire qu'en bois ou en palmes...Port-Bouet.

Source : IRD, Haeringer, Philippe

Si l'on excepte les vieux quartiers développés le long du littoral ou la réplique de certains comme le grand campement de Koumassi, ceux de création plus récente sont des établissements de taille modeste, tant du point de vue de leur emprise au sol que de leur poids démographique.

Au demeurant, ce sont des quartiers instables et vulnérables, régulièrement en mouvement au gré des besoins du Gouvernement ivoirien. Ainsi, le bidonville "Washington" fut rasé et ses habitants furent relogés dans un village neuf construit dans une périphérie éloignée (Biabou). Mais, bien souvent, les populations expulsées ou déguerpies reproduisent leurs baraques plus loin sur des "places" négociées en se servant des planches, des panneaux et des tôles démontés.

Le logement type représentant 60% du parc est une pièce unique de 9 m². Lorsque les logements sont de plus grande taille, ils dépassent rarement 2 pièces comme dans 31% des cas. De plus, les commodités de confort sont soit inexistantes, soit installées selon des procédures et des normes qui font dire aux habitants que leurs quartiers ou leurs logements en sont dépourvus : 51% des concessions ne sont pas dotées de latrines, 74% n'ont pas de cuisine, mais 75%

ont un "coin" pour se laver. Autrement dit, les équipements et services de proximité installés selon les normes nationalement reconnues, font défaut¹.

Au-delà de leur statut et de leur forme, les logements précaires ne fonctionnent pas très différemment de l'habitat de cour. La spéculation locative y est aussi intense.

Ce type d'habitat reproduit souvent, mais pas toujours, le village d'origine, et donne à la ville d'Abidjan, à certains endroits, un aspect rural (cultures, élevage, pistes, puits, etc.). Cela permet le maintien de certaines valeurs sociales et des liens avec la campagne.

Il existe également les habitats villageois. Plusieurs dizaines de villages du pays *Ebrié* ont été progressivement absorbés par l'agglomération. La plupart d'entre eux restent très identifiables, avec leurs clochers et leurs cases profondes. Mais ils sont tous doublés d'une zone spéculative où la rente foncière s'est réinvestie en immeubles.



Un village périphérique d'Abidjan. Blokauss
Source : IRD, Haeringer, Philippe

Pour terminer, il faut préciser que l'on distingue une prédominance ivoirienne dans les programmes d'habitat favorisant les fonctionnaires et les salariés, comme

¹ YAPI-DIAHOU A., *loc. cit.*

c'est le cas à Yopougon. Par contre, les Etrangers parmi lesquels on dénombre une majorité de commerçants et d'artisans, trouvent plus facilement à se loger sur l'axe nord (Adjamé - Abobo) ou sur le cordon littoral.

Les sites côtiers, par exemple, offrent des conditions favorables à l'installation de petits groupes spécialisés comme les fumeurs de poissons ghanéens. Quant aux non Africains, les Libanais se tiennent près des marchés, les Européens près des industries, mais ils partagent avec l'élite africaine et ivoirienne les plus beaux quartiers.

Conclusion partielle

Les aspects démographique et géographique de l'urbanisation de la ville d'Abidjan ont permis de saisir la célérité avec laquelle elle évolue. Dans ce décor d'urbanisation rapide, l'habitat sur cour et l'habitat précaire cumulés semblent occuper un espace plus important que les autres types d'habitat réunis.

Ces types d'habitat sont donc les plus dominants. Mais le phénomène de l'urbanisation revêt également un aspect sociologique fondamental qui se perçoit à travers son impact sur les pratiques sociales et les relations interindividuelles en milieu urbain. C'est à cette analyse qu'il apparaît utile de se consacrer à présent.

II. L'IMPACT DE L'URBANISATION

Le chapitre qui précède a été essentiellement consacré à la réflexion sur la dynamique de l'urbanisation à Abidjan. Cette dynamique urbaine a provoqué des changements sociaux qu'il convient d'analyser dans le cadre de ce second chapitre. Ces changements sont perceptibles à deux niveaux : au niveau social et au niveau socio-économique.

1. L'impact de l'urbanisation au plan social

Au plan social, les effets de l'urbanisation s'observent à travers les mutations familiales et l'émergence du phénomène de l'individualisme.

1.1 Les mutations familiales

Fille de la colonisation, l'urbanisation de la ville d'Abidjan s'est accompagnée d'un choc socioculturel qui a affecté la famille traditionnelle tant dans sa forme que dans son organisation.

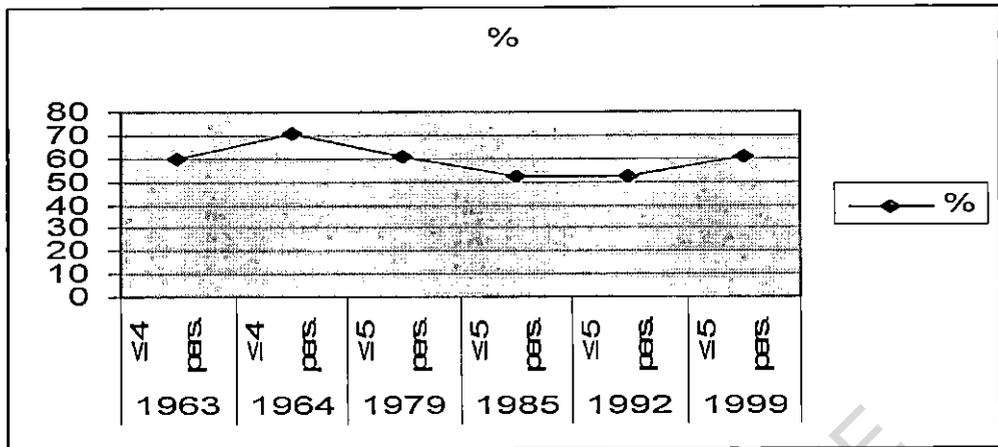
1.1.1 Les mutations d'ordre formel

Influencée par l'urbanisation, la famille se présente, de plus en plus, sous une petite taille. A cet effet, les statistiques sont édifiantes. En 1963, 60% des ménages abidjanais comptaient entre une et quatre personnes. Un an plus tard, c'est-à-dire en 1964, ce chiffre passait à 71%. Dans les années 79, l'on dénombrait à Abidjan 61% de ménages d'une taille inférieure ou égale à 5 personnes. Ce chiffre qui a chuté à 52% en 1985 est resté inchangé en 1992¹.

En revanche, les résultats de l'EDSCI II (98-99) montrent que le nombre de ménages abidjanais de taille réduite (1 à 5 personnes) a augmenté à nouveau (60,8%). Une proportion importante d'entre eux (24,5%) sont composés de 1 à 2 membres et une autre (36,3%) de 3 à 5 membres.

¹ LE PAPE M., *op. cit.*

**Graphique n° 1 : Evolution de la taille du ménage abidjanais
de 1963 à 1999**



La famille de taille réduite reste donc la plus courante à Abidjan. De plus, l'on peut noter que les ménages abidjanais se présentent sous des formes diversifiées comme l'atteste le tableau suivant.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

Tableau n°12: Répartition des ménages selon leur composition¹

| Formes de ménages | Proportion (%) | | |
|---|----------------|------|------|
| | 1979 | 1985 | 1992 |
| Ménages centrés sur une famille conjugale | 60 | 50 | 49 |
| Ménages centrés sur une famille monoparentale | 8 | 7 | 8 |
| Ménages polynucléaires | 6 | 12 | 16 |
| Ménages composés de célibataires isolés ou en groupe | 16 | 19 | 15 |
| Ménages qui ne rentrent pas dans les catégories précédentes | 10 | 12 | 12 |
| Ensemble | 100 | 100 | 100 |

Source : Marc Le Pape, 1997

Comme on le remarque, l'urbanisation de la ville d'Abidjan offre un scénario dynamique de changement social en ce qui concerne la cellule familiale : l'on passe en effet, progressivement du type de famille élargie vivant généralement au sein d'un ménage uniforme dans le contexte traditionnel, à une variété de formes familiales résidant, selon la situation matrimoniale des parents, dans divers types de ménages. Toutefois, à l'image des ménages polynucléaires, l'on peut affirmer l'existence de survivances.

¹ Ménage : Selon Marc le Pape, c'est l'ensemble des personnes qui partagent un même logement, quels que soient les liens qui les unissent. « Mais dans le cadre de notre étude, ce terme peut aussi désigner, selon le cas, l'unité familiale ».

Ménages centrés sur une famille conjugale : Ici, l'unité résidentielle comprend une famille conjugale (un couple avec ou sans enfant) à laquelle peuvent s'ajouter d'autres individus parents ou non. L'unité ne comprend qu'un seul noyau familial, à la différence des ménages polynucléaires.

Noyau familial : A l'intérieur de l'unité résidentielle, groupe constitué soit d'un couple et, le cas échéant, de ses enfants, soit d'une personne sans conjoint et de ses enfants.

Ménages centrés sur une famille monoparentale : L'unité résidentielle comprend une famille monoparentale (l'un des conjoints avec au moins un enfant) à laquelle peuvent s'ajouter d'autres individus parents ou non. L'unité ne comprend qu'un seul noyau familial. Dans 90 % des cas, le responsable de ces ménages est une femme.

Ménages polynucléaires : plusieurs unités conjugales ou monoparentales sont groupées dans le même logement, elles sont liées par la parenté ou l'alliance.

Ménages qui ne rentrent pas dans les catégories précédentes : Principalement des ménages dont le responsable, polygame, vit avec plusieurs épouses dans la même unité résidentielle. Il s'agit également d'unités conjugales dispersées (le ménage est réparti sur deux sites (généralement ville et campagne) qui communiquent et continuent de former un tout.

La croissance des ménages de grande taille (10 personnes et plus) telle que l'indiquent les statistiques (10%, 16% et 19% respectivement en 1979, 1985 et 1992) est un fait qu'il convient de souligner. Celui-ci doit être mis en relation avec le maintien prolongé de jeunes de plus de 25 ans au foyer familial : ce ne sont pas que des « sans emplois », mais également des travailleurs rémunérés, des jeunes gens salariés ou artisans, des jeunes femmes artisanes ou commerçantes, travaillant à leur propre compte ou associées à leurs mères.

Ces filles et ces fils peuvent eux-mêmes fonder un noyau familial, tout en demeurant aux foyers de leurs ascendants¹. Dans la plupart des cas, le coût élevé de la vie à Abidjan et le souci de réaliser des économies suffisantes pour se prendre entièrement en charge sont des motifs qui poussent ces jeunes à résider longtemps chez leurs parents.

Les mutations de forme observées dans l'évolution de la famille se sont opérées également en rapport avec le type d'habitat. En effet, la variation de la taille du ménage dépend des différentes formes qu'il revêt dans chaque type d'habitat. Dans l'habitat sommaire par exemple, se trouvent essentiellement des familles nucléaires et des ménages de célibataires seuls ou en groupe. Paradoxalement, les formes de famille élargie se retrouvent dans l'habitat correspondant aux normes occidentales et qui regroupent les classes moyennes et aisées².

Mais comme le fait remarquer J.M. Gibal (1974), bien souvent, cette présence des parents « dépend du système familial traditionnel en ce sens qu'il traduit encore des relations privilégiées existant au sein de la communauté villageoise ». A cela, il faut ajouter que contrairement au chef de famille de l'habitat sommaire, celui de l'habitat économique ou résidentiel semble être suffisamment nanti pour accueillir les membres de la famille élargie et s'en occuper (gîte, couvert, soins de santé, etc.).

¹ Idem.

² ANTOINE P., *op. cit.*

Dans l'habitat évolutif appelé encore habitat de cour, l'on retrouve aussi bien des familles élargies, des familles nucléaires que des célibataires isolés ou en groupe. La famille élargie prévaut surtout chez les propriétaires de cour et les employés de l'artisanat ou du commerce, ces deux fonctions n'étant d'ailleurs pas incompatibles.

Le tableau ci-dessous donne quelques statistiques sur la proportion des types de famille ou de ménage selon le type d'habitat. Ces statistiques confirment, du reste, les tendances précédemment évoquées.

Tableau n°13 : Rapport Habitat/ indicateurs familiaux

| Type d'habitation | Résidentiel | Economique | Evolutif | Sommaire |
|--|-------------|------------|----------|----------|
| Taille moyenne des ménages ou familles | 7 | 8 | 5,5 | 4 |
| Proportions de familles élargies (*) | 82 % | 82 % | 50 % | 30 % |
| Proportions de familles nucléaires (*) | 18 % | 18 % | 50 % | 70 % |

(*) En excluant les ménages d'une personne et les groupements de célibataires.

Source : A partir des résultats EPR Abidjan

En guise de conclusion, l'on peut dire avec Ph. Antoine, que « contrairement à un schéma trop souvent avancé, l'urbanisation n'entraîne pas systématiquement l'apparition de familles nucléaires. Les populations les moins instruites, les plus pauvres, les moins insérées dans la ville ne peuvent faire face aux dépenses que représente l'accueil des collatéraux, et c'est donc dans les couches les plus démunies que prédomine le ménage nucléaire »¹.

Cependant, les changements ne sont pas que formels, ils affectent également l'organisation de la famille.

¹ Idem, p.236

1.1.2 Les mutations d'ordre organisationnel

L'analyse des formes domestiques a permis de saisir la famille ou le ménage de taille réduite comme la plus dominante à Abidjan. Par ailleurs, bien que le ménage polynucléaire connaisse une certaine croissance, la forme de vie conjugale demeure la plus courante. En conséquence, la charge et l'éducation des enfants reviennent exclusivement aux parents (père et/ou mère). Mais ceux-ci, à cause des contraintes spatio-temporelles (éloignement du lieu de travail) ou socioprofessionnelles (volume de travail considérable, voyages, missions, etc.), ne parviennent pas à assumer pleinement et efficacement ce rôle.

De ce fait, il naît une distance physique et psychosociale entre parents et enfants, distance pouvant compromettre leur éducation. De même, les rapports parents/enfants sont d'autant plus en danger que les relations entre les parents eux-mêmes se fragilisent, débouchant parfois sur des séparations de corps ou des divorces.

Un autre phénomène mérite d'être évoqué : il s'agit de l'émergence des unités monoparentales à dominance matri-focale. A Abidjan, la proportion des ménages dont le responsable est une femme est passée de 9 % à 15 % puis à 19 % respectivement en 1979, 1985 et 1992¹.

L'on observe qu'en cas de séparation ou de divorce, les femmes sont amenées à prendre en charge leur descendance. Elles exercent le plus souvent des activités de commerce ou de service. Elles hébergent, outre leurs propres enfants, une ou des petites nièces qu'elles utilisent comme aides-familiales.

Dans la plupart des cas, « ces femmes, souvent bien intégrées à la ville, se débattent dans des conditions matérielles et sentimentales précaires »². A cet effet, l'on dénombrait en 1985 à Abidjan 41,6% de chefs de ménages artisans ivoiriens et

¹ LE PAPE M., *op. cit.*

² ANTOINE P., *op. cit.*, p 238

28,9% en 1992. Parmi eux, l'on a enregistré une forte proportion de femmes (71% en 85 et 55% en 92)³.

Il convient de reconnaître, avec Marc le Pape, que la baisse de la proportion des femmes chefs de ménages artisanes de 1985 à 1992, ne traduit pas un affaiblissement du commerce féminin. Cette baisse correspond plutôt à l'engagement accru, lié à la récession économique, d'hommes ivoiriens dans le commerce; les services et les artisanats indépendants.

La situation sociale de ces femmes est d'autant plus délicate qu'elles doivent à la fois travailler pour entretenir le ménage et s'occuper de l'éducation des enfants. Au total, les mutations observées dans l'organisation de la famille urbaine s'expliquent essentiellement par le relâchement des valeurs et par l'effritement voire la disparition du contrôle social ou communautaire tel qu'il s'exerçait dans le contexte traditionnel.

Mais l'impact de l'urbanisation se perçoit également à travers le développement de l'individualisme.

1.2 Le développement de l'individualisme à Abidjan

L'individualisme désigne le processus par lequel, dans les sociétés modernes, les individus se dégagent de plus en plus de l'emprise des institutions (famille, caste, religion, etc.) qui, autrefois, régulaient et contrôlaient tous leurs comportements. Le résultat de ce mouvement est que chaque individu peut choisir librement son mode de vie, agir comme il l'entend (tant qu'il respecte les lois communes). Il est beaucoup plus seul pour assumer ses choix de vie. C'est lui qui décide et il est donc responsable de ses décisions.

En somme, l'individualisme est, comme le dit Tocqueville (1981), un sentiment qui fait de chaque individu un centre de décision autonome. Ce

³ LE PAPE M., *op. cit.*.

sentiment est légitime, poursuit-il, tant qu'il ne conduit pas les individus à se couper de la société et à vivre repliés sur eux-mêmes, car l'intérêt général disparaît alors derrière la multiplicité des intérêts individuels. Autrement dit, il ne faut pas que l'individualisme débouche sur l'égoïsme.

L'individualisme comme mode de vie mettant au premier plan l'individu, ses intérêts, sa liberté est un phénomène qui prend de l'ampleur en Côte d'Ivoire et singulièrement à Abidjan.

Dans la perspective de la thèse que nous défendons, ce phénomène constitue un des facteurs sociaux qui influencent le comportement du travailleur enfant. Il nous apparaît donc nécessaire d'en décrire les manifestations à travers des études déjà menées à ce sujet et d'en analyser les conséquences. Ces études mettent en relief trois faits majeurs : l'émergence des associations socioprofessionnelles de jeunes, du phénomène de la prise en charge individuelle des citoyens et de la privatisation de l'habitat.

1.2.1 Le développement de l'individualisme à travers les associations socioprofessionnelles

Cette analyse s'appuie sur une étude qui a porté sur 27 associations de collecte et de précollecte des ordures ménagères d'Abidjan et de quatre communes de l'intérieur de la Côte d'Ivoire¹. A cet effet, il faut noter que les toutes premières associations socioprofessionnelles de jeunes naissent au début des années 90 dans trois communes d'Abidjan (Abobo, Yopougon et Port-Bouët). Ce sont les quartiers réputés les plus difficiles et où l'insalubrité avait atteint des proportions intolérables.

Dans leur mouvement, les jeunes adoptent des stratégies contrastées d'organisation et de structuration des groupes. On distingue des groupes

¹ ORI B., « Initiatives des jeunes citadins et démarches citoyennes et d'individualisation à Abidjan », in *Recherches sur l'individualisation et la citoyenneté dans les villes africaines (exemples d'Abidjan et de Dakar)*, rapport intermédiaire, décembre 1996.

associatifs formels, informels et mixtes. Les groupes formels se présentent comme des entités relativement structurées. Elles se construisent une personnalité juridique et officielle par l'adoption d'un statut et d'un règlement intérieur déposés auprès de la préfecture.

Ces jeunes manifestent un grand souci de rationalisation des tâches par la définition de pôles de responsabilités individuelles et collectives au sein des groupes de travail. Les groupes informels sont des associations de taille variable, formées à l'issue de processus de cooptation mutuelle des membres et au sein desquelles, les individus sont liés par les relations pratiques de travail.

Mais il y a également parmi les jeunes, ceux qui s'inscrivent sur le champ des services municipaux selon une approche d'organisation intermédiaire ou mixte. Ils combinent en ce sens, certaines caractéristiques des deux modes de structuration et de fonctionnement décrits précédemment. C'est le cas de la plupart des associations de précollecte des ordures ménagères de la commune de Yopougon.

Toutes ces associations, de quelque logique d'organisation et de structuration des équipes à laquelle elles appartiennent, et quel que soit leur statut juridique, se reconnaissent dans une stratégie commune d'affirmation de leur existence. Et ce, à travers un affichage très formalisé de leur personnalité et de leur identité qui caractérise leur dénomination respective, à travers une floraison de sigles et de dénominations fortement expressifs.

Cette démarche des jeunes bénéficie généralement d'une considération valorisante dans l'opinion : elle est considérée comme l'illustration d'une évolution positive des mentalités, tournée vers une démarche d'amélioration de l'image des quartiers et vers une dynamique d'auto-emploi ou de création d'emploi entretenue par les jeunes. A côté de ce processus d'individualisation qu'on peut qualifier de collective, existe également à Abidjan des tentatives personnelles, amorcées par des jeunes gens pour faire face au problème du chômage.

1.2.2 La prise en charge individuelle comme forme d'expression de l'individualisme

Nous analyserons le phénomène de l'individualisme à travers deux études. La première¹ porte sur les efforts accomplis par un jeune ivoirien pour inventer un emploi sans considération de l'opinion publique.

Agé de 31 ans et titulaire d'un B.E.P. en Comptabilité, Y.S. a travaillé pendant 5 ans dans une fabrique appartenant à un Libanais dans la zone industrielle de Koumassi. En 1992, la fabrique ferme parce qu'elle ne peut plus honorer ses arriérés d'impôt. Monsieur Y.S. est donc au chômage. Concubin et père de deux enfants, il doit se donner les moyens d'assurer la survie de sa concubine et de sa progéniture. De 1992 à 1994, il cherche en vain à obtenir un emploi salarié dans la zone industrielle de Koumassi et ailleurs.

Un jour (vers fin 1994), il rencontre un parent de son ancien patron qui lui propose, en reconnaissance des services rendus à son frère, de lui fournir des produits détergents à crédit, quitte à lui de décider de l'usage qu'il en ferait. Il accepte l'offre et prend rendez-vous avec le parent de son ancien patron. De retour chez lui, il discute avec sa concubine pour voir ce qu'il peut faire avec ces produits. Après plusieurs tergiversations, il décide de se constituer en laveur de salon. Il choisit ce métier pour plusieurs raisons. Entre autres, il contrôle l'usage et l'écoulement des produits, ce qui lui permet de rembourser rapidement et dans les délais requis, ce qu'il doit au parent de son ancien patron.

Les revenus de Y.S. sont variables parce qu'il fixe ses prix à la tête du client. Selon le standing, il majore ou baisse le prix de ses services. Le minimum qu'il fixe pour un lavage est de 5 000 FCFA. Il a commencé par laver deux salons par jour, puis cinq. A ce jour, il lave en moyenne dix salons par jour, et s'est adjoint les services de deux jeunes déscolarisés.

¹ KPONHASSIA G., « Le refus de la fatalité : quand les jeunes chômeurs d'Abidjan luttent pour créer leur emploi. Histoires de tentatives, d'échecs et de quelques réussites. Histoire d'un cas », idem.

Du point de vue de sa sociabilité, Y.S. distingue deux éléments dans la gestion de ses relations sociales : ses amis et ses parents. A l'endroit des amis, il observe que l'amitié, quand elle est sincère, est plus sûre que la parenté. De ce fait, il entretient des rapports sociaux sur une base sélective (ses frères et sœurs, ses deux amis). Les autres parents et amis font l'objet de relations distantes parce qu'il n'a pas senti, quand il en avait besoin, le jeu de la solidarité en sa faveur.

De cette étude de cas, il faut retenir ceci : plusieurs jeunes gens, à l'instar de Y.S., adoptent en milieu urbain, des stratégies individuelles de survie pour faire face au chômage ou à la pauvreté. Au cœur de ces stratégies, l'on retrouve souvent des activités économiques génératrices de revenus, à la fois dignes et socialement acceptées. C'est d'ailleurs ce que traduit une maxime propre au jargon ivoirien qui stipule qu' « il n'y a pas de sot métier ».

Cette étude de cas est par ailleurs doublée d'une recherche¹ qui met en relief le processus d'individualisation des femmes ou des jeunes filles villageoises qui tentent de s'insérer dans le tissu économique abidjanais. Issues de familles aussi bien monogames que polygames où le nombre moyen d'enfants est de 7,22 les femmes migrantes seules enquêtées ont un âge moyen de 32,7 ans. Avant leur migration, les travaux champêtres et le ménage constituaient leurs activités dominantes.

Concernant la situation matrimoniale de ces femmes, il faut noter qu'avant leur migration, il y avait autant de femmes mariées que de femmes non mariées. Cependant, pratiquement aucune d'elles n'a décidé d'émigrer alors qu'elle était encore sous le statut de femme mariée. Celles qui ont décidé de partir du village étaient donc soit des femmes divorcées, soit des femmes qui n'avaient jamais contracté de mariage.

¹ YEO OUATTARA S., « *Les migrations individuelles des femmes du milieu rural à Abidjan (Côte d'Ivoire). Itinéraires migratoires, pratiques d'insertion et construction d'une citoyenneté citadine.* », idem.

Dans tous les cas, il s'agissait de femmes ou de jeunes filles libres de tout engagement avec un homme. Et les principaux motifs de leur départ du village sont : la pénibilité des travaux champêtres, les dissensions avec le conjoint et le désir de changer de vie. Pour venir à Abidjan, les frais de transport sont généralement personnels. Les femmes ont en effet payé elles-mêmes leur titre de transport après de durs labeurs.

Quant à leur itinéraire, il est presque toujours linéaire : du village, elles viennent directement à Abidjan. Si certaines ont pu obtenir le consentement de leurs parents, beaucoup sont celles qui sont parties à l'insu de ces derniers. Ce sont donc de véritables femmes du milieu rural, sans soutien de départ, sans qualification professionnelle réelle et sans connaissance sur la vie en milieu urbain qui débarquent à Abidjan.

Bien que peu d'entre elles aient été influencées dans leur décision de se rendre à Abidjan, presque toutes ont été accueillies par des parents. Mais cette hospitalité est bien souvent de courte durée car la migrante finit toujours par devenir une charge pour le parent, de situation sociale généralement modeste, qui l'accueille.

Une fois à Abidjan, le principal moyen d'insertion économique pour ces femmes, c'est le commerce. Issues du milieu rural et n'ayant pas été scolarisées, il semble, une fois à Abidjan, qu'elles n'aient d'autres choix que de faire du commerce. Néanmoins, lorsqu'elles émigrent plus jeunes, elles préfèrent, dans un premier temps, exercer comme bonnes avant de se lancer dans le commerce. Cette façon de procéder leur garantit ainsi l'hébergement et la nourriture, besoins bien souvent difficiles à satisfaire chez l'hôte parental qui, toutefois, demeure le tuteur officiel de la migrante à Abidjan.

Le mode de recherche du travail est généralement personnel. Pour trouver du travail, par exemple démarrer un commerce, nombreuses sont les migrantes qui n'ont bénéficié d'aucune aide, même familiale. Le réseau familial, s'il s'annonce

actif dans l'accueil immédiat des migrantes, s'avère ainsi inopérant dans leur insertion économique, particulièrement dans la quête d'un travail. Elles réussissent donc, par leurs propres moyens, à se trouver une activité, généralement commerciale qui leur permet d'avoir un revenu.

Grâce au commerce qu'elles exercent en majorité, les migrantes arrivent à se procurer un revenu (généralement compris entre 15 000 et 42 000 FCFA) qui leur permet plus ou moins de se prendre en charge. Elles utilisent en priorité leur revenu pour les dépenses de première nécessité (loyer, nourriture, habillement, produits cosmétiques, etc.). Ayant été accueillies dès leur arrivée à Abidjan par des parents, elles réussissent ainsi, très rapidement, à s'affranchir de cette tutelle bien souvent contraignante.

Dans les premiers moments de leur migration, les migrantes gardent de bons rapports avec leurs parents collatéraux résidant à Abidjan. Entre temps, elles auront en outre tissé des relations aussi bien amicales qu'affectueuses. Au plan communautaire, elles entretiennent des relations avec des associations. Ces associations sont généralement à caractère ethnique. L'insertion sociale des migrantes se fait donc non seulement à travers les divers rapports communautaires qu'elles entretiennent, mais aussi à travers les nombreuses relations amicales et affectueuses qu'elles tissent.

L'analyse des relations avec le milieu d'origine montre que dans l'ensemble, les femmes migrant seules à Abidjan ne retournent pas assez souvent au village. Certaines ont même rompu les visites ou n'ont tout simplement jamais rendu de visite à leurs parents restés au village. On constate donc chez ces femmes un relâchement des relations avec le village. Mais pour des décès qui sont des cas de force majeure, elles peuvent se rendre au village. Ces visites sont d'ailleurs les seules occasions d'envoyer des habits, de l'argent, des ustensiles de cuisine aux parents. Mais il n'existe pas d'échanges soutenus et réguliers en dehors de ces visites occasionnelles.

Par ailleurs, les migrantes trouvent en la migration un avantage économique et social. La migration leur permet en effet d'avoir une activité lucrative, mais surtout de disposer personnellement d'un gain tiré de cette activité. Concernant l'avantage social, elles se réjouissent du fait de pouvoir trouver à Abidjan une vie anonyme et autonome.

En somme, elles se font diverses représentations de la vie urbaine. Celle-ci offre d'abord beaucoup de possibilités de réussite, et donc de la promotion, tolère une situation de femme célibataire ou de libre union avec un homme de son choix sans contraintes particulières. Enfin, corollaire des deux avantages qui précèdent, la ville est un lieu idéal de refuge qui permet à la femme de se refaire une nouvelle vie.

Au total, l'analyse de la situation de ces femmes et jeunes filles migrantes montre qu'elles partagent certaines représentations sociales au sujet de la ville d'Abidjan. Celle-ci symbolise en fait la prospérité économique, la liberté et l'autonomie conquises au prix de sacrifices personnels.

Mais au-delà de ces représentations, la ville d'Abidjan se caractérise également par la floraison de l'habitat privatisé.

1.2.3 L'émergence de l'habitat privatisé comme facteur de développement de l'individualisme

A travers une contribution¹ à la réunion du GESCIVIA, Christelle Soumahoro présente la concession privée comme un facteur d'individualisation à Abidjan. Avant 1960, l'habitat était surtout de type collectif qui offrait ainsi des relations de voisinage immédiat. Celles-ci reposaient sur la proximité, et plus précisément sur la possibilité que donne cette proximité de se voir, de discuter ensemble, bref de faire connaissance. De ce fait, il existait entre propriétaires et locataires d'une part, et

¹ SOUMAHORO C., « De l'abandon des politiques du logement aux promoteurs privés : les voies de l'individualisation dans l'habitat locatif populaire abidjanais », idem.

entre locataires d'autre part une communauté d'intérêt qui permettait d'alimenter et de faire fonctionner les relations.

Mais de 1960 à 1980, on constate une détérioration des relations de voisinage dans la concession collective. L'altération des relations de voisinage entre locataires notamment, appelle une critique des espaces de vie. L'on reproche à son voisin la saleté des parties communes qu'il ne veut pas entretenir, on lui reproche aussi de profiter des espaces communs soit pour épier, soit pour montrer son opulence.

Après 1980, l'on assiste à l'émergence de la concession privatisée qui, de prime abord, satisfait un besoin d'isolement. Les locataires des concessions privatisées n'apprécient guère la communauté d'habitat qu'induit l'habitat collectif. Plus des deux tiers d'entre eux déclarent qu'ils ne pourraient y habiter. Pour ceux-ci, la concession privatisée permet de « vivre seul ».

L'on se délecte donc du meilleur équipement, l'on savoure également la nouvelle propreté du cadre de vie. Et les relations de voisinage sont appréciées. A cet effet, Célestine, épouse d'I. Kobenan confie : « On a déménagé de Koumassi où on habitait une cour commune pour venir à Abobo ici. (...) Ici, il y a du mieux ! Chacun dans son chacun¹, pas de palabre ».

Aux côtés de ceux qui apprécient la privatisation de l'habitat eu égard à leur expérience négative de la vie en communauté, il y a ceux qui n'ont jamais habité une concession collective mais un habitat à l'usage exclusif de la famille. Cette population apprécie l'habitat individualisé, non pour les améliorations qu'il offre, mais pour lui-même. L'avis de R. Tro, occupant une concession individualisée à Abobodoumé est révélateur à ce sujet : « jusqu'à présent j'habitais en famille, au GFCI². Je suis habitué à ce genre de maison individuelle et j'aime ça ; je suis venu ici parce que c'est individuel aussi ».

¹ Dans le jargon ivoirien, cette expression signifie « chacun chez soi ».

² Quartier constitué par de petites villas en bande, construites par le Groupement Foncier de Côte d'Ivoire

En outre, la concession privatisée satisfait une stratégie de distinction. L'occupation d'un habitat privatisé n'est en effet pas neutre. Elle est le fait d'une population qui souhaite afficher sa différence avec celle de la concession collective. Par exemple, les salariés du secteur moderne (qui ont transité par la concession collective) voient en l'habitat privatisé en dur, un édifice adapté à leurs revenus.

A cet effet, le témoignage d'A. Koffi, jeune instituteur ivoirien est édifiant : « quand j'ai commencé à travailler en 1989, j'étais dans une cour commune à Abobo, mais j'ai préféré quitter le coin pour venir ici. Ici, c'est mieux adapté à mon évolution dans la vie sociale ».

Aux côtés des salariés qualifiés du secteur moderne, on trouve d'autres travailleurs ivoiriens, salariés non qualifiés ou indépendants, chefs de familles très réduites. Ils peuvent être tailleurs, coiffeurs, vendeurs ou menuisiers. Si leurs revenus sont faibles (moins de 60 000 FCFA/mois), ils ne sont pas moins bien intégrés à la ville et habités par une volonté commune de soigner leur image de marque.

En plus de la fonction de distinction, la concession privatisée remplit également une fonction de dissimulation. Ce souci est le fait d'une population « en crise » : salariés licenciés, déclassés ou mis à la retraite anticipée, femmes seules, divorcées, abandonnées ou mères célibataires. Si le capital financier est affecté, le capital social l'est également. Sur le plan familial en effet, ces populations sont condamnées à la solitude du pauvre. Soit la famille proche ou élargie n'est pas en mesure de les supporter, soit un certain orgueil les tient à l'écart. Sur le plan professionnel, le vide s'est créé autour d'eux, car les difficultés liées à la rupture de l'emploi ne permettent pas de garder des liens durables avec les anciens partenaires de travail.

Pour cette population coupée des anciens réseaux de relation, il n'est guère question de s'en reconstituer par le biais du voisinage. Au contraire, face au voisin dont on ne veut ou ne peut recevoir de l'aide, l'on adopte des attitudes d'évitement

afin de camoufler sa pauvreté. A ce propos, la trajectoire professionnelle et résidentielle de F. Koffi Yao, locataire d'une concession privatisée en bois dans le quartier précaire de Zoé-Bruno est parlante.

Cet Ivoirien de 42 ans, marié et père de deux enfants raconte : « entre 1978 et 1983, j'étais plombier au CHU, mais on m'a compressé. J'habitais dans une cour commune à Adjamé. Mais je ne pouvais plus y rester, car il y avait trop de curieux et il fallait réduire les dépenses. Je suis venu me cacher ici, car les loyers sont abordables. Cette cour est bien : dans ce genre de cour, si tu manges du sable, personne ne le sait ».

A l'analyse, nous convenons avec Alain Marie et les autres¹ que la crise économique, les PAS non réussis, la dévaluation du franc CFA ont consacré la faillite des modes de développement initiés par l'Etat et remis en cause les fondements de la solidarité sociopolitique globale. De même, la paupérisation des couches moyennes et populaires (pour cause de licenciements, chômage, baisse des salaires, inflation, etc.) a entraîné une diminution générale des ressources familiales et communautaires. Une telle situation a affaibli leur capacité de redistribution et d'intégration.

Dans ces conditions, le phénomène de l'urbanisation favorise l'émergence de l'individu comme acteur relativement détaché de sa famille, de sa communauté, bref de son groupe social d'origine.

L'individu affronte désormais la nécessité d'avoir à compter sur soi, d'élargir ainsi le champ ouvert à ses initiatives, d'utiliser le capital social ou communautaire à des fins personnelles, de gérer des compromis plus ou moins hybrides qu'il passe entre projets personnels et obligations vis-à-vis de l'entourage tout en s'insérant activement dans l'espace social global. Il entretient, de ce fait, un réseau de relations utiles hors de la sphère de la parenté, participe à des associations de type contractuel, crée de petites entreprises personnelles, adhère à des

¹ MARIE A. et al. (1997), *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala.

mouvements religieux permettant de s'affranchir des tutelles ancestrales, s'engage dans le militantisme politique.

C'est ce qui fait dire à Alain Marie et les autres qu'il faut percevoir l'individualisation « non pas comme la production de l'individu isolé par l'exclusion, la marginalisation ou le refus radical de toute obligation, mais comme un processus dynamique qui voit l'individu émerger comme acteur conférant une certaine cohérence et une certaine unité à des pratiques et à des stratégies qu'il détermine de plus en plus lui-même, car il les déploie tour à tour ou simultanément au sein de champs sociaux relativement séparés et hétérogènes quant à la logique qui y domine (la parenté, le voisinage, les relations de travail, la recherche ou la création d'un emploi, le politique global, le religieux communautaire, le religieux extra-communautaire) »¹.

On assiste donc à des processus nouveaux d'insertion et d'intégration dans le champ social abidjanais. Ce sont des processus de construction ou de conquête de places (notamment par le travail indépendant) et de reconstruction identitaire (prise de distance vis-à-vis des univers familiaux ou communautaires et de certaines de leurs valeurs, émergence d'une conscience critique vis-à-vis de la société).

Ces processus ont lieu dans un contexte difficile où l'on ne peut plus compter, comme par le passé, sur les formes communautaires ou clientélistes de la solidarité. Cela est d'autant plus vrai que « la ville, par les opportunités qu'elle offre, par la distension des liens sociaux qu'elle engendre, par la présence de l'Etat, des institutions et des médiations de divers ordres, est le lieu où les processus d'individualisation sont les plus visibles, les plus lisibles et les plus accusés. C'est en ville que peuvent s'accomplir les prises de distance les plus nettes à l'égard des rapports sociaux traditionnels, c'est en ville que ceux-ci sont tenus le plus impérativement de se recomposer et de se réinterpréter »².

¹ Idem, p 10

² Idem, p 13

A Abidjan comme dans de nombreuses villes ouest africaines, la crise économique aiguë, la déscolarisation massive, la pauvreté accentuée ainsi que la monétarisation prononcée des rapports sociaux dans un climat de concurrence exacerbée, entraînent notamment chez les jeunes, des mises à distance et des prises de distance. Ceux-ci oscillent entre les contraintes du système urbain global et les exigences familiales ou communautaires, ce qui aiguise leur appétit à l'autonomie. Mais cette autonomie, faut-il le souligner, n'est généralement pas radicale. Elle est conquise dans une négociation complexe toujours en chantier.

L'individualisme fait donc passer d'une conception holistique de la société, où l'individu s'appréhende comme naturellement soumis au collectif, à une conception atomistique de la société où il s'appréhende comme axiologiquement premier. Ce phénomène est ainsi devenu une des principales caractéristiques du paysage social abidjanais, où de nouvelles formes de liens sociaux s'imposent, l'individu se pensant comme une réalité autonome qui décide, qui choisit et qui est libre de ses opinions et croyances.

En somme, par le fait de l'insertion économique et la prise en charge tant collectives qu'individuelles, de même qu'à travers la promotion de l'habitat privatisé, le phénomène de l'individualisme a émergé et prend de plus en plus d'ampleur dans la métropole ivoirienne. Cet ensemble de facteurs constitue un contexte social susceptible d'influencer le comportement du travailleur enfant et d'en guider l'action. En fait, conformément à la logique individualiste et comme on le verra plus loin, le travail apparaît pour l'enfant comme l'expression d'un combat personnel à mener nécessairement pour « réussir sa vie ». A présent, qu'en est-il de l'impact de l'urbanisation au plan socio-économique ?

2. L'impact de l'urbanisation au plan socio-économique

Au plan socio-économique, l'impact de l'urbanisation se perçoit aussi bien à travers l'accroissement de la pauvreté que par l'expansion du secteur informel dans le système local de production et de distribution.

2.1 L'accroissement de la pauvreté

En Côte d'Ivoire et particulièrement à Abidjan, la rapidité de la croissance démographique dépasse les capacités du Gouvernement en matière de services de base. Cela, bien souvent, nuit à la fois au citoyen et à son environnement et débouche sur l'émergence de problèmes difficiles à résoudre : problèmes de santé, d'éducation, de logement, d'alimentation, de chômage, mauvaise qualité des systèmes d'assainissement, difficultés d'accès à l'eau potable, etc.

En clair, l'urbanisation rapide de la ville d'Abidjan implique des risques d'appauvrissement et de précarisation des conditions de vie, notamment chez les couches sociales déjà exposées à la pauvreté. Mais avant de le montrer et pour une meilleure compréhension de la situation de la pauvreté à Abidjan, il importe d'en analyser les différentes approches.

2.1.1 Les différentes approches de la pauvreté

Il est difficile de donner une définition unique du concept de « pauvreté » qui fasse l'unanimité. Nous nous bornerons donc à présenter, pour les besoins de l'étude, diverses approches dont l'approche monétaire, l'approche subjective, l'approche par les conditions de vie et l'approche culturaliste.

L'approche monétaire

Les experts internationaux en économie ont longtemps défini la pauvreté à partir d'indicateurs de revenus ou de ressources financières. Ainsi la pauvreté désigne la faiblesse et l'irrégularité des ressources financières qui obligent à vivre au jour le jour, dans l'incertitude du lendemain¹. Cette approche prend en compte l'ensemble des revenus du ménage et cherche à définir le seuil le plus adapté. Celui-ci dépend de la taille du ménage. Pour en tenir compte, il faut déterminer une échelle d'équivalence.

Le seuil de pauvreté est donc fonction de la distribution des revenus. Il correspond à un pourcentage donné du revenu moyen (ou revenu médian). Ainsi, est considéré comme pauvre un ménage dont le niveau de vie, mesuré par le revenu par unité de consommation, est inférieur à la moitié du revenu médian.

Mais il est clair que cette approche, justifiée par une réflexion méthodologique fondée sur des données objectives, n'élimine pas entièrement la part d'arbitraire et d'ambiguïté dans les critères retenus par l'expert. Ce choix méthodologique repose, a priori, sur des hypothèses difficiles à vérifier, les notions de besoins, de bien-être indispensables à la définition de l'échelle d'équivalence étant relatives. D'où l'utilité d'une approche subjective qui entend contourner ce type de problème.

L'approche subjective

Elle se réfère, non plus au jugement de l'expert, mais à l'opinion de la personne enquêtée sur sa propre situation financière et son bien-être. Des questions comme « Pouvez-vous joindre les deux bouts ? » et « De quel revenu minimal un ménage comme le vôtre doit-il disposer pour pouvoir simplement subvenir à ses besoins ? » servent alors de référence pour définir un seuil dit subjectif de pauvreté.

¹ Enquête qualitative sur l'évolution du niveau de vie en Côte d'Ivoire, 1995

Cette approche soulève cependant de vives critiques. Ses opposants lui reprochent d'être trop sensible à la formulation des questions, en particulier chaque fois que l'on utilise des langues différentes et que l'on cherche à faire des comparaisons internationales : l'expression « être à l'aise » peut, par exemple, ne pas avoir le même sens d'un pays à l'autre.

Cependant, outre la prise en compte des critères économiques et subjectifs, les représentations savantes de la pauvreté convergent également vers les approches *contextualisées*. Ainsi, en plus de ces critères, il faut considérer également les conditions de vie.

L'approche par les conditions de vie

Plusieurs auteurs préfèrent se fonder sur une approche en termes de conditions de vie. Ils insistent sur l'idée que ce n'est pas le manque de tel ou tel bien matériel élémentaire qui permet de définir la catégorie des pauvres, mais le cumul de handicaps. Le Sociologue anglais Townsend (1970, 1988) a élaboré, dans cet esprit, le concept de *deprivation* à partir de plusieurs indicateurs, comme le manque de bien-être matériel ou de possibilités de participation à la vie sociale.

Il a ainsi défini douze catégories de *deprivation* : l'alimentation, l'habillement, les conditions de logement, la santé, l'éducation, l'environnement, l'équipement du ménage, les activités familiales, les relations sociales, les activités de loisir, les conditions de travail, le chauffage et l'électricité.

A ces trois approches, il faut ajouter une autre : l'approche culturaliste.

L'approche culturaliste

Parmi les tenants de l'interprétation culturelle de la pauvreté, figure Lewis Oscar qui considère que : « la culture de la pauvreté est tout à la fois une adaptation et une réaction des pauvres à leur position marginale dans une société

à classes stratifiées, hautement individualisée et capitaliste. Elle représente un effort pour faire face aux sentiments de désespoir qui naissent quand les pauvres comprennent à quel point il est improbable qu'ils parviennent à la réussite telle qu'elle se conçoit d'après les valeurs et les objectifs de la société au sein de laquelle ils vivent ».

Et il ajoute : « la culture de la pauvreté n'est pas seulement une adaptation à un ensemble de conditions objectives de la société dans son ensemble. Une fois qu'elle existe, elle a tendance à se perpétuer de génération en génération en raison de l'effet qu'elle a sur les enfants. Lorsque les enfants des taudis ont atteint l'âge de six ou sept ans, ils ont en général assimilé les valeurs fondamentales et les habitudes de leur subculture et ne sont pas psychologiquement équipés pour profiter pleinement de l'évolution ou des progrès susceptibles de se produire durant leur vie » (Lewis, 1961).

L'approche culturaliste de la pauvreté permet donc d'atteindre les formes de pensée et les structures de comportements incorporés à l'expérience vécue et admet l'hypothèse que cette sous-culture présente un côté positif puisqu'elle repose sur un système de rationalisation et d'autodéfense sans lequel les pauvres ne pourraient guère survivre.

En définitive, dans le cadre de la présente étude, nous retiendrons de la pauvreté la définition suivante : « *Incapacité pour un individu, un ménage ou une communauté à satisfaire ses besoins primordiaux de la vie que sont : l'alimentation, le logement, l'éducation, la santé et l'habillement* » (Guillaume Yyend, sept-oct. 2002). Cette définition contient, au-delà de l'aspect économique, deux autres aspects sociologique et psychologique. Ainsi, du point de vue sociologique, la pauvreté signifie à la fois dépendance et perte de dignité, absence de pouvoir, exclusion des réseaux de solidarité, isolement social et solitude.

En termes d'indicateurs psychologiques, le pauvre est perçu comme une victime de la fatalité et de la malchance. C'est celui qui, malgré sa bonne volonté,

n'arrive pas à *s'en sortir* et qui se sent impuissant contre la volonté de Dieu de l'avoir fait pauvre. En somme, pour mieux s'adapter au contexte social de l'étude, la définition de la pauvreté doit impliquer une combinaison d'indicateurs à la fois économiques, sociologiques et psychologiques.

Cela dit, à Abidjan le problème que pose la pauvreté réside, vraisemblablement, plus dans l'appauvrissement que dans l'importance de la pauvreté dite « absolue » ou « extrême ». Il s'agit avant tout, d'inégalités dans les modes de répartition et d'accès aux divers types de ressources (salaires, profits, foncier, information, etc.), à la santé et à l'éducation. Bref, la pauvreté à Abidjan se traduit par les difficultés d'accès aux besoins existentiels les plus élémentaires.

2.1.2 Besoins élémentaires et pauvreté

Cette partie sera consacrée à la description de la précarité des conditions de vie des ménages abidjanais exposés à la pauvreté. Mais avant, il serait intéressant de s'attarder, quelque peu, sur l'ampleur de ce phénomène dans la ville d'Abidjan.

Ampleur de la pauvreté à Abidjan

Une récente étude menée par la Banque mondiale (2001) sur la Côte d'Ivoire, montre que, quel que soit l'indicateur choisi, la pauvreté urbaine connaît une forte augmentation. L'accroissement de la pauvreté monétaire est très marqué, ainsi que la dégradation de la situation nutritionnelle des enfants.

Les familles urbaines de grande taille, et parmi elles, celles qui comprennent le plus grand nombre d'enfants ou de personnes âgées sont les plus exposées au risque de pauvreté. Plus le niveau d'instruction du chef de ménage est élevé, plus le niveau de dépenses par membre de la famille l'est aussi.

Dans le cas spécifique d'Abidjan, la montée de la pauvreté ainsi observée est à rapporter à la réduction importante du PIB par habitant, enregistrée au cours des

années 1980 et au début des années 1990. A l'inverse, la reprise de la croissance après la dévaluation du franc CFA a des effets limités sur l'évolution de la pauvreté. En somme, la crise semble avoir affecté les différentes catégories de ménages de manière uniforme, de sorte que les inégalités sont restées stables.

Dans ce contexte, plusieurs milliers de personnes n'arrivent pas à satisfaire convenablement leurs besoins existentiels. Selon l'INS en effet, en 1985, au seuil de pauvreté relatif de 75 000 FCFA, l'on avait un ratio de pauvreté presque nul de 5% en milieu urbain, avec 0,7% à Abidjan. En 1995, ce ratio passe à 22,2% et pour Abidjan à 17%, soit une augmentation de plus de 16,3 points par rapport à 1985. De même, le ratio d'extrême pauvreté s'élève à 4,7% dans la même année (1995) pour Abidjan¹.

Ces ratios traduisent, au cours de la décennie, un rythme d'appauvrissement très rapide à Abidjan comme l'attestent les données du tableau ci-dessous.

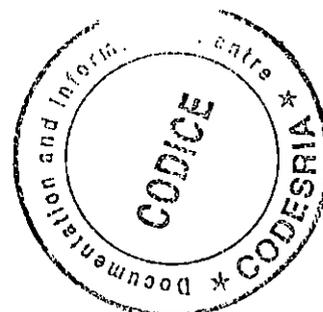
**Tableau n° 14 : Incidence de la pauvreté de 1985 à 1995 (seuil de
pauvreté = 75 000 F CFA par tête par an en 1985)**

| | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1993 | 1995 |
|---------------|------|------|------|------|------|------|
| Abidjan | 0,7 | 1,4 | 1,8 | 0,4 | 4,8 | 17,4 |
| Côte d'Ivoire | 10 | 6,9 | 11,5 | 17,8 | 31,3 | 33,9 |

Source : INS, 1995

Ce tableau fait apparaître tant au niveau d'Abidjan que de la Côte d'Ivoire un accroissement modéré du nombre de pauvres jusqu'en 1988 et fort en 1993 et 1995. Ainsi, la ville d'Abidjan contribue à hauteur de 12,4% à la pauvreté nationale contre 14,9% pour l'ensemble des autres villes du pays.

¹ INS, *Premiers résultats définitifs du RGPH-98*



Par ailleurs, selon la même source, l'étendue de la pauvreté est de 21,1% à Abidjan contre 24,7% pour l'ensemble des régions du pays. Pour un ratio de pauvreté nationale de 33,9%, les statistiques révèlent comme suit, la distribution des pauvres par groupe socio-économique :

- 52,8% de chômeurs ;
- 29,7% d'employés du secteur informel ;
- 27,8% d'indépendants du secteur informel.

Il est à noter que les contributions respectives de ces groupes à la pauvreté nationale sont de 1,7%, 15,7% et 4%. De même, la distribution par sexe donne, au plan national, les ratios de pauvreté suivants :

- ✓ 34,8% pour les ménages dont le chef est un homme, ce qui est très proche du ratio de pauvreté total (33,9%) ;
- ✓ 26,7% pour ceux dont le chef est une femme.

A Abidjan, le ratio de pauvreté est estimé à 5,6% pour les ménages dirigés par des femmes contre 19,7% pour ceux dirigés des hommes¹.

En somme, la pauvreté ne cesse de s'amplifier à Abidjan au vu des données qui précèdent. Le phénomène s'est davantage aggravé depuis septembre 2002 à cause de la guerre qui a provoqué l'immigration d'importants flux de « déplacés » dans la métropole. Démunis, spoliés de leurs biens et richesses pour la plupart, ceux-ci survivent grâce à une assistance humanitaire ou à une aide familiale dont ils reçoivent, généralement, le strict minimum.

La situation s'est détériorée encore plus, à la faveur des « événements de novembre 2004 » qui ont occasionné environ 10 000 pertes d'emplois et la fermeture d'un grand nombre d'entreprises dans la capitale économique (*source : Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire*). A cela, il faut ajouter la

¹ Idem

persistance de l'inflation qui, par ricochet, réduit considérablement le pouvoir d'achat des Abidjanais et influence négativement la satisfaction de leurs besoins élémentaires en termes de logement, de santé, d'éducation, d'alimentation et d'habillement.

Au niveau du logement

Dans le cas du logement, les possibilités qui s'offrent aux personnes à faible revenu sont de plus en plus réduites. C'est ce qui explique l'expansion des bidonvilles où les conditions de vie restent très précaires. Les baraques qui constituent le type d'habitat précaire dans les grandes villes de Côte d'Ivoire se localisent surtout à Abidjan avec un taux de 53% d'individus considérés comme très pauvres. De même, 26,6% d'individus très pauvres et 70,3% de personnes jugées moyennement pauvres vivent dans des cours communes.

En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, 29,1% de pauvres y ont accès contre 45,3% pour l'ensemble de la population. Les chiffres sur l'accès aux services de nettoyage indiquent qu'à Abidjan, 33,2% d'individus très pauvres contre 30,2% de pauvres moyens sont bénéficiaires.

L'on remarque aussi que moins de 25% des ménages urbains (21,8% à Abidjan et 23% dans l'ensemble des autres villes) sont propriétaires de leurs logements. A Abidjan où la demande de logement est plus forte, l'on relève 4,7 personnes en moyenne pour 1,9 pièce chez les extrêmes pauvres, 4,5 personnes pour 2,1 pièces chez les pauvres moyens et 2,2 personnes pour 2,7 pièces chez les non pauvres¹.

En somme, dans les quartiers précaires d'Abidjan, à l'échelle communautaire, le problème majeur se traduit par l'absence d'un lotissement légal, ce qui signifie sous-équipement et manque d'infrastructures de base (eau potable, égouts, électricité). Les possibilités de logement qui s'offrent donc aux personnes à

¹ Idem

faible revenu sont de plus en plus réduites, à cause de l'explosion démographique et de l'extension géographique d'Abidjan. Ainsi, on trouve de moins en moins de terrains domaniaux inutilisés et de communes faiblement peuplées. Cette situation conduit à de graves problèmes d'insalubrité.

Les habitants de ces quartiers souffrent également des difficultés d'accès aux services sociaux (écoles, dispensaires, pharmacies, etc.) ou de leur absence. A l'échelle des ménages, sous-emploi et chômage, c'est-à-dire absence d'une source de revenu stable sont les grandes contraintes rencontrées. A côté de la situation des logements, celle de l'éducation présente un tableau tout aussi sombre.

Au niveau de l'éducation

Les statistiques sur le rapport pauvreté et éducation sont très préoccupantes. Sur l'ensemble du territoire ivoirien, les taux nets d'alphabétisation sont de 29,3% chez les extrêmes pauvres et de 41,1% chez les pauvres moyens contre 53,9% chez les non pauvres. Mais à Abidjan, on note une hausse sensible de ces taux qui sont respectivement de 54,3%, 61,1% et 76,5%, ce qui donne un taux net d'alphabétisation de 73,6% pour toute la population abidjanaise.

Cependant, il existe des écarts importants concernant le taux net de scolarisation au cycle primaire dans la capitale économique. On y relève, du reste, 75,9% de garçons inscrits contre 27,9% de filles. Il faut, tout de même, souligner que chez les personnes très pauvres, le taux de scolarisation primaire est de 42,5% contre 56% chez les pauvres moyens et 78,8% chez les non pauvres. Au niveau d'étude secondaire, ce taux qui est de 21,6% pour l'ensemble du pays, s'élève à 37% pour la ville d'Abidjan avec 35,7% chez les pauvres moyens et 38,5% chez les non pauvres.

Des faits d'ordre qualitatifs viennent confirmer les statistiques qui précèdent¹. On observe une tendance générale à la limitation de la scolarité. On assiste également à une baisse de fréquentation des écoles publiques, une sous-scolarisation des filles, une crise de croyance dans le système scolaire d'Etat et une multiplication des écoles coraniques franco-arabes.

Ainsi, des parents retirent certains de leurs enfants de l'école publique ou bien ne scolarisent pas des enfants en âge d'aller à l'école. Et ce, parce qu'ils n'ont plus les moyens de payer les livres, fournitures, uniformes et droits d'inscription dont les prix ont considérablement augmenté.

Cette situation semble persister malgré la politique de l'école gratuite prônée par le Gouvernement, politique qui, du reste, a du mal à se réaliser intégralement.

Il est à noter que dans certains cas, les ménages choisissent d'inscrire un seul enfant à l'école officielle, laissant les autres sans scolarisation, ou bien les inscrivant (s'ils sont musulmans) dans les écoles coraniques. Des élèves sont même renvoyés de l'école en cours d'année quand les parents n'achètent plus les fournitures. Cela touche surtout les filles.

En outre, dans une famille de plusieurs enfants, l'effort de scolarisation est souvent concentré sur les garçons, les filles étant soit retirées de l'école, soit non scolarisées pour aider aux travaux domestiques. Quant aux garçons déscolarisés, ils sont placés, notamment, dans le secteur informel urbain (comme apprentis soudeurs, réparateurs de vélos ou de mobylettes, etc.). Au-delà du problème de l'éducation, un autre problème demeure : celui de la dégradation des conditions sanitaires.

¹ *Op cit*

Au niveau de la santé

Du point de vue de la santé, l'urbanisation galopante de la ville d'Abidjan entraîne la pollution, la dégradation de l'environnement et la précarisation de l'hygiène. Cela est lié d'une part, au fait que les réseaux d'égouts et les systèmes d'évacuation des eaux usées et d'élimination des déchets sont insuffisants et peu performants. En conséquence, la qualité de l'air et même de l'eau laisse à désirer.

D'autre part, la pollution atmosphérique résulte de ce que les systèmes de ventilation naturelle n'existent pratiquement pas pour chasser le gaz rejeté par les véhicules – dont le parc est très fourni à Abidjan – et les usines ainsi que les émissions découlant de l'utilisation de combustibles à des fins ménagères. En outre, la densité de la population favorise de façon ponctuelle, la recrudescence de certaines maladies (méningites, choléra, etc.) et la propagation de virus tels que le VIH (selon le Ministère ivoirien de la santé publique, le taux de prévalence du VIH à Abidjan est d'environ 11 %).

Par ailleurs, les relations avec les structures sanitaires sur l'ensemble du territoire ivoirien se détériorent davantage chez les très pauvres (19%) et les pauvres moyens (38%), les non pauvres étant à 54,9%. De même, il existe une différence significative entre les dépenses de santé. Les extrêmes pauvres dépensent en moyenne 2057 FCFA l'an pour faire face aux divers frais médicaux tandis que les pauvres moyens en sont à 5412 FCFA et les non pauvres à 28 503 FCFA.

Ces chiffres traduisent une réalité sociale de plus en plus inquiétante¹ tant à l'intérieur du pays qu'à Abidjan. Aujourd'hui, les populations les plus pauvres disent ne plus pouvoir se soigner dans les dispensaires et hôpitaux, car il faut s'acquitter d'un droit d'entrer, de frais de consultation et d'ordonnance très coûteuses (les prix des médicaments ont plus que doublé). De plus, il faut payer comptant. Et ceux qui vivent éloignés des centres de soin, déclarent qu'ils doivent ajouter des frais de

¹ Idem

transport élevés pour s'y rendre. C'est pourquoi les plus démunis se détournent davantage de la médecine moderne au profit de la médecine de tradition africaine ou de tradition chinoise.

En fait, les ménages et les individus vulnérables considèrent désormais la pharmacie moderne et l'hôpital comme des recours de dernière minute. Et quand ils sont obligés de s'adresser à ces institutions, ils sont contraints de s'endetter. La précarité de la santé des populations soulève implicitement la question de l'équilibre alimentaire.

Au niveau de l'alimentation

Les données sur la pauvreté en terme de précarité alimentaire sont essentiellement d'ordre qualitatif¹. Dans les zones urbaines en général et à Abidjan en particulier, les ménages vulnérables ont réduit à la fois la qualité, la quantité et la diversité de leur alimentation. En ce qui concerne la réduction de la qualité, les ménages les plus démunis recourent de moins en moins au riz dans leur alimentation ainsi qu'au poisson frais et à la viande. Le prix de ces denrées alimentaires de base est devenu inaccessible pour les plus pauvres. Les repas sont désormais essentiellement à base de farine de maïs ou de manioc transformé, accompagnés de sauces préparées avec du poisson séché ou pilé (poudre de poisson) au lieu de produits frais.

La réduction de la quantité des aliments se traduit par le fait que plusieurs ménages ont supprimé certains repas comme le petit déjeuner et parfois le repas de midi. Là où la quantité de nourriture ne suffit pas pour toute la famille, il est évident que ce sont les enfants qui sont prioritaires. Nombreux sont ceux qui se contentent d'un plat de « *garba* »², d'un coût moyen de 100 FCFA, qu'ils achètent chaque jour dans la rue ou au marché.

¹ Idem.

² « Garba » : Nourriture d'origine ivoirienne à base de couscous de manioc et de poisson grillé (du thon en l'occurrence).

On assiste également à une multiplication des achats de plats préparés à l'extérieur du ménage. Pour la ménagère, il est plus économique d'acheter ces plats, car cela lui évite les multiples petites dépenses qu'il faut effectuer pour la confection et la cuisson d'un repas (charbon de bois, condiments, poisson, denrée principale, etc.). Cela lui permet aussi de réduire le nombre de « rationnaires » nourris sur le budget du chef de famille. Les points de vente de ces plats se sont multipliés sur les marchés d'Abidjan et dans les espaces publics.

S'agissant de la réduction de la diversité des aliments, il convient de noter que le régime alimentaire est désormais moins varié. Les ménages démunis consomment davantage le manioc sous toutes ses formes (*attiéké, placali, foutou, kokondé*, manioc cuit à l'eau ou grillé).

Ils l'accompagnent généralement d'une sauce qui ne contient que de la poudre de poisson. Le café, le sucre, le lait, le pain, c'est-à-dire les petits « à côté » qui agrémentaient la vie d'autrefois ne figurent plus dans la liste des produits régulièrement consommés par les ménages démunis. Pour le petit déjeuner, on réchauffe les restes du soir lorsqu'il y en a, comme le riz dit « couché ». En dehors de l'alimentation, un autre indicateur de pauvreté non moins important reste l'habillement.

Au niveau de l'habillement

Le constat au niveau de l'habillement n'est guère moins reluisant¹. Les dépenses vestimentaires des ménages démunis ont baissé et se sont modifiées. Les plus pauvres achètent des vêtements moins fréquemment que par le passé. Ils achètent généralement une tenue par an à l'occasion du nouvel an ou de la fête de Pâques. Ces achats concernent principalement de la friperie, des chaussures usagées ou des pagnes *Fancy* (de coût réduit) qui ont remplacé les pagnes *Wax* (de coût élevé).

¹ Idem.

En clair, il est désormais trop coûteux de s'habiller sur mesure chez le tailleur comme cela se faisait fréquemment dans le passé. Quant aux femmes commerçantes, elles disent ne plus porter leurs belles tenues et leurs bijoux comme autrefois, car elles ont peur d'être attaquées.

Au-delà des indicateurs de base, la pauvreté est également perceptible à travers l'activité professionnelle. Une activité professionnelle précaire peut être un indicateur de pauvreté en milieu urbain.

2.1.3 Activité professionnelle et pauvreté

Quand on aborde la question de la pauvreté à Abidjan sous l'angle spécifique de l'activité professionnelle, on se rend compte que les données sont très peu satisfaisantes.

En effet, comme l'indique le tableau ci-dessous, les chefs de ménages dans l'habitat précaire exercent, en grande partie, comme personnels domestiques (surveillants, boys, cuisiniers, blanchisseurs) ou horticulteurs dans les villas et appartements des quartiers huppés.

Ils travaillent aussi en tant que commerçants, charbonniers, tailleurs, tenanciers de « maquis », menuisiers. Ils interviennent en outre dans les métiers du bâtiment (maçons, peintres, carreleurs, électriciens), de la pêche (pêcheurs, fumeurs de poisson) et aussi en tant que conducteurs, réparateurs d'objets divers, guérisseurs mais également employés de bureaux, comptables, etc.

**Tableau n°15 : Répartition des chefs de ménages par profession
et par nationalité**

| Professions | Nationalités | | | Ensemble | % |
|----------------------------------|--------------|-----------------|---------------------|----------|------|
| | Ivoiriens | Burkina- bés | Autres Africains | | |
| Personnel domestique | 10 | 115 | 10 | 135 | 24,3 |
| Commerçants | 36 | 39 | 40 | 115 | 20,7 |
| Chauffeurs | 20 | 10 | 3 | 39 | 7 |
| Manœuvres | 16 | 10 | 4 | 30 | 5,4 |
| Maçons | 13 | 6 | 8 | 27 | 4,8 |
| Mécaniciens | 21 | 1 | 4 | 26 | 4,6 |
| Pêcheurs | 9 | 1 | 13 | 23 | 4 |
| Employés /Techniciens supérieurs | 17 | 3 | 3 | 23 | 4 |
| Agriculteurs – Eleveurs | 2 | 8 | 8 | 18 | 3,2 |
| Garçons-filles de salle | 10 | 6 | - | 16 | 2,8 |
| Tailleurs | 5 | 8 | 2 | 15 | 2,7 |
| Menuisiers | 3 | 4 | 4 | 11 | 2 |
| Tenanciers de maquis | 7 | 2 | 1 | 10 | 1,8 |
| Jardiniers / Fleuristes | 3 | 6 | 1 | 10 | 1,8 |
| Fumeurs de poisson | - | 4 | 4 | 8 | 1,4 |
| Ouvriers | 4 | 4 | - | 8 | 1,4 |
| Bûcherons / Charbonniers | 1 | - | 6 | 7 | 1,2 |
| Guérisseurs | 4 | 1 | - | 5 | 0,9 |
| Electriciens | 3 | 1 | - | 4 | 0,7 |
| Comptables | - | 1 | 2 | 3 | 0,5 |
| Blanchisseurs | - | 3 | - | 3 | 0,5 |
| Réparateurs | 2 | 1 | - | 3 | 0,5 |
| Marins | - | - | 1 | 1 | 0,2 |
| Vanniers | - | - | 1 | 1 | 0,2 |
| Dessinateurs | 1 | - | - | 1 | 0,2 |
| Instituteurs | - | 1 | - | 1 | 0,2 |
| Non classés | 3 | 6 | 4 | 13 | 2,3 |
| Ensemble | 196 | 241 | 119 | 556 | 100 |

Source : YAPI-DIAHOU, 1994

Il ressort de ce tableau que la majorité des actifs de l'habitat précaire à Abidjan exercent dans l'artisanat ou l'informel avec un taux de 76% contre 9% pour les travailleurs du secteur public, 6% pour ceux du secteur privé et 6% pour ceux du secteur agricole. Précisons que les « élus » du secteur public ne sont généralement que gardiens, garçons ou filles de salles et, quelques fois, manœuvres.

Mais les travailleurs de l'habitat précaire s'inscrivent dans une large tranche de revenus, depuis les classes inférieures au SMIG jusqu'à celles plus élevées, équivalant ou dépassant le décuple du minimum garanti par les lois sociales. Ces revenus sont obtenus par l'agrégation de ressources salariales et de gains plus ou moins réguliers, tirés soit d'activités annexes, soit d'activités de rentes locatives, intéressant plus spécifiquement certains propriétaires de baraques (Koulibaly et Al., 1993 ; Yapi-Diahou, 1994). Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à se référer au tableau ci-après.

Tableau n°16 : Répartition (en %) des chefs de ménage selon leurs revenus mensuels

| Tranches revenus | Propriétaires | Locataires | Ensemble | Cumulé |
|------------------|---------------|------------|----------|--------|
| Moins de 30 000 | 11,8 | 16 | 12,6 | 12,6 |
| 30000-39999 | 14,7 | 16,8 | 15 | 27,6 |
| 40000-49999 | 12,2 | 24,7 | 14,6 | 42,2 |
| 50000-59999 | 13 | 10,6 | 12,6 | 54,8 |
| 60000-69999 | 8,3 | 12,4 | 9 | 63,8 |
| 70000-79000 | 7,7 | 8 | 7,7 | 71,5 |
| 80000-89000 | 5,8 | - | 4,7 | 76,2 |
| 90000-99000 | 4,8 | - | 3,9 | 80,1 |
| 100000-119000 | 6,2 | 2,6 | 5,5 | 85,6 |
| 120000-139000 | 3,1 | 3,5 | 3,2 | 88,8 |
| 140000-159000 | 2,7 | 2,6 | 2,7 | 91,5 |
| 160000-199000 | 2,7 | 1,8 | 2,5 | 94 |
| 200000-300000 | 4,6 | 0,8 | 3,9 | 97,9 |
| Plus de 300000 | 2,3 | - | 1,8 | 100 |
| Total | 100 | 100 | 100 | |
| Revenu moyen | 73 664,5 | | | |

Source : YAPI-DIAHOU, 2000

Le revenu moyen mensuel s'établit autour de 74 000 FCFA, soit deux fois la valeur du SMIG. Mais, seulement un tiers des chefs de ménages ont des revenus proches ou légèrement supérieurs à la moyenne. Près des deux tiers disposent de revenus inférieurs à 70 000 FCFA. Plus de 18% disposent de revenus mensuels de plus de 100 000 FCFA, soit environ 2,5 fois le SMIG.

En termes de dépenses incompressibles, notons que les propriétaires et les locataires qui vivent dans l'habitat précaire ont les mêmes besoins et les mêmes charges que les citoyens des autres milieux d'habitat. Outre la nourriture et le

logement, ils dépensent pour la santé, les transports, l'éducation des enfants, l'habillement et aident la famille. Le poids des dépenses consacrées à ces charges et besoins diffère d'un chapitre à l'autre comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau n°17 : Principales dépenses des chefs de ménages de l'habitat précaire abidjanais (en FCFA)

| Rubriques | Montants des dépenses | % |
|-------------------|-----------------------|------|
| Alimentation | 24 280 | 58,4 |
| Logement | 5236 | 12,6 |
| Transport | 4500 | 10,8 |
| Education | 2423 | 5,8 |
| Habillement | 1600 | 3,8 |
| Santé | 1511 | 3,7 |
| Aide à la famille | 2200 | 4,8 |
| Total | 41750 | 100 |

Source : YAPI-DIAHOU, 2000

Conformément aux données de ce tableau, l'habitat précaire est un milieu où la part de revenus consacrée aux dépenses dites principales est très élevée¹, avec un fort taux de dépenses alimentaires.

Malgré leur poids dans les dépenses, les sommes allouées à l'alimentation ne suffisent pas toujours à assurer un nombre équilibré de repas à tous les membres de la famille dans les ménages. La situation est encore plus lancinante dans le domaine de la santé (Gimm et al., 2000). Avec un tel niveau de dépense

¹ YAPI-DIAHOU, *loc. cit.*, « A titre de comparaison, les dépenses principales absorbent 66,3% des revenus des ménages dans l'habitat évolutif contre 58,3% dans le type économique et 41,3% dans le résidentiel ; les dépenses alimentaires représentent respectivement 35,7%, 29,3% et 17,4%. On peut observer que ces écarts ne sont pas compensés sur d'autres chapitres, tant il est vrai que les dépenses de logement sont légèrement plus importantes dans l'habitat économique (12,9%) et dans l'habitat évolutif (14,4%). Mais la part des dépenses de transport est de plus en plus importante dans le budget des ménages lorsque l'on passe des autres strates d'habitat résidentiel aux strates d'habitat spontané ».

estimé à 41750 FCFA, on peut dire que la pauvreté sévit dans l'habitat précaire à Abidjan.

Au total, l'urbanisation, à travers les emplois précaires dont elle favorise l'émergence, constitue un facteur d'accentuation de la pauvreté. Dans la même perspective, la dynamique urbaine implique la promotion du modernisme, perceptible notamment à travers les structures et infrastructures de développement et les nouveaux réseaux sociaux de solidarité. Cependant, ces atouts, loin de constituer des facteurs d'épanouissement, se présentent quelques fois comme des obstacles au bien-être des populations pauvres. C'est ce qu'il convient d'analyser dans les lignes qui suivent.

2.1.4 Modernisme social et pauvreté

Le problème de la pauvreté, jusqu'à la fin des années 1970, n'était généralement pas abordé en tant que tel par les autorités ivoiriennes. Les crises économiques des années 1980 et 1990 qui ont provoqué la mise en œuvre des réformes structurelles, ont placé la question de la pauvreté au centre des préoccupations. Les réformes se sont traduites par la réduction du nombre d'emplois et la baisse des salaires tant publics que privés. Cela a rendu les familles les plus exposées à la pauvreté encore plus vulnérables.

Il en a résulté tant l'appauvrissement des couches moyennes que l'augmentation du nombre de pauvres et la dégradation de leurs conditions de vie. Ce tableau est plus préoccupant dans la capitale économique où une grande partie des pauvres est composée, plus que de chômeurs, de petits employés, de travailleurs informels et d'employés domestiques.

De plus, les réformes, doublées de la dévaluation du franc CFA, ont provoqué la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs et, en revanche, la hausse du coût des services et des biens sociaux de base (santé, éducation, nourriture, etc.). Elles ont contribué ainsi au creusement des inégalités en terme de bien-être

social. Cette tendance traduit la remise en cause des fonctions étatiques d'avant la période de crise : c'est ici, non plus seulement le bien-être matériel et privé qui est menacé, mais le mouvement même de modernisation sociale sous l'influence de l'urbanisation rapide dont la ville d'Abidjan porte le flambeau.

Cette situation est, en partie, liée aux progrès infrastructurels dans les domaines de la santé et de l'éducation ; progrès qui, du reste, influencent à la hausse les coûts des prestations rendant ainsi difficile voire impossible l'accès aux soins de santé et à l'éducation. Les catégories les plus touchées sont les travailleurs du secteur informel, les ouvriers, les manœuvres, de même que les ménages dirigés par des femmes. On assiste ainsi à un phénomène d'exclusion lié à la dynamique urbaine qui implique la modernisation des structures et infrastructures de base.

Par ailleurs, il est généralement admis que, grâce à la vitalité des diverses formes de solidarité, en particulier familiale, la pauvreté matérielle ne conduirait pas, de façon aussi systématique, à la dégradation du lien social. Pourtant, comme on peut l'observer à Abidjan, ces formes de solidarité, à l'épreuve de l'urbanisation et de l'individualisation grandissante, tendent à se dégrader. L'on voit même apparaître, en revanche, des formes de dépendance reproduisant, tout en les régulant, des inégalités entre les personnes concernées, allant jusqu'à la perte de la liberté personnelle.

Or, il est difficile d'imaginer que face à la crise économique qui perdure, aggravée par l'instabilité sociopolitique prolongée, l'on puisse résoudre efficacement ce problème. Toutefois, la vision misérabiliste est à bannir. Les populations abidjanaises les plus touchées par la pauvreté cherchent des solutions à leurs problèmes dans une vie sociale active, faite de rapports de force et non de passivité. C'est d'ailleurs ce qui explique, en partie, l'extension toujours plus accentuée du secteur informel, leur cadre d'activité de prédilection.

2.2 Le développement du secteur informel

2.2.1 L'informel urbain abidjanais : un secteur économique en expansion

De prime abord, il convient de noter que le secteur informel à Abidjan se développe à l'image de l'ampleur qu'il prend en Afrique en général et en Côte d'Ivoire en particulier. Phénomène urbain par excellence, le secteur informel est devenu un élément essentiel des économies du Tiers-monde et singulièrement du continent africain. Il y assure une grande partie de l'emploi et apporte une réponse plus ou moins favorable aux besoins élémentaires des populations (nourriture, logement, vêtements, formation, santé, transport, etc.).

Les activités qu'abrite le secteur informel en Afrique se répartissent comme suit : 37% pour le commerce, 36% pour les activités de type industriel, 19% pour les services et 8% pour le transport (*source BIT*). En se référant aux estimations les plus basses, le secteur informel représenterait une contribution de 20 à 30% du Pnb des pays africains (50 à 55% selon le ministère sénégalais du plan), occuperait près de 60% des actifs urbains, pourrait fournir 90% des nouveaux emplois urbains africains et continuerait de croître¹.

Cette capacité d'absorption de la population active et de satisfaction des besoins sociaux caractérise également le secteur informel en Côte d'Ivoire. En 1980 et 1990, le pourcentage de création d'emplois augmente considérablement dans ce secteur. On enregistre en 1980, 1985 et 1990 des parts respectives de 13,6%, 18,7% et 22,4% soit des hausses d'emploi de 57,7% entre 1980 et 1985, et de 42,2% entre 1985 et 1990.

En somme, de 1980 à 1990, le niveau de l'emploi dans le secteur informel ivoirien a plus que doublé¹. En particulier, pour les femmes, le secteur informel est

¹ Selon l'enquête menée par la Division de l'Industrie et de l'Energie du Département de l'Afrique de l'Ouest de la Banque mondiale

¹ MEFPPS (9-11 nov. 1998), Atelier national sur la promotion de l'emploi dans le contexte de l'ajustement structurel en assurant l'égalité entre les femmes et les hommes en Côte d'Ivoire, Grand-Bassam.

devenu inévitablement un réservoir d'emplois, car ne demandant pas nécessairement une qualification spécifique.

En 1995, 26% de la population active travaillaient dans le secteur informel dont 51,5% étaient des femmes selon l'Enquête Ménage de 1995, et 48,5% des hommes. Plus de 30% de la force de travail féminine gagnent leur vie principalement dans ce secteur contre 17% pour les hommes. Le secteur informel est donc en forte progression en Côte d'Ivoire.

La ville d'Abidjan, sous l'influence de l'urbanisation croissante, subit également le développement du secteur informel tel que précédemment décrit aux plans national et continental. Dans les années 60, l'on constatait déjà une effervescence des activités commerciales à l'intérieur et aux alentours des logements réservés aux fonctionnaires dans le quartier de Treichville.

Entre 1967 et 1976, le Recensement général des activités en milieu urbain révèle une évolution croissante du nombre d'établissements artisanaux selon le tableau ci-dessous.

Tableau n°18: Evolution du nombre d'établissements artisanaux à Abidjan

| | 1967(1) | 1976 (2) | Taux de croissance annuelle (%) |
|---|---------|----------|---------------------------------|
| Menuisiers | 295 | 357 | 2,1 |
| Mécaniciens-Auto | 193 | 312 | 5,5 |
| Tailleurs | 1342 | 3248 | 10,3 |
| Toutes branches réunies (production, commerce, service) | 9431 | 12 568 | 3,2 |
| Population abidjanaise comparée | 420 000 | 779 500 | 7,1 |

(1) A implantation permanente

(2) Ensemble Abidjan, moins Abobo non compris dans l'évaluation de 1967.

Source : Recensement général des activités en milieu urbain – 1976 Ministère du plan – Direction des Etudes de Développement, Tome IV. Les centres urbains de plus de 100 000 habitants.

Le même recensement fournit des données de la situation pour l'ensemble des activités artisanales. Ainsi les « activités sédentaires »¹ ont évolué à un rythme inférieur à celui de la population abidjanaise (3,2%), alors que les « activités non sédentaires »² sur les marchés progressent plus rapidement (7,5%). Mais ensemble, ces établissements se sont développés selon un taux d'accroissement (6,3%) sensiblement inférieur à celui de la population abidjanaise (7,1%). Il faut ajouter que les « activités de rue »¹ ont été évaluées au moins à 25 000 unités.

En définitive, les établissements artisanaux, toutes branches réunies, recensés en 1976 dans toute la ville d'Abidjan se décomposent comme suit :

- 14237 « activités sédentaires » réparties en 23 branches différentes et représentant 280 activités distinctes. L'activité commerciale regroupe à elle seule 38% de ces établissements, la confection 26% et les services 17%.
- 36893 « activités non sédentaires » sur les marchés dont 85% sont des activités commerciales.
- 25000 « activités de rue ».

Cela donne un total de 76 130 activités informelles. A côté de ces chiffres, le recensement général de la population de 1975 indique que « dans le grand Abidjan, il y a plus de 101 000 "indépendants"² localisés principalement dans le secteur commercial (46 000 individus) et dans le secteur ouvrier (35 000

¹ Une « activité sédentaire » se caractérise essentiellement par la permanence de son implantation en un lieu précis, cette implantation étant matérialisée par un local aménagé et spécialement affecté à l'exercice de la profession. Ce local est le plus souvent identifié par une enseigne indiquant le nom et/ou la raison sociale de l'entrepreneur, ainsi que la nature de l'activité.

² Une « activité non sédentaire », tout en pouvant être permanente, est une activité qui ne s'exerce pas à un endroit fixe et aménagé, et ne peut, de ce fait, être identifiée ni par des installations spécifiques et durables, ni par une enseigne. Seuls les supports strictement indispensables à l'exercice de l'activité (outillage simple – stock réduit de marchandises – le tout pouvant être facilement déplacé) sont déposés à même le sol ou sur un éventaire rudimentaire, soit dans la rue, soit dans un lieu public réservé à cet usage (marché).

¹ Une « activité de rue » est une activité qui s'exerce dans la rue et principalement de manière ambulante.

² Les « indépendants » sont des travailleurs du secteur artisanal ou informel qui ne touchent pas de salaire, mais tirent un revenu de leur activité. Ils sont leurs propres patrons.

individus) »³. On notera que les Etrangers représentaient 66% des "indépendants". En somme, la comparaison des activités obtenues permet d'établir le tableau suivant¹⁴.

Tableau n°19 : Evolution du nombre d'activités sédentaires à Abidjan

| | 1967 | 1976 | Accroissement |
|--------------------------------------|---------|---------|---------------|
| Activités sédentaires comparées | 9431 | 12 568 | 33 % |
| Activités non sédentaires comparées | 16 480 | 31 673 | 92 % |
| Total | 25 911 | 44 241 | 71 % |
| Population totale comparée d'Abidjan | 420 000 | 779 500 | 86 % |

Source : Recensement général des activités en milieu urbain – 1976 Ministère du plan – Direction des Etudes de Développement, Tome IV. Les centres urbains de plus de 100 000 habitants.

On observe que sur 10 ans, les activités sédentaires et non sédentaires sur les marchés ont cru ensemble à un rythme annuel soutenu (plus de 6% l'an), quoique légèrement inférieur à celui de la population abidjanaise (7%). Si en 1967, on comptait en moyenne et toutes activités confondues 01 établissement sédentaire ou non sédentaire pour 16,2 habitants, en 1976, ce nombre passait à 17,6. Il correspond à un rétrécissement de l'artisanat urbain à peine notable, si peu sensible que les extrapolations statistiques officielles tablent sur une croissance conjointe du nombre d'habitants et du secteur informel².

³ MEFP (1978), Recensement général de la population 1975, Département d'Abidjan, Direction de la statistique, p 205.

¹ DE MIRAS C. (1980), *Secteur de subsistance, ménage et salariat. Origine des revenus domestiques dans un quartier spontané d'Abidjan*, Abidjan, ORSTOM.

² Afrique Industrie,(sept. 1978), *le développement d'Abidjan à l'horizon 90. Analyse des Perspectives Décennales*, n° 169, p 77.

Le développement du secteur informel à Abidjan enregistre par ailleurs une forte participation féminine et semble traduire une crise générale du salariat. Les statistiques indiquent en effet que le taux d'activités rémunérées des femmes augmente de 38% à 47% tandis que le taux masculin baisse de 74% à 52% entre 1979 et 1992. Durant la même période, le taux d'activités artisanales ou commerciales des femmes passe de 33% à 41% et le taux d'activités salariales des hommes chute de 57% à 29%¹.

En clair, qu'il s'agisse d'établissements publics ou privés, les salariés étaient, au début des années 80, très majoritairement des hommes. Ce sont donc inévitablement des hommes qui furent écartés du salariat. La place de la femme toujours grandissante dans l'économie informelle évolue vers la création de collectifs féminins d'activités, favorisée par l'intensification de l'activité commerciale. Au cours des années 80 (années de crise), les ressources d'une part croissante des citoyens dépendent des activités marchandes. L'exercice de ces activités s'insère dans tous les modes de regroupement domestique : unités monoparentales, familles conjugales, unités polynucléaires, groupes de célibataires.

Les savoir-faire en matière d'économie marchande ne se transmettent qu'à l'intérieur des collectifs, et la mise au travail d'une main-d'œuvre, faiblement ou pas rétribuée est le système dominant. Ce modèle d'organisation se réalise au sein des ménages conjugaux, tout comme des unités monoparentales ou dans les groupes familiaux étendus.

La crise du salariat, la baisse de l'activité rémunérée des hommes, de même que l'augmentation de l'activité rémunérée des femmes et la croissance de leurs activités artisanales ou commerciales ont été exposées par Marc Le Pape, dans le tableau ci-après, sous forme de comparaison entre enquêtes statistiques et enquêtes micro-statistiques¹.

¹ LE PAPE M. *op. cit.*

¹ *Idem.*

Tableau n°20 : Comparaison entre enquêtes statistiques et enquêtes micro-statistiques

| | 1978/1979 | 1985/1988 | 1992 |
|---|-------------|-------------|------|
| Taux de salariat masculin | | | |
| - Enquête 200 ménages | 57 % (1979) | 39 % (1985) | 29 % |
| - Autres sources | 57 % (1979) | 38 % (1988) | 34 % |
| Taux d'activité rémunérée des hommes | | | |
| - Enquête 200 ménages | 74 % (1979) | 61 % (1985) | 52 % |
| - Autres sources | 76 % (1979) | 66 % (1988) | 51 % |
| Taux d'activité rémunérée des femmes | | | |
| - Enquête 200 ménages | 38 % (1979) | 38 % (1985) | 47 % |
| - Autres sources | 30 % (1979) | 31 % (1988) | 36 % |
| Taux d'activité artisanale ou commerciale des femmes | | | |
| - Enquête 200 ménages | 33 % (1979) | 33 % (1985) | 41 % |
| - Autres sources | 19 % (1979) | 20 % (1988) | 26 % |
| Taux de féminisation de l'emploi rémunéré | | | |
| - Enquête 200 ménages | 29 % (1979) | 38 % (1985) | 49 % |
| - Autres sources | 24 % (1979) | 29 % (1988) | 43 % |

Source : Enquête 200 ménages

Autres sources :

1978 : Enquête démographique à passages répétés

1988 : Recensement général de la population et de l'habitat

1992 : Enquête prioritaire sur les dimensions sociales de l'ajustement structurel

Les données qui précèdent sont en adéquation avec l'évolution de la réalité sociale. Aujourd'hui, plus que jamais, le secteur informel connaît un essor considérable à Abidjan. De plus en plus, les femmes et les hommes, de même que les jeunes victimes de pauvreté, investissent ce secteur d'activité à la quête des moyens de survie. Les activités informelles font même l'objet d'investissements à court ou à moyen terme de la part de personnes relativement aisées (cadres moyens). Elles leur permettent ainsi « d'arrondir les fins de mois ».

Toutefois, ce secteur d'emploi n'attire pas toujours l'ensemble des chômeurs¹. Dans leurs travaux sur la société abidjanaise, M. Le Pape et Cl Vidal remarquent que dans une proportion importante, les hommes de nationalité ivoirienne ayant perdu leur emploi salarié sont d'abord restés chômeurs plutôt que de renoncer au statut qu'ils avaient acquis grâce à leur condition de salarié. Une réorientation vers les activités d'artisanat ou des petits métiers leur était difficile. Cette situation de refus d'un emploi dans le secteur informel existe également chez les jeunes ayant abandonné leurs études à un niveau avancé.

Les Etrangers, eux, semblent beaucoup plus flexibles et prêts à adopter diverses stratégies de survie. Quant aux femmes, elles sont plus entreprenantes et occupent une place grandissante dans l'économie urbaine. Elles sont très présentes dans le commerce de détail, diversifiant leurs produits au cours de l'année en fonction de la demande.

Par exemple, les femmes d'Attécoubé vont chercher l'*attiéké* (couscous de manioc) dans les gares routières de *Yopougon* ou d'*Adjamé* et le revendent dans les grands marchés à des Nigériens qui préparent le « *garba* ». Dans de nombreux ménages, ce sont aujourd'hui les revenus acquis par les femmes qui font vivre la famille. Leurs activités sont donc fondamentalement des stratégies de survie et des filets de sécurité des ménages vulnérables.

Les jeunes sont chauffeurs ou apprentis de *Gbaka* (taxi-camionnette), tailleurs ou apprentis-tailleurs, *coksaire* (chargeur de *gbaka*), gardiens de nuit, blanchisseurs, charpentiers. Les enfants aussi travaillent de plus en plus. Et certains, surtout les filles, sont retirés de l'école ou bien ne sont pas scolarisés pour aider leurs parents et participer au budget familial. Les filles aident à la cuisine et à la vaisselle dans les « maquis », vendent des sachets d'eau glacée ou encore s'adonnent au petit commerce. Les garçons sont vendeurs d'articles divers (journaux, pochettes, appareils électroménagers, objets d'art, etc.), cireurs de

¹ *Op cit*

chaussures, laveurs de pare-brise, coiffeurs, apprentis menuisiers, gardiens de voitures, vendeurs d'eau ou de jus de fruit, etc.

Comment peut-on expliquer cette croissance fulgurante du secteur informel à Abidjan ?

2.2.2 Les causes de l'expansion du secteur informel

Les causes de l'expansion du secteur informel à Abidjan sont multiples et diversifiées. L'urbanisation rapide liée au boom démographique et aux flux migratoires de même que la crise économique, la réduction des fonds publics et plus récemment l'ajustement structurel non réussi sont les principaux facteurs qui ont entraîné une explosion de la demande d'emplois.

L'important chômage urbain qui découle de la disparité entre la croissance démographique et la baisse de l'emploi a cherché une voie de résorption dans les activités informelles. L'émergence du secteur informel constitue ainsi une sorte de réflexe de survie des populations refusées par le secteur formel. Dans un premier temps, il a joué un rôle d'adoption des migrants et plus tard, un rôle d'accueil des agents économiques exclus ou maintenus à l'écart du secteur officiel.

A la fin des années 80, constatant l'échec du modèle de développement « industrialiste », la désertion croissante des pouvoirs publics africains et l'augmentation drastique de la paupérisation urbaine, les institutions internationales vont se mettre à considérer le secteur informel comme une alternative sérieuse pour le développement économique. La Banque mondiale et le FMI notamment, considèrent l'émergence du secteur informel comme une saine réaction du « marché » à l'interventionnisme des Etats africains.

Ils y voient aussi une véritable « pépinière » de petits entrepreneurs qui, à condition d'être soutenus, pourront, grâce à leurs prix compétitifs, prendre place

dans l'économie internationale. Le secteur informel est donc perçu comme un vecteur de développement économique.

En Côte d'Ivoire, les politiques et stratégies de développement qui ont été mises en œuvre au cours des années 80 pour faire face à la crise que connaît le pays depuis plusieurs décennies, n'ont pas constitué des solutions durables. L'une des raisons de cet échec est le fait que les mesures prises n'ont pas suffisamment mis l'accent sur le facteur humain. La faiblesse des taux de croissance s'est répercutée systématiquement et négativement sur l'emploi dans le secteur moderne privé, notamment dans l'intervalle 1981-1993. L'emploi a chuté en moyenne de 4,9%. Tout de même, depuis 1994, à la faveur de la reprise économique, l'emploi dans le secteur moderne privé a connu tendanciellement une hausse moyenne de 2,6%¹.

L'observation de l'évolution de l'emploi dans le secteur formel indique qu'après une importante chute du volume de l'emploi au début des PAS, il y a eu une reprise de l'emploi depuis la dévaluation du franc CFA, même si son niveau reste inférieur à celui de 1981. Toutefois, la détérioration de l'économie nationale liée à la crise sociopolitique du 19 septembre 2002 et les événements de novembre 2004, ont amené nombre d'entreprises à fermer ou à délocaliser, accentuant ainsi la situation déjà précaire de l'emploi notamment au niveau d'Abidjan. En conséquence, on assiste au développement du secteur informel d'autant plus que le marché du travail formel, dans son fonctionnement, n'offre plus suffisamment d'emplois.

A cela, il faut ajouter que le désengagement de l'Etat du système productif qui s'est traduit par la liquidation et la privatisation de plusieurs entreprises publiques a affecté l'emploi public. A cet effet, l'assouplissement de la réglementation du travail, la révision du code du travail et le recours à l'emploi temporaire sont autant de décisions dont les effets sur le licenciement des travailleurs et la précarité des emplois sont perceptibles.

¹ MEFPPS, *op. cit.*.

L'ampleur du secteur informel à Abidjan tient également au fait qu'il représente un important pourvoyeur de revenus. Cela s'explique par l'existence d'une demande qui justifie et rétribue l'acte de production. En retour, le secteur informel fournit, à des prix intéressants, des biens et des services auprès de la demande urbaine. Il met à la disposition des salariés du secteur moderne et de toutes les couches sociales des biens et des services bon marché, adaptés à leurs ressources.

Au total, le secteur informel abidjanais permet l'extraversion d'une partie de la force de travail utilisée par le secteur formel. L'importance du secteur informel traduit l'incapacité du système capitaliste à assurer le plein emploi de la force de travail disponible¹. Finalement, en dépit des risques que cela implique, le secteur formel laisse se développer le secteur informel, compte tenu des aspirations des populations, toutes catégories sociales confondues, en matière de consommation.

Le secteur informel se développe également par sa fonction de créativité. Dans les multiples secteurs d'activités économiques dont l'Etat s'est désintéressé totalement ou en partie, les opérateurs informels se sont investis. Ils y font preuve de créativité et de beaucoup de compétence. Dans le domaine du ramassage des ordures ménagères par exemple, les opérateurs informels couvrent, en partie, la ville d'Abidjan en matière de pré-collecte et satisfont, plus ou moins, la demande des populations. La créativité dans le domaine de l'informel à Abidjan dépasse les services dits techniques ou liés aux métiers manuels pour embrasser des domaines très complexes comme celui de la bureautique.

Un autre facteur d'expansion du secteur informel à Abidjan réside dans la fonction de socialisation qu'il assure à l'égard des jeunes. Depuis les années 1990, quand la jeunesse urbaine n'est pas utilisée pour de "sales besognes", elle est en proie à des conditions d'étude et de formation très précaires. Ce fait est symptomatique de la crise qui affecte l'école ivoirienne.

¹ DE MIRAS C. (1978), *Essai de définition du secteur de subsistance dans les branches de production et de reproduction*, Abidjan, ORSTOM.

En conséquence, plusieurs écoles et universités sont régulièrement perturbées. Celles qui fonctionnent ont, pour la plupart, un calendrier académique spécifique, susceptible de compromettre la qualité de l'enseignement dispensé aux jeunes. Cette situation provoque un taux de déperdition étudiantin et scolaire toujours croissant. On note à cet effet, une recrudescence de la violence et de la délinquance dans les milieux des jeunes. Dans certains cas, les jeunes qui ont eux-mêmes besoin d'éducation deviennent parents étant encore adolescents.

Afin de palier cet état de fait, le secteur informel s'occupe de l'encadrement de la jeunesse désœuvrée. La plupart de ces jeunes sont d'anciens délinquants, des sans logis et autres exclus de la société. Ils y apprennent un métier et grâce à leur travail, ils opèrent leur insertion socio-économique dans la société. L'économie informelle constitue donc une solution quoique précaire, à l'inadéquation du système éducatif. En suppléant à ses carences, elle apporte à une population importante de jeunes, une formation à travers l'apprentissage empirique qui semble ainsi répondre aux besoins du marché.

En clair, le secteur informel permet à ses acteurs de faire face aux multiples problèmes de la vie. Outre les biens liés directement à l'alimentation, au logement, à la santé, au transport et à la vie quotidienne, les bénéfices réalisés dans le secteur informel permettent de scolariser les enfants et de réadapter la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs.

Les services de l'économie informelle assurent, en général, la préservation d'un mode de relations sociales qui, non seulement adoucit la rigueur des conditions matérielles d'existence de la vie urbaine, mais surtout, permet à l'économie marchande de générer une plus grande valeur ajoutée globale en tirant le meilleur parti d'une population active abondante.

La participation de plus en plus accrue des femmes à l'activité informelle à Abidjan reste indéniable. Tout en jouant leur rôle vital de mères de familles et d'éducatrices, elles constituent une partie importante de la main-d'œuvre du

secteur informel. A l'origine, c'était un moyen pour ces femmes de subvenir à leurs besoins. Mais aujourd'hui, elles y trouvent également le moyen de leur indépendance et la clé de leur liberté. Certaines, très avisées et plus fortunées que d'autres, drainent d'importants capitaux et se modernisent tout en restant à l'écart du secteur formel afin d'échapper aux lourdes charges fiscales.

La constitution d'un capital de départ et les contraintes bancaires (taux élevés des prêts, difficultés de crédits) constituent le principal problème. Aussi, ces femmes se tournent-elles vers des formules de crédit informel comme les tontines qui sont plus adaptées à leur situation. Ce capital de départ est, en général, constitué par l'argent du ménage, parfois par le crédit des fournisseurs et plus rarement, par des ressources provenant de la famille.

De nombreuses contraintes influencent cependant la dynamique du secteur informel à Abidjan. Chez les femmes, la faiblesse des revenus essentiellement due à la saturation des produits et services proposés, constitue un problème majeur. En outre, si certains produits restent peu compétitifs sur les marchés, c'est par manque de savoir-faire technologique. Les problèmes inhérents aux infrastructures locales et sociales ont également un impact négatif sur le travail et le revenu des femmes.

Par ailleurs, le taux d'analphabétisme élevé des acteurs de ce secteur fait d'eux une population vulnérable. En effet, l'analphabétisme et l'insuffisance de formation, le poids de la tradition, l'absence ou l'insuffisance de protection sociale, les carences organisationnelles ainsi que les difficultés d'accès au crédit et à la technologie sont autant d'obstacles à franchir. Plusieurs d'entre eux prennent l'initiative de créer une activité sans la moindre formation professionnelle, d'autres apprennent le métier sur le tas et très peu sortent d'un centre d'apprentissage.

En outre, il peut arriver que le secteur informel entretienne des relations conflictuelles avec le secteur formel. L'activité économique générale se trouve parfois perturbée par l'existence de l'économie informelle. Lorsqu'il y a concurrence avec des entreprises formelles qui obéissent aux lois et aux règlements, l'activité

informelle bénéficie d'une position dûment privilégiée et peut même miner le secteur industriel ou commercial.

En effet, par le prix qu'il peut pratiquer du fait de l'absence de charges sociales et fiscales, le secteur informel détourne les investissements réguliers des activités où il est représenté. Il entraîne, par ailleurs, des surcoûts qu'il transfère, par l'Etat, sur les entreprises légales. Sa présence pénalise donc les investissements aussi bien existant déjà que ceux à venir.

Les privilèges de fait dont bénéficie ce secteur sont en effet, un sujet permanent de plainte de la part des opérateurs économiques du secteur structuré. Ceux-ci, en conséquence, demandent l'intervention du Gouvernement pour rétablir l'équilibre des charges, dénonçant le contraste entre les harcèlements administratifs dont ils sont l'objet et l'impunité dont jouit l'autre partie. Toutes les palabres autour de l'application de la facture normalisée en Côte d'Ivoire illustrent bien cette analyse.

Mais faut-il en conclure à une opposition radicale entre le secteur informel et le secteur formel? Loin s'en faut, car ces deux secteurs d'activités sont généralement complémentaires. Ainsi, dans le cadre des activités commerciales par exemple, même s'il existe quelques situations de concurrence entre le petit commerce et les grandes entreprises commerciales, dans un grand nombre de cas, on est en situation de complémentarité.

Cela s'explique par le fait que soit le petit commerce représente l'intermédiaire entre la maison de gros et le consommateur, soit il répond à une demande spécifique (boutiques spécialisées vendant à des catégories sociales à revenus plus ou moins élevés), soit il est justifié par une très grande fragmentation de la demande (cas des revendeurs à l'unité, au tas, à la mesure) à laquelle le grand commerce est mal adapté. Dans l'ensemble, il y a dépendance de l'informel par rapport au formel, ce qui semble être la condition même d'existence du secteur informel.

En ce qui concerne les débouchés du secteur informel, certaines de ses activités entretiennent des relations directes et privilégiées avec les catégories les plus démunies des consommateurs. Mais une partie importante des débouchés est constituée par des couches sociales disposant de revenus plus réguliers (fonctionnaires d'Etat) ou plus élevés (cadres d'entreprises). Dans ce dernier cas, les entreprises intéressées appartiennent à la catégorie supérieure des micro-entreprises du secteur informel par leur équipement et par la formation de leurs membres.

Mais l'étendue du marché laissé aux entreprises informelles dépend de l'intérêt du secteur moderne pour ce marché. Qu'une société nationale avec participation de capitaux étrangers veuille investir une part de marché, et l'on assiste immédiatement à une réduction des débouchés du secteur informel. Le secteur informel devra donc se contenter des branches les moins rentables que voudra bien lui laisser l'appareil productif de cette société.

Dans leur majorité, les entreprises du secteur informel considèrent la réglementation juridique, sociale et fiscale comme contraignante et complexe. Cette réglementation n'est pas adaptée à ce type d'entreprise, et la plupart des entrepreneurs ignorent même le contenu des lois et règlements qui régissent les activités du secteur moderne. L'administration est donc perçue comme une entité hostile aux travailleurs du secteur informel, le niveau d'instruction des entrepreneurs constituant un frein à leur insertion dans un univers juridique et administratif trop complexe.

Dans le cas spécifique du petit entrepreneur, les principales difficultés rencontrées peuvent être énumérées comme suit :

- Absence de gestion et de contrôle financier par manque de comptabilité, de séparation des affaires professionnelles, et de division du travail ainsi qu'une mauvaise planification du travail ;

- Problèmes de marché, à cause de la concurrence, du fait qu'on ne connaît pas d'autres marchés, qu'on ne varie pas suffisamment le dessein et/ou la qualité du produit ;
- Production et technologie : il y a parfois un manque temporaire de matières premières ; l'organisation de la production laisse à désirer et les machines et outils ne sont pas convenablement exploités, l'équipement est peu adapté, on n'est pas suffisamment formé et on ne fait pas attention aux problèmes de sécurité du travail ;
- Problèmes de financement (épargne, crédit, fonds de roulement) à cause de la méconnaissance des systèmes bancaires et de l'incapacité à préparer un projet pour l'obtention d'un financement.

En définitive, le fait qu'une grande partie de la population abidjanaise travaille dans l'informel ne peut pas être interprété comme une « fatalité », encore moins comme un signe de faiblesse des autorités locales ou du Gouvernement ivoirien. Indépendamment de leur volonté, le rapport avec l'économie informelle est devenu un mode de gestion et de gouvernement. L'Etat tolère l'informel pour de multiples raisons, mais qui relèvent plus d'une nécessité politique que d'une fonctionnalité économique. Il permet ainsi d'atténuer les tensions sociales en absorbant une partie des « sans emplois » et constitue un mode de survie des populations.

Cependant, au vu et au su de la réalité urbaine abidjanaise, il convient de reconnaître que le secteur informel n'apparaît pas toujours comme l'arme idéale pour combattre la pauvreté. Il peut même être perçu comme un facteur de paupérisation, de précarisation des conditions d'existence et donc d'exclusion sociale.

En effet, le lien entre travail, pauvreté et exclusion ne saurait se limiter, loin s'en faut, à la question du chômage : à Abidjan, il semble que les chômeurs ne sont pas les plus pauvres et que les plus pauvres ne sont pas majoritairement chômeurs, mais bien des travailleurs. Cela sous-entend que le travail peut être source d'appauvrissement. Au fait, l'activité laborieuse n'est garante que d'une

faible panoplie de droits, souvent réservés aux employés de la fonction publique, des entreprises publiques ou des entreprises privées de grande taille.

Autour de ce noyau restreint, plusieurs cercles se succèdent dans une combinatoire progressive de faiblesse des droits – allant jusqu'à la clandestinité de l'emploi ou de la personne même – de faiblesse des rémunérations, de pénibilité des conditions de travail et de précarité de l'emploi, perceptible notamment dans le secteur informel.

Souvent magnifié comme manifestation de solidarité, mode d'intégration sociale et moyen d'obtention de ressources complémentaires, ledit secteur désigne également des formes d'activités qui reproduisent l'état de pauvreté des travailleurs les plus démunis. Ils s'épuisent à des travaux dont la faible productivité seule ne semble pouvoir justifier le bas niveau de rémunération. Ils travaillent dans des relations de soumission et souvent d'exploitation, qui contribuent à maintenir le niveau de vie des couches aisées.

Dans le contexte abidjanais de libéralisme économique propagé par les politiques d'ajustement, de transfert de souveraineté étatique vers le marché, et de non résolution du statut des marges sociales peu protégées, une foi démesurée dans la « bonté » inhérente aux lois du marché confie la résorption de la pauvreté structurelle à l'intégration par le travail.

Or, il apparaît que l'intégration par l'économique, c'est-à-dire par le marché, ne peut suffire à soulager ni la pauvreté matérielle, ni la pauvreté sociale, ni la marginalisation/exclusion, si elle ne garantit pas l'obtention d'une rémunération suffisante pour assurer un niveau de vie matérielle « convenable », l'accès à des services publics, un minimum de droits sociaux et aussi l'accès à la liberté et à la dignité.

Conclusion partielle

Tant la pauvreté que le secteur informel connaissent une croissance importante dans la ville d'Abidjan. Ces deux situations socio-économiques, en plus de l'expansion de l'individualisme et des mutations familiales, constituent, en définitive, un contexte sociologique favorable au développement du travail des enfants. C'est ce qu'il conviendra d'explicitier dans la troisième partie de ce travail. Mais avant, prenons le soin d'analyser les données de l'enquête.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Troisième partie : PRESENTATION ET INTERPRETATION DES RESULTATS

La deuxième partie de l'étude a consisté à décrire la dynamique urbaine de la ville d'Abidjan et à en analyser l'impact sur le phénomène étudié. La réflexion a ainsi permis de dégager des facteurs sociaux et socio-économiques susceptibles d'influer sur le développement du travail des enfants. Il s'agit des mutations familiales, de l'expansion de l'individualisme, de l'accentuation de la pauvreté et du développement du secteur informel.

Dans cette troisième et dernière partie, il sera question de construire un exposé mettant en relation les facteurs ci-dessus et les résultats de l'enquête. Il va sans dire qu'il faudra, d'emblée, présenter et analyser ces résultats avant de les interpréter. L'interprétation consistera essentiellement à bâtir une argumentation qui, à la lumière de l'approche compréhensive, permettra d'établir et d'explicitier les liens entre les facteurs en question, l'action du travailleur enfant et les contraintes auxquelles elle est soumise.

I. PRESENTATION DES RESULTATS

Ce qu'il faut retenir d'emblée, c'est que sur les 100 travailleurs enfants interrogés, 35 appartiennent à la catégorie des indépendants non élèves, 29 à la catégorie des employés, 20 à la catégorie des indépendants élèves et 16 à la catégorie des enfants en apprentissage.

Ce premier chapitre porte principalement sur la présentation analytique des résultats de l'enquête. L'exposé concerne deux types de données : celles relatives à l'action des travailleurs enfants et celles ayant trait aux contraintes de l'action.

1. Les résultats relatifs à l'action des travailleurs enfants

L'exigence de vérification des hypothèses implique, de prime abord, une analyse exclusive des variables traduisant l'action des travailleurs enfants. Cette

analyse consiste en des opérations qualitatives et quantitatives dont le but est de déterminer les grandes tendances de la distribution de ces variables. Dans cette perspective, commençons par décrire les aspirations et croyances des travailleurs enfants.

1.1 Les aspirations et croyances des travailleurs enfants

1.1.1 Les aspirations

Les aspirations des travailleurs enfants sont essentiellement de 4 ordres : indépendance partielle, indépendance totale, solidarité par devoir et solidarité par reconnaissance. Elles ont été distribuées par catégorie de travailleurs enfants selon le tableau ci-après.

Tableau n°21 : Distribution des aspirations par catégorie de travailleurs enfants

| Aspirations | Indépendance | | Solidarité | |
|---------------------------------------|--------------|--------|------------|--------------------|
| | Partielle | Totale | Par devoir | Par reconnaissance |
| Catégories de Travailleurs enfants | | | | |
| Indépendants élèves | 20 | 00 | 14 | 13 |
| Indépendants non élèves | 35 | 35 | 26 | 25 |
| En apprentissage | 15 | 16 | 4 | 3 |
| Employés | 28 | 29 | 14 | 10 |
| Total | 98 | 80 | 58 | 51 |

Chez les travailleurs enfants enquêtés, la proportion d'aspiration à l'autonomie est largement supérieure à celle relative à l'aspiration à la solidarité. On comprend dès lors que ceux-ci sont plus enclins à la recherche d'une autonomie – quelle qu'en soit la forme – qu'à la manifestation d'un geste de solidarité à l'endroit du groupe social d'appartenance ou de la famille.

En ce qui concerne l'aspiration à l'autonomie, elle est plus répandue sous sa forme partielle que sous sa forme totale. Les travailleurs enfants sont en effet, très préoccupés et motivés par les bénéfices immédiats, à court et à moyen termes, qu'ils peuvent tirer de l'activité exercée, au détriment de la quête de l'autonomie totale. Celle-ci, supposée être acquise après plusieurs années de labeur ou d'apprentissage selon le cas, occupe néanmoins la première place des motifs de travail, excepté chez les indépendants élèves.

Les travailleurs enfants indépendants élèves se soustraient dans leur totalité à l'aspiration à l'autonomie totale. Visiblement et contrairement aux autres catégories de travailleurs enfants, ils n'entendent pas pérenniser leur travail au point d'en faire le fondement de leur réussite sociale. Le travail apparaît donc juste comme un moyen pour eux de satisfaire quelques besoins élémentaires (nourriture, santé, vêtements, fournitures scolaires...) contribuant ainsi à l'amélioration de leurs conditions de vie et d'étude.

Au niveau de l'aspiration à la solidarité, l'on constate que la proportion de la solidarité par devoir est sensiblement plus large que celle de la solidarité par reconnaissance. Avec 58 enquêtés pour la première contre 51 pour la seconde, ces proportions révèlent que les travailleurs enfants sont disposés à agir solidairement envers le groupe social d'appartenance plutôt par obligation morale que pour lui témoigner leur gratitude.

Cependant, les tendances baissent considérablement chez les travailleurs enfants en apprentissage. Ceux-ci exerçant une activité non rémunérée, il leur est difficile, voire impossible de trouver suffisamment de ressources, pour non

seulement faire face à leurs besoins personnels (autonomie partielle), mais également poser des actes de solidarité à l'égard de la famille.

En somme, lorsqu'on considère la population totale des travailleurs enfants enquêtés, il est à remarquer que l'aspiration à l'autonomie et le témoignage de solidarité couvrent, sous leurs diverses formes, une proportion moyenne d'aspiration supérieure à 50 individus, la proportion la plus élevée étant de 98 individus (autonomie partielle) et la plus faible de 51 individus (solidarité par reconnaissance). Par conséquent, conformément à la logique des hypothèses, l'on peut attester que le travail de l'enfant est sous-tendu par une aspiration à l'autonomie partielle, à l'autonomie totale, à la solidarité par devoir ou à la solidarité par reconnaissance. Mais cette analyse exclusive des variables et indicateurs pris séparément, doit être renforcée et complétée par une approche inclusive, destinée à mettre essentiellement en évidence les associations ou corrélations de variables. Une telle tâche donne nécessairement lieu à une typologie des aspirations.

1.1.2 Typologie des aspirations

La distribution des aspirations a permis de procéder à une typologie de celles-ci telle qu'exposée dans le tableau qui suit.

Tableau n°22: Les types d'aspiration des travailleurs enfants

| Catégories de Travailleurs enfants | Indépendants élèves | | Indépendants non élèves | | En apprentissage | | Employés | | |
|--|---------------------|----|-------------------------|----|------------------|----|----------|----|----|
| | TC | TD | TA | TB | TB | TA | TA | TB | TE |
| Indépendance partielle | * | * | * | * | * | * | * | * | * |
| Indépendance totale | | | * | * | * | * | * | * | * |
| Solidarité par devoir | * | | * | | | * | * | | * |
| Solidarité par reconnaissance | * | | * | | | * | * | | |

NB : Tableau à lire à partir des astérisques ()*

Ce tableau présente cinq types d'aspiration, classés par ordre d'importance de A à E.

- ▣ Le type A (TA) est celui des travailleurs enfants qui aspirent à la fois à l'indépendance partielle, à l'indépendance totale, à la solidarité par devoir et à la solidarité par reconnaissance.
- ▣ Le type B (TB) regroupe les travailleurs enfants animés d'une double aspiration : l'indépendance partielle et totale.
- ▣ Dans le type C (TC), on retrouve les travailleurs enfants chez qui trois aspirations sont associées : l'indépendance partielle, l'indépendance totale et la solidarité par reconnaissance.
- ▣ Au niveau du type D (TD), l'aspiration est unique : l'indépendance partielle
- ▣ Enfin, le type E (TE) rassemble les travailleurs enfants motivés par trois aspirations à savoir l'indépendance partielle, l'indépendance totale et la solidarité par devoir.

Il existe donc chez les travailleurs enfants cinq principaux types d'aspiration dont quatre associent plusieurs aspirations. Ces faits conduisent à conclure que le travail de l'enfant est généralement motivé à la fois par plusieurs raisons que Boudon qualifie de « bonnes » et qui constituent le fondement ou le sens de son action.

Ainsi, dans de nombreux cas, les aspirations combinées permettent d'établir une relation de complémentarité entre l'indépendance et la solidarité. Cela signifie que plusieurs travailleurs enfants interrogés aspirent à l'indépendance en même temps qu'ils cherchent à faire preuve de solidarité à l'égard de la famille.

En somme, une frange significative de travailleurs enfants s'inscrit à la fois dans les deux logiques d'autonomie et de solidarité. Cette tendance se confirme surtout chez ceux d'entre eux qui sont simultanément habités par les 4 formes d'aspiration. L'on peut en déduire que le travail des enfants dans l'ensemble, reste sous-tendu par de multiples et diverses raisons complémentaires.

Lorsqu'on considère les aspirations concept par concept, on se rend compte qu'un nombre important de travailleurs enfants est motivé par les deux aspirations constitutives de chaque concept. Ainsi, dans le cas du concept d'indépendance, il transparaît chez plusieurs enquêtés une aspiration qui combine les variables d'indépendance partielle et d'indépendance totale. De même, relativement au concept de solidarité, l'on retrouve chez des travailleurs enfants une aspiration qui met en relation la solidarité par devoir et la solidarité par reconnaissance.

Deux grandes tendances se dégagent des constats ci-dessus. La première est que la majorité des travailleurs enfants enquêtés s'inscrit à la fois dans une logique de solidarité par devoir et par reconnaissance. La seconde tendance est qu'une frange non moins importante adhère à une logique d'indépendance partielle et totale. En d'autres termes, d'un côté les travailleurs enfants sont motivés par la volonté d'accomplir un devoir de solidarité et de reconnaissance envers la famille, les parents ou tuteurs. De l'autre, ils adhèrent au travail pour accéder dans l'immédiat à une autonomie partielle et à long terme à une autonomie totale.

A côté des cas d'aspirations corrélatives, il existe un cas beaucoup moins insignifiant où le travail de l'enfant ne met en relief qu'une seule aspiration. Il s'agit notamment du type D caractérisé par une aspiration d'indépendance partielle. Ce fait révèle la rareté des travailleurs enfants animés d'une seule aspiration. Il confirme, en revanche, la tendance générale qui fait du travail des enfants une action guidée par une pluralité de motifs combinés.

Il est important de souligner également qu'une frange significative de travailleurs enfants enquêtés (Type B) aspire exclusivement à une indépendance

partielle et totale. Ceux-ci ne sont essentiellement mus que par une volonté d'autonomie, le souci de solidarité ne semblant pas les préoccuper. L'indépendance totale apparaît à leurs yeux comme un objectif fondamental à long terme, dont la réalisation passe, souvent nécessairement, par la satisfaction de besoins élémentaires ou primordiaux relevant de l'indépendance partielle.

Ainsi, les travailleurs enfants de ce type s'intéressent dans leur ensemble, à la satisfaction des besoins d'ordre nutritionnel, sanitaire ou vestimentaire ne serait-ce que pour contribuer à assurer leur survie, à aménager leur force ou à améliorer leurs conditions de travail. De même, dans le souci d'accéder un jour à un travail « digne »¹, autonome et rentable, les travailleurs enfants notamment indépendants non élèves, en apprentissage et employés recourent au financement partiel ou total d'une formation ou à l'achat des premiers outils de travail, sensés être utilisés plus tard dans leurs ateliers personnels.

Des analyses qui précèdent, l'on retiendra qu'il est rare de trouver des travailleurs enfants dont les actions sont rigoureusement orientées par une aspiration unique. Ce qu'il est donné de comprendre au contraire, à la lumière de cette typologie, c'est que généralement, le travail de l'enfant est sous-tendu par une pluralité de motifs. Ces motifs sont le reflet de plusieurs aspirations corrélées, différentes et souvent diversifiées qui, selon le cas, révèlent chez le travailleur enfant la manifestation d'un désir d'indépendance et/ou de solidarité.

En clair, trois tendances principales se dégagent de l'action des travailleurs enfants dans le secteur informel en milieu urbain. La première est que l'enfant travaille sous l'impulsion d'une aspiration à l'indépendance partielle et totale. La deuxième fait de la solidarité par devoir et par reconnaissance la raison essentielle qui justifie l'action du travailleur enfant. Enfin, la troisième tendance montre que le

¹ Travail « digne » : travail qui, selon certains enquêtés, est socialement valorisé et prestigieux. Activité considérée par les travailleurs enfants comme susceptible d'attirer sur eux la considération des autres. L'apprentissage d'un métier ou le travail d'employé dans une entreprise ou un domicile sont généralement considérés comme des activités dignes au détriment de l'activité de cirage ou de vente d'articles.

travailleur enfant est fondamentalement mu par une combinaison de ces deux logiques.

Pour conclure, le tableau relatif à la distribution des aspirations a permis de comprendre que les 4 formes d'aspiration (indépendance partielle, indépendance totale, solidarité par devoir, solidarité par reconnaissance) existent chacune, en proportion significative, chez les différentes catégories de travailleurs enfants. Dans la même perspective, le tableau faisant état des types d'aspiration montre que les travailleurs enfants, en général, entretiennent ces formes d'aspiration, pour la plupart dans une dynamique de corrélation ou d'association.

Comme on le voit, ces deux analyses se renforcent et se complètent mutuellement avec pour enjeu majeur de confirmer toutes les logiques intentionnelles contenues dans les hypothèses. L'analyse des croyances, dans les lignes qui suivent, s'inscrit également dans cette perspective.

1.1.3 Les croyances

Les croyances des travailleurs enfants interrogés sont essentiellement de deux ordres : celles qui sont favorables et celles qui sont défavorables au travail. Mais comme le tableau ci-dessous l'indique, toutes les croyances exprimées par les enfants en activité sont favorables au travail.

**Tableau n°23 : Distribution des croyances par catégorie de
travailleurs enfants**

| Catégories de travailleurs enfants | Croyances | |
|--|-----------|----|
| | Ft | Dt |
| Indépendants élèves | 20 | 00 |
| Indépendants non élèves | 35 | 00 |
| En apprentissage | 16 | 00 |
| Employés | 29 | 00 |
| Total | 100 | 00 |

Le tableau indique que la totalité des travailleurs enfants interrogés entretiennent des croyances favorables au travail. Autrement dit, tous adhèrent à l'idée et au fait de travailler parce que cela relève d'une croyance à laquelle ils sont attachés.

Les croyances qui reviennent le plus souvent sont exprimées à travers les propos du genre : « la réussite passe par des efforts personnels », « l'école n'est pas la seule voie de réussite », « le travail de l'enfant est une nécessité », « le travail de l'enfant est une voie de réussite », « l'apprentissage d'un métier est une voie de réussite ».

Au-delà de ces faits, il convient de reconnaître que les travailleurs enfants indépendants élèves croient, dans leur majorité, en l'école comme la voie idéale à suivre pour réussir sa vie. Mais ils ne rejettent pas, pour autant, le travail de l'enfant de façon radicale, bien qu'ils la critiquent quelque peu. Selon certains d'entre eux en effet, la place de l'enfant ne devrait pas être dans « la rue » (pour désigner l'action de travailler) mais plutôt à l'école. Ceux-ci comprennent, tout de même, que

le souci de faire face à des besoins élémentaires puisse motiver les enfants à travailler.

Les aspirations et croyances poussent donc les enfants à travailler. De ce fait, ils opèrent des choix que nous allons, à présent, nous borner à analyser.

1.2 Les choix des travailleurs enfants

Les activités exercées par les travailleurs enfants font l'objet d'un choix qui est fonction des caractéristiques de celles-ci. A travers le tableau ci-dessous, nous avons tenté de distribuer les caractéristiques des activités choisies par catégorie de travailleurs enfants.

Tableau n°24 : Distribution des caractéristiques des activités choisies par catégorie de travailleurs enfants

| Caractéristiques de l'activité | Type | | | Financement | | Mobilité | | Rémunération | | | |
|--------------------------------|------|-----|-----|-------------|------|----------|-----|--------------|-----|------|----|
| | Pbs | Cc° | Aut | Nec | Nnec | Amb | Fix | Elev | Moy | Faib | Nr |
| Indépendants élèves | 18 | 02 | 00 | 20 | 00 | 20 | 00 | 02 | 18 | 00 | |
| Indépendants non élèves | 14 | 21 | 00 | 35 | 00 | 35 | 00 | 11 | 19 | 05 | |
| En apprentissage | 16 | 00 | 00 | 12 | 04 | 00 | 16 | 00 | 00 | 00 | 16 |
| Employés | 10 | 20 | 03 | 00 | 29 | 25 | 04 | 07 | 10 | 09 | 03 |
| Total | 55 | 43 | 03 | 67 | 33 | 80 | 20 | 20 | 47 | 14 | 19 |

NB : Rémunération élevée : supérieure ou égale à 2000 FCFA

Rémunération moyenne : entre 1000 et 2000 FCFA

Rémunération faible : inférieure ou égale à 1000 FCFA

1.2.1 Le type d'activité choisie

Le tableau indique, au niveau du type d'activité, que la majorité des travailleurs enfants sont inscrits dans un processus de production de biens ou de services. Une autre composante tout aussi significative s'adonne à des activités de commercialisation tandis que quelques uns, notamment dans la catégorie des travailleurs enfants employés, exercent d'autres types d'activités. Ces derniers renferment essentiellement les tâches domestiques qui concernent, par exemple, l'encadrement des enfants, l'entretien de la maison, la lessive, la vaisselle, etc.

La production de biens ou de services est la tâche dominante chez les travailleurs enfants indépendants élèves et en apprentissage. Chez les premiers, il s'agit particulièrement de production de services liée surtout à l'activité de cirage et, quelque peu à celle de nettoyage de pare-brise de véhicules. Chez les seconds, il est surtout question de production de biens découlant de l'apprentissage de métiers comme la menuiserie, la ferronnerie, l'ébénisterie, la tapisserie, la couture, la tôlerie, etc. Mais ici aussi, l'on note des activités de production de services à travers l'apprentissage de la coiffure ou même de la couture.



Deux travailleurs enfants indépendants élèves (16 ans chacun) profitant des congés de Pâques pour mener leur activité de lavage de pare-brise.
Abidjan, carrefour Solibra, 18.4.06

Photo: Walter KRA

Comme on le voit, les travailleurs enfants indépendants élèves se détournent généralement des activités de nature commerciale bien que celles-ci ne leur soient pas formellement interdites. Quant aux travailleurs enfants en apprentissage, la nature de leurs activités les dispense naturellement de commerce au sens premier du terme. Toutefois, dans l'apprentissage de métiers comme la menuiserie et l'ébénisterie, l'activité commerciale n'est pas absolument exclue. Elle est même autorisée, voire encouragée.

En effet, les travailleurs enfants en apprentissage dans ces domaines d'activités sont autorisés à confectionner et à vendre, notamment les dimanches, des meubles pour leur propre compte. Du fait de leur non rémunération officielle à cause de leur statut d'apprenti, ce petit commerce apparaît comme une source de revenus compensatoires. C'est d'ailleurs souvent avec ces revenus que l'apprenti survient à ses besoins personnels et commence même à acheter son matériel de travail. De même, ces apprentis s'impliquent, de façon « désintéressée », dans la commercialisation des meubles fabriqués et mis en vente pour le compte du patron.

Au chapitre des travailleurs enfants en apprentissage, un cas de travail laborieux s'apparentant aux pires formes du travail des enfants mérite d'être rapporté parce que digne d'intérêt pour l'étude. Il s'agit d'une jeune fille de 15 ans, en apprentissage dans un atelier de fabrication de biens à base de polyester. D'un niveau d'instruction primaire avec un statut de déscolarisée, cette jeune fille jouit de plus de deux années d'expérience professionnelle et vit dans un contexte socio-économique précaire.

Le fait marquant, c'est qu'en dépit des conditions de travail à haut risque, du reste confirmées par l'état déplorable dans lequel nous l'avons rencontrée (larmes aux yeux témoignant de l'impact des produits toxiques), la jeune fille a réaffirmé sa ferme volonté et sa conviction inébranlable de poursuivre cet apprentissage pour en sortir aguerrie. Et ce, malgré les critiques de ses pairs et parents pour la dissuader de continuer d'exercer « une activité réservée aux hommes ».

Un autre cas d'apprentissage révélateur de contraste et tout aussi intéressant, nécessite d'être dépeint. Il s'agit d'un jeune apprenti menuisier de 17 ans, déscolarisé (niveau secondaire), vivant dans des conditions socio-économiques précaires chez son patron à qui il est parenté et n'ayant subi ni l'influence des parents ou tuteurs, ni celle de ses pairs pour s'adonner au travail. Ce travailleur enfant qui totalise plus de 4 années d'apprentissage, reconnaît être victime d'exploitation de la part de son patron, mais trouve cette situation normale. Pour lui, c'est au prix de cette exploitation qu'il réussira sa formation, et pourra ainsi s'installer un jour à son propre compte.

Au contraire des travailleurs enfants indépendants élèves et en apprentissage, l'activité commerciale s'avère prépondérante chez les travailleurs enfants indépendants non élèves et employés. Ces deux catégories regroupent la quasi-totalité des travailleurs enfants exerçant une activité commerciale. Il s'agit essentiellement des activités de vente d'articles (lotus, coupe-ongles, porte-clés, rasoirs, portefeuilles, *serpières*, parfums, jouets, etc.), de vente de jus (*tampico*, *topfruit*, *panama*, etc.), de vente d'eau (*awadji*), de vente d'aliments (bananes plantains, patates, arachides, etc.).



Un travailleur enfant employé (17 ans) vendant du jus de fruit dans la rue.

Abidjan, carrefour ex-Bâche bleue, 18.2.06

Photo : Walter KRA

Le processus de commercialisation diffère d'une catégorie de travailleurs enfants à une autre. Dans le cas des travailleurs enfants indépendants non élèves, la marchandise est achetée à l'aide d'un capital propre, emprunté ou gracieusement reçu d'un parent, d'un ami, d'une tierce personne ou du tuteur légal. Une fois la marchandise écoulee, le bénéfice sert soit à s'acquitter de la dette vis-à-vis du créancier, soit à épargner et/ou à subvenir aux besoins personnels. Le capital sert à renouveler les stocks.

Chez les travailleurs enfants employés par contre, il existe deux formes de pratique. La première consiste à se faire engager chez un employeur, parfois sur présentation d'une pièce administrative ou avec la caution morale d'un parent ou tuteur. Ainsi l'activité exercée est rémunérée de façon journalière ou mensuelle. Ici, la rémunération journalière se calcule souvent sur la base de 20 à 25% de gain sur chaque marchandise ou produit vendu. Cette disposition pousse quelques fois les travailleurs enfants à redoubler d'effort pour écouler rapidement les stocks afin de les renouveler plusieurs fois dans la journée et accroître leur gain.

La seconde pratique consiste pour le travailleur enfant à se présenter chez un vendeur grossiste qui lui donne un stock de marchandises à écouler au détail. Au soir de la journée de travail, l'enfant revient verser à son employeur une somme qui équivaut au prix de vente en gros de la marchandise. Le bénéfice tiré de la vente de la marchandise au détail représente son gain du jour. A la différence de la pratique précédente, la confiance entre le travailleur enfant et son employeur se fonde sur des relations d'amitié ou de voisinage.

Ces constats ne doivent pas occulter le fait que les travailleurs enfants indépendants non élèves et employés s'investissent également dans les activités de production de biens ou de services. Parmi les activités indépendantes, on peut citer le nettoyage des pare-brise des véhicules et le cirage. Au nombre des activités salariées, on notera essentiellement la recherche de clients (manager) et dans une moindre mesure la gérance de « maquis ».

L'activité de « manager » consiste à trouver des clients pour des travaux de photocopie ou de reliure. Elle s'effectue sur la base d'un contrat tacite entre le propriétaire de la photocopieuse et le travailleur enfant appelé communément « manager ». Celui-ci est chargé d'accoster tout client potentiel, de lui proposer la gamme des prestations possibles à des coûts concurrentiels et de l'attirer habilement dans le magasin. Une fois devant le propriétaire ou le patron, ce dernier est informé de la nature et du volume du travail voulu par le client qui en négocie le tarif en présence du « manager ».



Deux « managers » (16 & 17 ans) accostant un client dans la rue.
Abidjan, face ENSEA, 28.2.06
Photo: Walter KRA

Le « manager » est en principe rémunéré en fonction du nombre de clients qu'il fournit au magasin. Plus le nombre augmente, plus son gain du jour croît et vice versa. Toutefois, il y a un seuil en dessous duquel ce gain ne doit pas descendre quel que soit le niveau de contre-performance atteint par le travailleur enfant au cours de la journée. Ce seuil est généralement fixé à 1500 FCFA.

En somme, l'enfant choisit d'exercer une activité selon ses aspirations et croyances. Mais ce choix est également fonction du financement de l'activité.

1.2.2 Le financement de l'activité

En ce qui concerne le financement des activités, en dehors des travailleurs enfants employés, un effort financier est généralement nécessaire voire indispensable pour le démarrage d'une activité. C'est ce que l'on constate chez les indépendants élèves et les indépendants non élèves dont les activités de production de biens ou de services ainsi que les activités commerciales ont nécessité un investissement préalable.

Il s'agit, pour la plupart, d'un financement léger dont le montant, compris entre 1000 et 3000 FCFA, est juste nécessaire pour se procurer des marchandises, du matériel de cirage ou de nettoyage de pare-brise. Cette somme, souvent offerte par les parents ou tuteurs du travailleur enfant, constitue de ce fait la marque de leur adhésion à l'activité de celui-ci. Toutefois, l'enfant peut acquérir le financement à partir d'un travail préalablement rémunéré ou par emprunt. En définitive, ce financement, de par son caractère léger, est loin de constituer un obstacle pour les travailleurs enfants appartenant même à des familles ou à des ménages à faible revenu.

Les travailleurs enfants qui effectuent une activité d'apprentissage recourent également à un financement, quoique dans certains cas, ce financement ne soit pas nécessaire. Ici, il ne s'agit pas d'un effort financier indispensable pour l'achat de marchandises ou de matériel de travail. Il s'agit plutôt d'une somme forfaitaire d'environ 15 000 FCFA, versée au patron dans les domaines d'activités comme la menuiserie, la tapisserie, l'ébénisterie. Cette somme servirait à opérer des sacrifices et à pratiquer des rituels pour garantir le succès de la formation de l'enfant.

Dans les cas d'apprentissage de couture ou de coiffure, c'est plutôt une somme d'environ 5000 FCFA que l'on verse mensuellement au patron ou à la patronne pour payer la formation de l'enfant. Mais comme le tableau l'indique, dans certains cas, ce financement n'est pas nécessaire. Cela s'explique souvent par

l'existence d'une relation d'amitié, de parenté ou d'affinité entre le travailleur enfant ou ses parents et son patron. Dans ces conditions, l'enfant est admis à l'apprentissage sans rien payer en contrepartie.

L'activité une fois choisie et financée ou non, l'enfant est amené à l'exercer en un lieu fixe ou en se déplaçant d'un endroit à un autre. Cela nous amène à parler de sa mobilité.

1.2.3 La mobilité de l'activité

La majorité des travailleurs enfants, à l'exception des apprentis, exercent une activité ambulante. Il s'agit de se déplacer, notamment à pied, d'une localité à une autre relativement proche (par exemple de Koumassi à Marcory ou de Marcory à Treichville et vice versa), d'un point de vente à un autre (d'un carrefour stratégique à un autre, ou sur le même carrefour d'un côté de la route à l'autre), ou dans les principales rues d'une même localité avec la marchandise ou avec le matériel de travail. Toutefois, certains travailleurs enfants employés, vendeurs de jus, se déplacent à bicyclette ou avec des charrettes.



Un travailleur enfant indépendant non élève et vendeur de lotus (16 ans) se déplaçant d'un côté de la route à l'autre avec sa marchandise sur le bras.
Abidjan, Carrefour SOLIBRA, 18.4.06

Photo: Walter KRA

Généralement, le travail consiste à parcourir les principales artères, à fréquenter les alentours ou l'intérieur des marchés ainsi que les endroits publics (terrains de sport, cinémas, « maquis », etc.) et les carrefours stratégiques. Pour ce dernier cas, le carrefour de la SOLIBRA situé à l'intersection des communes de Treichville et de Marcory, le grand carrefour de Koumassi ainsi que le carrefour de l'ex-restaurant « La Bâche bleue » dans la même commune, le carrefour « Siporex » de Yopougon et le rond-point d'Abobo sont de principaux carrefours de grande fréquentation.

Le travailleur enfant vendeur de jus de fruit ou de crème, part généralement du magasin de livraison avec la marchandise contenue dans une charrette ou dans un thermos en bandoulière. Il sillonne d'abord les lieux publics et endroits susmentionnés. Ensuite, selon que l'écoulement de la marchandise est lent ou rapide, il choisit d'explorer d'autres sites dans une localité plus proche ou de rester sur place pour poursuivre la vente. S'il arrive que le travailleur enfant découvre un lieu public où le produit est très prisé, alors il s'y familiarise en le fréquentant régulièrement. Et ce, jusqu'à ce que la concurrence ou la baisse des achats le conduisent à s'en détourner.

Le travailleur enfant vendeur d'eau « awadji », à l'opposée, se fait livrer la marchandise sur son lieu de vente. De même, il se fait livrer des glaçons ou s'en procure dans les environs. La marchandise et les glaçons sont ensuite déposés les uns sur les autres dans un thermos ou à défaut, dans un grand récipient jusqu'à ce que l'eau devienne glacée. Alors peut commencer la vente qui consiste, non à déplacer le thermos ou le récipient jugé trop lourd, mais à se déplacer avec les sachets d'eau par paquets de 5, 10 ou 15. La bonne marche de la vente d'eau est fonction de la température ambiante. Plus elle est caniculaire, plus les sachets d'eau s'écoulent rapidement et plus les bénéfices augmentent.

Quant à la vente d'aliments, elle obéit au même principe de déplacement et d'exploration des sites que la vente de jus. A la différence de celle-ci, la vente d'aliments amène le travailleur enfant à partir de la maison avec la marchandise

soigneusement rangée dans un récipient ou sur un éventaire adapté, accompagnée des accessoires de vente. Ici, l'augmentation des ventes n'est pas liée à la canicule, mais aux horaires des repas conventionnels (petit déjeuner, déjeuner, goûter, dîner). En somme, aussi bien dans le cas de la vente de jus de fruit, d'eau que des aliments, l'écoulement de la marchandise s'effectue sur toute la journée et quelques fois même dans la soirée.

En ce qui concerne la vente d'articles divers, elle a surtout lieu aux grands carrefours stratégiques dont les plus importants ont été cités dans les lignes qui précèdent. Le nettoyage des pare-brise de véhicules s'effectue également en ces endroits. Les travailleurs enfants exerçant cette activité ne disposent, comme matériel de travail, que d'une raclette lave-vitres et d'un seau commun d'eau mousseuse. La raclette lave-vitres est un outil modeste qui comporte d'un côté une tige de mousse permettant de s'imbiber d'eau, de l'asperger sur le pare-brise et de le laver, et de l'autre une tige de caoutchouc qui joue le rôle d'essuie-glace.

Enfin, il y a l'activité de cirage qui s'exerce beaucoup dans les centres administratifs (notamment dans la commune du Plateau) mais aussi aux alentours des entreprises, des écoles, aux gars d'autobus, dans les rues et sur les routes très fréquentées par les piétons. Mais la nouvelle politique d'aménagement urbain amorcée par l'équipe municipale du Plateau semble incompatible avec la circulation et l'installation anarchiques des petits cireurs dans les rues de cette localité.

L'activité de cirage qui est désormais soumise à une réglementation rigoureuse de l'occupation du domaine public, semble y avoir baissé d'intensité. Toutefois, grâce à cette réglementation, certains cireurs ont fait de ce travail une activité fixe. Ceux-ci se sont, en effet, rendus propriétaires ou exploitants d'une place acquise officiellement et légalement auprès de la mairie du Plateau comme cela se fait dans d'autres communes.

Contrairement aux vendeurs d'eau, d'aliments, de crème ou de jus de fruit, les petits cirleurs parcourent souvent des distances plus longues à la recherche des clients. Equipés de leur matériel de cirage, ils se font transporter frauduleusement ou à leurs propres frais dans des autobus qui les conduisent de leur lieu d'habitation à une localité éloignée, mais supposée féconde. Ainsi ils passent un temps relativement long sur un site selon l'affluence des clients avant de s'orienter vers d'autres sites.

En général, les activités mobiles sont exercées par les travailleurs enfants indépendants et employés. Néanmoins, quelques travailleurs enfants employés se distinguent par l'exercice d'une activité fixe. Ce sont notamment ceux ou celles qui sont engagés comme domestiques, gérants de « maquis » ou coiffeuses dans un atelier de coiffure.

L'activité fixe est surtout du ressort des travailleurs enfants en apprentissage. Le lieu d'apprentissage est généralement un atelier où l'enfant est admis pour recevoir une formation pratique ou sur le tas. Le scénario quotidien est celui d'un enfant qui apprend le métier en participant directement ou indirectement, selon ses capacités, au procès de production de biens ou de services. Dans la menuiserie par exemple, l'apprenti s'exerce à scier le bois, à poncer les meubles ou à effectuer des courses nécessaires à la réalisation des travaux de fabrication. Chez l'apprenti couturier, le travail consiste à mettre les boutons, faire les ourlets, découper et même à coudre.

Ces tâches sont considérées aussi bien par le patron, par l'apprenti que par ses parents ou tuteurs seulement comme une activité d'apprentissage et non de production. C'est la principale raison pour laquelle le travailleur enfant en apprentissage n'est pas rémunéré et paye, de surcroît, une somme d'argent pour sa formation. La force et le volume de travail investis dans le processus de fabrication ou dans la prestation de service et dont le produit final porte la marque, ne sont donc pas rétribués.

Au total, selon le statut socioprofessionnel du travailleur enfant et le type d'activité choisie, les pratiques diffèrent. Cependant, toutes les catégories de travailleurs enfants rencontrent des problèmes similaires quelle que soit l'activité. Parmi les plus récurrents, on peut retenir les démêlés avec les gardes municipaux ou les agents de police. Ceux-ci les dépossèdent souvent de leurs matériels ou de leurs marchandises pour cause d'occupation illégale du domaine public ou de commerce illicite. Un autre problème concerne le mécontentement, voire les propos injurieux et humiliants de certains clients, insatisfaits du service rendu, du bien fabriqué ou de la marchandise vendue.

Il existe également des risques permanents auxquels sont exposés consciemment ou non les travailleurs enfants (blessures, maladies, agressions, accidents, etc.). Le cas le plus frappant de risque d'accident consciemment perçu et mesuré, a été rapporté par un travailleur enfant âgé de 17 ans et exerçant une activité de vente d'articles divers. Ce jeune garçon déscolarisé de l'école primaire coranique et issu d'un ménage à revenu faible, a intégré de son propre gré le marché du travail où il jouit d'une expérience professionnelle de moins d'un an. Il a été cogné un jour par un véhicule alors qu'il exerçait son activité.

Un autre travailleur enfant répondant à des caractéristiques sociales presque semblables, nous a fait part de sa réticence voire de son refus d'aller exercer son activité sur le boulevard Valérie Giscard d'Estaing pendant les périodes de fête. En fait, il estime que l'intensification du trafic routier en ces périodes augmente le risque de se faire renverser par un véhicule.

Mais au-delà des risques dont l'intensité varie d'une activité à une autre, la rémunération des enfants constitue une importante source de motivation au travail.

1.2.4 La rémunération de l'activité

Au chapitre de la rémunération des travailleurs enfants, la principale tendance est la rémunération moyenne. Celle-ci se caractérise par un gain

journalier compris entre 1000 et 2000 FCFA. En d'autres termes, la majorité des travailleurs enfants interrogés gagnent entre 1000 et 2000 FCFA par jour. La deuxième grande tendance est la rémunération élevée qui implique un gain journalier supérieur ou égal à 2000 FCFA. Il y a ensuite la frange des travailleurs enfants non rémunérés qui, officiellement, ne perçoivent pas de salaire pour le travail accompli. Enfin, la tendance la moins importante concerne la faible rémunération. Cette tendance regroupe les travailleurs enfants dont le revenu journalier est inférieur ou égal à 1000 FCFA.

Chez les travailleurs enfants à rémunération moyenne, les indépendants élèves se distinguent fortement. Ici, le gain est généralement obtenu à partir de l'activité de cirage. Chez les travailleurs enfants indépendants non élèves au contraire, la principale activité qui génère les revenus moyens est la vente d'articles divers. Quant aux travailleurs enfants employés, l'activité de « manager » se présente comme la principale pourvoyeuse de revenus moyens.

Par ailleurs, les tendances fortes de la rémunération élevée se retrouvent essentiellement chez les travailleurs enfants indépendants non élèves et employés. Les premiers se distinguent par la vente d'articles divers, comme principale activité pourvoyeuse de revenus élevés. Les seconds s'investissent plutôt dans la vente de jus de fruit. Cette activité leur permet d'obtenir des gains journaliers élevés. Ces deux tendances s'expliquent fondamentalement par la capacité des travailleurs enfants à renouveler les stocks d'articles ou de marchandises plusieurs fois dans la journée, augmentant ainsi leurs bénéfices.

En dehors de ces tendances, il existe notamment chez les enfants en apprentissage une frange importante de travailleurs non rémunérés. Il convient de rappeler ici que le statut d'apprenti du travailleur enfant est le principal motif de sa non rémunération. Mais doit-on en conclure que l'activité d'apprentissage n'est pas rentable ? Nous répondons par la négative. Les faits montrent, somme toute, que l'apprentissage permet au travailleur enfant de gagner de l'argent à travers les « petits travaux » effectués à son propre compte.

Ces revenus ne sont ni réguliers, ni journaliers. Mais la moyenne de gain obtenu quotidiennement par un apprenti, calculée sur la base de la somme cumulée acquise dans le mois, est comprise entre 250 et 500 FCFA. Cette somme représente donc un gain journalier faible dans la classification des tranches de revenus que nous avons adoptée.

Cependant, la non rémunération ne concerne pas que les travailleurs enfants en apprentissage. Il existe également dans le groupe des travailleurs enfants employés quelques uns qui subissent cette situation. Il s'agit de trois jeunes filles engagées à la fois comme domestiques et vendeuses, dont l'âge varie entre 15 et 17 ans. Elles travaillent chez des tuteurs à qui elles sont liées par la parenté. Ce sont donc des enfants confiés à des parents qui ont la charge de leur assurer un avenir meilleur.

Les activités domestiques et commerciales de ces filles dont deux sont déscolarisées et une analphabète, semblent s'inscrire dans la dynamique de cette quête de réussite sociale. Par conséquent, elles ne sont pas officiellement rémunérées. Elles reçoivent, tout de même, en plus des promesses d'apprentissage d'un métier, d'autres présents en nature ou en espèce. Elles s'adonnent donc à ces activités dans l'espoir d'un lendemain meilleur.

Cela dit, les choix des travailleurs enfants se comprendraient encore davantage à la lumière de la typologie qui suit.

1.2.5 Typologie des choix

Les types de choix retenus à partir de la description qui précède ont conduit à obtenir le tableau ci-dessous.

Tableau n°25 : Typologie des choix des travailleurs enfants

| Catégories de Travailleurs enfants | Indépendants élèves | | Indépendants non élèves | | | En apprentissage | | Employés | | | |
|--|------------------------|----|----------------------------|----|----|---------------------|----|----------|----|----|----|
| | TA | TB | TA | TB | TC | TD | TI | TE | TF | TG | TH |
| Production de biens ou de services | * | | * | | | * | * | * | | | * |
| Commercialisation | | * | | * | * | | | | * | * | |
| Financement nécessaire | * | * | * | * | * | * | | | | | |
| Financement non nécessaire | | | | | | | * | * | * | * | * |
| Activité ambulante | * | * | * | * | * | | | * | * | * | |
| Activité fixe | | | | | | * | * | | | | * |
| Rémunération élevée | | | | | * | | | | * | | |
| Rémunération moyenne | * | * | * | * | | | | * | | | |
| Rémunération faible | | | | | | | | | | * | * |
| Activité non rémunérée | | | | | | * | * | | | | |

Nb : tableau à lire seulement à partir des astérisques (*)

Ce tableau présente 9 types d'activités choisies et exercées par les travailleurs enfants interrogés. Etiquetés de A à I par ordre d'importance, ces différents types de choix se distinguent l'un de l'autre par une combinaison spécifique des caractéristiques des activités.

- Le type A (TA) est celui des choix d'activités de production de biens ou de services à financement nécessaire et ambulantes, assorties d'une rémunération moyenne.

- ▣ Le type B (TB) regroupe les choix d'activités de commercialisation à financement nécessaire et ambulantes, sanctionnées par une rémunération moyenne.
- ▣ Dans le type C (TC), on retrouve les choix d'activités de commercialisation à financement nécessaire et ambulantes avec à la clé, une rémunération élevée.
- ▣ Le type D (TD) renferme les choix d'activités de production de biens ou de services à financement nécessaire et fixes, mais non rémunérées.
- ▣ Le type E (TE) est celui des choix d'activités de production de biens ou de services à financement non nécessaire, ambulantes et sanctionnées par une rémunération moyenne.
- ▣ Dans le type F (TF), on enregistre les choix d'activités de commercialisation à financement non nécessaire, ambulantes avec une rémunération élevée.
- ▣ Le type G (TG) regroupe les choix d'activités de commercialisation à financement non nécessaire, ambulantes et vouées à une rémunération faible.
- ▣ Au niveau de type H (TH), les choix concernent les activités de production de biens ou de services à financement non nécessaire, fixes et faiblement rémunérées.
- ▣ Enfin le type I (TI) rassemble les activités de production de biens ou de services à financement non nécessaire, fixes et non rémunérées.

Les types A et B sont surtout concentrés chez les travailleurs enfants indépendants. La catégorie des travailleurs enfants employés regroupe à elle seule 4 types de choix, contrairement aux autres catégories qui en regroupent 2 ou 3. Le

tableau indique également que plusieurs caractéristiques militent à la fois en faveur du choix d'une activité par le travailleur enfant et de son maintien dans celle-ci.

Parmi ces caractéristiques, la plus fréquente semble être le caractère ambulante des activités exercées, tandis que les moins fréquentes sont l'absence de rémunération, la faible rémunération et la rémunération élevée.

Les aspirations et croyances des travailleurs enfants conduisent certes à des choix logiques, mais également à des comportements susceptibles de les traduire et de les satisfaire. Ce sont ces comportements que nous allons à présent nous atteler à analyser.

1.3 Les comportements des travailleurs enfants

Les comportements des travailleurs enfants s'articulent autour de 4 variables que sont : la fréquence de travail, le temps de travail, le mode de gestion des revenus et l'attitude face aux problèmes.

Tableau n°26 : Distribution des variables relatives aux comportements des travailleurs enfants

| Variables relatives aux comportements | Fréquence de travail | | | Temps de travail | | | Mode de gestion des revenus | | | Attitude face aux problèmes | | | |
|---------------------------------------|----------------------|-----------|--------|------------------|----|----|-----------------------------|----|----|-----------------------------|-----|-----|-----|
| | Qt | 1 à 2 j/s | Qt Vac | Tlg | Lg | My | Ep | Up | Uf | Rvj | Ram | Pr° | Aut |
| Indépendants élèves | 01 | 12 | 13 | 06 | 09 | 06 | 20 | 20 | 14 | 00 | 12 | 03 | 05 |
| Indépendants non élèves | 35 | 00 | 00 | 18 | 15 | 02 | 35 | 35 | 26 | 00 | 20 | 08 | 07 |
| En apprentissage | 16 | 00 | 00 | 08 | 08 | 00 | 11 | 16 | 04 | 00 | 12 | 02 | 02 |
| Employés | 29 | 00 | 00 | 09 | 19 | 00 | 28 | 28 | 13 | 00 | 18 | 08 | 03 |
| Total | 81 | 12 | 13 | 41 | 51 | 08 | 94 | 99 | 57 | 00 | 62 | 21 | 17 |

Nb : Temps de travail très long : plus de 10 heures de travail par jour

Temps de travail long : 8 à 10 heures de travail par jour

Temps de travail moyen : moins de 8 heures de travail par jour

1.3.1 La fréquence de travail

De ce tableau, il ressort que la majorité des travailleurs enfants exercent quotidiennement leurs activités. Aussi bien chez les travailleurs enfants indépendants non élèves, en apprentissage qu'employés, tous adoptent ce comportement. Quoique certains d'entre eux s'adonnent à une activité secondaire (formation au football, cours du soir), ceux-ci dégagent toujours le temps nécessaire à la réalisation de l'activité principale. En clair, pour ces trois catégories de travailleurs enfants, il n'existe aucun obstacle majeur qui les empêche de vaquer à leurs activités quotidiennes.

A l'exception de ces derniers, les travailleurs enfants indépendants élèves exercent plutôt leurs activités soit durant un à deux jours dans la semaine, soit quotidiennement pendant les vacances scolaires. Toutefois, les tendances telles que présentées indiquent que certains d'entre eux exploitent les deux possibilités.

En période d'année scolaire, ils travaillent un à deux jours dans la semaine et pendant les vacances scolaires, tous les jours de la semaine. Seulement un parmi eux s'adonne à une activité quotidienne au cours de l'année scolaire.

En ce qui concerne ceux qui travaillent un à deux jours dans la semaine, plusieurs cas se présentent selon que le travailleur enfant est de niveau primaire ou secondaire. Chez les écoliers, certains travaillent souvent le mercredi (jour officiel de repos) et un jour du week-end (notamment le samedi). D'autres par contre, se limitent à une seule journée (mercredi ou samedi) l'autre journée étant réservée aux études.

Chez les travailleurs enfants du secondaire, l'on enregistre ceux qui travaillent seulement pendant la journée de repos que leur confèrent leurs emplois du temps. Cette journée diffère d'un élève à un autre et se situe dans l'intervalle du lundi au vendredi. D'autres enfants ajoutent à cette journée une autre (samedi ou dimanche). D'autres encore se contentent de travailler exclusivement le week-end (samedi et/ou dimanche). La majorité des enfants qui travaillent un à deux jours dans la semaine affirment se consacrer à leurs études ou à l'apprentissage de leurs leçons au soir de la journée de travail.

Quant à ceux qui travaillent quotidiennement pendant les vacances scolaires, ils s'occupent ainsi pour éviter l'ennui et le vice. Certains parmi eux sont encouragés par leurs parents ou tuteurs. Ces derniers considèrent les vacances scolaires comme une période propice à l'exercice d'une activité infantile en vue de générer des revenus pour préparer la rentrée scolaire de l'enfant. Cette période est d'autant plus favorable que l'enfant est dispensé, pendant plus de deux mois, des obligations académiques.

D'autres sont motivés par leurs pairs qui les entraînent dans de petites activités, susceptibles de leur procurer quelques revenus. Ainsi, se familiarisant à ces activités, ils y prennent goût et en font la principale activité des vacances. D'autres encore, sacrifiant à une habitude, s'investissent dès la fin de l'année

scolaire, dans une activité familiale dont ils ont acquis l'expérience au fil des vacances.

Le seul cas d'enfant qui, en dépit de son statut d'élève, s'adonne à une activité quotidienne pendant l'année scolaire, est celui d'un travailleur indépendant élève âgé de 17 ans, qui comptabilise plus de 10 ans d'expérience professionnelle et qui est inscrit en classe de 4^{ème}. Appartenant à une famille au revenu faible et contrairement à la tendance générale, il travaille presque tous les jours, exploitant les opportunités de temps libre que lui offre son emploi du temps scolaire. L'apprentissage de ses leçons se fait la nuit après être rentré de l'école ou du travail.

Ces constats soulèvent des contrastes dignes d'intérêt. D'une part, les élèves ont officiellement droit à des vacances, mais ils utilisent ce temps de vacance et/ou de repos pour exercer une activité lucrative. Dans ce cas, ils préfèrent plutôt se reposer les dimanches et jours fériés. D'autre part, les travailleurs enfants des autres catégories ont droit à des vacances, mais ils n'en jouissent pas. Soit ils refusent de les prendre (c'est le cas des travailleurs enfants indépendants non élèves), soit leurs patrons ne les leur donnent pas (c'est le cas des travailleurs enfants en apprentissage et des travailleurs enfants employés). En revanche, certains enfants travaillent même les dimanches et jours fériés.

Quant aux travailleurs enfants en apprentissage, notamment dans le domaine de la coiffure, les jeunes filles ont droit à un jour de repos dans la semaine. Néanmoins, les samedis, dimanches et jours fériés, à cause de l'affluence des clients, elles sont mobilisées pour le travail. Les apprentis menuisiers de leur côté, travaillent généralement du lundi au samedi pour le patron et le dimanche pour eux-mêmes. Donc ils n'ont pratiquement ni vacances, ni jours de repos. Malgré cette situation, la plupart de ceux qui ont été interrogés ont affirmé aimer leur métier et la façon dont ils l'apprennent.

En plus des conduites liées à la fréquence de travail, d'autres comportements sont relatifs au temps de travail.

1.3.2 Le temps de travail

La distribution de la variable relative au temps de travail présente deux grandes tendances. La première et la plus importante concerne la frange des travailleurs enfants qui réalisent un temps de travail long. La seconde est celle des travailleurs enfants dont le temps de travail est très long. Une troisième tendance, beaucoup moins significative que les deux premières, est à souligner. Il s'agit de celle se rapportant au groupe des travailleurs enfants exerçant leurs activités dans un intervalle de temps moyen.

Quand on considère ces tendances par catégorie de travailleurs enfants, elles s'inversent ou s'équilibrent dans certains cas. En effet, chez les travailleurs enfants indépendants non élèves, ceux qui épousent un temps de travail long sont moins nombreux que ceux qui réalisent un temps très long. Par ailleurs, chez les apprentis, il existe autant de travailleurs enfants dans les deux intervalles de temps. Dans cette catégorie de travailleurs enfants, aucun apprenti n'exerce une activité dans un intervalle de temps moyen. Pourtant, chez les indépendants élèves, la frange de travailleurs enfants de temps moyen rivalise avec les autres.

Généralement, les travailleurs enfants se réveillent tôt le matin pour se rendre sur leurs lieux de travail. Ils exercent toute la matinée. Puis, aux environs de midi, ils prennent un temps de repos ou de repas dont la durée est fonction du volume de travail à accomplir ou de l'affluence des clients. Les activités de l'après-midi reprennent autour de 14 heures. Cette structuration standard du temps de travail n'occulte cependant pas les spécificités propres à chaque travailleur enfant ou à chaque activité.

D'un côté, il y a les travailleurs enfants qui commencent le travail autour de 08 heures pour le terminer vers 18 heures, avec le temps de repos ou de repas

inclus. Ceux-là s'inscrivent dans la tranche horaire de 08 à 10 heures de travail par jour (temps de travail long). On y trouve surtout les travailleurs enfants employés, les travailleurs enfants indépendants élèves et dans une certaine mesure, les apprentis.

D'un autre côté, nous avons les travailleurs enfants qui démarrent leurs activités avant 07 heures et l'achèvent après 19 heures avec ou sans temps de repos. Ici, on se situe dans le cas des travailleurs enfants appartenant à l'intervalle ouvert de plus de 10 heures de travail par jour. C'est principalement le lot des travailleurs enfants indépendants non élèves et des travailleurs enfants en apprentissage.

Les travailleurs enfants qui réalisent un temps de travail très long sont essentiellement animés par le souci de maximiser leur gain journalier. Selon la nature de l'activité, le rythme d'écoulement de la marchandise et l'affluence de la clientèle, ils choisissent de persévérer dans la vente et la recherche de clients ou de renouveler les stocks en vue de maximiser leurs revenus.

Mais cette logique d'action est nuancée chez les travailleurs enfants en apprentissage. L'apprenti, en effet, ne rallonge pas son temps de travail (ce n'est d'ailleurs pas lui qui fixe les horaires de travail, mais le patron) pour accroître ses gains. Il le fait surtout pour respecter la volonté du patron ou améliorer ses performances.

Toutefois, dans le domaine de la menuiserie, il existe une justification supplémentaire. Etant donné que le travailleur enfant dispose de la journée du dimanche pour se consacrer à ses propres travaux, il allonge son temps de travail au cours de cette journée. L'objectif ainsi visé est de fabriquer le maximum de meubles dont la commercialisation lui rapporte autant de revenus.

Chez les travailleurs enfants élèves, certains ont un temps de travail très long pour les raisons que nous avons évoquées précédemment. Mais d'autres préfèrent

plutôt réaliser un temps de travail relativement long ou moyen. Ils sont d'ailleurs les plus nombreux. La plupart de ceux qui se trouvent dans cette situation s'investissent, après le travail, dans des activités studieuses. En fait, ils limitent leur temps de travail pour pouvoir en consacrer suffisamment à « l'apprentissage des leçons ». En clair, à côté du souci de travail ou de gain pécuniaire, existe celui de la réussite scolaire.

Cette situation est quelque peu différente dans les trois autres catégories de travailleurs enfants. La majorité d'entre eux réalisent un temps de travail long. Les travailleurs enfants s'inscrivant dans un intervalle de temps moyen sont rares. Chez les travailleurs enfants en apprentissage et employés, cet intervalle n'existe pratiquement pas. Cela s'explique respectivement par les horaires de travail en vigueur dans les ateliers et par le risque de réduction du gain journalier.

Mais deux cas de temps de travail moyen ont été relevés chez les indépendants non élèves. Le premier cas est celui d'une vendeuse qui prépare une certaine quantité d'aliments (patate) qu'elle réussit à écouler quotidiennement entre 9 heures et 15 heures. Dans le second cas, il s'agit d'un petit cireur qui ne semble pas physiquement aguerri pour travailler plus de 8 heures par jour. On en conclut que les travailleurs enfants autres que les indépendants élèves, préfèrent, dans l'ensemble, un temps de travail long ou très long à un temps de travail moyen.

Nous avons successivement analysé la fréquence et le temps de travail des enquêtés. Que peut-on dire à présent du mode de gestion de leurs revenus ?

1.3.3 Le mode de gestion des revenus

Dans le cadre de la gestion des revenus, plus de la moitié des travailleurs enfants interrogés combinent à la fois les trois comportements que sont : épargner les revenus, l'utiliser pour des besoins personnels, l'utiliser pour les besoins de la famille ou du ménage. Cette tendance est beaucoup plus accentuée chez les travailleurs enfants indépendants élèves que chez les autres.

Le couple « épargne/utilisation des revenus à des fins personnelles » représente la tendance la plus importante de cette gestion. Il est cependant rare de trouver des travailleurs enfants qui utilisent exclusivement leurs revenus pour assouvir leurs propres besoins au détriment de l'épargne, de la famille ou du ménage.

Ces tendances se confirment spécifiquement dans chaque catégorie de travailleurs enfants, à l'exception de celle des travailleurs enfants en apprentissage. Dans cette catégorie en effet, les travailleurs enfants qui combinent les trois comportements, constituent un groupe restreint. De plus, on y trouve, contrairement aux autres catégories, des travailleurs enfants utilisant uniquement leurs gains pour la satisfaction des besoins personnels. Ceux-là ne procèdent ni à l'épargne, ni au partage des revenus avec le groupe social d'appartenance.

L'épargne des revenus des travailleurs enfants épouse diverses formes. La première forme et la plus fréquente est celle où le travailleur enfant garde lui-même ses revenus (notamment dans une tirelire). La deuxième forme est celle où l'enfant, volontairement ou à sa demande, confie son gain à un parent ou tuteur. La troisième consiste pour l'enfant à confier l'argent à une tierce personne dont il paye les services à hauteur d'un certain pourcentage.

Enfin, il existe une quatrième forme où le travailleur enfant souscrit à un système de tontine dans lequel il place régulièrement une partie de ses revenus. Certains travailleurs enfants recourent cependant à la fois à plusieurs de ces formes d'épargne.

Dans toutes les formes d'épargne (excepté celle où le travailleur enfant garde lui-même son argent), la base de la coopération est la confiance. En ce qui concerne la tontine ou le fait de confier l'argent à une tierce personne, la coopération fonctionne sur la base d'un contrat tacite sans fondement juridique. Par ailleurs, lorsque le travailleur enfant confie l'argent à son parent ou tuteur, il pense accomplir un acte d'humilité ou d'obéissance vis-à-vis de celui-ci. Pour lui, son

argent est ainsi en sécurité avec la garantie d'une utilisation rationnelle et minutieuse.

Cependant, dans tous les cas de figures, il existe des risques dont le travailleur enfant a pu avoir conscience soit par expérience, soit par témoignage, soit encore par voie de conseil. Il nous a été rapporté en effet des cas où le travailleur enfant a été victime de vol au domicile familial. D'autres situations font état de l'utilisation abusive des revenus par le parent ou tuteur en charge de l'épargne de l'enfant, contre ou sans son avis. En outre, dans un cas de tontine et d'épargne par une tierce, l'argent cotisé et économisé a été détourné.

Généralement, l'argent épargné par les travailleurs enfants est destiné à plusieurs fins. Outre la satisfaction des besoins personnels ou familiaux immédiats, d'autres objectifs sous-tendent l'épargne. Il s'agit notamment de constituer un fonds suffisant pour : (i) passer le permis de conduire ; (ii) payer une formation (petit métier, football, cours du soir, études) ; (iii) voyager (aller en aventure à l'Etranger) ; (iv) créer une activité plus « digne » et plus lucrative ; (v) renforcer le matériel de travail ; (vi) préparer un concours.

La plupart des travailleurs enfants économisent donc de l'argent pour réaliser un projet à court, à moyen ou à long terme.

En ce qui concerne les besoins personnels et familiaux, très souvent, la somme d'argent que l'enfant dépense est retirée du gain journalier avant épargne. En d'autres termes, le revenu quotidien du travailleur enfant est généralement divisé en deux parts, égales ou inégales selon les besoins du moment. Une part est réservée à l'épargne tandis que l'autre est utilisée pour couvrir les frais engendrés par les besoins ci-dessus.

Les besoins personnels immédiats les plus récurrents sont : l'achat de vêtements, de nourriture (notamment à l'école ou sur le lieu de travail), de produits cosmétiques (cas des jeunes filles), de quelques articles scolaires (cas des élèves).

Dans le cadre de la famille, ces besoins sont quelques fois satisfaits au profit d'un membre (frère ou sœur du travailleur enfant). Mais au-delà de ces besoins, les revenus du travailleur enfant servent également à compléter le revenu du ménage, à faire face aux besoins de santé, à octroyer des prêts ou à faire des cadeaux aux parents ou tuteurs.

A propos de l'utilisation des revenus pour les besoins de la famille ou du ménage, la tendance est très faible chez les travailleurs enfants en apprentissage. Ces derniers n'étant pas rémunérés du fait de leur statut d'apprentis, il leur est difficile voire impossible de trouver les moyens pour aider la famille. Même les revenus qu'ils tirent de leurs propres petits travaux ne semblent pas suffisants pour couvrir à la fois leurs besoins personnels, épargner et faire face aux besoins familiaux.

Néanmoins, les travailleurs enfants en apprentissage tout comme ceux des autres catégories, font preuve de beaucoup de tact face aux problèmes rencontrés dans l'exercice de leurs activités.

1.3.4 L'attitude face aux problèmes

Les travailleurs enfants, dans l'exercice de leurs activités, se heurtent à des problèmes que nous avons pris le soin d'énumérer plus haut. La résolution de ces problèmes se fait de plusieurs manières. La plus prisée reste le règlement à l'amiable. La majorité des travailleurs enfants optent pour cette solution. Il existe aussi une frange non négligeable qui, devant les difficultés, préfère s'abstenir de réagir.

Une troisième tendance regroupe les travailleurs enfants qui recourent à des solutions autres que les deux précitées, tandis qu'aucun d'entre eux ne choisit le règlement par voie judiciaire. Ce constat est pratiquement le même lorsqu'on considère chaque catégorie de travailleurs enfants. Toutefois, chez les travailleurs enfants indépendants élèves, la tendance s'inverse entre les indicateurs « pas de

réaction » et « autre » alors qu'elle s'équilibre chez les travailleurs enfants en apprentissage.

Le règlement des problèmes à l'amiable consiste essentiellement à présenter des excuses à un client ou à recevoir des excuses venant de lui à la suite d'une querelle ou d'un malentendu. L'objectif visé est de ne pas rompre définitivement le lien avec ce client et surtout d'« éviter les problèmes ». Cette situation se rencontre souvent chez les travailleurs enfants en apprentissage.

Il peut aussi arriver que la marchandise ou le matériel de travail de l'enfant soit confisqué notamment par les agents de la police municipale. Dans ce cas, l'enfant, pour reprendre sa marchandise, s'excuse l'agent en plus des excuses qu'il lui présente directement ou par personne interposée. Toutefois, dans certains cas, du reste rares, l'enfant réussit à reprendre la marchandise ou le matériel à la suite de simples excuses. Ces cas se vivent surtout chez les travailleurs enfants indépendants et quelques fois, chez les travailleurs enfants employés.

Le règlement des problèmes à l'amiable est privilégié pour son efficacité. Il évite non seulement au conflit de dégénérer, mais il aboutit souvent quand il est mené avec doigté. L'enfant peut ainsi disposer à nouveau de sa marchandise ou de son matériel pour poursuivre son activité. Et ce, d'autant que celle-ci lui rapportera certainement plus que ce qu'il aura dépensé pour résoudre le problème. La possibilité de résoudre les problèmes à l'amiable met en confiance le travailleur enfant, qui la considère et l'adopte comme l'une des meilleures solutions aux problèmes rencontrés.

A l'opposée du règlement à l'amiable, il existe une autre voie de recours dans la résolution des problèmes. Celle-ci se traduit par l'absence de réaction de la part des travailleurs enfants qui subissent des actes de violence (insultes de la part des clients, agressions) et d'injustice (crédits impayés, provocations) ou qui vivent des expériences malheureuses (perte de marchandises ou de revenus). L'absence

de réaction s'apparente à un comportement de passivité qui consiste à s'abstenir volontairement d'affronter le problème ou le danger.

Cette attitude de passivité est adoptée sous prétexte qu'il faut soit « laisser le temps régler le problème », soit « s'en remettre à Dieu », soit encore éviter de s'engager dans une procédure qui n'aboutira pas. Dans les trois cas, le travailleur enfant, conscient que les rapports de forces ne sont pas en sa faveur, préfère abdiquer. Ce genre de travailleurs enfants se rencontre surtout chez les indépendants et les employés.

Contrairement aux travailleurs enfants qui refusent de réagir face aux problèmes et à ceux qui privilégient le règlement à l'amiable, un troisième groupe de travailleurs enfants abordent les problèmes autrement. Parmi eux, il y en a qui, devant les difficultés ou les conflits, préfèrent s'armer de courage, de prudence ou de persévérance. D'autres optent plutôt pour la bagarre ou pour le rattrapage progressif du retard ou de la perte subie.

Au total, quelles que soient les différences qui les distinguent dans leurs façons d'aborder les problèmes rencontrés, tous les travailleurs enfants ont en commun de se détourner de la résolution par voie judiciaire. Aucun des enfants interrogés n'a affirmé avoir saisi la police ou la justice pour la résolution d'un problème quelconque. Cela semble être liée à l'ignorance des procédures judiciaires et à la crainte de s'embourber dans des processus légaux ou juridiques qui pourraient leur causer plus de mal que de bien.

A présent, attelons-nous à dégager les principaux types de comportements adoptés par les travailleurs enfants interrogés.

1.3.5 Typologie des comportements

Sept types de comportements ont été retenus comme les plus récurrents chez les travailleurs enfants enquêtés.

Tableau n°27 : Les types de comportements des travailleurs enfants

| Catégories de Travailleurs enfants Comportements | Indépendants élèves | | | Indépen- dants non élèves | | En apprentis- sage | | Employés | |
|---|------------------------|----|----|---------------------------------|----|-----------------------|----|----------|----|
| | TG | TE | TF | TC | TA | TD | TB | TB | TA |
| Travaille 1 à 2 jours dans la semaine | * | * | * | | | | | | |
| Activité quotidienne pendant les vacances | * | * | * | | | | | | |
| Activité quotidienne | | | | * | * | * | * | * | * |
| Temps de travail très long | * | | | * | | * | | | |
| Temps de travail long | | * | | | * | | * | * | * |
| Temps de travail moyen | | | * | | | | | | |
| Règlement des problèmes à l'amiable | * | * | * | * | * | * | * | * | * |
| Epargne des revenus | * | * | * | * | * | * | * | * | * |
| Utilisation personnelle des revenus | * | * | * | * | * | * | * | * | * |
| Utilisation des revenus pour la famille | * | * | * | * | * | | | | * |

Nb : la lecture du tableau se fait à partir des astérisques (*)

Le tableau ci-dessus expose 7 types de comportements chez les travailleurs enfants. Etiquetés de A à G par ordre d'importance, ces différents types dont les deux premiers se distinguent largement des autres, se présentent chacun comme une combinaison spécifique de plusieurs comportements.

- ▣ Le premier type, c'est-à-dire le type A (TA) est celui des enfants qui travaillent quotidiennement dans un intervalle de temps long en prenant le soin de régler les problèmes rencontrés à l'amiable. En ce qui concerne la

gestion des revenus, ils en épargnent une partie et utilisent l'autre partie tant pour la satisfaction des besoins personnels que familiaux.

- ▣ Le type B (TB) regroupe les travailleurs enfants adoptant les mêmes comportements que ceux du type A à l'exception de la gestion des revenus qui se limite à l'épargne et à une utilisation personnelle.
- ▣ Dans le cas du type C (TC), on retrouve les mêmes comportements que dans le type A. Mais ici le temps de travail est très long.
- ▣ Le type D (TD) partage des comportements semblables à ceux du type C, sauf que dans ce type, la gestion des revenus se restreint à l'épargne et à l'utilisation personnelle.
- ▣ Dans le type E (TE), on retrouve également l'exercice des activités dans un intervalle de temps long, le règlement des problèmes à l'amiable ainsi que l'épargne, l'utilisation personnelle et familiale des revenus. La différence entre ce type et les types précédents se perçoit surtout au niveau de la fréquence de travail. Les travailleurs enfants appartenant au type E, du fait de leur statut d'élèves, travaillent un à deux jours dans la semaine et quotidiennement pendant les vacances scolaires.
- ▣ Ceux du type F (TF) sont soumis à la même fréquence de travail, mais se distinguent des travailleurs enfants du type E par un temps de travail moyen, tandis que les travailleurs enfants du type G (TG) se démarquent des deux précédents types par un temps de travail très long.

Comme on le constate, le type A constitue la tendance la plus forte, tandis que le type G en constitue la plus faible. Quand on considère les comportements individuellement, on remarque que tous les travailleurs enfants pris en compte dans la typologie règlent leurs problèmes à l'amiable. De même, une frange majoritaire de travailleurs enfants exerce au quotidien. Du point de vue de la combinaison des

comportements, les travailleurs enfants épargnent, pour la plupart, leurs gains et en utilisent aussi bien pour satisfaire les besoins personnels que familiaux.

Par ailleurs, l'on ne retrouve pas différents types de comportements dans toutes les catégories de travailleurs enfants. Ainsi, le type C est surtout présent chez les travailleurs enfants indépendants non élèves, le type D chez les travailleurs enfants en apprentissage et les types E, F et G dans la catégorie des indépendants élèves. Au sein de cette dernière catégorie, les travailleurs enfants ont en commun la fréquence de travail et le mode de gestion des revenus. Enfin, de tous les 7 types de comportements, seul le type F comporte l'indicateur « temps de travail moyen ».

C'est sur cette typologie des comportements que s'achève la présentation des résultats relatifs à l'action du travailleur enfant. A présent, intéressons-nous aux résultats portant sur les contraintes auxquelles est soumise l'action.

2. Les résultats relatifs aux contraintes de l'action

Les résultats relatifs aux contraintes de l'action s'articulent autour de quatre points essentiels : les conditions sociohistoriques du travail, l'environnement familial, l'environnement professionnel et les ressources de l'enfant.

2.1 Les conditions socio-historiques du travail des enfants

L'exercice d'une activité économique par l'enfant ne naît pas du néant. Il est lié à certains faits sociohistoriques qu'il convient d'analyser à la lumière du tableau ci-dessous.

Tableau n°28 : Distribution des variables relatives aux conditions sociohistoriques du travail des enfants

| Conditions sociohistoriques Catégories de travailleurs enfants | Conditions de vie sociales | | Situation scolaire | | | Influence des parents ou tuteurs | | Influence des pairs | |
|---|----------------------------|----|--------------------|-------|----|----------------------------------|-----|---------------------|-----|
| | Préc | Cf | Sco | Désco | Js | Oui | Non | oui | non |
| Indépendants élèves | 19 | 1 | 20 | | | 3 | 17 | 12 | 8 |
| Indépendants non élèves | 33 | 2 | | 30 | 5 | 16 | 19 | 12 | 23 |
| En apprentissage | 14 | 2 | 1 | 13 | 2 | 6 | 10 | 2 | 14 |
| Employés | 27 | 2 | 4 | 22 | 3 | 12 | 17 | 8 | 21 |
| Total | 93 | 7 | 25 | 65 | 10 | 37 | 63 | 34 | 66 |

2.1.1 Les conditions de vie sociales des enfants

Le tableau indique que la tendance dominante est celle des travailleurs enfants vivant dans des conditions sociales précaires. Même si la plupart des enfants interrogés affirment manger trois fois par jour, une frange tout aussi importante est soumise à une précarité des conditions de santé, de logement, de scolarisation (pour ceux qui fréquentent une école) et de la profession des parents ou tuteurs (retraités, maçons, menuisiers, cuisiniers, chauffeurs, tresseuses, couturiers, peintres, mécaniciens, paysans, blanchisseurs, vigils, marabouts, transporteurs, ferrailleurs, pâtisseries, commerçants, manœuvres, chômeurs, ménagères).

Il existe une autre tendance beaucoup moins considérable que la précédente, mais, du reste, très significative. Il s'agit de quelques travailleurs enfants entourés d'un minimum de confort socio-économique. L'enquête a pu révéler que parmi les travailleurs enfants, certains bénéficient de la satisfaction entière de leurs besoins élémentaires. Et ce, grâce à la stabilité professionnelle dont jouissent leurs parents ou tuteurs et à un revenu familial moyen ou élevé.

Ces constats confirment, au demeurant, que le travail des enfants n'est pas une conséquence exclusive de la pauvreté. Tout de même, les faits montrent clairement que la majorité des enquêtés vivent dans un contexte de pauvreté plus ou moins accentuée. Au nombre de ceux-ci, des enfants « déplacés de guerre »¹ qui, séparés de leurs parents biologiques à cause de la guerre, se retrouvent à Abidjan chez un membre de la famille élargie (frère, oncle, tante, cousin, beaux-parents) dont la situation sociale n'est guère reluisante.

Au-delà des « déplacés de guerre », il existe des travailleurs enfants orphelins de père et/ou de mère ou des travailleurs enfants abandonnés. Dans le cas où les deux parents biologiques sont décédés ou absents, l'enfant est généralement récupéré par ou confié à un membre de la famille (grand-mère, oncle, tante, frère, sœur). Sa prise en charge et son éducation relèvent du devoir de celui-ci. Mais souvent, du fait des difficultés socio-économiques, l'enfant n'est pas toujours à l'abri des besoins les plus élémentaires.

Il peut arriver que l'enfant abandonné ou orphelin soit livré à lui-même. Le cas le plus extrême à cet effet, est celui d'un travailleur enfant employé qui, à la suite de la séparation des parents, s'est retrouvé seul avec, à sa charge, deux frères cadets dont l'un est travailleur et l'autre élève. Cet enquêté a affirmé subvenir à ses propres besoins ainsi qu'à ceux de ses frères grâce aux revenus tirés de son travail et à une aide substantielle offerte par une tante.

Un autre cas tout aussi digne d'intérêt mérite d'être rapporté bien que ne s'apparentant pas au précédent. Il s'agit d'une travailleuse de 17 ans indépendante non élève qui a volontairement, mais avec leur consentement, quitté ses parents biologiques domiciliés à Bondoukou (dans le nord-est de la Côte d'Ivoire) pour s'installer chez une amie à Abidjan en vue d'exercer une activité. Les conditions de vie socio-économiques de cette travailleuse enfant sont précaires avec un faible revenu parental et un logement modeste dans un quartier populaire.

¹ « Déplacés de guerre » : personnes se déplaçant d'une localité à une autre du fait de la guerre qu'a connue la Côte d'Ivoire à l'occasion des événements du 19 septembre 2002.

Dans certains cas rares, le travailleur enfant est maltraité au sein du ménage ou de la famille. Il ne mange pas à sa faim, ses besoins sanitaires et vestimentaires ne sont pas suffisamment couverts. Il lui arrive même d'être outragé, humilié ou battu fréquemment. Dans ces conditions, l'enfant se voit obligé de faire face à la situation. Il lui incombe, en d'autres termes, de rechercher les moyens de sa survie. Ce genre de cas se rencontre souvent chez les travailleurs enfants vivant avec un tuteur ou avec leur père et leur marâtre.

Les conditions sociohistoriques d'émergence des aspirations des travailleurs enfants impliquent également leur situation scolaire.

2.1.2 La situation scolaire

En ce qui concerne la situation scolaire des travailleurs enfants, on note que la majorité des enquêtés est déscolarisée. Cette frange couvre toutes les catégories de travailleurs enfants à l'exception des indépendants élèves. Ce sont des jeunes gens qui ont dû interrompre leur cursus scolaire, pour la plupart au niveau primaire, mais dans une proportion non négligeable au niveau secondaire. Bien que la frange la plus importante ait évolué dans le système scolaire classique, certains parmi eux ont plutôt suivi les enseignements de l'école franco-arabe ou coranique. Deux cas singuliers ont toutefois retenu notre attention.

Le premier se rapporte à un travailleur enfant indépendant non élève âgé de 17 ans, de sexe masculin, vivant dans un contexte socio-économique précaire. Ce dernier a d'abord suivi les enseignements à l'école classique jusqu'au CM1. Il a arrêté et s'est ensuite inscrit à l'école coranique où il a passé beaucoup plus de temps.

Le second cas est celui d'un travailleur enfant employé, de sexe masculin, âgé également de 17 ans avec un statut de « déplacé de guerre » et dont les conditions de vie sont tout aussi précaires. A la différence des autres qui semblent avoir arrêté définitivement l'école, ce dernier manifeste l'intention de reprendre les

cours là où il les a arrêtés (en classe de 3^{ème}). Il entend réaliser ce projet à la faveur de la 2^{ème} rentrée prévue en février 2004. Pour lui, il ne s'agit donc pas de quitter l'école, mais d'en suspendre momentanément la fréquentation le temps d'exercer une activité lucrative.

Contrairement aux déscolarisés, un groupe de travailleurs enfants sont régulièrement inscrits dans le cursus scolaire. Ce groupe est constitué en majorité de travailleurs enfants indépendants élèves et dans une moindre mesure, de travailleurs enfants en apprentissage et de travailleurs enfants employés. Les travailleurs enfants indépendants élèves suivent, dans l'ensemble, les enseignements classiques de jour. Mais quelques uns d'entre eux acquièrent leur formation en cours du soir.

Pour les premiers, il s'agit d'aller normalement et régulièrement à l'école les jours ouvrables. Puis, les jours non ouvrables (samedi, dimanche, jours fériés) et les mercredis (jour de repos pour les écoliers) ils peuvent s'adonner à leurs activités lucratives. Pour les seconds, il s'agit plutôt de travailler chaque jour pendant la journée et d'aller à l'école le soir. Dans un cas comme dans l'autre, une stratégie est mise en œuvre par chaque travailleur enfant concerné pour ne pas que le travail compromette les études.

Quelques travailleurs enfants employés et en apprentissage associant travail et école, sont inscrits aux cours du soir. Ils adoptent également une stratégie spécifique pour pouvoir allier avec succès les deux activités.

Relativement à la situation scolaire, les travailleurs enfants les moins en vue sont ceux qui n'ont jamais été scolarisés. C'est la catégorie de ceux qui n'ont fréquenté ni l'école classique, ni l'école franco-arabe, ni même suivi des cours d'alphabétisation. Tous les types de travailleurs enfants sont concernés sauf les indépendants élèves. Mais le fait marquant, c'est que les entretiens avec eux se sont déroulés, à l'instar des autres entretiens, en français.

En dehors de la situation scolaire, que peut-on dire de l'influence des parents ou tuteurs sur le travail des enfants ?

2.1.3 L'influence des parents ou tuteurs

Le tableau relève qu'une partie considérable des travailleurs enfants interrogés n'est pas soumise à l'influence des parents ou tuteurs. En d'autres termes, dans la plupart des cas, la décision de travailler n'est ni parentale, ni tutélaire. Elle n'est pas non plus conseillée ou suggérée par les parents ou tuteurs du travailleur enfant. La non influence des parents ou tuteurs signifie aussi que ce ne sont pas eux qui mettent l'enfant au travail ou qui le lui imposent ou encore l'incitent à s'y maintenir.

Néanmoins, dans un autre cas (le moins prépondérant), le travail de l'enfant porte l'empreinte de l'influence parentale ou tutélaire. Ici, le parent (père, mère, frère aîné, sœur aînée) ou le tuteur (oncle, tante, beaux-parents) exhorte l'enfant à travailler, à « faire comme les autres enfants qui travaillent » ou à faire comme soi-même (cas du frère aîné commerçant qui pousse l'enfant à exercer une activité de vente d'articles). Au besoin et si possible, il lui porte une assistance matérielle, financière ou morale pour l'aider à trouver et à exercer une activité.

A aucun moment de l'enquête, il n'a été donné de constater qu'un travailleur enfant ait été victime d'une obligation au travail au sens des pires formes du travail des enfants (travail forcé ou esclavage de la part des parents, tuteurs ou employeur). Ceux qui ont subi l'influence des parents ou tuteurs se sont, en définitive, adonnés au travail soit parce que cette influence rencontrait leur adhésion, soit pour ne pas leur désobéir.

Toujours est-il qu'ils avaient une marge de liberté qui leur permettait de renoncer tôt ou tard au travail exercé pour un autre travail, d'y renoncer au profit d'une autre voie de réussite sociale ou de se maintenir en activité. L'influence des parents ou tuteurs s'apparente donc à des suggestions ou propositions qui ne se

matérialisent qu'avec l'accord et le consentement de l'enfant. Il en est de même pour l'influence des pairs.

2.1.4 L'influence des pairs

Tout comme dans l'analyse précédente, une composante importante des travailleurs enfants interrogés est soustraite à l'influence des pairs. Cela signifie que l'enfant s'adonne au travail, non parce qu'un ami ou un copain le lui a conseillé ou l'y a encouragé, mais par sa propre volonté. Cependant, cette tendance générale est inversée quand on considère le cas spécifique des travailleurs enfants indépendants élèves. Ici, les travailleurs enfants qui échappent à l'influence des pairs sont en proportion réduite (contrairement aux autres catégories de travailleurs enfants) au profit de ceux qui la subissent. Dans l'ensemble, les travailleurs enfants en proie à l'influence des pairs existent en grand nombre par rapport à ceux qui s'y dérobent.

L'influence des pairs s'exprime souvent de deux manières: de manière verbale et/ou de manière pratique. La forme verbale consiste pour le pair, comme dans le cas de l'influence des parents ou tuteurs, à convaincre l'enfant de travailler en mettant en relief les bienfaits du travail ou en faisant miroiter les beaux avantages y afférents. La forme pratique consiste plutôt à inviter l'enfant à l'accompagner et à l'aider régulièrement dans l'exercice de son activité, avec pour avantage de bénéficier non seulement des retombées immédiates, mais d'acquérir plus tard son autonomie dans le travail. C'est un d'apprentissage par imitation.

Cette description des conditions sociohistoriques d'émergence des aspirations des travailleurs enfants conduit à une opération de typologie telle que présentée dans le tableau qui suit.

2.1.5 Typologie des conditions socio-historiques

Le tableau ci-dessous révèle 5 principaux types de conditions sociohistoriques étiquetés de A à E par ordre d'importance. Chaque type se reconnaît par l'association de plusieurs variables relatives à celles-ci. L'association des variables signifie que la décision de travailler ou de se maintenir au travail est soumise à l'influence de ces conditions selon le type considéré.

Tableau n°29 : Les types de conditions sociohistoriques du travail des enfants

| Catégories de travailleurs enfants | Indépendants élèves | | Indépendants non élèves | | | En apprentissage | | Employés | | |
|--|---------------------|----|-------------------------|----|----|------------------|----|----------|----|----|
| | TE | TC | TA | TB | TD | TD | TB | TD | TB | TA |
| Conditions sociohistoriques du travail | | | | * | | | * | | * | |
| Influence des parents | | | | * | | | * | | * | |
| Influence des pairs | * | | * | | | | | | | * |
| Enfants scolarisés | * | * | | | | | | | | |
| Enfants déscolarisés | | | * | * | * | * | * | * | * | * |
| Conditions sociales précaires | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * |

Nb : le tableau se lit à partir des astérisques (*)

- Le type A (TA) regroupe les enfants dont le travail est influencé par les pairs de même que par la situation de déscolarisés et les conditions sociales précaires.
- Dans le type B (TB) on retrouve les enfants dont le travail, tout comme dans le type A, est lié à la situation de déscolarisés et aux conditions sociales précaires, mais influencé par les parents.

- Le type C (TC) est celui des travailleurs enfants dont l'activité est influencée par les conditions sociales précaires en rapport avec le statut d'élèves.
- Dans le type D (TD) on rencontre les enfants dont le travail subit l'influence de la situation de déscolarisés et des conditions sociales précaires.
- Enfin, le type E (TE) rassemble les travailleurs enfants dont l'activité est influencée par les pairs et par les conditions sociales précaires en rapport avec le statut d'élèves.

Le type A se retrouve essentiellement chez les travailleurs enfants indépendants non élèves et employés. Le type B qui lui succède, existe dans les deux catégories précitées mais s'étend également aux travailleurs enfants en apprentissage. Les travailleurs enfants élèves s'approprient exclusivement les types C et E du fait de l'activité scolaire, leur caractéristique fondamentale. Quant au type D, il est tout aussi répandu que le type B et se rencontre donc dans toutes les catégories de travailleurs enfants excepté les indépendants élèves.

Les cinq (5) types de conditions sociohistoriques énumérés comportent tous la variable « conditions sociales précaires ». Cela signifie que la précarité des conditions de vie des enfants est le plus essentiel des facteurs qui influencent leur mise ou leur maintien au travail. Cette remarque confirme les tendances de l'analyse de la distribution des variables relatives aux conditions sociohistoriques du travail des enfants, analyse faite à la suite du tableau n°28.

De même, les types C et D autorisent à conclure qu'il existe des travailleurs enfants dont le choix ou la décision de travailler échappe à toute forme d'influence externe (influence des parents, des tuteurs ou des pairs). Dans ce cas, le travail de l'enfant dépend exclusivement de sa seule volonté personnelle et non de celle d'une tierce personne. Et ce, nonobstant le fait que l'enfant évolue dans une sphère familiale où il est soumis à l'autorité parentale ou tutélaire.

Après la description et la typologie des conditions sociohistoriques du travail des enfants, consacrons-nous à présent à l'analyse de leur environnement familial.

2.2 L'environnement familial des travailleurs enfants

L'environnement familial des travailleurs enfants se perçoit à travers 4 principales variables que sont : le mode de vie familiale de l'enfant, le type de famille à laquelle il appartient, les relations qu'il entretient avec celle-ci et les revenus du ménage.

Tableau n°30 : Distribution des variables relatives à l'environnement familial des travailleurs enfants

| Variables relatives à l'environnement familial | Mode de vie | | | | Type de famille | | | Relation avec la famille | | | Revenus du ménage | | |
|--|-------------|----|----|-----|-----------------|----|-----|--------------------------|-----|-----|-------------------|-----|------|
| | SI | Ap | At | Aut | Bp | Mp | Aut | Cf | Icf | Aut | Faib | Moy | Elev |
| Catégories de Travailleurs enfants | | | | | | | | | | | | | |
| Indépendants élèves | 00 | 19 | 01 | 00 | 14 | 06 | 00 | 19 | 01 | 00 | 18 | 02 | 00 |
| Indépendants non élèves | 00 | 21 | 14 | 00 | 25 | 10 | 00 | 35 | 00 | 00 | 33 | 02 | 01 |
| En apprentissage | 03 | 06 | 07 | 00 | 07 | 06 | 03 | 12 | 00 | 04 | 11 | 04 | 00 |
| Employés | 01 | 18 | 09 | 01 | 19 | 08 | 02 | 21 | 01 | 07 | 24 | 05 | 00 |
| Total | 04 | 64 | 31 | 01 | 64 | 31 | 05 | 89 | 02 | 11 | 86 | 13 | 01 |

2.2.1 Le mode de vie familiale

L'analyse du mode de vie des travailleurs enfants révèle que la majorité d'entre eux vivent avec leurs parents. Une proportion de travailleurs enfants beaucoup moins importante, mais tout aussi significative, vit chez un tuteur, alors que seulement 04 parmi eux habitent seuls et 01 avec des frères (cadets). En clair, il existe plus de travailleurs enfants vivant chez des parents que chez des tuteurs.

Ces tendances générales correspondent aux tendances spécifiques de chaque catégorie de travailleurs enfants. Une exception est tout de même à relever chez les travailleurs enfants en apprentissage. Dans cette catégorie, la tendance des travailleurs enfants vivant chez leurs parents est moins forte que celle des travailleurs enfants habitant chez des tuteurs.

Les parents dont il est question ici sont les parents biologiques (père et mère) des travailleurs enfants. Quant aux tuteurs, ils peuvent être soit des parents au sens de la famille élargie, soit des frères ou des sœurs du travailleur enfant, soit de tierces personnes. Généralement, l'enfant est confié au tuteur qui est un parent, un allié ou une connaissance privilégiée, chargé d'assurer son avenir. Mais il y a aussi des cas d'enfants abandonnés, généreusement recueillis par un autre membre de la famille.

Il existe un cas, assez rare, où le travailleur enfant vit seul, c'est-à-dire qu'il habite une maison dont il paye lui-même le loyer. Il n'est responsable que devant lui-même et prend en charge ses besoins personnels. Néanmoins, comme cela a été mentionné plus haut, il peut avoir un tuteur ou des parents à qui il recourt en cas de problèmes majeurs. On notera aussi le cas insolite d'un travailleur enfant vivant avec ses deux frères cadets pour qui il représente un tuteur (déjà décrit).

La vie avec les parents ou tuteurs repose sur le principe de la soumission du travailleur enfant à l'autorité parentale ou tutélaire. Cela signifie que les actions, activités et projets du travailleur enfant peuvent être influencés par le père, la mère ou le tuteur légal ou soumis à son appréciation. Et ce, d'autant qu'ils ont à charge l'épanouissement et l'éducation de l'enfant. En effet, il leur incombe d'œuvrer à la satisfaction des besoins de l'enfant et de l'encadrer dans un processus de socialisation, favorable à son intégration et à sa réussite sociale. Le travailleur enfant est donc soumis à des normes qui régissent la vie familiale.

Cependant, dans certains cas, l'enfant est obligé de subvenir lui-même, partiellement ou entièrement, à ses besoins. Il lui arrive même souvent de

contribuer, à l'aide de son activité, à la satisfaction des besoins familiaux. Il est opportun de rappeler que la plupart des travailleurs enfants interrogés sont issus de familles ou de ménages à faible revenu.

La faiblesse du revenu du ménage est parfois liée à la présence ou non des deux parents ou tuteurs au sein du foyer. De ce fait, le mode de vie familiale nous amène à parler des types de famille auxquels appartiennent les travailleurs enfants.

2.2.2 Le type de famille

Il se dégage du tableau une forte tendance de travailleurs enfants vivant au sein d'une famille biparentale, c'est-à-dire vivant soit avec les 2 parents biologiques, soit avec le tuteur et son conjoint. A côté de cette tendance, on observe une autre frange moins considérable de travailleurs enfants appartenant à une famille monoparentale. Ces deux tendances excluent donc logiquement les travailleurs enfants qui vivent seuls. Cette distinction ne varie pas lorsqu'on considère les travailleurs enfants catégorie par catégorie.

La relation biparentale est sous-tendue, conformément aux témoignages recueillis, par l'entente et la concorde entre les deux parents. Souvent, ces valeurs reposent soit sur un lien de mariage légal ou coutumier, soit sur une relation de confiance qui motive le couple à vivre ensemble sans être marié.

Toutefois, il peut arriver que les parents, en dépit de leurs dissensions, s'efforcent de rester unis à cause des enfants qu'ils ont en commun. En somme, le fait que l'enfant travaille malgré l'entente apparente ou réelle qui règne entre ses parents au sein du foyer, permet de conclure que le travail des enfants n'est pas toujours le résultat de la dislocation familiale.

Mais lorsque cette union est affectée, l'une des conséquences majeures est la mutation de la famille biparentale en famille monoparentale. Cette situation est

souvent due à des facteurs tels que le divorce, la séparation, les voyages (aventures des parents à l'Etranger), les obligations professionnelles ou les décès.

Dans ces conditions, la prise en charge de l'enfant devient difficile au sein de l'entité familiale ou du ménage. Son éducation étant désormais du ressort d'un seul parent, elle devient délicate et peut connaître un échec. De même, la satisfaction de ses besoins les plus élémentaires n'est plus totalement assurée à cause des difficultés pécuniaires. Face à une telle situation, le parent en charge de l'enfant est enclin, dans certains cas, à confier celui-ci à un autre membre de la famille élargie, capable de l'élever.

Dans tous les cas, il appartient à l'enfant d'adopter un comportement acceptable dans les relations qu'il entretient avec la famille. C'est sur ce point que nous allons maintenant nous appesantir.

2.2.3 Les relations avec la famille

Le tableau n° 30 indique que la quasi-totalité des travailleurs enfants interrogés entretient une relation confortable avec la famille. On constate seulement deux cas de relation inconfortable. En outre, des relations d'une qualité autre que confortable ou inconfortable existent chez une proportion de travailleurs enfants relativement faible. Ces tendances s'observent dans chaque catégorie de travailleurs enfants. Une particularité est tout de même à relever chez les indépendants non élèves. Dans cette catégorie, tous entretiennent une relation confortable avec la famille.

Le caractère confortable des relations entre le travailleur enfant et la famille se perçoit à travers l'entente, la concorde, la solidarité et le respect mutuel. En un mot, ces relations sont confortables du fait de l'absence de conflits (dissensions, discordes, querelles) majeurs et permanents entre le travailleur enfant et les membres de la famille. En général, ce lien social a pour fondement l'affection que la famille ou ses membres témoigne (nt) à l'enfant, la satisfaction de ses besoins

élémentaires, les cadeaux qui lui sont offerts et la non maltraitance à son égard. Mais qu'en est-il des deux cas de relation familiale inconfortable ?

Le premier concerne une jeune fille de 16 ans confiée par ses parents à une commerçante pour qui elle travaille. Cette jeune fille a affirmé être régulièrement victime d'insultes, de calomnies, de privation de nourriture et d'un volume de travail excessif dans des conditions difficiles. Cette situation a suscité en elle le désir de se séparer de son employeur et de retourner chez ses parents au village.

Dans le second cas, il s'agit d'un travailleur enfant dont les parents biologiques entretiennent une relation instable. Celle-ci se caractérise par des palabres et des disputes fréquentes suivies de séparations (les deux parents vivent séparément pendant une période plus ou moins longue avant de se retrouver à nouveau). En l'absence de sa mère, son père en colère s'en prend à lui. Il lui profère souvent des injures et va même jusqu'à l'expulser du domicile familial avant de le réintégrer plus tard. En dépit de cette maltraitance, le travailleur enfant en question a affirmé avoir pardonné à son père et être prêt à lui témoigner sa reconnaissance.

Un troisième groupe de travailleurs enfants ne s'inscrivent ni dans un cas de relation confortable, ni dans un cas de relation inconfortable. Dans ce groupe, on constate que la qualité de la relation entretenue avec la famille se situe entre le confortable et l'inconfortable. Les cas enregistrés font état d'une relation « plus ou moins » confortable. Il s'agit d'une relation qui évolue en dents de scie. Tantôt elle est très confortable, tantôt elle l'est moins. Ce type de relation semble évoluer au gré des humeurs des membres de la famille.

Une autre caractéristique essentielle de l'environnement familial des travailleurs enfant est relative au revenu du ménage. Il est donc nécessaire d'y vouer un temps de réflexion.

2.2.4 Le revenu du ménage

L'analyse des revenus du ménage laisse apparaître une forte propension de ménages à faible revenu. Une deuxième tendance beaucoup moins importante, regroupe les ménages à revenu moyen. Seulement 01 sur les 100 travailleurs enfants interrogés semble appartenir à un ménage à revenu élevé. Lorsqu'on considère les travailleurs enfants par catégorie, on constate que les chiffres respectent la logique des tendances générales.

La plupart des ménages à faible revenu abritent des parents ou tuteurs soit au chômage, soit exerçant un emploi précaire (maçon, menuisier, tôlier, manoeuvre, chauffeur, etc.), soit pratiquant une petite activité commerciale (vente d'eau, de jus, d'aliments, d'articles divers, etc.). Cette situation entraîne la satisfaction incomplète des besoins des membres de la famille dont le travailleur enfant. En conséquence, il se produit chez celui-ci une prise de conscience de la précarité de sa situation sociale. A cet effet, nous avons entendu des travailleurs enfants exprimer leur malaise moral ou psychologique de voir leur père ou tuteur au chômage ou leur mère souffrir à tenir un petit commerce.

Ce tableau est moins sombre quand on se situe dans le cas des travailleurs enfants appartenant à des ménages à revenu moyen. Ici, les parents ou tuteurs sont soit des cadres moyens exerçant dans le secteur privé ou dans la Fonction publique, soit des propriétaires d'ateliers (menuiserie, mécanique, couture, etc.), soit encore des hommes ou femmes d'affaires menant une activité économique stable et prospère. Dans ces conditions, les besoins élémentaires du travailleur enfant sont généralement satisfaits et ne constituent pas un souci majeur à ses yeux.

Le seul cas de travailleur enfant semblant appartenir à un ménage à revenu élevé, fait partie de la catégorie des travailleurs enfants indépendants non élèves. Le père de ce travailleur enfant est détenteur de deux immeubles à Koumassi Remblais et exerce un commerce international de produits vestimentaires.

Des faits ainsi exposés, se dégage un contraste indéniable : il existe des enfants qui, nonobstant leur situation sociale relativement confortable, s'adonnent au travail. En clair, le travail des enfants n'est pas seulement le fait des enfants issus de familles économiquement faibles. Même au sein des familles à revenu moyen ou élevé, on en trouve. Aussi pensons-nous qu'il existe, en dehors de la pauvreté, d'autres facteurs explicatifs de ce phénomène.

Après avoir analysé l'environnement familial des travailleurs enfants à travers leur mode de vie, les types de famille auxquels ils appartiennent, les relations familiales qu'ils entretiennent avec les autres membres et le revenu de leurs ménages, attelons-nous à une esquisse de typologie des environnements familiaux.

2.2.5 Typologie des environnements familiaux

Quatre principaux types d'environnement familial ont été retenus comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau n°31 : Les types d'environnement familial

| Catégories de Travailleurs enfants | Indépendants élèves | | Indépendants non élèves | | | En apprentissage | | | Employés | | | |
|--|------------------------|----|----------------------------|----|----|---------------------|----|----|----------|----|----|----|
| | TA | TB | TA | TB | TC | TA | TB | TC | TA | TB | TC | TD |
| Vit avec parents | * | * | * | * | | * | * | | * | * | | * |
| Vit avec tuteur | | | | | * | | | * | | | * | |
| Famille biparentale | * | | * | * | * | * | * | * | * | | * | * |
| Famille monoparentale | | * | | * | | | * | | | * | | |
| Relation familiale confortable | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * | |
| Relation familiale + ou - confortable | | | | | | | | | | | | * |
| Revenu faible | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * |

Nb : le tableau se lit à partir des astérisques (*)

Etiquetés de A à D par ordre d'importance, ces différents types d'environnement familial apparaissent chacun comme une combinaison de situations ou d'éléments constitutifs du contexte de vie familiale des travailleurs enfants.

- ☒ Le type A (TA) est celui des travailleurs enfants qui vivent avec les deux parents biologiques dans une famille à faible revenu, et avec laquelle ils entretiennent des relations confortables.
- ☒ Le type B (TB) regroupe les travailleurs enfants qui vivent avec l'un des deux parents biologiques dans une famille à faible revenu, et avec laquelle ils tissent des relations confortables.
- ☒ Le type C (TC) rassemble les travailleurs enfants qui vivent avec un tuteur et son conjoint dans une famille à faible revenu, et avec laquelle ils nouent des relations confortables.

- Enfin le type D (TD) est celui des travailleurs enfants vivant avec les deux parents biologiques dans une famille à faible revenu, et avec laquelle ils entretiennent des relations plus ou moins confortables.

A la lumière de cette typologie, il apparaît que chacun des types évoqués regroupe des travailleurs enfants appartenant à des familles économiquement faibles. De même, les relations tissées entre les travailleurs enfants et leurs familles respectives dans tous les types excepté le type D, restent confortables. Il n'y a que le type D qui présente un environnement familial caractérisé par des relations plus ou moins confortables entre le travailleur enfant et sa famille.

Le contexte familial ainsi dépeint ne suffit pas à rendre entièrement compte de l'environnement social du travailleur enfant. Il convient, en plus, de décrire son environnement professionnel.

2.3 L'environnement professionnel des travailleurs enfants

L'analyse de l'environnement professionnel des travailleurs enfants s'articule autour de quatre variables clés dont la distribution est exposée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°32 : Distribution des variables relatives à l'environnement professionnel des travailleurs enfants

| Variables relatives à l'environnement professionnel Catégories de Travailleurs enfants | Relations avec patron | | | Relations avec pairs ou collègues | | | Problèmes socioprofessionnels | | Avantages Socioprofessionnels | |
|---|-----------------------|-----|-----|-----------------------------------|-----|-----|-------------------------------|-----|-------------------------------|-----|
| | Cf | Icf | Aut | Cf | Icf | Aut | Ex | Inx | Ex | Inx |
| Indépendants élèves | | | | 20 | 00 | 00 | 17 | 03 | 20 | 00 |
| Indépendants non élèves | | | | 34 | 00 | 01 | 19 | 16 | 33 | 02 |
| En apprentissage | 15 | 01 | 00 | 16 | 00 | 00 | 07 | 09 | 16 | 00 |
| Employés | 22 | 02 | 05 | 26 | 00 | 03 | 16 | 13 | 29 | 00 |
| Total | 37 | 03 | 05 | 96 | 00 | 04 | 59 | 41 | 98 | 02 |

2.3.1 Les relations avec le patron

Avant tout, il convient de préciser que les travailleurs enfants indépendants ne sont pas concernés par l'analyse des relations avec le patron. Cela s'explique par le fait qu'ils travaillent à leur propre compte. Seuls les travailleurs enfants employés et en apprentissage sont concernés, parce que travaillant sous l'autorité d'un patron. Partant, l'on constate que la tendance dominante est celle des travailleurs enfants qui entretiennent une relation confortable avec leurs patrons.

A l'opposée, ceux qui tissent une relation inconfortable avec le patron sont faiblement représentés. Ce constat est le même dans chacune des catégories de travailleurs enfants considérées.

A côté de ces deux tendances qui s'excluent, il existe une autre. Celle-ci regroupe les travailleurs enfants qui vivent une relation plus ou moins confortable avec le patron. C'est une tendance faible par rapport à la tendance dominante. Toutefois, elle est légèrement plus importante que la tendance de la relation inconfortable. De plus, elle se manifeste seulement dans la catégorie des

travailleurs enfants employés. En somme, on retiendra que la majeure partie des travailleurs enfants exerçant sous l'autorité d'un patron, entretiennent une relation confortable avec celui-ci.

La relation confortable se présente différemment selon la catégorie de travailleurs enfants. Chez les travailleurs enfants employés, cette relation se traduit par la réalisation effective et correcte du travail pour lequel l'enfant est engagé. Par exemple, l'enfant épuise entièrement ou en grande partie le stock de marchandises qui lui est confié pour la journée de travail. Il rend fidèlement compte au patron sans fraude ou sans intention de fraude. En un mot, le travailleur enfant respecte les clauses du contrat tacite conclu entre lui et son patron.

En retour, le patron lui verse régulièrement son dû. Il lui témoigne de la considération et parfois même, de la reconnaissance (à travers des récompenses) ou de l'affection. Bref, le patron, de par ses actions et son comportement envers le travailleur enfant, l'encourage et le motive à travailler davantage.

Chez les travailleurs enfants en apprentissage, la relation confortable est conditionnée, d'une part par l'accomplissement des tâches qui sont assignées à l'enfant et le respect des normes d'apprentissage établis par le patron. D'autre part, il revient au patron de le forger, de l'encourager à persévérer, de lui manifester sa confiance en lui attribuant des responsabilités.

Le patron lui prodigue même des conseils pour une meilleure maîtrise des rouages du métier. Il lui octroie des récompenses en nature ou en espèce. Dans certains cas, il donne à l'apprenti l'autorisation et la possibilité de réaliser de petits travaux qui lui profitent personnellement. En clair, la relation confortable motive le travailleur enfant à poursuivre son activité, le conforte et le rassure dans son choix de se maintenir au travail.

En ce qui concerne la relation inconfortable, seulement trois travailleurs enfants dont un apprenti tôlier et deux employés (une vendeuse de bananes et un

gérant de *maquis*) se trouvent dans ce cas. La relation inconfortable se traduit essentiellement par des injures, des calomnies, des injustices ainsi qu'une maltraitance et un mauvais traitement salarial à l'encontre des travailleurs enfants. Cette situation a suscité chez les deux enfants employés la décision d'arrêter le travail et d'en chercher un autre. Le petit apprenti au contraire a décidé de continuer à exercer le métier de tôlier car jugé rentable.

Dans le cas de la relation plus ou moins confortable, tantôt la relation avec le patron est très confortable, tantôt elle l'est moins. Cette situation est généralement due aux erreurs ou aux prouesses récurrentes du travailleur enfant. Cela suscite chez le patron soit des mécontentements et des punitions soit des félicitations et des récompenses.

La relation plus ou moins confortable est également liée à une rémunération parfois jugée insuffisante par le travailleur enfant. Dans ce cas, il se produit chez celui-ci un mécontentement qui le pousse, pendant une certaine période, à la démotivation ou à l'absentéisme. Au total, en dépit de la relation inconfortable ou moins confortable entre le patron et le travailleur enfant, la volonté de ce dernier de se maintenir sur le marché du travail reste inébranlable.

Dans son environnement professionnel, l'enfant entretient des relations avec son patron, mais il en tisse également avec ses pairs. Quels sont les constats faits à ce sujet ?

2.3.2 Les relations avec les pairs ou collègues

En dehors de la relation avec le patron, il existe une relation socioprofessionnelle qui s'établit entre le travailleur enfant et ses pairs ou collègues. Cette relation est confortable dans la majorité des cas observés. Cependant, il n'a été relevé aucun cas de relation inconfortable. Quelques travailleurs enfants, 4 précisément, n'ont rien signalé sur la question. En fait, ceux-

ci n'ont pas eu la possibilité de tisser, à cause du caractère ambulante de leurs activités, une relation socioprofessionnelle durable avec leurs pairs.

Mais cela ne signifie pas que tous les travailleurs enfants exerçant une activité ambulante sont dans ce cas. Seuls sont concernés ceux dont l'activité s'exerce sur de longues distances. Au contraire, les travailleurs enfants qui réalisent une activité ambulante sur des sites particuliers (carrefour SOLIBRA, carrefour ex-Bâche bleue, carrefour Cap sud, Hôtel de ville Plateau) parviennent à nouer une relation stable avec les pairs. En définitive, la quasi-totalité des travailleurs enfants interrogés entretiennent une relation socioprofessionnelle confortable avec leurs pairs ou collègues.

Cette relation confortable s'exprime sous diverses formes. Il y a d'abord l'entraide mutuelle qui se pratique entre les travailleurs enfants. A cet effet, un cas de solidarité initiée et entretenue par un groupe de travailleurs enfants exerçant au carrefour de l'ex-Bâche bleue, a retenu notre attention. Ces jeunes gens ont pour principe et pour habitude d'apporter, collectivement, leur soutien moral et/ou financier à l'un des leurs en difficulté. Ils se sont même cotisés un jour pour aider un enfant de la rue¹ à réaliser un petit commerce (vente d'articles).

En plus de l'entraide, une autre pratique a couramment lieu chez les travailleurs enfants. Il s'agit des retrouvailles et des causeries fréquentes aux heures de repos ou de faible affluence. A cette occasion, ils échangent les expériences et se donnent mutuellement des conseils. Les conseils qui reviennent souvent sont les suivants : « ne pas voler ; persévérer dans le travail ; aider les parents à travers le travail ; se battre pour réussir sa vie ; éviter de se bagarrer ». Au-delà des conseils, ils se laissent quelques fois entraîner dans des débats sur des sujets d'actualité ou échangent des idées sur leurs projets de vie respectifs.

¹ Enfant de la rue : enfant qui, ayant quitté le domicile familial, vit désormais dans la rue et y recherche les moyens de sa survie.

L'autre fait qu'il convient de relever porte sur les jeux, les taquineries ou les promenades que les travailleurs enfants effectuent souvent ensemble, par groupes d'affinité, sur les sites de travail ou en dehors. Ces pratiques induisent de facto, la protection sociale de chaque membre par le groupe. Le cas le plus probant est celui du groupe des petits laveurs de pare-brise, rencontré au carrefour de la SOLIBRA, et dont l'exemple d'organisation sociale est digne d'intérêt.

Il nous a été donné de constater, en effet, l'existence d'une organisation sociale chez ces travailleurs enfants. Cette organisation comprend à sa tête un chef dont l'autorité découle de son ancienneté dans le travail et de son statut d'aîné. Il a pour rôle, en collaboration avec tous les éléments du groupe, de protéger chacun des membres contre les agressions externes et de régler les conflits internes. C'est d'ailleurs pourquoi, il nous a fallu d'abord obtenir l'autorisation du chef de ce groupe avant de pouvoir enquêter auprès des membres.

Cette organisation sociale s'apparente à celle des travailleurs enfants originaires de Bondoukou, rencontrés au carrefour de l'ex-Bâche bleue. Du fait de leur appartenance ethnique commune, ils ont noué entre eux une toile de relations d'affinité et de convivialité, placée sous l'autorité d'un aîné (adulte) qui exerce une activité commerciale fixe sur le même site.

En conclusion, dans tous les cas de relation socioprofessionnelle observés, on remarque que l'influence des pairs sur le travailleur enfant est réelle. Celui-ci se sent ainsi plus en sécurité dans l'exercice de son activité et sa motivation pour le travail s'accroît.

Mais l'exécution du travail ne se fait pas sans difficultés. Plusieurs problèmes sont rencontrés par les travailleurs enfants comme l'atteste l'analyse qui suit.

2.3.3 Les problèmes liés à l'exercice des activités

Le tableau n° 32 révèle que dans la plupart des cas, les travailleurs enfants rencontrent des problèmes dans l'exercice de leurs activités. Une seconde tendance moins importante fait état de l'inexistence de problèmes socioprofessionnels. En d'autres termes, les travailleurs enfants appartenant à cette tendance ont affirmé ne pas rencontrer de problèmes particuliers dans l'accomplissement de leurs tâches, quoique, en règle générale, aucune activité professionnelle n'échappe aux difficultés.

Ces tendances sont les mêmes dans les catégories spécifiques de travailleurs enfants, à l'exception de la catégorie des travailleurs enfants en apprentissage. Dans cette catégorie en effet, il y a plus de cas de problèmes inexistants que de cas de problèmes existants. En somme, dans leur majorité, les travailleurs enfants rencontrent des problèmes dans l'exercice de leurs activités.

Les problèmes les plus récurrents vont de la provocation à la perte de marchandises, en passant par les querelles entre collègues ou pairs, les risques d'accident, les démêlés avec les agents municipaux, les agressions physiques ou verbales, les cas de crédits impayés, d'insatisfaction ou de mécontentement des clients.

Du point de vue des travailleurs enfants, ces problèmes ne sont ni graves (susceptibles de mettre un terme à leurs activités), ni insolubles. Dans certains cas, ils sont même négligeables. C'est pourquoi les travailleurs enfants, comme on l'a déjà mentionné, réussissent à les surmonter soit par un règlement à l'amiable, soit par une absence de réaction. En clair, les problèmes rencontrés ne sont pas de nature à dissuader les travailleurs enfants de poursuivre leurs activités. Au contraire, quelques fois, ils se sentent dans l'obligation de travailler davantage pour rattraper les pertes occasionnées par la survenue du problème.

A côté des difficultés, il y a aussi les avantages dont les enfants jouissent dans l'exercice de leur travail. Ce sont ces avantages que nous allons maintenant passer en revue.

2.3.4 Les avantages afférents aux activités exercées

Contrairement aux problèmes, les avantages socioprofessionnels existent de façon prépondérante. En effet, dans toutes les catégories de travailleurs enfants, à l'exception de la catégorie des indépendants non élèves, la totalité des travailleurs enfants ont affirmé jouir d'avantages sociaux ou économiques dans l'exercice de leurs activités. Ces avantages sont constitués essentiellement de cadeaux en nature ou en espèce, offerts par les clients et quelques fois par des passants.

L'inexistence d'avantages a été évoquée seulement par deux travailleurs enfants vendeurs d'articles divers, bien que cette activité, comme toutes les autres, comportent des avantages. Dans le cas de ces deux travailleurs enfants, ils n'en avaient certainement jamais bénéficié. Les cadeaux reçus procurent de la satisfaction aux travailleurs enfants et les motivent à travailler davantage.

A partir de la description qui précède, il est aisé d'esquisser une typologie des environnements professionnels. C'est à cette tâche que nous allons nous adonner maintenant.

2.3.5 Typologie des environnements professionnels

Le tableau ci-dessous offre quatre principaux types d'environnement professionnel qui *contextualisent* le comportement et l'action de l'enfant au travail.

Tableau n°33 : Les types d'environnement professionnel des travailleurs enfants

| Catégories de Travailleurs enfants de L'environnement professionnel | Indépendants élèves | | Indépendants non élèves | | En Apprentissage | | Employés | |
|---|---------------------|----|-------------------------|----|------------------|----|----------|----|
| | TA | TB | TA | TB | TC | TD | TC | TD |
| Relation avec patron confortable | | | | | * | * | * | * |
| Relation avec pair confortable | * | * | * | * | * | * | * | * |
| Problèmes socioprofessionnels existants | * | | * | | * | | * | |
| Problèmes socioprofessionnels inexistants | | * | | * | | * | | * |
| Avantages socioprofessionnels existants | * | * | * | * | * | * | * | * |

Nb : le tableau se lit à partir des astérisques (*)

Les types retenus sont étiquetés de A à D par ordre d'importance, et associent chacun plusieurs éléments de l'environnement professionnel.

- Le type A (TA) très présent chez les indépendants élèves, est celui des travailleurs enfants inscrits dans une relation confortable avec leurs pairs, dont l'activité est confrontée à des problèmes, mais qui bénéficient d'avantages socio-économiques.
- Le type B (TB) se rencontre surtout chez les travailleurs enfants indépendants. Il regroupe les travailleurs enfants qui entretiennent une relation confortable avec leurs pairs et qui jouissent des avantages socioprofessionnels dans l'exercice de leurs activités. Contrairement aux

travailleurs enfants du type A, ils ne sont pas victimes de problèmes socioprofessionnels.

- ▣ Les types C (TC) et D (TD) se rencontrent principalement chez les travailleurs enfants en apprentissage et employés. Ils ont en commun de rassembler les travailleurs enfants qui entretiennent une relation confortable avec leurs patrons et leurs pairs et qui exercent des activités avantageuses. Leur point de divergence réside dans le fait que les travailleurs enfants du type C rencontrent des problèmes socioprofessionnels tandis que ceux du type D n'en rencontrent pas.

Après avoir analysé les conditions sociohistoriques du travail, les environnements familial et professionnel du travailleur enfant, il apparaît important de s'appesantir, en dernier ressort, sur ses ressources. Les ressources physiques et matérielles ayant déjà été ébauchées (tranche d'âge concernée par l'enquête, conditions de vie sociales et revenus des ménages), seules les ressources cognitives ont fait l'objet d'un tableau de contingence.

2.4 Les ressources cognitives des travailleurs enfants

Les ressources cognitives des travailleurs enfants interrogés peuvent s'apprécier essentiellement à travers trois variables : le niveau d'instruction, les représentations sociales relatives au travail et l'expérience professionnelle. La distribution de ces variables donne les résultats ci-après.

Tableau n°34 : Distribution des variables relatives aux ressources cognitives des travailleurs enfants

| Ressources Cognitives | Niveau d'instruction | | | Représentations sociales | | Expérience professionnelle | | |
|-------------------------|----------------------|----|-----|--------------------------|----|----------------------------|-----|------|
| | An | Pr | Sec | Ft | Dt | Cte | Moy | Lg e |
| Indépendants élèves | 04 | 12 | 08 | 20 | 00 | 08 | 10 | 02 |
| Indépendants non élèves | 04 | 26 | 05 | 35 | 00 | 11 | 13 | 11 |
| En apprentissage | 02 | 09 | 05 | 16 | 00 | 06 | 05 | 05 |
| Employés | 04 | 19 | 06 | 29 | 00 | 03 | 11 | 15 |
| Total | 10 | 66 | 24 | 100 | 00 | 28 | 39 | 33 |

Nb : Expérience professionnelle longue : plus de 4 ans de travail

Expérience professionnelle moyenne : entre 2 et 4 ans de travail

Expérience professionnelle courte : moins d'un an de travail.

2.4.1 Le niveau d'instruction

A la lecture du tableau, il apparaît clairement que les travailleurs enfants de niveau primaire sont en grand nombre. Ils sont suivis par ceux de niveau secondaire qui en représentent un peu moins de la moitié. Enfin, il y a le groupe des travailleurs enfants analphabètes qui constitue la tendance la plus faible. En somme, la quasi-totalité des travailleurs enfants sont instruits (niveaux primaire et secondaire confondus). Toutefois, en dehors des travailleurs enfants indépendants élèves qui sont encore dans le cursus scolaire, tous les autres lettrés ont quitté l'école et revêtent le statut de « déscolarisés ».

L'instruction dont jouissent les travailleurs enfants leur confère certains atouts, nécessaires à l'exercice de leurs activités : savoir compter ; savoir s'exprimer en français avec les clients, le patron ou les pairs ; savoir écrire. Mais

certaines de ces atouts (savoir s'exprimer en français et savoir compter) existent chez les travailleurs enfants analphabètes. A preuve, les différents entretiens que nous avons eus avec eux se sont déroulés en français. Ces travailleurs enfants s'exprimaient de façon acceptable.

En définitive, les travailleurs enfants, qu'ils aient fréquenté l'école classique, franco-arabe ou qu'ils soient analphabètes, ont tous, à des degrés divers, la capacité de faire usage de la langue française ou des calculs élémentaires pour mener à bien leurs activités. Cependant, le français n'est pas la seule langue utilisée. Il y a aussi le dioula¹ ou le dialecte propre du travailleur enfant auquel il recourt quand il se trouve en face d'un client, d'un collègue ou d'un patron qui en fait usage.

Les ressources cognitives se traduisent également par les représentations sociales des travailleurs enfants.

2.4.2 Les représentations sociales

En plus du niveau d'instruction, les représentations sociales constituent des ressources cognitives importantes pour les travailleurs enfants. Tous les enfants interrogés ont des représentations sociales favorables au travail et particulièrement au travail des enfants.

Dans toutes les catégories, la totalité des travailleurs enfants entretiennent ces représentations. Les plus récurrentes parmi elles sont les suivantes : « le travail des enfants est une bonne chose à encourager », « seul l'apprentissage d'un métier est un travail digne pour l'enfant », « le travail de l'enfant est un remède contre l'ennui et le vice », « le travail de l'enfant est un moyen pour décharger les parents et aider la famille ».

¹ Dioula : langue vernaculaire du Nord de la Côte d'Ivoire.

On peut retenir, au total, que toutes ces représentations sociales dénotent de la volonté des travailleurs enfants, élèves ou non, de poursuivre l'activité exercée ou de demeurer sur le marché du travail. Cela implique que le travailleur enfant peut, pour une raison quelconque, quitter une activité pour une autre jugée « digne ». Cette attitude a été surtout observée chez quelques travailleurs enfants ambulants.

Aux représentations sociales s'ajoute l'expérience professionnelle, une autre ressource cognitive. La description qui suit y est consacrée.

2.4.3 L'expérience professionnelle

Les travailleurs enfants les plus expérimentés sont ceux qui ont acquis une longue expérience professionnelle (plus de 4 années de travail). Les moins expérimentés (moins d'une année de travail) ont une expérience professionnelle courte. Entre ces deux pôles, il existe les travailleurs enfants dotés d'une expérience professionnelle moyenne (entre 2 et 4 années d'activité). Cette dernière frange est la plus importante, les plus expérimentés et les moins expérimentés venant respectivement en deuxième et troisième position.

L'expérience professionnelle s'acquiert par l'exercice d'une ou de plusieurs activités, l'une après l'autre, sur une période de temps plus ou moins longue. Elle permet de forger le travailleur enfant.

En conséquence, celui-ci améliore ses connaissances techniques et pratiques de l'activité exercée, s'imprègne de ses rouages, parvient à en mesurer les risques et les avantages. Les ressources cognitives permettent donc de distinguer les travailleurs enfants les uns des autres. Quels types de ressources cognitives pouvons-nous alors retenir de cette description ?

2.4.4 Typologie des ressources cognitives

Le tableau expose 4 types essentiels de ressources cognitives. Ces types étiquetés de A à D par ordre d'importance, combinent chacune plusieurs ressources.

Tableau n°35 : Les types de ressources cognitives

| Catégories de travailleurs enfants Ressources Cognitives | Indépendants élèves | | | Indépendants non élèves | | En Apprentissage | | Employés | |
|---|---------------------|----|----|-------------------------|----|------------------|----|----------|----|
| | TA | TB | TD | TA | TB | TA | TC | TB | TC |
| Niveau primaire | * | * | | * | * | * | * | * | * |
| Niveau secondaire | | | * | | | | | | |
| Représentations sociales favorables au travail | * | * | * | * | * | * | * | * | * |
| Expérience professionnelle courte | * | | | * | | * | | | |
| Expérience professionnelle moyenne | | * | * | | * | | | * | |
| Expérience professionnelle longue | | | | | | | * | | * |

Nb : le tableau se lit à partir des astérisques (*)

- Le premier type de ressources, c'est-à-dire le type A (TA) est constitué des travailleurs enfants de niveau primaire, jouissant d'une expérience professionnelle courte et dont les représentations sociales sont favorables au travail. On retrouve surtout ce type chez les travailleurs enfants indépendants et en apprentissage.
- Dans le type B (TB), les travailleurs enfants, tout comme ceux du type A, sont de niveau primaire et ont des représentations sociales favorables au travail. La différence entre les deux types se situe au niveau de l'expérience professionnelle qui est plutôt moyenne chez les travailleurs enfants du type B. On rencontre ce type particulièrement chez les travailleurs enfants indépendants et employés.

- Les caractéristiques communes à ces deux premiers types sont partagées par le troisième, le type C (TC). Mais, à la différence de ceux-ci, le type C, essentiellement présent dans la catégorie des apprentis et des employés, regroupe des travailleurs enfants dotés d'une expérience professionnelle longue.
- Enfin, le type D (TD), principalement constitué de travailleurs enfants indépendants élèves, se caractérise par le niveau d'étude secondaire de ceux-ci, par leurs représentations sociales favorables au travail et par une expérience professionnelle moyenne.

Comme on le voit, les types de travailleurs enfants retenus se distinguent les uns des autres par l'expérience professionnelle et, dans une certaine mesure, par le niveau d'étude. A titre récapitulatif, procédons à présent à la synthèse de toutes les typologies effectuées relativement aux composantes de l'action et des contraintes.

2.5 Synthèse des typologies par catégorie de travailleurs enfants

Il s'agit ici de présenter, de façon synthétique et par catégorie de travailleurs enfants, le contenu des différentes typologies élaborées. Cette synthèse a pour but de faciliter la lecture et la compréhension des typologies relatives aux composantes de l'action et des contraintes qui l'environnent, en vue d'une meilleure interprétation.

2.5.1 Les travailleurs enfants indépendants élèves

**Tableau n°36 : Synthèse des typologies relatives aux composantes de
l'action (1)**

| Types d'aspiration | Types de choix | Types de comportement |
|--|--|---|
| <p><u>Type 1</u> indépendance partielle solidarité par devoir solidarité par reconnaissance</p> | <p><u>Type 1</u> -activité de production de biens ou de services -activité à financement nécessaire -activité ambulante -activité à rémunération moyenne</p> | <p><u>Type 1</u> -travaille 1 à 2 jours dans la semaine -travaille quotidiennement en vacances -temps de travail très long -règlement des problèmes à l'amiable -épargne des revenus -utilisation personnelle des revenus -utilisation familiale des revenus</p> |
| <p><u>Type 2</u> indépendance partielle</p> | <p><u>Type 2</u> -activité de commercialisation -activité à financement nécessaire -activité ambulante -activité à rémunération moyenne</p> | <p><u>Type 2</u> -travaille 1 à 2 jours dans la semaine -travaille quotidiennement en vacances -temps de travail long -règlement des problèmes à l'amiable -épargne des revenus -utilisation personnelle des revenus -utilisation familiale des revenus</p> |
| <p>[Image bruitée]</p> | <p>[Image bruitée]</p> | <p><u>Type 3</u> -travaille 1 à 2 jours dans la semaine -travaille quotidiennement en vacances -temps de travail moyen -règlement des problèmes à l'amiable -épargne des revenus -utilisation personnelle des revenus -utilisation familiale des revenus</p> |

Tableau n°37 : Synthèse des typologies relatives aux contraintes (1)

| Types de condition socio-historique | Types de ressource | Types d'environnement familial | Types d'environnement professionnel |
|---|---|---|---|
| <p>Type 1</p> <p>influence des parents</p> <p>enfant scolarisé</p> <p>conditions sociales précaires</p> | <p>Type 1</p> <p>-niveau instruction primaire</p> <p>-représentations sociales favorables au travail</p> <p>-expérience professionnelle courte</p> | <p>Type 1</p> <p>-vit avec parents</p> <p>-famille biparentale</p> <p>-relations familiales confortables</p> <p>- revenu du ménage faible</p> | <p>Type 1</p> <p>- relations avec pairs confortables</p> <p>-existence de problèmes</p> <p>-existence d'avantages</p> |
| <p>Type 2</p> <p>enfant scolarisé</p> <p>conditions sociales précaires</p> | <p>Type 2</p> <p>-niveau instruction primaire</p> <p>-représentations sociales favorables au travail</p> <p>-expérience professionnelle moyenne</p> | <p>Type 2</p> <p>-vit avec parents</p> <p>-famille monoparentale</p> <p>-relations familiales confortables</p> <p>- revenu du ménage faible</p> | <p>Type 2</p> <p>- relations avec pairs confortables</p> <p>-inexistence de problèmes</p> <p>-existence d'avantages</p> |
| | <p>Type 3</p> <p>-niveau instruction secondaire</p> <p>-représentations sociales favorables au travail</p> <p>-expérience professionnelle moyenne</p> | | |

2.5.2 Les travailleurs enfants indépendants non élèves

Tableau n°38 : Synthèse des typologies relatives aux composantes de l'action (2)

| Types d'aspiration | Types de choix | Types de comportement |
|--|---|---|
| <p><u>Type 1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -indépendance partielle -indépendance totale -solidarité par devoir -solidarité par reconnaissance | <p><u>Type 1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -activité de production de biens ou de services -activité à financement nécessaire -activité ambulante -activité à rémunération moyenne | <p><u>Type 1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -fréquence de travail quotidienne -temps de travail très long -règlement des problèmes à l'amiable -épargne des revenus -utilisation personnelle des revenus -utilisation familiale des revenus |
| <p><u>Type 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -indépendance partielle -indépendance totale | <p><u>Type 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -activité de commercialisation -activité à financement nécessaire -activité ambulante -activité à rémunération moyenne | <p><u>Type 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -fréquence de travail quotidienne -temps de travail long -règlement des problèmes à l'amiable -épargne des revenus -utilisation personnelle des revenus -utilisation familiale des revenus |
| | <p><u>Type 3</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -activité de commercialisation -activité à financement nécessaire -activité ambulante -activité à rémunération élevée | |

Tableau n°39 : Synthèse des typologies relatives aux contraintes (2)

| Types de condition socio-historique | Types de ressource | Types d'environnement familial | Types d'environnement professionnel |
|---|---|--|---|
| <p>Type 1</p> <p>Influence des pairs Enfants déscolarisés Conditions sociales précaires</p> | <p>Type 1</p> <p>-niveau instruction primaire -représentations sociales favorables au travail -expérience professionnelle courte</p> | <p>Type 1</p> <p>-vit avec parents -famille biparentale -relations familiales confortables - revenu du ménage faible</p> | <p>Type 1</p> <p>- relations avec pairs confortables -existence de problèmes -existence d'avantages</p> |
| <p>Type 2</p> <p>Influence des parents Enfants déscolarisés Conditions sociales précaires</p> | <p>Type 2</p> <p>-niveau instruction primaire -représentations sociales favorables au travail -expérience professionnelle moyenne</p> | <p>Type 2</p> <p>-vit avec parents -famille monoparentale -relations familiales confortables - revenu du ménage faible</p> | <p>Type 2</p> <p>- relations avec pairs confortables -inexistence de problèmes -existence d'avantages</p> |
| <p>Type 3</p> <p>Enfants déscolarisés Conditions sociales précaires</p> | | <p>Type 3</p> <p>-vit avec tuteur -famille biparentale -relations familiales confortables - revenu du ménage faible</p> | |

2.5.3 Les travailleurs enfants en apprentissage

**Tableau n°40 : Synthèse des typologies relatives aux composantes de
l'action (3)**

| Types d'aspiration | Types de choix | Types de comportement |
|--|---|---|
| <p><u>Type 1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -indépendance partielle -indépendance totale | <p><u>Type 1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -activité de production de biens ou de services -activité à financement nécessaire -activité fixe -activité non rémunérée | <p><u>Type 1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -fréquence de travail quotidienne -temps de travail très long -règlement des problèmes à l'amiable -épargne des revenus -utilisation personnelle des revenus |
| <p><u>Type 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -indépendance partielle -indépendance totale -solidarité par devoir -solidarité par reconnaissance | <p><u>Type 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -activité de production de biens ou de services -activité à financement non nécessaire -activité fixe -activité non rémunérée | <p><u>Type 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -fréquence de travail quotidienne -temps de travail long -règlement des problèmes à l'amiable -épargne des revenus -utilisation personnelle des revenus |

Tableau n°41 : Synthèse des typologies relatives aux contraintes (3)

| Types de condition socio-historique | Types de ressource | Types d'environnement familial | Types d'environnement professionnel |
|---|--|---|--|
| <p>Type 1</p> <p>Enfants déscolarisés</p> <p>Conditions sociales précaires</p> | <p>Type 1</p> <p>-niveau instruction primaire</p> <p>-représentations sociales favorables au travail</p> <p>-expérience professionnelle courte</p> | <p>Type 1</p> <p>-vit avec parents</p> <p>-famille biparentale</p> <p>-relations familiales confortables</p> <p>- revenu du ménage faible</p> | <p>Type 1</p> <p>-relations avec patron confortables</p> <p>- relations avec pairs confortables</p> <p>-existence de problèmes</p> <p>-existence d'avantages</p> |
| <p>Type 2</p> <p>Influence des parents</p> <p>Enfants déscolarisés</p> <p>Conditions sociales précaires</p> | <p>Type 2</p> <p>-niveau instruction primaire</p> <p>-représentations sociales favorables au travail</p> <p>-expérience professionnelle longue</p> | <p>Type 2</p> <p>-vit avec parents</p> <p>-famille monoparentale</p> <p>-relations familiales confortables</p> <p>- revenu du ménage faible</p> | <p>Type 2</p> <p>-relations avec patron confortables</p> <p>- relations avec pairs confortables</p> <p>-inexistence de problèmes</p> <p>-existence d'avantages</p> |
| | | <p>Type 3</p> <p>-vit avec tuteur</p> <p>-famille biparentale</p> <p>-relations familiales confortables</p> <p>- revenu du ménage faible</p> | |

2.5.4 Les travailleurs enfants employés

**Tableau n°42 : Synthèse des typologies relatives aux composantes de
l'action (4)**

| Types d'aspiration | Types de choix | Types de comportement |
|--|---|--|
| <p>Type 1</p> <p>Dépendance partielle</p> <p>Dépendance totale</p> <p>Solidarité par devoir</p> <p>Solidarité par reconnaissance</p> | <p>Type 1</p> <p>-activité de production de biens ou de services</p> <p>-activité à financement non nécessaire</p> <p>-activité ambulante</p> <p>-activité à rémunération moyenne</p> | <p>Type 1</p> <p>-travaille 1 à 2 jours dans la semaine</p> <p>-travaille quotidiennement en vacances</p> <p>-temps de travail très long</p> <p>-règlement des problèmes à l'amiable</p> <p>-épargne des revenus</p> <p>-utilisation personnelle des revenus</p> <p>-utilisation familiale des revenus</p> |
| <p>Type 2</p> <p>Dépendance partielle</p> <p>Dépendance totale</p> | <p>Type 2</p> <p>-activité de commercialisation</p> <p>-activité à financement non nécessaire</p> <p>-activité ambulante</p> <p>-activité à rémunération moyenne</p> | <p>Type 2</p> <p>-travaille 1 à 2 jours dans la semaine</p> <p>-travaille quotidiennement en vacances</p> <p>-temps de travail long</p> <p>-règlement des problèmes à l'amiable</p> <p>-épargne des revenus</p> <p>-utilisation personnelle des revenus</p> <p>-utilisation familiale des revenus</p> |
| <p>Type 3</p> <p>Dépendance partielle</p> <p>Dépendance totale</p> <p>Solidarité par devoir</p> | <p>Type 3</p> <p>-activité de commercialisation</p> <p>-activité à financement non nécessaire</p> <p>-activité ambulante</p> <p>-activité à rémunération faible</p> | <p>Type 3</p> <p>-travaille 1 à 2 jours dans la semaine</p> <p>-travaille quotidiennement en vacances</p> <p>-temps de travail moyen</p> <p>-règlement des problèmes à l'amiable</p> <p>-épargne des revenus</p> <p>-utilisation personnelle des revenus</p> <p>-utilisation familiale des revenus</p> |
| | <p>Type 4</p> <p>-activité de production de biens ou de services</p> <p>-activité à financement non nécessaire</p> <p>-activité fixe</p> <p>-activité à rémunération faible</p> | |

Tableau n°43 : Synthèse des typologies relatives aux contraintes (4)

| Types de condition socio-historique | Types de ressource | Types d'environnement familial | Types d'environnement professionnel |
|--|--|--|--|
| <p><u>Type 1</u></p> <p>Enfants déscolarisés Conditions sociales précaires</p> | <p><u>Type 1</u></p> <p>-niveau instruction primaire -représentations sociales favorables au travail -expérience professionnelle moyenne</p> | <p><u>Type 1</u></p> <p>-vit avec parents -famille biparentale -relations familiales confortables - revenu du ménage faible</p> | <p><u>Type 1</u></p> <p>-relations avec patron confortables - relations avec pairs confortables -existence de problèmes -existence d'avantages</p> |
| <p><u>Type 2</u></p> <p>Influence des parents Enfants déscolarisés Conditions sociales précaires</p> | <p><u>Type 2</u></p> <p>-niveau instruction primaire -représentations sociales favorables au travail -expérience professionnelle longue</p> | <p><u>Type 2</u></p> <p>-vit avec parents -famille monoparentale -relations familiales confortables - revenu du ménage faible</p> | <p><u>Type 2</u></p> <p>-relations avec patron confortables - relations avec pairs confortables -inexistence de problèmes -existence d'avantages</p> |
| <p><u>Type 3</u></p> <p>Influence des pairs Enfants déscolarisés Conditions sociales précaires</p> | | <p><u>Type 3</u></p> <p>-vit avec tuteur -famille biparentale -relations familiales confortables - revenu du ménage faible</p> | |
| | | <p><u>Type 4</u></p> <p>-vit avec parents -famille biparentale -relations familiales + ou - confortables - revenu du ménage faible</p> | |

Conclusion partielle

Dans la perspective du paradigme individualiste et selon les résultats de l'enquête, le travailleur enfant du secteur informel urbain se présente comme un acteur social autonome et responsable. De ce fait, ses décisions relatives au travail s'inspirent de son passé, sont sous-tendues par une aspiration pratique et traduites par le choix d'une activité et l'adoption d'un comportement qui sont motivés et balisés par son environnement social et ses ressources.

Les décisions relatives au travail sont essentiellement de trois ordres. Il y a d'abord et principalement la décision d'intégrer le marché du travail. Ensuite intervient la décision de se maintenir sur le marché du travail et enfin, celle de changer d'activité en y demeurant. La décision d'intégrer le marché du travail est celle que le travailleur enfant prend personnellement et qui le conduit à offrir sa force de travail dans le secteur informel.

Cette décision, comme il a été dit plus haut, peut être favorablement influencée par les parents, tuteurs ou pairs du travailleur enfant. Cependant, elle ne provient pas d'eux mais exclusivement du travailleur enfant. Une telle décision concerne essentiellement les travailleurs enfants qui n'ont jamais travaillé auparavant ou qui, après une période d'arrêt plus ou moins longue, réintègrent le marché du travail.

La décision de se maintenir au travail suppose que le travailleur enfant, après avoir intégré le marché du travail, rencontre des problèmes ou vit des expériences susceptibles de le dissuader de poursuivre son activité. Cependant, pour des raisons que nous évoquerons plus loin, il décide de demeurer au travail.

En d'autres termes, le maintien au travail concerne les enfants qui travaillent déjà et qui, malgré les épreuves ou les « risques du métier », entendent continuer l'exercice de leurs activités. Tout comme la décision d'intégrer le marché du travail,

celle de s'y maintenir peut être influencée par les parents, tuteurs ou pairs du travailleur enfant. Mais en définitive, elle est prise par lui-même.

La décision de changer d'activité ne déroge pas à la règle. C'est en effet le travailleur enfant qui, pour des raisons qu'il juge pertinentes décide, sous l'influence ou non des parents, tuteurs ou pairs, d'exercer une autre activité. Changer d'activité revient donc pour le travailleur enfant à abandonner l'activité actuelle pour en épouser une autre plus satisfaisante. Le fait pour l'enfant de délaisser l'activité en cours ne signifie pas quitter le marché du travail. Au contraire, il s'y maintient en inaugurant une nouvelle expérience professionnelle.

En plus de ces trois décisions fondamentales que l'on retrouve généralement dans la vie professionnelle d'un grand nombre des travailleurs enfants interrogés, d'autres décisions moins généralisées et plus spécifiques, sont quelques fois prises par les travailleurs enfants. Il s'agit, entre autres, de la décision d'exercer plusieurs activités à la fois ou d'abandonner le travail pour ne se consacrer qu'aux études ou à la formation.

En somme, dans la plupart des processus de prise de décisions relatives au travail, le travailleur enfant est l'acteur central bien qu'il soit, quelques fois, influencé par ses parents, tuteurs ou pairs.

La décision prise par le travailleur enfant le conduit logiquement et irréversiblement au choix d'une activité précise. Autrement dit, de même que le travailleur enfant décide d'intégrer le marché du travail ou de changer d'activité, de même il opère son propre choix de l'activité à exercer. L'activité choisie obéit à plusieurs caractéristiques généralement regroupées sous quatre principales variables : le type, la mobilité, le financement et la rémunération de l'activité.

En ce qui concerne le type d'activité, l'enfant est amené à choisir entre une activité de production de biens ou de services et une activité de commercialisation (vente). Quant à la mobilité de l'activité, elle offre le choix d'une activité ambulante

ou fixe. Le financement de l'activité se présente également sous deux aspects : l'activité à financement nécessaire et l'activité à financement non nécessaire. La rémunération, contrairement aux autres variables, présente quatre possibilités au travailleur enfant. Celui-ci choisit entre une activité à rémunération faible, moyenne, élevée et une activité non rémunérée.

Tout comme le choix de l'activité, le comportement du travailleur enfant revêt des caractéristiques multiples, regroupées sous quatre variables que sont : la fréquence d'exercice des activités, le mode de gestion et d'utilisation des revenus, le temps de travail et le mode de règlement des problèmes. La fréquence d'exercice des activités offre trois choix au travailleur enfant : il s'agit de travailler quotidiennement, un à deux jours dans la semaine ou tous les jours pendant les vacances scolaires.

En ce qui concerne le mode de gestion et d'utilisation des revenus, trois possibilités inclusives se présentent : épargner le revenu, l'utiliser à des fins personnelles et/ou l'utiliser pour les besoins familiaux. Trois choix sont également offerts au sujet du temps de travail : il s'agit d'un temps de travail moyen, long ou très long. Cependant, le mode de règlement des problèmes n'offre qu'une seule possibilité aux travailleurs enfants : c'est la voie du règlement à l'amiable.

Au total, le travailleur enfant, qu'il soit en situation de prise de décision, de choix d'activité ou d'adoption de comportement, tient rationnellement compte, comme nous l'explicitons plus loin, de son environnement social et de ses ressources.

Les données ainsi exposées ne peuvent être globalement comprises qu'à la lumière d'une interprétation détaillée.

II. INTERPRETATION DES RESULTATS

Dans le chapitre précédent, nous nous sommes attelé à la présentation analytique des résultats de l'enquête. Dans le présent chapitre, il s'agira d'interpréter ces résultats. En d'autres termes, il sera question de construire un exposé explicatif permettant de montrer l'impact de l'urbanisation sur le travail des enfants, de comprendre le sens et l'autonomie de l'action du travailleur enfant et d'en saisir la rationalité.

1. L'urbanisation comme contexte sociologique favorable à l'émergence du travail des enfants

La thèse défendue stipule que l'urbanisation de la ville d'Abidjan, à travers les changements sociaux qu'elle implique (mutations familiales, expansion de l'individualisme, accentuation de la pauvreté, développement du secteur informel), constitue un facteur d'accroissement du travail des enfants. L'analyse qui suit sera donc consacrée à l'explicitation des mécanismes par lesquels ces changements sociaux influencent le phénomène du travail des enfants.

1.1 Le travail de l'enfant comme esquisse de solution à la pauvreté en milieu urbain

Comme nous l'avons montré plus haut, la pauvreté à Abidjan connaît une croissance réelle. Et ce, à travers la précarité de plus en plus aiguë des conditions de santé et d'éducation des familles vulnérables, de leur situation alimentaire ainsi que de leur sécurité sociale. Les résultats de l'enquête que nous avons menée auprès des travailleurs enfants confirment cette tendance générale. La majorité des enfants interrogés sont en effet issus de familles économiquement faibles.

Dès lors qu'une famille est frappée par la pauvreté, il se pose à elle ou à ses membres un problème social vital : celui de faire face efficacement et durablement à cette situation de précarité. Ce problème se vit et se ressent tant au niveau

collectif (groupe social, famille, ménage) qu'individuel (père, mère, enfant). Parmi les efforts de solution, la priorité est accordée aux actions susceptibles de générer des biens ou des revenus indispensables à la survie du groupe.

En ce qui concerne l'enfant de 15 à 17 ans appartenant à une telle famille, qu'il soit élève ou pas, par le fait de l'éducation ou de l'influence parentale, il a plus ou moins conscience du rôle qu'il doit jouer pour sortir de cette situation ou aider la famille à en sortir. Le travail apparaît ainsi à ses yeux comme la voie de solution la plus idoine à explorer. Le travail de l'enfant se présente alors comme une réponse individuelle au problème de la pauvreté vécue individuellement ou collectivement.

De ce point de vue, deux attitudes primordiales peuvent être adoptées par le travailleur enfant. La première consiste à subvenir à ses besoins élémentaires personnels grâce aux revenus tirés de son travail. Dans cette perspective, il peut même bâtir et réaliser son projet de vie autour de ce travail. La seconde attitude se manifeste à l'endroit de sa famille. Il peut en effet partager les revenus de son activité avec la famille, le ménage ou les membres.

Dans un cas comme dans l'autre, l'exercice de l'activité constitue pour l'enfant une réaction « normale » pour résister, avec succès, aux effets néfastes de la pauvreté. Mais ce schéma n'est pas absolu puisqu'il y a des enfants qui travaillent bien qu'étant issus de familles ou de ménages non pauvres. C'est dire que seule la pauvreté ne suffit pas à expliquer le travail des enfants en milieu urbain. Un autre phénomène peut justifier le fait pour l'enfant de s'adonner à une activité économique : il s'agit des mutations de l'organisation familiale.

1.2 Mutations de l'organisation familiale, relâche du contrôle social et travail des enfants

L'un des impacts les plus frappants de l'urbanisation de la ville d'Abidjan reste les changements intervenus dans l'organisation familiale. Sous l'effet de l'urbanisation, la famille se nucléarise, conférant exclusivement l'éducation des

enfants aux parents biologiques. A cela s'ajoute l'accroissement des familles monoparentales et des situations de femmes chefs de familles.

Ces changements affectent l'autorité parentale et atténuent le contrôle social familial. Dans un tel contexte, l'éducation de l'enfant peut être compromise et il peut même perdre l'affection des parents. Insuffisamment encadré ou suivi et, dans le pire des cas, abandonné et livré à lui-même, l'enfant peut être conduit à rechercher personnellement les voies de satisfaction de ses besoins existentiels les plus élémentaires.

Aussi en arrive-t-il à s'adonner à un travail et à adhérer à un groupe de pairs, qui lui procurerait la protection sociale et l'affection souhaitées. Il peut même se confier à un patron qui l'héberge, s'occupe de lui et, en retour, exploite sa main-d'œuvre.

Le travail peut en outre traduire l'expression de la quête d'une identité sociale. En effet, l'enfant cherche par le travail, à s'intégrer durablement au tissu socio-économique urbain et à être reconnu comme un citoyen à part entière. Le travail de l'enfant apparaît ainsi comme une activité « normale », approuvée, acceptée et valorisée par la société. L'on pense que l'activité économique exercée par l'enfant est un moyen pour lutter contre les vices et aider la famille.

La quête identitaire est certes favorisée par les mutations de l'organisation familiale, mais elle l'est encore plus par le phénomène de l'individualisme. Celui-ci, à travers son expansion de plus en plus perceptible et son influence diffuse, se positionne comme l'un des facteurs clés de l'accroissement du travail des enfants à Abidjan. C'est ce qu'il convient d'explicitier dans les lignes qui suivent.

L'un des impacts les plus frappants de l'urbanisation de la ville d'Abidjan reste les changements intervenus dans l'organisation familiale. Sous l'effet de l'urbanisation, la famille se nucléarise, conférant exclusivement l'éducation des

enfants aux parents biologiques. A cela s'ajoute l'accroissement des familles monoparentales et des situations de femmes chefs de familles.

Ces changements affectent l'autorité parentale et atténuent le contrôle social familial. Dans un tel contexte, l'éducation de l'enfant peut être compromise et il peut même perdre l'affection des parents. Insuffisamment encadré ou suivi et, dans le pire des cas, abandonné et livré à lui-même, l'enfant peut être conduit à rechercher personnellement les voies de satisfaction de ses besoins existentiels les plus élémentaires.

Aussi en arrive-t-il à s'adonner à un travail et à adhérer à un groupe de pairs, qui lui procurerait la protection sociale et l'affection souhaitées. Il peut même se confier à un patron qui l'héberge, s'occupe de lui et, en retour, exploite sa main-d'œuvre.

Le travail peut en outre traduire l'expression de la quête d'une identité sociale. En effet, l'enfant cherche par le travail, à s'intégrer durablement au tissu socio-économique urbain et à être reconnu comme un citoyen à part entière. Le travail de l'enfant apparaît ainsi comme une activité « normale », approuvée, acceptée et valorisée par la société. L'on pense que l'activité économique exercée par l'enfant est un moyen pour lutter contre les vices et aider la famille.

La quête identitaire est certes favorisée par les mutations de l'organisation familiale, mais elle l'est encore plus par le phénomène de l'individualisme. Celui-ci, à travers son expansion de plus en plus perceptible et son influence diffuse, se positionne comme l'un des facteurs clés de l'accroissement du travail des enfants à Abidjan. C'est ce qu'il convient d'explicitier dans les lignes qui suivent.

1.3 L'individualisme : un courant comportemental d'influence diffuse

L'individualisme prend de l'ampleur à Abidjan. Aujourd'hui, nombreux sont les jeunes qui mènent, individuellement ou en groupe, des activités économiques pour

subvenir à leurs besoins. A cela, il faut ajouter l'essor de l'habitat privatisé qui, en érigeant des barrières de voisinage, renforce l'individualisme. L'enquête nous a permis de nous imprégner de l'état d'esprit des travailleurs enfants à cet effet. La majorité de ceux qui ont été interrogés ont affirmé « compter sur eux-mêmes pour réussir leur vie » et non sur les parents ou de tierces personnes.

L'individualisme qui prévaut à Abidjan promeut ainsi la philosophie du « chacun pour soi ». Il s'agit en effet de faire face aux difficultés de la vie, mener la lutte pour la survie, résoudre les problèmes, bref réussir sa vie par ses propres efforts. C'est un comportement social qui, au détriment des valeurs de solidarité ou d'entraide désintéressée, s'étend à toutes les classes d'âge y compris aux enfants. En d'autres termes, le comportement du travailleur enfant obéit également aux exigences de cette philosophie.

Les travailleurs enfants sont donc influencés par l'individualisme, et adoptent, pour leur projet de vie, des actions conséquentes. Le travail et les choix et comportements qu'il implique, constituent ainsi une forme d'actions possibles. Autrement dit, le travail traduit la volonté de l'enfant de subvenir personnellement à ses besoins, de construire sa vie et de conquérir sa liberté conformément à l'esprit individualiste ambiant.

En clair, la pauvreté, les mutations de l'organisation familiale et l'individualisme sont des facteurs qui poussent l'enfant vers le marché du travail. Une fois sur le marché du travail, on assiste à une absorption de sa main-d'œuvre par le secteur informel. Celui-ci reste en effet le secteur d'activité le plus prisé par les enfants en quête de travail. C'est ce qu'il convient d'explicitier à présent.

1.4 L'informel urbain : secteur d'activité privilégié d'absorption des travailleurs enfants

Le développement du secteur informel, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, a déjà été largement commenté. Les enquêtes ont permis de confirmer

que le travail des enfants dans le contexte urbain abidjanais se pratique beaucoup plus dans ce secteur d'activité qu'ailleurs.

Plusieurs raisons expliquent la ruée des enfants vers ce secteur. D'abord il y a la facilité d'accès. Visiblement, il n'existe pas d'obstacle majeur à l'accès à une activité économique dans le secteur informel urbain. Même lorsque le capital financier fait défaut, il est possible d'exercer une activité dont le financement n'est pas nécessaire.

En outre, le contrôle des activités de ce secteur n'est pas rigoureux au point de dissuader les travailleurs enfants ou de leur interdire de travailler. Au contraire, le secteur informel, de par sa dynamique, leur offre une pluralité d'activités possibles, l'opportunité de s'attacher à des groupes de pairs, de changer d'activité à souhait et même d'exercer plusieurs activités à la fois. De plus, il leur est possible de régler les problèmes à l'amiable sans préjudice majeur. Par conséquent, plus le secteur informel se développe, plus il étend son champ d'accueil des travailleurs enfants.

Au total, le travail des enfants subit l'impact d'un ensemble de facteurs dynamiques que sont l'accroissement de la pauvreté, les mutations de l'organisation familiale, le développement de l'individualisme et l'expansion du secteur informel. Les trois premiers facteurs poussent et motivent l'enfant à travailler tandis que le secteur informel les absorbe une fois sur le marché du travail.

Mais ces facteurs ne constituent pas des causes absolues du travail des enfants. Ils remplissent seulement une fonction d'influence diffuse. Et ce, d'autant que l'option du travail et l'action qui en découle, reflètent, parmi plusieurs possibilités, un choix que l'enfant opère pour des raisons personnelles. C'est d'ailleurs ce qui confère à son action son sens et son autonomie.

2. Sens et autonomie de l'action du travailleur enfant

Il s'agira d'expliciter les aspirations qui sous-tendent l'action du travailleur enfant d'une part, et la marge d'autonomie dont il jouit dans sa conception et sa mise en œuvre d'autre part.

2.1 La dynamique intentionnelle de l'action

Il a été établi, à travers les résultats de l'enquête, que l'exercice de l'activité du travailleur enfant est sous-tendu par une aspiration à l'indépendance et/ou à la solidarité. Cela signifie que l'aspiration constitue le but ultime à atteindre par le travail. En travaillant, l'enfant acquiert les moyens de satisfaire son ou ses aspiration (s). Tel est le sens de l'activité du travailleur enfant dans le secteur informel urbain.

Pour l'enfant, le sens du travail réside donc dans les conséquences qui en découlent. De ce fait, le choix de son activité et les comportements qu'il adopte dans l'exercice de cette activité s'inscrivent dans une logique « *conséquentialiste* ». En effet, le type d'activité choisie, la fréquence et le temps de travail de même que le mode de gestion des revenus traduisent la volonté du travailleur enfant de parvenir à un résultat précis et souhaité. Par le sens qu'il attribue à son travail et par les moyens adéquats dont il se dote pour l'exercer, l'enfant donne déjà la preuve de sa rationalité.

Dans certains cas, parmi les conséquences du travail, les seules qui intéressent les enfants sont celles qui leur profitent personnellement et exclusivement. Ici, la finalité du travail n'est pas le partage ou la solidarité, mais la quête d'une indépendance partielle et/ou totale. Une telle aspiration les conduit naturellement à opter, parmi les comportements relatifs au mode de gestion des revenus, pour une utilisation strictement personnelle de ceux-ci.

Nous ne traitons pas, pour autant, le travailleur enfant d' « égoïste » à l'instar des défenseurs de la théorie du choix rationnel. Il peut arriver que le travailleur enfant, en optant pour une indépendance partielle et/ou totale et donc pour une utilisation rigoureusement personnelle de ses revenus, décharge consciemment et indirectement la famille du poids socio-économique qu'il représente. Cette situation peut se produire notamment dans le cas où le travailleur enfant ne perçoit pas un gain suffisant pour satisfaire à la fois ses besoins et ceux de la famille.

Vue sous cet angle, l'intention, l'aspiration ou la fin recherchée peut être considérée comme le point de départ de l'action du travailleur enfant. En effet, d'une part c'est l'aspiration qui fonde la décision de travailler et guide le choix d'une activité adéquate, d'autre part c'est encore l'aspiration qui commande le comportement du travailleur enfant sous toutes ses formes. Cette aspiration est doublée de la croyance qui la renforce et la consolide. Il serait donc opportun de se borner à élucider la rationalité qui lie l'aspiration et la croyance à la décision, au choix et au comportement du travailleur enfant.

La décision de travailler ou d'intégrer le marché du travail découle logiquement de la volonté d'indépendance et/ou de solidarité de l'enfant. Par le travail, il entend se donner personnellement les moyens d'atteindre ce but. C'est pourquoi, sans que cela lui soit imposé par un adulte (parent ou tuteur), il décide de son propre chef de se mettre au travail. La décision de travailler implique une ligne d'action qui, parmi d'autres, est plus susceptible de favoriser l'accès effectif et durable à l'indépendance et/ou à la solidarité recherchée (s).

Mais le lien logique entre l'aspiration, la croyance et la décision de travailler repose sur des « calculs » rationnels effectués par l'enfant à la lumière d'informations pertinentes. Le travail reflète donc la préférence de l'enfant parmi d'autres options et ce, parce qu'il implique des actions à même de maximiser son utilité. En somme, l'enfant en référence à l'aspiration dont il est animé et conforté par les croyances favorables au travail, s'adonne à une activité de réflexion dont l'aboutissement logique et rationnel est la décision de travailler.

Cette analyse de la décision de travailler est également valable pour la décision de se maintenir au travail ou de changer d'activité, en demeurant sur le marché de l'emploi. La décision prise par le travailleur enfant à chacun de ces niveaux s'inscrit dans la logique de la finalité du travail.

Autrement dit, lorsque le travailleur enfant, après avoir intégré le marché du travail, décide de braver les éventuels obstacles pour poursuivre son activité ou de changer d'activité, c'est pour se donner plus de chances de parvenir à l'indépendance et/ou à la solidarité escomptée (s). C'est aussi parce qu'il reste attaché aux croyances qui le motivent. Mais ces explications n'épuisent pas la question du processus de prise de décision qui sera développée plus loin.

Par ailleurs, le travail de l'enfant comporte un coût et un bénéfice. Partant, il aura tendance à opter pour une activité dont les caractéristiques permettent de maximiser le bénéfice. Ainsi, il choisira une activité à financement non nécessaire pour gagner le maximum de profit. Ou encore, il optera pour une activité à financement nécessaire mais très rentable. De même, en situation de travail, il adoptera des comportements lui permettant de réduire les coûts et d'optimiser les gains. Par exemple, le règlement des problèmes à l'amiable nécessite très peu de frais ou n'en nécessite pas du tout. Il assure en revanche au travailleur enfant la conservation de son matériel ou de sa marchandise et la poursuite de ses activités.

Le travail de l'enfant dans le secteur informel urbain apparaît donc comme le résultat d'un processus qui renferme des décisions, des croyances, des choix et des comportements individuels, autant qu'il implique des efforts personnels pour atteindre une fin relativement durable, à court, à moyen ou à long terme. Ce processus est essentiellement sous-tendu par une logique d'action rationnelle dont la finalité est l'indépendance et/ou la solidarité recherchée (s) par le travailleur enfant.

En définitive, d'une part la conséquence ou la fin du travail de l'enfant en dénote le sens et, d'autre part l'accès à cette fin passe nécessairement par la

conception et la mise en œuvre personnelle d'une stratégie d'action rationnelle. L'originalité de l'action, c'est que les choix et comportements du travailleur enfant sont les effets logiques de ses aspirations et croyances. On s'aperçoit clairement que le travailleur enfant dispose d'une marge de liberté pour prendre des décisions relatives à son activité. Nous tenterons, dans les lignes qui suivent, de développer cette perception.

2.2 Le travail de l'enfant à l'épreuve de la liberté de décision

Les travailleurs enfants concernés par la présente étude sont ceux qui, sans contrainte, décident de leur propre gré de se mettre au travail, de s'y maintenir ou de changer d'activité. Pour ce type de travailleurs enfants, ce n'est pas un adulte qui, dans le cadre de la famille, de la culture ou de la tradition, décide de la mise au travail. Ce résultat auquel les enquêtes ont permis d'aboutir se démarque de celui publié en novembre 2003 par le CEPRASS sur l'analyse de la situation du travail des enfants en Côte d'Ivoire.

Le document de synthèse de cette étude, du reste essentiellement quantitative, indique en effet, que pour 59% des enfants interrogés, la mise au travail a été décidée par un adulte, et que dans 2 cas sur 3 les enfants n'ont pas été consultés¹. Ce résultat s'inscrit dans une approche holiste attribuant la mise au travail de l'enfant à une entité supra individuelle que constitue la famille ou le ménage, représentée par un parent ou un tuteur adulte.

Les résultats de nos recherches reflètent, au contraire, une approche individualiste qui place l'enfant au cœur de la décision de travailler. En cela, nous sommes rejoint par le CEPRASS dont l'étude révèle, par ailleurs, que pour un enfant sur trois, la décision de travailler constitue un choix personnel fait en l'absence de toute contrainte².

¹ BAZZI-VEIL L., JEAN-BAPTISTE E., KAMBOU S., KOUADIO M., *op. cit.*

² *Ibid.*

Ce résultat laisse transparaître une reconnaissance effective de l'existence du phénomène du travail des enfants sous un aspect individualiste. En d'autres termes, le travail des enfants n'est pas toujours la conséquence d'une contrainte familiale, sociale ou culturelle, encore moins d'une volonté parentale ou tutélaire. Il peut aussi et surtout constituer la matérialisation de la volonté personnelle et de la décision individuelle du travailleur enfant.

L'étude du CEPRASS révèle en outre une faible perception par les travailleurs enfants de la valeur économique de leur travail. Ce résultat, à notre avis, est étroitement et logiquement lié à celui qui présente le travailleur enfant comme un agent économique dépendant de la volonté d'un adulte. Comment comprendre en effet, qu'un enfant qui travaille puisse avoir une claire conscience et une perception nette de la valeur économique de son activité s'il ne sait pas pourquoi il travaille et n'a pas été consulté auparavant ? Il va de soi que des enfants mis au travail sans être consultés et par la seule volonté d'un adulte, ne perçoivent pas clairement ce que vaut, en terme économique, le volume de travail qu'ils réalisent.

Nous sommes parvenu à montrer en revanche que le travailleur enfant qui décide de se mettre au travail, se présente comme un acteur responsable et autonome dont l'activité vise à atteindre un ou des objectifs concrets : satisfaction des besoins personnels (nourriture, vêtements, santé, éducation), satisfaction des besoins familiaux (augmentation du revenu du ménage), épargne, apprentissage.

En clair, l'enfant décide de travailler parce qu'il a conscience qu'au bout de ses efforts, existe une récompense qui lui permettra de subvenir à ses propres besoins ou à ceux de la famille. A cet effet, la majorité des travailleurs enfants interrogés s'inscrivent dans une logique de survie et d'intégration économique à court, moyen et long termes.

Mais de là à conclure que le travail des enfants remplit une fonction essentiellement économique serait faire preuve d'une restriction abusive. Pourtant,

c'est à ce résultat qu'a abouti l'étude du CEPRASS. Celle-ci indique en effet, que la finalité du travail des enfants est « clairement économique »¹. En d'autres termes, le travail de l'enfant s'inscrit dans une logique fondamentalement économique, l'enfant n'étant mis au travail que pour générer du profit.

Le souci de démarcation et de remise en cause d'une telle information, d'ailleurs déjà soutenue et publiée par des travaux antérieurs, a constitué l'un des motifs essentiels de notre étude. Nous n'avons pas la prétention de nier la fonction économique du travail des enfants. Mais nous voulons montrer que le travail de l'enfant, au-delà de son intérêt économique, remplit une double fonction sociale.

De ce fait, l'indépendance et/ou la solidarité recherchée(s) et obtenue(s) à travers le travail, enjambe (nt) l'intérêt purement économique pour remplir une fonction d'intégration de l'enfant au sein de la famille et de consolidation du lien social.

Le travailleur enfant qui nous intéresse est, non celui qui subit la volonté d'un adulte (parent ou tuteur), mais celui qui décide de son propre gré d'intégrer le marché du travail ou de s'y maintenir.

Partant, le concept de décision occupe une place de choix dans la compréhension du phénomène du travail des enfants sous l'angle individualiste. A travers ce concept et la théorie qui la sous-tend, une part belle est faite au travailleur enfant dans la prise des décisions relatives à son activité économique et ce, indépendamment de la famille.

Le travailleur enfant n'apparaît plus comme cet acteur social passif qui obéit à une volonté extérieure. Les décisions liées à son travail ne se prennent pas en dehors de lui et ne s'appliquent pas à lui contre son gré. Il s'agit plutôt d'un acteur historique, responsable et autonome qui se place au centre de tous les processus de décision concernant son activité. En somme, l'enfant travaille, non parce que

¹ Idem

ses parents ou tuteurs le veulent, mais parce que lui-même en éprouve le besoin et la nécessité.

Ce besoin et cette nécessité sont ensuite sanctionnés par une décision personnelle qui remplit deux fonctions essentielles. D'abord, la décision lui assure une autonomie vis-à-vis du groupe social ou de la famille. Autrement dit, la prise de décision par le travailleur enfant l'affranchit de la passivité qu'il est sensé subir au nom d'un certain droit d'aïnesse ou d'une certaine autorité parentale, conféré(e) par la culture à laquelle il appartient. En outre, la décision prise individuellement inaugure une action rationnelle chez le travailleur enfant. Il travaille, mais il sait surtout pourquoi il travaille et à quelle fin. Une telle situation l'amène logiquement à rechercher les moyens pour atteindre son but et à adopter un comportement adéquat.

La recherche de moyens et le comportement adéquat ou rationnel du travailleur enfant conduisent à penser que les décisions de celui-ci, aussi autonomes soient-elles, ne sont pas coupées de son environnement social. Ce sont des décisions dont les avantages, les inconvénients ou les risques sont mesurés en référence à son milieu social.

Il ne s'agit donc pas de décisions isolées, prises de façon hasardeuse et sans rapport avec la réalité sociale qui l'environne (réalité sociale familiale, réalité sociale professionnelle). Au contraire, ce sont des décisions réfléchies et éprouvées à la lumière des risques encourus, des inconvénients potentiels et des avantages éventuels.

En clair, la décision du travailleur enfant est sous-tendue par un classement préalable des conséquences anticipées des diverses actions possibles. Prendre une décision revient donc à se projeter dans un futur proche ou lointain, à mesurer et à classer les conséquences des actions qui découleront logiquement de cette décision. Ainsi, les actions retenues peuvent être menées dans un ordre qui permet de minimiser les risques et les inconvénients et de maximiser les avantages.

En définitive, tout l'intérêt de la prise d'une décision autonome et rationnelle réside dans la possibilité pour le travailleur enfant d'en mesurer les conséquences et d'opérer des choix appropriés.

Cependant, la marge d'incertitude qui existe dans le processus de prise de décision du travailleur enfant n'a pas forcément une influence négative sur cette décision. Cela signifie que non seulement elle ne constitue pas toujours un facteur dissuasif, mais elle n'est pas non plus source d'irrationalité. En revanche, l'environnement incertain (imprévisible) peut lui apparaître comme un défi auquel il doit faire face avec succès.

De ce fait, il s'arme de prudence et se dote d'un moral suffisamment fort pour parer à toute situation imprévue. C'est cette capacité du travailleur enfant à tenir compte de l'imprévisible en l'intégrant stratégiquement au processus de prise de décision qui justifie sa rationalité.

Il va sans dire que le travailleur enfant est au cœur du processus qui mène à une prise de décision rationnelle. Ce processus, en plus de l'imprévisible, intègre également les apports extérieurs. Il faut entendre par apports extérieurs, toute forme d'aide ou d'éléments (informations, conseils, critiques...) qui, communiqués au travailleur enfant ou mis à sa disposition, l'orientent vers une décision rationnelle.

Toutefois, loin d'être considérés comme des facteurs immédiats déterminant la prise de décision, ces éléments ne remplissent qu'une fonction d'éclairage dans le processus de prise de décision. La décision de travailler, de se maintenir au travail ou de changer d'activité incombe au travailleur enfant et, elle n'est prise qu'au bout d'un processus de réflexion et d'analyse.

Le travailleur enfant peut, tout de même, bénéficier d'une aide dans la prise de décision. Cette aide n'annihile pas toutes les marges d'erreurs et

d'imprévisibilité auxquelles il est exposé, mais lui permet au moins d'en être conscient et de savoir les gérer.

Le travailleur enfant en situation de prise de décision jouit donc d'une certaine liberté. La liberté renvoie à l'absence de contrainte sociale, socioculturelle, parentale ou tutélaire qui imposerait le travail à l'enfant. Le travailleur enfant décide librement et de manière autonome, bien que sa décision puisse être soumise à une influence externe. Celle-ci peut être perçue comme une forme d'aide et d'apport constructif et enrichissant. De ce point de vue, la décision issue d'un processus de réflexion et d'analyse libre et autonome, traduit nécessairement les aspirations profondes du travailleur enfant.

Au total, le travailleur enfant apparaît désormais comme un acteur social librement inscrit au centre d'un processus décisionnel qui, tenant stratégiquement compte de l'environnement social et des apports extérieurs, aboutit à une prise de décision rationnelle.

Dès lors, on comprend que ce processus se situe entre l'intention de travailler ou de se maintenir au travail et l'exercice d'une activité. Mais l'activité elle-même se situe au cœur d'une action qui acquiert sa rationalité au prix de son adaptation aux contraintes qui l'environnent. C'est à cette analyse qu'il serait utile, à présent, de s'atteler.

3. Rapport action/contraintes : quelle rationalité ?

Pour mieux appréhender la rationalité qui s'établit entre l'action du travailleur enfant et les contraintes qui l'influencent, trois niveaux d'analyse ont été retenus. Ces analyses s'articulent autour de la relation entre l'action d'une part et l'histoire, l'environnement social et les ressources du travailleur enfant d'autre part.

3.1 L'histoire de l'enfant comme source de motivation au travail

L'analyse qui précède a permis de montrer que le travail de l'enfant est suscité par une aspiration à l'indépendance et/ou à la solidarité. Cette aspiration traduit la finalité de l'action du travailleur enfant. Si nous avons pu établir une relation de rationalité entre l'aspiration du travailleur enfant, le travail (choix et comportements) qui en découle et la fin vers laquelle ce travail est orienté, une question demeure : celle relative aux conditions d'émergence de l'aspiration elle-même.

Il s'agit d'explicitier le mécanisme par lequel l'aspiration ou l'intention naît chez le travailleur enfant. En d'autres termes, il faut montrer comment l'enfant en arrive à manifester le désir d'être indépendant et/ou solidaire vis-à-vis de la famille ou du groupe social.

La réponse à cette préoccupation est à rechercher dans l'histoire ou le passé du travailleur enfant. A cet effet, plusieurs cas de figure se présentent. Dans un premier temps, il peut s'avérer que le travailleur enfant ait vécu – et continué de vivre – dans des conditions socio-économiques précaires. Une telle situation peut provoquer chez lui un sentiment de compassion à l'endroit de la famille ou de révolte personnelle. Ce sentiment pourrait conduire à une prise de conscience, susceptible de favoriser l'émergence d'une volonté d'indépendance et/ou de solidarité vis-à-vis du groupe social.

Dans un deuxième temps, l'émergence de l'aspiration peut être liée à l'influence des pairs. L'enfant peut manifester le désir d'accéder à l'indépendance partielle dont jouissent ses amis travailleurs ou, comme eux, d'apporter de l'aide à ses parents ou tuteurs. Par imitation, la même aspiration peut naître chez l'enfant et l'orienter vers le travail. Le caractère dynamique de l'imitation va, de ce fait, amener le travailleur enfant à passer du stade d'apprentissage à l'exercice autonome de l'activité choisie.

Mais l'influence des pairs ou des parents/tuteurs peut directement pousser l'enfant à s'adonner au travail. Il commence à travailler selon la recommandation de ses parents/tuteurs ou pour imiter ses pairs. De plus, il travaille sans être animé d'une aspiration précise et sans avoir une conscience claire de la finalité de son action. Cependant, au fil du temps, le travailleur enfant peut prendre conscience du bien fondé de son activité. En conséquence, il se forge une réelle aspiration qui guide la suite de son action, le transformant ainsi en acteur rationnel.

L'aspiration du travailleur enfant et, de façon générale, son action, doivent également être appréciées en relation avec sa socialisation. Par ce processus d'apprentissage, l'enfant intériorise des attitudes, des normes et des valeurs propres à son groupe social d'appartenance ou à sa société. En outre, dans certains cas, le processus de socialisation s'effectue par le travail qui fait de l'enfant un agent économique au sein de la famille.

L'aspiration qui émerge ainsi et l'action qui en découle sont empreintes des valeurs acquises lors de la socialisation. En dehors de ces valeurs, l'aspiration ne saurait se forger. Le système de ces valeurs constitue en définitive un repère qui oriente le travailleur enfant aussi bien dans l'émergence de son aspiration que dans son action.

L'effet de la socialisation sur l'émergence de l'aspiration est le même qui se produit sur l'adoption des croyances du travailleur enfant. Autrement dit, l'enfant n'adhère pas à des croyances en porte à faux avec celles répandues dans le milieu familial ou les cercles d'amis. En croyant à son travail comme une nécessité ou un facteur de réussite sociale, il s'inscrit en phase avec le système de croyances qui prévaut au sein du groupe social d'appartenance ou du groupe des pairs.

On peut donc dire que l'enfant tient rationnellement compte de ces croyances et ce, du fait d'un mécanisme de contagion sociale. En effet, par ce processus d'influence diffuse, les croyances relatives au travail et particulièrement au travail de l'enfant circulent et se renforcent au sein de la famille ou du groupe des pairs.

Forts de ces croyances partagées et des relations positives qu'elles introduisent au sein du groupe, les travailleurs enfants appartenant à un même cercle d'amis ont tendance à modeler leurs comportements les uns sur les autres parce que cherchant à se ressembler.

En somme, le travailleur enfant adhère aux mêmes croyances que ses pairs car il pense qu'il est préférable, vu sa condition sociale précaire, d'être comme les autres et d'agir en conséquence, en travaillant comme eux.

Motivé par ses croyances et guidé par l'aspiration qui l'anime, l'enfant va opter, sur le marché du travail, pour une activité en adéquation avec les normes et valeurs intériorisées. Cela signifie que l'enfant choisira une activité qui, dans son exercice comme dans ses pratiques, obéit à la logique d'aspiration qui sous-tend son action. Cette logique intègre donc rationnellement le comportement du travailleur enfant aussi bien aux plans professionnel que familial.

De ce point de vue, les raisons du choix d'une activité à financement non nécessaire ou léger résident dans la condition sociale précaire du travailleur enfant. Ce choix pourrait précisément être lié à la faiblesse du revenu familial ou de ses ressources financières personnelles. De même, l'adoption face aux problèmes, d'un comportement visant à les résoudre à l'amiable, peut s'expliquer à la lumière de la socialisation du travailleur enfant. Le système des valeurs et des conduites relatives à l'évitement des conflits (tolérance, paix, pardon, courage) pourrait être considéré comme le cadre référentiel de ce comportement. Dans cette logique, l'épargne d'une partie des revenus du travailleur enfant peut apparaître comme un comportement en adéquation avec le mode de gestion des biens et des richesses pratiqué par ses parents ou tuteurs.

En clair, les conditions de vie sociales (plus ou moins précaires), la socialisation (apprentissage des valeurs, normes, conduites) et l'influence sociale (parents/tuteurs ou pairs) constituent, dans l'histoire du travailleur enfant, des faits dynamiques qui servent de cadres de référence à son action. Selon le cas, ils

favorisent l'émergence de son aspiration, légitiment son adhésion aux croyances et le guident vers une activité spécifique dont l'exercice est sous-tendu par un comportement adéquat. L'histoire du travailleur enfant occupe donc une place de choix dans l'analyse de la rationalité de son action.

On est alors en droit de penser que le mouvement dialectique instauré par l'enfant entre son action et son passé fait de celui-ci la source des « bonnes raisons » qui la motivent et l'orientent. Partant, on peut considérer le travailleur enfant comme un acteur rationnel. Cependant, la référence au passé ne constitue pas le seul critère d'évaluation de la rationalité de son action. Il convient également de mener la réflexion en tenant compte de ses ressources à la fois cognitives, matérielles et biologiques comme moyens d'action.

3.2 Les ressources du travailleur enfant comme facteurs de choix pertinents

Les « bonnes raisons » qui sous-tendent la rationalité de l'action du travailleur enfant sont, on l'a déjà dit, liées au processus de socialisation qu'il a subi. Mais ici, ce qui retient notre attention c'est la socialisation au sens d'éducation familiale et/ou scolaire. Cette éducation est d'autant plus digne d'intérêt qu'elle permet à l'enfant d'acquérir des expériences personnelles et des connaissances. Celles-ci l'amènent à comprendre que le travail de l'enfant est une activité socialement acceptée. Ainsi, aspirer par le travail à être indépendant et/ou solidaire vis-à-vis de la famille est un fait normal à ses yeux. Par conséquent, la légitimité sociale de son action constitue pour lui une source de motivation.

Le second effet de la socialisation réside dans la capacité du travailleur enfant à exercer diverses formes d'activités nécessitant un minimum de connaissances pratiques : savoir compter, savoir communiquer en langue française ou vernaculaire. En somme, ces connaissances représentent des atouts qui peuvent à la fois motiver son aspiration et son adhésion à une activité adéquate. La

rationalité du travailleur enfant se perçoit alors à travers la congruence entre les atouts dont il dispose et l'activité exercée.

L'expérience professionnelle comme moyen d'action du travailleur enfant doit être analysée dans le même sens. L'analyse se situe à deux niveaux. Au niveau du travailleur enfant qui réintègre le marché du travail après un temps d'arrêt (1^{er} cas), l'expérience professionnelle est considérée comme un atout pour guider le choix de l'activité et surtout pour la mener convenablement. Par expérience en effet, le travailleur enfant aura tendance à choisir une activité conforme à son aspiration. Ensuite, il l'exercera à travers des comportements susceptibles d'en maximiser la rentabilité. Cette rentabilité sera d'autant plus importante que l'expérience professionnelle est longue.

Au niveau du travailleur enfant qui commence à travailler sans avoir une idée claire de ses aspirations (2^{ème} cas), l'expérience professionnelle acquise progressivement peut entraîner l'émergence d'une croyance favorable au travail, d'une aspiration précise et susciter des choix ou des comportements professionnels adaptés.

Dans le premier cas, l'expérience professionnelle précède l'exercice de l'activité. Elle lui sert d'atout. Dans le second cas au contraire, l'expérience professionnelle s'acquiert au fil de l'exercice de l'activité. De ce point de vue, les deux cas de travailleurs enfants semblent clairement distincts. Cependant, leur point de convergence se perçoit à travers la fonction que remplit l'expérience professionnelle, qu'elle soit en amont ou en aval de l'activité. Dans un cas comme dans l'autre, cette expérience sous-tend et guide l'action du travailleur enfant. En d'autres termes, l'expérience professionnelle comme ressource cognitive motive l'action et l'oriente.

Les ressources cognitives du travailleur enfant comportent également un ensemble de représentations sociales favorables au travail. Ces représentations dont nous avons déjà pris le soin d'énumérer les principales, peuvent influencer

l'action de l'enfant. Trois cas de figure se présentent à cet effet. Dans le premier cas, lorsque l'enfant est animé par une représentation en dehors du marché du travail, celle-ci peut logiquement, en favorisant la naissance de l'aspiration, le pousser au travail.

Partant, les représentations sociales peuvent consolider les croyances favorables au travail et renforcer ainsi la détermination de l'enfant à poursuivre son action. De ce fait, le choix ou la décision de travailler et les comportements qui en découlent sont étroitement liés aux représentations sociales qui, du reste, les éclairent et les guident.

Le deuxième cas se rapporte au travailleur enfant qui se forge ces représentations étant en activité. Si l'activité est déjà guidée par une aspiration précise, alors les représentations sociales serviront à la consolider et à conforter l'enfant dans son action. Dans le cas contraire, on se retrouvera dans le scénario décrit précédemment.

Enfin le troisième cas de figure, du reste rare, concerne les enfants qui travaillent dans un environnement très contraignant (travail forcé) et dans des conditions difficiles. Dans ce genre de situation, le travail de l'enfant est soumis à une volonté extérieure. Par conséquent, l'activité exercée ne reflète pas véritablement ses attentes. En d'autres mots, son travail n'est pas motivé par une aspiration personnelle, claire et précise. Il se produit donc chez le travailleur enfant une dissonance cognitive.

Toutefois, dans le souci de réduire cette dissonance, l'enfant, sous l'impulsion des représentations sociales ou des valeurs intériorisées, peut procéder à une réappropriation mentale de la situation. Il laissera ainsi émerger une aspiration personnelle, susceptible d'insuffler à son action une dynamique et une cohérence nouvelles.

Dans l'analyse des comportements du travailleur enfant en rapport avec ses ressources cognitives, le règlement des problèmes à l'amiable retient encore une fois notre attention. Ce comportement pourrait être interprété comme le reflet de la *rationalité limitée*¹ du travailleur enfant. En effet, conscient qu'il n'a pas les ressources cognitives requises et les informations nécessaires pour entamer une action judiciaire face à une situation d'injustice, l'enfant préfère opter pour un règlement à l'amiable. Il pare ainsi à toute éventualité susceptible de compromettre son activité.

L'action du travailleur enfant peut également être comprise à la lumière de l'analyse des ressources matérielles dont il dispose ou est susceptible de disposer. Ces ressources sont de deux ordres : le matériel et le capital de travail. Le matériel en question est celui qui, ayant servi d'outil de travail à un proche de l'enfant, est mis à sa disposition sous forme de prêt. Son exploitation doit, de ce fait, permettre à l'enfant de réunir le capital nécessaire à l'achat de son propre matériel.

Source de motivation pour le travailleur enfant, ce matériel, par ailleurs adapté à une activité spécifique, va l'orienter vers l'exercice de celle-ci. En d'autres termes, l'enfant ne saurait l'utiliser pour mener une activité non appropriée.

De plus, le statut « transitoire »¹ du matériel va conduire l'enfant à adopter un comportement qui favorise la constitution rapide du capital afin de rendre l'outil au propriétaire dans les délais prévus. Ces contraintes peuvent expliquer l'épargne, la fréquence de travail accentuée et le temps de travail long ou très long auxquels s'adonnent certains travailleurs enfants.

A côté des instruments de travail, les ressources financières constituent également une source de motivation et une balise pour l'action du travailleur enfant. Lorsqu'elle est disponible en dépit de la condition sociale précaire de

¹ CROZIER M., FRIEDBERG E. (1977), *op. cit.*

¹ Statut « transitoire » du matériel emprunté : car ce matériel doit être rendu au propriétaire dans un délai plus ou moins précis après usage.

l'enfant, la ressource financière peut servir de capital pour le « financement léger »¹ d'une activité. Dans ce cas, l'enfant aura tendance à choisir d'exercer une activité à financement nécessaire. Si la ressource financière n'est pas disponible, alors il optera pour une activité à financement non nécessaire.

Toutefois, il peut arriver que l'enfant choisisse de mener une activité à financement non nécessaire bien que disposant de ressources financières. La différence entre ce travailleur enfant et celui qui, dans les mêmes conditions, choisit une activité à financement nécessaire, est une question de préférence. Les deux travailleurs enfants, malgré la disponibilité des ressources, adoptent des choix opposés parce qu'ils ont des préférences différentes. La différence des préférences est liée, entre autres facteurs, à leur appréciation des informations relatives aux activités choisies et des risques que celles-ci comportent.

Enfin l'action du travailleur enfant peut faire l'objet d'une analyse articulée autour de ses capacités physiques. Considérant les aptitudes physiques dont il est doté, l'enfant prend conscience de la force de travail qu'il représente. Il en fait donc un atout, destiné à motiver la décision et l'action de travailler. De même, il s'oriente vers une activité adéquate et s'impose une rigueur professionnelle conforme à ses atouts. Autrement dit, l'enfant choisit une activité et l'exerce dans la mesure de ses capacités physiques.

C'est ce qui explique par exemple qu'un enfant de 15 ans adopte un temps et une fréquence de travail moyens contrairement à celui de 17 ans qui travaille plus souvent et plus longtemps. Au total, en plus des ressources cognitives et matérielles, l'enfant tient également compte de ses capacités physiques dans ses choix et conduites. Ces ressources fonctionnent à la fois comme des balises et des supports de son action. Dans l'émergence de ses aspirations et l'adhésion à ses croyances ainsi que dans ses choix et comportements, il se réfère à ces ressources. Cette démarche, du fait de la logique et de la cohérence qui la sous-tendent, confère à l'action du travailleur enfant une assise rationnelle.

¹ « Financement léger » d'une activité : Financement compris entre 1000 et 3000 FCFA

Mais, la rationalité du travailleur enfant se perçoit également à travers l'adéquation entre son action et son environnement social.

3.3 L'environnement social comme cadre référentiel d'action adéquate

L'environnement social du travailleur enfant est constitué à la fois de son milieu familial où il vit et du contexte socioprofessionnel dans lequel il se meut. Une meilleure compréhension de sa rationalité nécessite donc une analyse de la relation entre son action et ces deux univers sociaux. Au niveau de la famille, l'une des contraintes sociales auxquelles l'enfant se réfère pour opérer ses choix est le système des conseils et attentes, formulés par les parents à son endroit. Ses comportements et choix relatifs au travail doivent être en adéquation avec ceux-ci.

Généralement, les parents ou tuteurs ne dictent ni n'imposent à l'enfant des choix et comportements précis. Toutefois, leurs conseils l'éclairent et l'orientent vers des actions conformes à leurs attentes. Il appartient, en revanche, à l'enfant d'effectuer les choix et d'adopter des conduites en phase avec le système des conseils et attentes. En somme, l'enfant, bien que jouissant d'une marge de liberté dans l'exercice de son activité, subit de la part des parents ou tuteurs un contrôle social plus ou moins fort selon qu'il vit au sein d'une famille biparentale ou monoparentale.

Cependant, il peut arriver que le travailleur enfant vive seul, plus ou moins éloigné des parents ou tuteurs. Une telle situation n'autorise tout de même pas à penser que le contrôle social cesse d'exister. Au contraire, le travailleur enfant bénéficie, non de façon permanente mais par intermittence, de conseils et de recommandations, soit de la part de son tuteur légal (qui habite la même localité mais ne l'héberge pas), soit de la part de ses parents (qui vivent dans une localité autre que la sienne mais à qui il rend visite quelques fois). Il reste entendu que dans un cas pareil, le contrôle social est moins fort que si l'enfant vivait en permanence avec eux.

Dans ces conditions, on est en droit de craindre une éventuelle déviance chez le travailleur enfant. Mais en fait, malgré l'absence physique et affective des parents ou tuteurs, leurs conseils, recommandations et attentes de même que les valeurs et normes inculquées à l'enfant continuent d'influencer, sous forme d'*habitus*¹, ses choix et conduites.

L'autonomie et la rationalité du travailleur enfant résident donc dans sa capacité d'adaptation à l'environnement social du secteur informel urbain. Cela signifie, en définitive, qu'il opère des choix spécifiques qui obéissent à son échelle de préférences tout en restant en adéquation avec son système d'*habitus*.

L'autre fait qui influence le comportement du travailleur enfant dans la famille, c'est la relation sociale qu'il entretient avec ses parents ou tuteurs en particulier et avec l'ensemble des membres en général. En fait, cette relation lorsqu'elle est confortable, constitue une contrainte sociale dont l'enfant tient compte notamment dans la gestion de ses revenus. Ici, la contrainte ne doit pas être perçue comme ce qui entrave la liberté d'action du travailleur enfant et le force à des actes. Elle doit plutôt s'appréhender comme une balise qui oriente sa conduite dans la sphère familiale.

De ce point de vue, l'acte de solidarité que le travailleur enfant pose envers sa famille ou ses parents pourrait s'inscrire dans une dynamique d'échange, instituée tacitement au sein du groupe social. Ayant bénéficié, à un moment ou tout au long de son histoire, du soutien des parents ou de la famille, l'enfant se sent obligé de partager avec eux les revenus de son activité.

En fait, il adhère ainsi à un échange différé de biens matériels et immatériels, essentiellement caractérisé par l'obligation de donner, de recevoir et enfin de rendre¹.

¹ *Habitus* : concept défini par Bourdieu comme l'ensemble des dispositions inculquées, intériorisées par les individus et telles qu'ils tendent à les reproduire en les adaptant aux conditions dans lesquelles ils sont engagés.

¹ MAUSS M. (1925), *loc. cit.*

Au demeurant, le travailleur enfant est plongé dans un contexte familial, inséré dans un champ social qui l'établit dans un réseau d'échanges complexe. Celui-ci l'enserme, oriente son action et définit sa sociabilité.

Tout comme le cadre familial, le cadre professionnel offre plusieurs scénarios où l'action du travailleur enfant est influencée par des contraintes. Ces contraintes, il faut le rappeler, ne sont pas des déterminants au sens holiste, mais des données structurelles qui délimitent le champ d'action du travailleur enfant. Par conséquent, le souci de mener à bien son activité le motive à s'y conformer comme cadre de référence pour éclairer ses choix et conduites dans le secteur informel.

Ce secteur d'activité se caractérise essentiellement par une absence de réglementation formelle. Aussi offre-t-il la possibilité à l'enfant d'accéder rapidement à une activité de son choix et de l'organiser comme il l'entend. Cependant, il mesure les risques éventuels parmi lesquels on peut citer les contrôles ponctuels effectués par les gardes municipaux ou les agents de police. Il est donc amené à adopter, dans l'exercice de son activité, un comportement susceptible soit de ne pas la compromettre, soit de minimiser les pertes en cas de problème. C'est ce qui justifie, encore une fois, le recours au règlement des problèmes à l'amiable dont la méthode diffère d'un enfant à un autre.

L'action du travailleur enfant employé s'inscrit dans cette perspective. Lié au patron par un contrat tacite, il est tenu par une obligation de résultats. De ce fait, la liberté d'action relative que lui offre le secteur informel lui permet d'adopter une stratégie personnelle, parmi plusieurs stratégies possibles, pour remplir son contrat. Dans certains cas, l'enfant est d'autant plus motivé à honorer le contrat que la relation sociale le liant à son patron est confortable. Le concept de « liberté d'action relative » renvoie aux risques destinés à canaliser l'action du travailleur enfant.

Le secteur informel accorde donc la latitude à l'enfant de choisir une activité à sa convenance et de l'exercer suivant une stratégie d'action personnelle. La

stratégie d'action du travailleur enfant implique, dans bien des cas, son attachement à un groupe de pairs. L'objectif consciemment ou inconsciemment visé est de bénéficier ainsi de la protection sociale, du soutien moral et des services du groupe.

Dès lors, l'aspiration de même que les choix ou comportements du travailleur enfant peuvent se consolider dans un processus de comparaison sociale. En effet, doutant quelque peu du bien fondé de ceux-ci, le travailleur enfant, dans le souci de les évaluer, de les ajuster ou de les valider, peut être amené à les comparer à ceux du groupe des pairs. En d'autres termes, c'est auprès de ses pairs que le travailleur enfant recherche la validité de son aspiration, ses croyances, ses choix et conduites. Une telle comparaison lui permet de les jauger en vue de les accorder avec ceux de ses pairs.

En outre, lorsque le travailleur enfant s'attache à un groupe d'amis, certains de ses choix et comportements reflètent les normes et recommandations en vigueur dans le groupe. Cependant, la différence des échelles de préférences ou des approches du risque chez les enfants va les amener à réagir diversement et variablement devant la même situation, tout en restant fidèles à l'esprit des normes qui régissent le groupe. En situation de comportements normatifs, tel pourrait être le sens de l'autonomie et de la responsabilité du travailleur enfant.

Cette analyse, doublée des explications sur le comportement du travailleur enfant dans le milieu familial, confirme que l'action de celui-ci n'est pas coupée de la réalité sociale qui l'entourne. Son action s'inspire bel et bien du contexte social d'où elle émerge. Mais elle est en revanche profondément marquée du sceau de l'autonomie. Le travail de l'enfant est donc le résultat d'une action individuelle et consciente, rationnellement conçue et mise en œuvre.

Les normes, valeurs et autres entités supra individuelles que la sociologie déterministe présente comme des déterminants de l'action sociale ne constituent, en somme, que des balises dont la véritable fonction est d'influencer, de guider et

de motiver l'action du travailleur enfant. De ce point de vue, l'enfant travaille, non parce qu'une volonté extérieure le lui commande, mais pour satisfaire une aspiration personnelle, historiquement et individuellement forgée.

Partant, il s'inspire de son environnement social à la fois comme source de motivation et condition de normalité de son action. En d'autres mots, le souci de conférer à son action un caractère sociable pousse le travailleur enfant à tenir compte des contraintes dans ses choix et conduites. Il va sans dire que ces contraintes ne s'imposent pas à lui, mais lui donnent la possibilité, selon la situation, d'opter pour une attitude ou un comportement spécifique en adéquation avec elles.

Conclusion partielle

L'action du travailleur enfant se caractérise par la rationalité qui la sous-tend. Mais elle revêt également un caractère systémique fondamental. En effet, constituée essentiellement de ses aspirations, croyances, choix et comportements, l'action du travailleur enfant peut être appréhendée comme un ensemble cohérent d'interactions entre ces éléments. Les aspirations suscitent les décisions et guident les choix et comportements tandis que les croyances les motivent et les confortent. En retour, les effets produits par les choix et comportements consolident les croyances et renforcent la détermination de l'enfant à satisfaire ses aspirations.

Ces interactions laissent entrevoir une organisation sous-jacente de l'action du travailleur enfant. Les différents éléments qui interviennent dans l'action (aspirations, décisions, croyances, choix et comportements) sont agencés dans un processus d'interrelation qui assure une liaison de solidarité entre eux. Au demeurant, par le fait de cette interrelation, l'action du travailleur enfant acquiert une certaine pérennité en dépit des perturbations (problèmes, risques, etc.) plus ou moins fréquentes.

Autrement dit, l'action se produit et se maintient par l'organisation latente qui lie et transforme en un système les aspirations, décisions, croyances, choix et comportements de l'enfant. Le travailleur enfant, en organisant son action, en assure la permanence tant dans sa forme, dans son existence que dans son identité. L'organisation a donc le mérite de transformer les divers éléments constitutifs de l'action en une unité globale, originale et hégémonique.

Par ailleurs, le travailleur enfant, pour assurer la pérennité de son action, puise l'énergie nécessaire dans son environnement socioculturel. Le système des valeurs, représentations sociales, attentes, normes et recommandations issues de la socialisation, du contexte familial/socioprofessionnel et du groupe des pairs, constitue une source d'énergie pour l'enfant. Celle-ci lui permet de persévérer dans son action, d'y corriger les éventuels désordres, d'y intégrer rationnellement les risques et de faire face avec succès aux problèmes rencontrés. L'enfant confère ainsi à son action les moyens de lutter efficacement contre les effets désintégrateurs des risques, désordres et problèmes inhérents à celle-ci.

Au total, l'action du travailleur enfant est rationnelle mais sa continuité tient fondamentalement à son caractère systémique. Si le travailleur enfant parvient à mener une action sur une période relativement longue, c'est parce qu'il a réussi à établir, à entretenir et à consolider l'interrelation entre ses éléments constitutifs. Au contraire, son action peut être perturbée et même cesser d'exister lorsque la liaison entre les aspirations, décisions, croyances, choix et comportements n'induit pas une solidarité et une interaction suffisantes pour la maintenir. En définitive, bien que le travailleur enfant soit rationnel, l'organisation de son action en système reste une condition sine qua non de sa dynamique et de sa pérennité.

CONCLUSION GENERALE

La conclusion de ce travail s'articule autour de trois points essentiels : le rappel des grandes lignes de la démarche et des résultats, les nouvelles connaissances inaugurées par la recherche et quelques recommandations pour faire efficacement face au problème du travail des enfants.

❖ Rappel des grandes lignes de la démarche et des résultats

Le travail des enfants en Côte d'Ivoire est un indicateur de changement social. Dans la société traditionnelle, il était perçu et pratiqué comme un support de socialisation, un mode d'acquisition des connaissances et un facteur d'intégration sociale. De nos jours, au contraire, le travail des enfants apparaît essentiellement comme une activité marchande, sous-tendue par des logiques de rentabilité, de survie, d'exploitation et même d'esclavage.

De plus en plus, les formes de travail issues de ces nouvelles conceptions, se développent tant en milieu rural qu'urbain. En zone urbaine, ces activités sont très présentes notamment dans le secteur informel. C'est ce constat que l'on fait dans la ville d'Abidjan. A Abidjan en effet, le secteur non structuré regorge davantage de travailleurs enfants exerçant des activités diverses.

Face à l'ampleur et la complexification du phénomène, des actions de lutte ont été initiées au triple plan normatif, institutionnel et pratique. Cependant, le phénomène semble persister, en particulier dans la capitale économique ivoirienne. C'est donc à juste titre que le Gouvernement ivoirien s'est récemment résolu à s'y attaquer plus vigoureusement. La présente étude apparaît alors comme un apport à l'effort collectif de compréhension du problème, en vue d'y apporter des solutions objectives, efficaces et durables.

Cet apport consiste en une approche individualiste de nature qualitative du phénomène du travail des enfants. Illustrée par l'Individualisme méthodologique,

cette approche est tirée du paradigme de la Sociologie de l'action. Ainsi, elle a permis d'établir une rupture épistémologique avec les théories déterministe, holiste et fonctionnaliste jusqu'ici utilisées pour conduire les réflexions.

Partant, le travailleur enfant du secteur informel urbain s'apparente à un acteur social autonome. De ce fait, il est l'auteur d'un travail auquel il confère un sens subjectif et qu'il inscrit dans la conception et la mise en œuvre d'une action rationnelle. A la différence des précédentes approches, le travail de l'enfant n'est pas l'aboutissement logique et irréversible d'un mécanisme déterministe ou holiste. Il est plutôt l'émanation d'une volonté individuelle : celle de l'enfant.

Toutefois, cette volonté n'est pas coupée de la réalité sociale qui l'environne. Au contraire, elle l'intègre rationnellement à l'action en sauvegardant l'autonomie du travailleur enfant. C'est cette perspective théorique qui a guidé l'essentiel de la recherche. Celle-ci s'est articulée autour d'une préoccupation majeure : montrer l'autonomie du travailleur enfant à travers la compréhension du sens de son action et de la rationalité qui la sous-tend.

Pour y parvenir, trois techniques de collecte des données ont été adoptées. La première (entretien semi-directif) a servi à recueillir des informations auprès de 100 travailleurs enfants. Ceux-ci ont été retenus dans le cadre de la construction d'un échantillon réduit, conformément aux exigences de l'approche qualitative. Ils ont ensuite été équitablement répartis par groupe de 20 dans 5 zones d'enquête, à l'aide de la technique de l'échantillon aréolaire. Les deux autres techniques (recherche documentaire et observation directe) ont, quant à elles, permis d'obtenir des informations sur l'urbanisation de la ville d'Abidjan et la manifestation du travail des enfants dans le secteur informel.

Analysées à la lumière de la méthode compréhensive et de la méthode d'analyse de contenu, les données collectées auprès des travailleurs enfants ont permis d'avoir les résultats suivants.

Au niveau des composantes de l'action

(aspirations, croyances, choix et comportements des travailleurs enfants)

- Pour la plupart, les enfants aspirent, par le travail, à une indépendance partielle et totale puis à une solidarité par devoir et par reconnaissance. Toutefois, chez les travailleurs enfants indépendants élèves, l'aspiration à l'indépendance totale est quasi-inexistante.
- Ils sont, dans leur totalité, habités par des croyances favorables au travail.
- La quasi-totalité des enfants interrogés décide volontairement de travailler et une grande partie d'entre eux choisit d'exercer une activité de production de biens, de services ou de commercialisation à caractère ambulancier, à financement nécessaire et moyennement rémunérée. Mais dans le cas des travailleurs enfants employés, le financement n'est pas nécessaire.
- Les comportements des travailleurs enfants sont dominés par l'exercice quotidien des activités (exception faite des élèves qui travaillent un à deux jours dans la semaine et quotidiennement pendant les vacances scolaires), l'adoption d'un temps de travail long ou très long, le règlement à l'amiable des problèmes liés à leurs activités, l'épargne des revenus et leur utilisation à des fins personnelles et/ou familiales.

Au niveau des composantes des contraintes

qui environnent l'action

(histoire, ressources, environnements familial et professionnel
des travailleurs enfants)

- La décision de travailler et l'exercice d'une activité chez la majeure partie des enfants interviewés, sont influencés par des facteurs socio-historiques que sont : (i) les conditions sociales précaires dans lesquelles vivent les enfants ;

(ii) leur statut d'enfants déscolarisés ; (iii) les conseils et attentes des parents ou tuteurs ; (iv) les expériences et suggestions des pairs.

- Pour mener leurs actions, la plupart des travailleurs enfants disposent, comme ressources cognitives essentielles : (i) d'un niveau d'instruction primaire ; (ii) des représentations sociales favorables au travail ; (iii) d'une expérience professionnelle courte ou moyenne.
- Dans l'ensemble, ils appartiennent à un environnement familial constitué principalement des parents ou tuteurs, d'un ménage biparental ou monoparental avec un faible revenu, mais où l'enfant entretient des relations confortables avec les membres.
- Au niveau de l'environnement professionnel, la grande majorité des enfants interrogés entretiennent des relations confortables avec leurs patrons ou employeurs et avec leurs pairs ou collègues. De même, ils rencontrent presque tous des problèmes dans l'exercice de leurs activités, mais jouissent, en revanche, de plusieurs avantages encourageants.

En somme, l'étude a permis d'expérimenter une approche individualiste à travers laquelle de nouvelles connaissances ont été produites sur le phénomène du travail des enfants.

❖ Les nouveaux apports de connaissance

La réflexion a eu pour objet l'étude du travailleur enfant comme acteur autonome et responsable de son action. A cet effet, il a été essentiellement question de montrer en quoi son action revêt un sens subjectif et intègre rationnellement les contraintes auxquelles elle est soumise. Le travailleur enfant n'apparaît donc plus comme cet acteur social dont l'activité, le comportement et même les pensées sont dictés par une conscience collective ou une volonté extérieure.

L'étude remet en question l'image de l'enfant qui travaille pour sacrifier à une exigence sociale ou socioculturelle ou pour se conformer à une volonté parentale ou tutélaire. Contrairement aux approches antérieures, celle-ci ne nie pas l'autonomie du travailleur enfant dans la conception et la mise en œuvre de l'action. L'autonomie est, en revanche, valorisée et apparaît même comme le caractère commun aux types de travailleurs enfants étudiés.

De ce point de vue, les choix et comportements du travailleur enfant sont les conséquences logiques de ses aspirations et croyances. L'action revêt deux pôles clés : un pôle psychologique constitué des aspirations et croyances et un pôle pratique qui se traduit par les choix et comportements. L'interaction entre ces deux pôles et entre leurs composantes assure la dynamique de l'action. On peut en déduire que le processus de conception et de mise en œuvre de l'action est interne au travailleur enfant.

Cependant, l'action n'est pas isolée de la réalité sociale environnante, et ce, pour deux raisons. La première est que les aspirations émergent de certaines conditions sociales qui ont marqué le passé de l'enfant. Ces conditions sociales remplissent une fonction d'influence diffuse. De ce fait, les aspirations relèvent de la volonté de l'enfant. Ces aspirations, confortées par les croyances, poussent, en définitive, l'enfant à travailler ou à se maintenir sur le marché du travail.

La deuxième raison est que le travailleur enfant oriente son action en fonction des ressources dont il dispose, des environnements familial et professionnel dans lesquels elle est menée. L'enfant opte pour une activité que ses ressources cognitives, matérielles ou physiques lui permettent d'exercer. C'est ce qui justifie la pertinence de ses choix. De même, les comportements adoptés dans l'exercice de son activité ou en relation avec elle, ne valent que par leur adéquation avec le contexte familial et professionnel dans lequel l'enfant se meut. Tel est le sens de la rationalité de l'action du travailleur enfant. L'approche utilisée pour la recherche est donc individualiste, mais revêt un aspect psychosocial important.

En clair, le travailleur enfant opère des choix pertinents et épouse des comportements adéquats pour rendre son action socialement acceptable. Cette action se distingue fondamentalement par l'autonomie qui la caractérise. Ses décisions, choix et comportements reflètent sa volonté et intègrent rationnellement les contraintes, non comme des déterminants absolus, mais plutôt comme des balises sociales. Celles-ci, du reste, laissent une marge de liberté suffisante à l'enfant pour penser et agir en toute autonomie.

Au total, le travail dont il est ici question, s'inscrit au cœur d'une action voulue, pensée et menée par le travailleur enfant lui-même. Il en est à la fois le responsable, l'auteur et le principal artisan. Mais ce travail n'est pas à l'abri de l'exploitation ou du danger.

Tout de même, il n'est pas à confondre avec celui qui implique l'enfant au centre d'une action conçue et planifiée en dehors de lui et qui, de ce fait, échappe à son contrôle. La présente étude met en relief le travail exercé dans le cadre d'une action élaborée, réalisée et orientée vers des buts qui traduisent les aspirations individuelles et personnelles des travailleurs enfants. Ils sont donc individuellement mus par une autonomie d'action et une rationalité socio-économique, mais agissent dans les limites de ce qui est socialement admis ou accepté.

C'est pourquoi, dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants en Côte d'Ivoire, il convient de considérer ce type de travail avec prudence. Une telle attitude permettra de prendre des décisions mesurées et d'initier des actions objectives. Pour notre part, nous pouvons déjà faire quelques recommandations, conformément à l'approche individualiste qui a été développée.

❖ Quelques recommandations

La crise économique que vit la Côte d'Ivoire depuis les années 80 s'est fortement accentuée avec la guerre politico-militaire déclenchée le 19 septembre 2002. Celle-ci a, en effet, provoqué le ralentissement de l'activité économique, suivi

d'une inflation grandissante, l'augmentation du chômage de même que les déplacements massifs des populations des zones « ex-assiégées » vers les zones « gouvernementales ».

En conséquence, l'on assiste à l'accroissement de la pauvreté ainsi qu'à la désintégration des familles. Certaines familles ont été disloquées, d'autres dépouillées de leurs biens et richesses, d'autres encore contraintes à les abandonner. De nombreux enfants ont été privés d'école et certains le sont encore.

Cette situation sociale et économique peu reluisante favorise l'orientation des enfants vers le marché du travail, notamment vers le secteur informel urbain. L'objectif ainsi visé étant la recherche de moyens de survie, il pourrait se produire une augmentation considérable du nombre de travailleurs enfants dans ce secteur.

Pour prévenir l'entrée des enfants sur le marché du travail et parvenir à l'intégration sociale de ceux qui y sont déjà, il convient de mener les actions suivantes :

Au plan scientifique

- ② Approfondir la connaissance du phénomène du travail des enfants dans le secteur informel urbain
 - Concevoir et mettre en œuvre un programme de recherche interdisciplinaire sur le travail des enfants dans le secteur informel urbain privilégiant l'approche qualitative des aspects :
 - ✓ Social
 - ✓ Socio-économique
 - ✓ Culturel
 - ✓ Psychosocial
 - Elaborer et réaliser des recherches descriptives spécifiques sur :
 - ✓ Les travailleurs enfants indépendants élèves
 - ✓ Les travailleurs enfants indépendants non élèves
 - ✓ Les travailleurs enfants en apprentissage

- ✓ Les travailleurs enfants employés
- Constituer à partir d'enquêtes scientifiques une banque de données quantitatives fiables sur :
 - ✓ Chacune des 4 catégories de travailleurs enfants
 - ✓ Leurs origines sociales
- Réaliser une étude prospective relative à l'impact du travail des enfants sur l'évolution du secteur informel et les produits issus de ce secteur :
 - ✓ Analyser le développement du secteur informel et sa place dans l'économie ivoirienne
 - ✓ Etudier l'évolution du travail des enfants dans ce secteur
 - ✓ Etudier la dynamique de l'interaction entre le travail des enfants et le secteur informel et son impact sur le développement de l'économie ivoirienne
- Elaborer des relations de partenariat avec les universités, instituts et centres de recherche en matière de :
 - ✓ Mobilisation des ressources humaines
 - ✓ Renforcement des capacités
 - ✓ Echanges d'informations, de connaissances et d'expériences sur le phénomène du travail des enfants.

Au plan juridique

- ② Créer un cadre juridique adéquat pour lutter efficacement contre le travail des enfants
 - Réglementer les activités du secteur informel par l'établissement et l'application d'un cadre juridique formel approprié :
 - ✓ Décrire et analyser les réalités sociales de ce secteur
 - ✓ Identifier les problèmes juridiques majeurs soulevés par ces réalités
 - ✓ Elaborer et faire adopter une législation adaptée à la résolution de ces problèmes

- Adopter spécifiquement des normes juridiques devant :
 - ✓ Régir l'activité des travailleurs enfants
 - ✓ Régir les rapports de travail entre l'enfant et son patron ou son employeur
 - ✓ Protéger l'intégrité physique et morale du travailleur enfant dans l'exercice de son activité
- Adopter une loi d'interdiction sur :
 - ✓ La mise au travail forcée des enfants
 - ✓ L'exploitation abusive du travail des enfants
 - ✓ L'entrée au travail des enfants avant l'âge de 14 ans
- Renforcer les capacités des institutions chargées de la mise en application des lois (Inspection du travail, Brigade des mineurs, Police, etc.) par :
 - ✓ L'évaluation de leurs connaissances sur les droits relatifs au travail des enfants
 - ✓ L'identification de leurs besoins
 - ✓ La formation de leurs personnels à la juridiction relative au travail des enfants
 - ✓ La dotation ou le renforcement des moyens appropriés pour l'application effective et durable des lois.

Au plan social, éducatif et politique

- © Lutter efficacement contre l'affluence massive des enfants vers le secteur informel urbain
 - Sensibiliser, à l'aide d'un partenariat avec les médias, l'opinion publique nationale et particulièrement :
 - ✓ Les familles sur les risques liés au travail des enfants
 - ✓ Les patrons et employeurs d'enfants sur les menaces et sanctions liées à l'exploitation économique de la force de travail infantile

- ✓ Les acteurs de lutte (le Gouvernement, les ONG, les syndicats de travailleurs, les collectivités décentralisées, etc.) sur la nécessité de combattre les pires formes du travail des enfants et le recours à la main-d'œuvre infantile dans le secteur informel urbain.
- Améliorer le système éducatif ivoirien par :
 - ✓ Le renforcement et l'accélération de la mise en œuvre de la politique de l'école gratuite
 - ✓ Le renforcement de l'encadrement et du suivi des élèves en vue de les maintenir durablement dans le cursus scolaire
 - ✓ Le développement de la formation professionnelle à bas âge pour permettre aux élèves de diversifier leurs choix scolaires
- Procéder à la formation professionnelle systématique des travailleurs enfants de plus de 14 ans déjà en activité dans le secteur informel urbain par :
 - ✓ L'évaluation de leur capacité et compétence professionnelles
 - ✓ L'identification de leurs besoins en formation
 - ✓ La mise en œuvre d'un mécanisme de formation par alternance qui permet à l'enfant de bénéficier à la fois d'une formation théorico-pratique et de poursuivre son travail
- Retirer les travailleurs enfants de moins de 14 ans du marché du travail et veiller à ce qu'ils n'y retournent plus en :
 - ✓ Sollicitant la collaboration des familles et des communautés de base à ce sujet
 - ✓ Convainquant, par des IEC, les enfants concernés à abandonner le travail et à réintégrer le tissu scolaire
 - ✓ Créant les conditions adéquates pour leur retour à l'école
 - ✓ Mettant sur pied des comités de vigilance par communauté concernée ou par quartier pour veiller à la réussite de ce projet
- Mettre en place une politique efficace de lutte contre la pauvreté en :

- ✓ Mettant fin à la crise politico-militaire que connaît la Côte d'Ivoire
- ✓ Favorisant la reconstitution des familles disloquées
- ✓ Aidant les ménages les plus vulnérables à initier des activités génératrices de revenus
- ✓ Favorisant la création d'emplois.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Methodologie

AKINDES F. (1987), « *Réflexion sur les concepts informel et non structuré* », in *Kassa Bya Kassa*, n° 8 Janvier/Juin, Pp 3 à 16.

AKOUN A., « *Lecture complémentaire : Georges Balandier et le grand système* », in *Cahiers internationaux de sociologie*, volume CX, Paris, PUF.

AKOUN A., et **ANSART A.** (sous la direction de) (1999), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Seuil.

ALEXANDRE V., **MOLES A.** (1971), *Les Echelles d'attitude*, Editions universitaires.

ARON R., *Introduction à la philosophie de l'histoire ; essai sur les limites de l'objectivité historique* (1938), Paris, Gallimard, 1986.

BALANDIER G. et al. (1970), *Sociologie des mutations*, Paris, Anthropos.

BALANDIER G. (2001), *Le grand système*, Paris, Fayard.

BARDIN L. (1977), *L'analyse de contenu*, Paris PUF.

BEAUD S., **WEBER F.** (1997), *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La découverte, 327 p.

BERTHELOT J-M. (1990), *L'intelligence du social : le pluralisme explicatif en sociologie*, Paris, PUF, 243 p.

BIRNBAUM P., LECA J. (sous la dir. de), (1986), *Sur l'Individualisme*, Presse de la FNSP.

BOUDON R. (1971), *La crise de la sociologie*, Genève, Droz.

BOUDON R. (1973), *L'inégalité des chances*, Paris, Armand Colin.

BOUDON R. (1979), *La logique du social*, Paris, Hachette.

BOUDON R. (1984), *La place du désordre : critique des théories du changement social*, Paris, PUF, 245 p.

BOUDON R., *Les Attitudes* (1985), Encyclopaedia Universalis, 1997.

BOUDON R. (1986), *L'idéologie*, Paris, Fayard.

BOUDON R. (1989), *Effets pervers et ordre social*, Paris, PUF.

BOUDON R. (1992), *Traité de sociologie*, Paris, PUF.

BOUDON-BOURRICAUD (2000), *Dictionnaire critique de sociologie*, Paris, PUF, 714 p.

BOUDON R., CHAZEL F. et BOUVIER A. (1997), *Cognition et sciences sociales*, Paris, PUF.

BOUDON R., FILLIEULE R. (2002), *Les Méthodes en sociologie*, Paris, PUF, 125 p.

BOURDIEU P. (1980), *Le sens pratique*, Paris, Ed. de Minuit.

BOURDIEU P. (1984), *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil.

BOURRICAUD F. (1977), *L'individualisme institutionnel. Essai sur la sociologie de Talcott Parsons*, Paris, PUF.

CARTWRIGHT D.P (1974), « *L'analyse du matériel qualitatif* », in FESTINGER L., KATZ D. (sous la dir. De), *Les Méthodes de recherche dans les sciences sociales*, Paris, PUF.

CHALIAND G. (1976), *Mythes révolutionnaires du Tiers Monde*, Paris, Seuil, 265 p.

CHAMPAGNE P. et al. (1996), *Initiation à la pratique sociologique*, Paris, Dunod, 233 p.

HAZEL F., « *La place de la fonction dans l'explication : la part d'innovation de l'argument durkheimien* », in Charles Henry C. (sous la dir. de), *Durkheim d'un siècle à l'autre*, Paris, PUF, 1997.

COMTE A. (1982), *Cours de Philosophie positive : première et deuxième leçons*, Paris, Hatier, 158 p.

CROZIER M., FRIEDBERG E. (1977), *L'Acteur et le système*, Paris, Seuil.

DAVIES J., « *Toward a theory of revolution* », in *American Sociological Review*, 1962.

DAVIS K., « *Le mythe de l'analyse fonctionnelle* », in Henri Mendras, *Eléments de sociologie*, « Textes », Paris, Armand Colin, 1978.

DE BRUYNE P., HERMAN J., DE SCHOUTHEETE M. (1974), *Dynamique de la recherche en sciences sociales*, Paris, PUF, 240 p.

Dictionnaire de sociologie (1999), *Le Robert*, Paris, Le Seuil, 587 p.

DURKHEIM E. (1960), *De la division du travail social*, Paris, PUF, 416 p.

DURKHEIM E. (1970), *La science sociale et l'action*, Paris, PUF, 334 p.

DURKHEIM E. (1975), « *La famille conjugale* », in Textes III, Paris, Minuit.

DURKHEIM E. (1999), *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 149 p.

ELSTER J. (1968), *Rational choice*, Oxford, Blackwell.

ETIENNE J., MENDRAS H. (2002), *Les grands thèmes de la sociologie par les
grands sociologues*, Paris, Armand Colin, 256 p.

FISCHER G.N (2003), *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*,
Paris, Dunod, 226 p.

FRIEDBERG E. (1993), *Le pouvoir et la règle. Dynamique de l'action organisée*,
Paris, Seuil.

FRIEDMANN G. (1946), *Problèmes humains du machinisme industriel*, Paris,
Gallimard.

FRIEDMANN G. (1956), *Le Travail en miettes*, Paris, Gallimard.

FRIEDMANN G., NAVILLE P. (1972), *Traité de sociologie du travail*, Paris,
Armand Colin

GESELL A. (1941) « *Twins T and C from Infancy to Adolescence : Biogenetic
Study of Individual Differences by Method of Co-Twins Control* », in Genetic
Psychology Monographs, vol. XXIV

GIDDENS A. (1987), *La constitution de la société*, Paris, PUF.

GIGLIONE R. & MATALON B. (1980), *L'enquête sociologique : théorie et pratique*, Paris, Armand Colin.

GIGLIONE R., BEAUVAIS J-L, CHABROL C., TROGNON A. (1980), *Manuel d'analyse de contenu*, Paris, Armand Colin.

GIROD R. (1953), *Attitudes collectives et Relations humaines*, Paris, PUF.

GODELIER M. (1996), *L'Enigme du don*, Paris, Fayard.

GRAWITZ M. (1996), *Méthodes des sciences sociales*, 10^{ème} édition, Paris, Dalloz, 920 p.

GUICHAOUA A., GOUSSAULT Y. (1993), *Sciences sociales et développement*, Paris, Armand Colin, 189 p.

HEMPEL C., « *La logique de l'analyse fonctionnelle* », in Pierre BIRNBAUM, François CHAZEL (sous la dir. de), *Théorie sociologique*, Paris, PUF, 1976.

HERMAN J. (1983), *Les langages de la sociologie*, Paris, PUF, 127 p.

JAMOUS H. (1969), *Sociologie de la décision, la réforme des études médicales et des structures hospitalières*, Paris, Ed. du CNRS.

KAST R. (1993), *La Théorie de la décision*, Paris, La Découverte.

LACRAMPE S. (1969), *Le changement social*, Paris, SCODEL, 104 p.

LALLEMENT M. (1993), *Histoire des idées sociologiques : des origines à Weber*, t1, Paris, Nathan, 256 p.

LAURENT A. (1994), *L'Individualisme méthodologique*, Paris, PUF.

LEVY A. (1990), *Psychologie sociale : textes fondamentaux, anglais et américains*, t 2, Paris, Dunod, 565 p.

LEVI-STRAUSS C. (1950), « *Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss* », in Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, pp. IX à LII.

LORIAUX M. (1995), *Population et développement : une approche globale et systémique*, Louvain-La-Neuve, Paris, Académia, Bruyant Harmattan, pp 84 à 137.

MALINOWSKI B. (1968), *Une théorie scientifique de la culture*, Maspero.

MARSDEN D.W. (1999), *A theory of employment systems: micro-foundations of societal diversity*, Oxford, OUP.

MARX K. (1844), *Manuscripts*, in Œuvres, « La Pléiade », Gallimard, t 2, 1968.

MARX K., *Le Capital* (1867), éd. M. Rubel, « La Pléiade Economie », Paris, Gallimard, 1979.

MAUSS M., " *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*" (1925), in *Sociologie et Anthropologie*, Paris, PUF, 1950.

MAYO E. (1933), *Les Problèmes humains de la civilisation industrielle*

MAYO E. (1947), *Les Problèmes sociaux de la civilisation industrielle*

MEAD G.H. (1934), *Mind, Self and Society*, Chicago, University of Chicago Press.
Ce livre a été traduit en français par J. Cazeneuve, E. Kaelin et G. Thibault (1963),
sous le titre *L'Esprit, le Soi et la Société*, Paris, PUF

- MERTON R.K** (1965), *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon.
- MILLS C.W.** (1967), *L'imagination sociologique*, Paris, François Maspero, 235 p.
- MONTOUSSE M., RENOUARD G.** (2001), *100 fiches pour comprendre la sociologie*, Rosny, Bréal, 234 p.
- MORIN E.** (1977), *La méthode*, Tome 1, Paris, Seuil.
- MOTTEZ B.** (1971), *La sociologie industrielle*, Paris, PUF, 126 p
- N'DA P.** (2002), *Méthodologie de la recherche. De la problématique à la discussion des résultats*, Abidjan, EDUCI, 144 p.
- N'DA P.** (1983), *Espace idéologique : monde intellectuel et changement social*, Abidjan, ENS, 16 p
- NAGEL E.**, « Une formalisation du fonctionnalisme », in Pierre BIRNBAUM, François CHAZEL (sous la dir. de), *Théorie sociologique*, Paris, PUF, 1976.
- NAVILLE P.** (1945), *Théorie de l'orientation professionnelle*, Paris, Gallimard
- NAVILLE P.** (1956), « Essai sur la qualification du travail », in Recherches de sociologie du travail, n°1, Rivière
- OLIVIER DE SARDAN J-P.** (1998), *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala, 221 p.
- PADIOLEAU J.G.** (1986), *L'Ordre social, principes d'analyse sociologique*, Paris, l'Harmattan.

PARETO V. (1968), *Traité de sociologie générale*, Genève, Droz.

PARSONS T. (1951), *The Social System*, New York, Free Press

PARSONS T., « *Durkheim's Contribution to the Theory of Integration of Social System* », in *Sociological Theory and Modern Society*, New York, Free Press, 1967

PARSONS T., *Introduction à l'étude du système social*, traduction de « *An Outline of the social system* », in « *Theories of society* », J.C. LUGAN et C. LACOMBE, Cahier n°25 du CIRESS, février 1992.

PIERON H. (2000), *Vocabulaire de la psychologie*, Paris, PUF, 587p.

POITOU J-P. (1974), *La Dissonance cognitive*, « U Sociologie », Paris, Armand Colin.

POPPER K., « *The Myth of the Framework* », in FREEMAN E. (dir), *The Abdication of Philosophy: Philosophy and the public Good*, La Salle (Ill), Open Court, pp 23-48, 1976.

POPPER K., *La logique de la découverte scientifique* (1934), Paris, Payot, 1984.

QUERE L. (sous la dir. de), (1993), *La théorie de l'action. Le sujet pratique en débat*, Paris, Ed. du CNRS.

QUIVY R. & CAMPENHOUDT L.V. (1995), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod.

RADCLIFFE-BROWN, REGINALD A., *Structure et fonction dans la société primitive* (1952), Ed. de Minuit, 1969.

RAULIN A. (2003), *Anthropologie urbaine*, Paris, Armand Colin

- ROCHER G.** (1968), *L'Action sociale*, Montréal, Editions HMH, 189 p.
- ROCHER G.** (1968), *L'Organisation sociale*, Montréal, Editions HMH, 258 p.
- ROCHER G.** (1968), *Le changement social*, Montréal, Editions HMH.
- RONGERE P.** (1979), *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Précis Dalloz, 118 p.
- SCHUMPETER J.** (1963), *Capitalisme, Socialisme et Démocratie*, Paris, Editions Payot.
- SHELLING T.** (1978), *La tyrannie des petites décisions*, Paris, PUF.
- SCHÜTZ A.** (1987), *Le chercheur et le quotidien. Phénoménologie des sciences sociales*, Méridiens-Klincksieck.
- SECA J-M.** (2002), *Les représentations sociales*, Paris, Armand Colin, 192 p.
- SIMMEL G.** (1981), *Sociologie et épistémologie*, Paris, PUF.
- SIMMEL G.** (1984), *Les problèmes de la philosophie de l'histoire*, Paris, PUF.
- SIMON H.** (1976), « *Rationality as process and as product of thought* », in Amer. Eco. Review, vol. LXVIII, mai 1978; From Substantive to Procedural Rationality in Methods and Appraisal in Economic, Spiro J. Latsis éd., Cambridge Univ. Press.
- SISSOKO A.** (1984), *La sociologie et le changement social (réflexions théoriques)*, Abidjan, ORSTOM, 14 p.
- Sociologie et Sociétés** (2002), « *La théorie du choix rationnel contre les sciences sociales ? Bilan des débats contemporains* », V 34, n°1, Montréal, PUM.

SPENCER H. (1891), *Principes de sociologie*, Paris, Alcan.

SPERBER D., « *Individualisme méthodologique et cognitivisme* », <http://www.dan.sperber.com/indiv-f.htm>

TOURAINÉ A. (1966), *La Conscience ouvrière*, Paris, Seuil.

TOURAINÉ A. (1973), *Production de la société*, Paris, Seuil.

TOURAINÉ A. (1974), *Le retour de l'acteur, essai de sociologie*, Paris, Fayard.

TOWNSEND P. (1970), *The Concept of Poverty*, Londres, Heinemann

TOWNSEND P. (1988), « *Deprivation* », in *Journal of Social Policy*, 16, 2, pp. 125 à 146

WEBER M., *Essai sur la théorie de la science* (1918), Paris, Plon, 1959.

WEBER M. (1967), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon.

WEBER M., *Economie et Société*, (1922), Paris, Plon, 1971.

WEBER M. (1982), *La Ville*, Aubier.

WIPPLER R., « *Nicht-intendierte soziale Folgen individueller Handlung* », in *Soziale Welt*, T XXIX, 1978.

Travail des enfants, famille et éducation

AGGREY A., *Code Civil. Droit des personnes et de la famille*, Abidjan, Juris-Editions

AMON P.S (1986), *Enfants de la rue et processus de différenciation sociale à Abidjan*, Mémoire de DEA, Abidjan, IES.

ATTA K. (1987), *Les enfants désœuvrés du Plateau*, Mémoire de DEA, Abidjan, IES.

BARDEM I., « *L'émancipation des jeunes : un facteur négligé des migrations interafricaines* », in Dupont V., Guilmoto C.Z., *Mobilités spatiales et urbanisation : Asie, Afrique, Amérique*, Cahiers des Sciences Humaines, 1993, vol. 29, n°2-3, p 375-393.

BAZZI-VEIL L., JEAN-BAPTISTE E., KAMBOU S., KOUADIO M. (2003), *Analyse de la situation du travail des enfants en Côte d'Ivoire*, Document de synthèse, Abidjan, CEPRASS.

BAZZI-VEIL L., KAMBOU S. (2002), *Etude communautaire sur le travail des enfants dans les plantations cacaoyères en Côte d'Ivoire*, Abidjan, CEPRASS.

BEQUELE A, & BOYDEN J. (1988), *L'enfant au travail*, Genève, BIT.

BEQUELE A, & BOYDEN J., « *Le travail des enfants: tendances actuelles et réaction des pouvoirs publics* », in *Revue internationale du travail*, vol. 127, n°2, 1988, pp 179-200.

BIT (1987), *Le travail des enfants : Manuel d'information*, Genève.

BIT (Juin 1996), *Le travail des enfants : que faire ?* Genève.

BIT (Décembre 1997), *Travail*, « *La guerre contre le travail des enfants peut-elle être gagnée ?* », n°22.

BIT (2002), *Guide pratique à l'usage des parlementaires : éradiquer les pires formes du travail des enfants*, n°3.

BIT (5-7 février 1998), *Le travail des enfants en Afrique : l'intolérable en point de mire*, Kampala.

BIT-UNICEF(10-13 juillet 1996), *Consultation technique régionale sur l'exploitation du travail des enfants en Afrique de l'ouest et du centre*, Abidjan.

CHARMES J., « *La jeunesse et le secteur non structuré* », in *Cahiers ORSTOM*, Séries sciences humaines, vol. 21, n°2-3, p 295-304, 1985.

DEDY S., « *Mariage, culture et procréation. Regard sur la nuptialité des jeunes* », in Séminaire sur les valeurs et les croyances de la jeunesse sur le mariage et la famille, IES/UNESCO, Abidjan 31 mai 3 avril 1993.

DEDY S., TAPE G. (1994), *Famille et Education en Côte d'Ivoire : une approche socio-anthropologique*, Abidjan, Editions des Lagunes, 147 p.

DENOT C. (1993), « *Dieu est grand, je me débrouille seul* » ou le cas d'*Inox*, *l'enfant d'acier*, Cahiers des Sciences Humaines, vol. 29, n° 4, p 625-640.

DENOT C. (1994), « *Inox, l'enfant inoxydable d'Abidjan* », in *Politique Africaine*, n° 53, pp. 108 -116.

DIABOA P. (1989), *L'éducation surveillée en Côte d'Ivoire*, Mémoire de Maîtrise, Abidjan, IES.

DIENG A. (1997), *Le travail des enfants en Côte d'Ivoire*, UNICEF, Côte d'Ivoire.

ENDA «*Le travail des enfants : hypothèses pour une approche africaine* », vol. VI, n°3-4, 1988, pp 87-89.

FABIO D. (1988), *Enfants de la rue, enfants perdus ?* Nairobi.

FAURITE R., OUIZAN-BI H. (1994), *Aperçu sur la famille africaine*, Abidjan, BICE

FERNAND LAURENT J. (1987), « *L'exploitation sexuelle des enfants* », in *L'Enfant dans le monde*, vol 14, n°3, pp 4-7.

GRANT J., *La situation des enfants dans le monde 1989*, New York, UNICEF, 116 p.

GRANT J., *La situation des enfants dans le monde 1990*, New York, UNICEF.

GRANT J., *La situation des enfants dans le monde 1991*, New York, UNICEF, 99 p.

GUERY M. (1992), *Le travail des enfants dans un quartier d'Abidjan, vu à partir d'un système d'animation*, OIT.

GUILLAUME A. et YAPI D.A. (1989), *Femmes, enfants et crise en Côte d'Ivoire*, Abidjan, UNICEF.

GUILLAUME A., VIMARD P. (1997), *La circulation et l'activité des enfants à Sassandra*, Abidjan, ORSTOM.

JACQUEMIN M. Y. (1999), *Sociologie du travail des enfants : petites nièces et petites bonnes en milieu urbain de Côte d'Ivoire (1960-1998)*, Paris, EHESS.

KADJA M.D., TRAORE D. et al. « *Mère et enfant dans la société ivoirienne d'aujourd'hui* », in Séminaire sur les valeurs et les croyances de la jeunesse sur le mariage et la famille, IES/UNESCO, Abidjan 31 mai 3 avril 1993.

KOFFI K. (1998), *Trafic international d'enfants en Côte d'Ivoire*, rapport d'enquête, UNICEF.

KONAN K.E. « *Faiblesses et insuffisances des modèles familiaux et sociaux d'identification des jeunes ivoiriens* », in Séminaire sur les valeurs et les croyances de la jeunesse sur le mariage et la famille, IES/UNESCO, Abidjan 31 mai 3 avril 1993.

KONE D., « *Jeunes et nouvelles cultures urbaines* », in Séminaire sur les valeurs et les croyances de la jeunesse sur le mariage et la famille, IES/UNESCO, Abidjan 31 mai 3 avril 1993.

KOUAKOU N.F. (1970), *Etude d'une famille de bidonville à Marcory : monographie de type familial*, Abidjan, IGT, 61 p.

KPONHASSIA G. (1993), *Le travail des enfants dans les mines de Côte d'Ivoire : une étude de cas des mines d'Issia et de Tortiya*.

KRA K.W. (2001), *Urbanisation et travail des enfants en Côte d'Ivoire : le cas d'Abidjan*, projet de thèse, Abidjan, IES.

KROU A.F (1995), *Les enfants de la rue : hasard ou déterminisme ?* Mémoire de Maîtrise, Abidjan, IES.

LABAZEE P. (1994), *L'emploi des enfants en période de crise économique : l'exemple de la pluriactivité des ménages dans le nord ivoirien*, Paris, ORSTOM.

LESSELINGUE P., « *Adolescents du Burkina Faso* », in *Cahiers ORSTOM*, Séries sciences humaines, vol. 21, n°2-3, p 343-346, 1985.

LIVINGSTONE I. « *Le chômage des jeunes : innover pour sortir d'une situation critique en Afrique* », in *Revue internationale du travail*, vol. 128, n°3, 1989, pp 427-448.

LEWIS O. *Les Enfants de Sanchez (1961)*, Gallimard, 1963

LOLADE A.P. « *Les enfants berceurs ou baby-sitters à Dakar : on ne joue plus...on travaille* », in *Les enfants martyrs*, janvier 1991, n°8, p 17 et 30.

MANOUAN M-N (2001), *La problématique du travail des enfants en Côte d'Ivoire*, Abidjan, GTZ

MARGUERAT Y. (1984), *Les jeunes délinquants d'Abidjan : une première approche quantitative*, Lomé, ORSTOM.

MARGUERAT Y. (sous la dir. De) – 2003 – *Garçons et filles des rues dans la ville africaine. Diversité et dynamique des marginalités juvéniles à Abidjan, Nairobi, Antananarivo*, Paris, EHESS

MEYER W.E. (1992), *Protéger les enfants au travail*, New York, N.J, UNICEF.

Ministère de la Famille et de la promotion de la Femme (1998), *Rapport initial de la Côte d'Ivoire au Comité des droits de l'enfant des Nations-unies*, Abidjan.

NDOKU K. « *Des enfants réduits en esclavage dans une secte religieuse ougandaise* », in *IDOC internationale*, n°1, mars 1992, pp 31-33.

OIT, *Rapport du séminaire sur l'abolition du travail des enfants et l'amélioration de la condition des enfants qui travaillent*, Dakar 24-28 février 1992.

OIT, « *Travail* », n°33, Février 2000.

OIT, « *Travail* », n°34, Avril 2000.

OIT-Afrique (1^{er} semestre 2000), *Bulletin trimestriel du Bureau régional pour l'Afrique de l'OIT*, n° 08.

OPADOU K. (1994), *Changement des rapports d'autorité au sein des familles ivoiriennes contemporaines et inadaptations sociales juvéniles*, Abidjan, ORSTOM, 7 p.

OUIZAN BI H. & COULIBALY B. (1998), *Les petites bonnes d'Abidjan : travail ou exploitation ?* Abidjan.

PILON M. et al. (1997), *Ménages et familles en Afrique : approches des dynamiques contemporaines*, Paris, CEPED.

TOURE A., « *L'imagination pour subsister : introduction à l'étude des petits métiers d'Abidjan* », in Haeringer P., *Abidjan au coin de la rue : éléments de la vie citadine dans la métropole ivoirienne*, Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines, 1983, vol. 19, n° 4, p. 415-419.

RODGERS G., STANDING G., « *Les rôles économiques des enfants dans les pays à faible revenu* », in *Revue internationale du travail*, vol. 120, n°1, jan.-fév. 1981, pp 35-54.

SAGNA EHM., « *Enfants au travail : l'anarchie* », in *Enfants Martyrs*, août 1990, pp 10-12.

SALIC P. (1984), *Le quartier du Plateau à Abidjan : un centre urbain de direction économique*, Toulouse, Institut de Géographie, 128 p.

SARR M., SIGNATE S., « *Développement somatique et aspects psychosociaux chez les enfants placés* », in *Afrique Médicale*, n°283, mars 1990, pp 137-139.

SCHLEMMER B. (1996), *L'enfant exploité: oppression, mise au travail, prolétarisation*, Paris, Karthala.

SCHNEIDER DE VILLEGAS G. « *Le travail à domicile : une protection sociale est indispensable* », in *Revue internationale du travail*, vol. 129, n°4, 1990, pp 463-482.

TESSIER S. (1995), *Langages et cultures des enfants de la rue*, Paris, Karthala, 146 p.

TOURE A., « *Les jeunes démunis et l'automobile : trois opportunités pour survivre dans la ville* », in Haeringer P., *Abidjan au coin de la rue : éléments de la vie citadine dans la métropole ivoirienne*, Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines, 1983, vol. 19, n° 4, p. 421-427.

TOURE A. (1985), *Les petits métiers à Abidjan : l'imagination au secours de la conjoncture*, Paris, Karthala, 290 p.

UNESCO – BICE (1995), *Dans la rue avec les enfants : programme pour la réinsertion des enfants de la rue.*

UNICEF (2004), *La situation des enfants dans le monde 2004*, 147 p.

UNICEF (2002), « *La Convention relative aux droits de l'enfant* », in *Un monde digne des enfants.*

UNICEF (2000), *MICS 2000*, 65 p.

UNICEF, *Atelier sous-régional sur le trafic des enfants domestiques, en particulier les filles domestiques dans la région de l'Afrique de l'ouest et du centre*, Yaoundé, 1998.

VEIL L. (1996), *Le travail des enfants en Afrique de l'ouest et du centre : une analyse socioculturelle*, Abidjan.

VERBEET D. (2000), *Lutte contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur force de travail en Afrique occidentale et centrale*, Abidjan.

Urbanisation et secteur informel

Afrique Industrie (sept. 1978), *Le développement d'Abidjan à l'horizon 90. Analyse des Perspectives Décennales*, n° 169, p 77.

AKINDES F. (1986), *Urbanisation et développement du secteur alimentaire informel en Afrique du Sud Sahara à propos de la Côte d'Ivoire et de la République populaire du Bénin*, rapport de DEA, Abidjan, IES

AKINDES F. (1990), *Urbanisation et développement du secteur informel alimentaire en Côte d'Ivoire : l'exemple d'Abidjan*, Paris, ORSTOM.

ANTOINE P. et C. HERRY C. (1982), *Enquête démographique à passages répétés, Agglomération d'Abidjan*, Abidjan, Direction de la statistique et ORSTOM.

ANTOINE P. et C. HERRY C. (1983), *Urbanisation et dimension du ménage : le cas d'Abidjan*, Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines, vol. 19, n° 3, p 295-310.

ANTOINE P. (1988) – 2 – « *Comportements démographiques et urbanisation à Abidjan* », in *Espace, Populations, Sociétés*, pp 227 – 243.

ANTOINE P., DUBRESSON A., MANOU-SAVINA A. (1987), *Abidjan « Côté cours »*, Paris, ORSTOM-Karthala.

Atelier d'Urbanisme d'Abidjan (1988), *Atlas des équipements : commune de Cocody*, Abidjan, Direction et contrôle des travaux.

Atelier d'Urbanisme d'Abidjan (1989), *Abidjan : atlas des modes d'occupation des sols*, Abidjan, MOS, 26 p.

BONNASSIEUX Y. (1989), *L'apprentissage sur le tas dans le secteur informel : menuiseries togolaises d'Abidjan*, Thèse de doctorat, Université de Paris VIII, 368 p.

BURGEL G. (1993), *La Ville aujourd'hui*, Paris, Hachette.

CASTELLS M. (1981), *La question urbaine*, Paris, Editions F. Maspéro.

CHEYNS E. (1998), *Identification et construction de la qualité de produits agro-alimentaires : le cas de l'alimentation urbaine au Burkina Faso*, Th. 3^{ème} cycle, Montpellier, ENSA, 206+236 p.

Commission Interministérielle pour le développement de la région d'Abidjan (1967), *Rapport préliminaire sur l'urbanisation d'Abidjan*, Abidjan, 65 p.

DE MIRAS C. (1978), *Essai de définition du secteur de subsistance dans les branches de production et de reproduction*, Abidjan, ORSTOM.

DE MIRAS C. (1980), *Secteur de subsistance, ménage et salariat. Origine des revenus domestiques dans un quartier spontané d'Abidjan*, Abidjan, ORSTOM.

DE MIRAS C. (1987), *De l'accumulation de capital dans le secteur informel*, Cahiers des Sciences Humaines, vol. 23, N) 1, p 49-74.

DESTOUCHES P. (1975), *L'habitat à Abidjan 1 : l'exemple d'Adjamé*, Abidjan, ORSTOM, 14 p.

DEVAUGES R. « *Le Neveu et l'apprenti* », in *Vivre et survivre dans les villes africaines*, Sous la dir. de Isabelle Deblé et Philippe Hugon, Paris, PUF, 1982, pp 208-217.

DUBRESSON A., (1988), *Industrialisation et urbanisation en Côte d'Ivoire : contribution géographique à l'étude de l'accumulation urbaine*, Nanterre, Université de Paris 10, 1209 p.

DUBRESSON A., PELISSIER P. (1989), *Villes et industries en Côte d'Ivoire : pour une géographie de l'accumulation urbaine*, Paris, Karthala, 845 p.

GNAMMON-ADIKO A., « *Les femmes, la restauration rapide et aménagement de la ville d'Abidjan* », in *Alimentation, nutrition et agriculture*, 1996, n° 17-18, p. 14-20.

HAERINGER P. (1970), *L'urbanisation de masse en question : quatre villes d'Afrique noire*, Paris, CNRS, 26 p.

HAERINGER P. (1984), *Abidjan, pour y croire*, Paris, ORSTOM.

KIPRE P. (1985), *Villes de Côte d'Ivoire : 1893-1940*, t 1, Abidjan, NEA, 238 p.

KIPRE P. (1985), *Villes de Côte d'Ivoire : 1893-1940*, t 2, Abidjan, NEA, 238 p.

LOOTVOET B. (1986), *Contribution de l'artisanat et du petit commerce à l'économie ivoirienne : éléments pour une analyse à partir de l'étude de quatre villes de l'intérieur (Agboville, Bouaké, Dimbokro, Katiola)*, Paris, Université Clermont 1, 357 p.

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan (1965), *Etude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan : 5 perspectives d'emploi*, Paris, SEMA, 182 p.

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan (1966), *Etude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan : perspectives démographiques 1970-1975*, Paris, SEMA, 169 p.

Ministère des travaux publics, des transports et de l'urbanisme (1977), *Perspectives décennales de développement d'Abidjan 2 : étude sociologique de l'habitat*, Abidjan, Groupement SECET International, 164 p.

Ministère du plan, *Etude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan : hypothèses d'urbanisation*, Paris, SEMA, 345 p.

Ministère du plan (1976), *Recensement général des activités en milieu urbain*, Tome IV : Les centres urbains de plus de 100 000 habitants.

Ministère du plan, Direction de la statistique, *Séminaire sur les statistiques de l'emploi et du secteur non structuré*, 10-17 octobre 1984, 584 p.

REMY J. & VOYE L. (1992), *La Ville : vers une nouvelle définition ?* Paris, L'Harmattan.

RIMBERT S. (1973), *Les paysages urbains*, Paris, Armand Colin, 24 p.

RONCAYOLO M. (1990), *La Ville et ses territoires*, Paris, Gallimard.

SALEM G., JEANNEE E. (1989), *Urbanisation et santé dans le Tiers Monde : transition épidémiologique, changement social et soins de santé primaire*, PARIS, ORSTOM, 549 p.

Paris, Presse de la FNSP

TOURE T., KOULAI G., KOFFI I. (1983), *Abidjan Sud-Est : Gonzagueville, Grand-Bassam : schéma d'aménagement de secteur : données socio-économiques*, Abidjan, BCET, 145 p.

UTUDJIAN E. (1964), *L'urbanisme souterrain*, Paris, PUF, 125 p.

VANDERSCHUEREN F., BADIANE A., *Le droit des pauvres de la ville à la justice*,
Symposium international sur l'aménagement des villes et la violence urbaine en
Afrique, septembre 1994, Accra.

VENARD J.L (sept. 1978), « *Pour un développement cohérent de la ville
d'Abidjan* », in *Afrique-Industrie*, n°169, p 79

YAPI-DIAHOU A. (1981), *Etude de l'urbanisation de la périphérie d'Abidjan :
urbanisation de Yopougon*, Th. 3^{ème} cycle, Toulouse, Université de Toulouse-Le-
Mirail, 322 p.

YAPI-DIAHOU A. (1990), *Nationalités, ethnies, emplois et bidonvilles à Abidjan : la
question des facteurs et des déterminants*, Abidjan, ORSTOM, 9 p.

Économie et société

Banque Mondiale, Côte d'Ivoire (1988), *Analyse du système de santé et
financement de son fonctionnement*, Abidjan, Banque Mondiale.

BIT (1996), *Introduction à l'étude du travail*, Genève, 254 p.

CONTAMIN B. et MEMEL-FOTE H. (1997), (éds), *Le modèle ivoirien en questions.
Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala et ORSTOM, 802 p.

DE BEER A. et al. (1995), *Le travail au XXI^e siècle*, Paris, Dunod, 274 p.

DIABATE H. (1988), *Eglise et société africaine : Paroisse Saint-pierre de
Jacqueville, un siècle d'apostolat*, Abidjan, NEA, 204 p.

DURAND C. (1971), *Conscience ouvrière et action syndicale*, Paris, Mouton.

EKANZA S-P. (1981), «*La main-d'œuvre ivoirienne des entreprises privées pendant l'entre-deux-guerres 1921-1939* ».

GESCIVIA (1996), *Recherches sur l'individualisation et la citoyenneté dans les villes africaines : exemples d'Abidjan et Dakar*, rapport intermédiaire, 78 p.

INS (2001), *Enquête Démographique et de Santé 1998-1999*, Abidjan, INS, 298p

INS (2001), *Recensement Général de la Population et de l'Habitat*, V4, T13, Abidjan, INS, 62 p

INS (2001), *Premiers résultats définitifs du RGPH-98*, Deuxième Edition, Abidjan, INS, 18 p

KADJA M.D., « *La démocratie dans les sociétés traditionnelles et dans les nouveaux Etats africains: Recherche pour une autre voie de l'auto-développement.* », in *Kasa Bya Kasa*, n°5, Janvier – Février – Mars 1985, pp 1 à 31.

LE BRIS E., GIANNITRAPANI H. (1991), *Maîtriser le développement urbain en Afrique sub-saharienne*, Bondy, ORSTOM, Laboratoire des Sciences Sociales, 738 p.

LE PAPE M. (1997), *L'énergie sociale à Abidjan. Economie politique de la ville en Afrique noire, 1930-1995*, Paris, Karthala.

MARIE A. et al. (1997), *L'Afrique des individus : itinéraire citadin dans l'Afrique contemporaine (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey)*, Paris, Karthala, 438 p.

ORI B. (1993), *Processus et stratégies d'individualisation chez les femmes abidjanaises : ruptures*, Abidjan, ORSTOM, 23 p.

PROTEAU L. (1991), *Le travail féminin à Abidjan: une nouvelle stratégie de gestion des rapports entre les sexes ?* Paris, EHESS, 133 p.

QUESNEL A., VIMARD P. (1991), *Migration, changements sociaux et développement*, Paris, ORSTOM, 388 p.

SAINSAULIEU R. (Sous la dir. de) (1990), *L'Entreprise, une affaire de société*,

TOCQUEVILLE A. de (1967), *L'ancien régime et la Révolution*, Paris, Gallimard.

TOCQUEVILLE A. de (1981), *De la Démocratie en Amérique*, Paris, Garnier Flammarion.

TOURE I. (1978), *Le travail en Côte d'Ivoire: du collectivisme de fait à la participation provoquée*, Thèse de doctorat 3^{ème} cycle, Abidjan, IES.

YAO A.E., « *L'exode rural en Côte d'Ivoire: Les Migrations vers Abidjan et les conséquences de l'urbanisation sur les migrants.* », in *Kasa Bya Kasa*, n°5, Janvier – Février – Mars 1985, pp 32 à 49.

YAPI-DIAHOU A. (nov. 2000), « *Territoire et profil de la précarité urbaine à Abidjan* », in Conférence Hexapolis, institut de l'humanitaire.

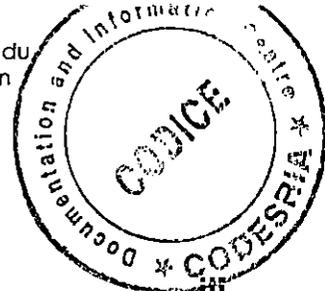


TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-------------|
| DEDICACES..... | iii |
| SOMMAIRE..... | iv |
| REMERCIEMENTS..... | v |
| LISTE ALPHABETIQUE DES SIGLES..... | vii |
| LISTE ALPHABETIQUE DES ABREVIATIONS..... | ix |
| LISTE DES TABLEAUX, ENCADRES ET GRAPHIQUE..... | x |
| AVANT-PROPOS..... | xiii |
| | |
| INTRODUCTION..... | 14 |
| | |
| <u>Première partie</u> : CONSIDERATIONS D'ORDRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE..... | 17 |
| | |
| A. CONSIDERATIONS D'ORDRE THEORIQUE | 17 |
| | |
| I. JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE..... | 17 |
| | |
| 1. Justification de la recherche..... | 17 |
| 1.1 Motivation et intérêt pour le sujet..... | 17 |
| 1.2 Pertinence scientifique du sujet..... | 18 |
| 1.3 Pertinence sociale du sujet..... | 19 |
| | |
| 2. Objectifs de l'étude..... | 19 |
| 2.1 Objectif général..... | 19 |
| 2.2 Objectifs spécifiques..... | 20 |
| | |
| II. REVUE DE LA LITTERATURE..... | 20 |
| | |
| 1. Contraintes sociales et travail des enfants: quel rapport ?..... | 21 |
| 2. Problématique des fonctions du travail des enfants..... | 27 |
| 3. La théorie du choix rationnel et ses limites..... | 33 |
| 4. Les limites de l'individualisme méthodologique..... | 35 |
| | |
| III. CHAMPS DE L'ETUDE..... | 38 |
| | |
| 1. Le champ géographique..... | 38 |
| 2. Le champ sociologique..... | 39 |

| | |
|--|-----------|
| IV. PROBLEMATIQUE..... | 42 |
| 1. Analyse de la situation à l'origine du problème..... | 42 |
| 2. Dimensions du problème..... | 44 |
| 2.1 Le phénomène du travail des enfants : un indicateur de changement social..... | 44 |
| 2.1.1 Le travail des enfants dans la société traditionnelle ivoirienne..... | 45 |
| 2.1.2 Les mutations du travail des enfants en milieu urbain..... | 47 |
| 2.2 L'ampleur du travail des enfants en Côte d'Ivoire et à Abidjan..... | 49 |
| 2.2.1 L'ampleur du travail des enfants en Côte d'Ivoire..... | 49 |
| 2.2.2 Le développement du travail des enfants à Abidjan..... | 53 |
| 2.3 Les actions de lutte contre le phénomène du travail des enfants en Côte d'Ivoire..... | 59 |
| 2.3.1 Les actions normatives de lutte..... | 59 |
| 2.3.2 Les actions institutionnelles de lutte..... | 63 |
| 2.3.3 Les actions pratiques de lutte..... | 64 |
| V. APPROCHE CONCEPTUELLE..... | 69 |
| 1. Le travail des enfants..... | 69 |
| 2. Le secteur informel..... | 78 |
| 3. L'urbanisation..... | 79 |
| 4. Le sens..... | 83 |
| 5. La rationalité..... | 84 |
| 6. L'autonomie..... | 87 |
| 7. L'acteur social..... | 87 |
| 7.1 La dimension « action » : composantes et indicateurs..... | 89 |
| 7.2 La dimension « contrainte » : composantes et indicateurs..... | 96 |

B. CONSIDERATIONS D'ORDRE METHODOLOGIQUE104

**I. LA METHODE D'APPROCHE ET LES
TECHNIQUES DE COLLECTE DES DONNEES.....104**

1. La méthode d'approche : la compréhension.....104

2. Les techniques de collecte des données.....105

2.1 L'entretien semi-directif.....105

2.2 La recherche documentaire.....106

2.3 L'observation directe.....106

2.4 L'échantillonnage.....107

2.4.1 Le mode d'échantillonnage.....107

2.4.2 L'échantillon retenu.....108

2.5 La pré-enquête.....112

II. LE DEPOUILLEMENT.....112

**Deuxième partie : LE PHENOMENE DE L'URBANISATION A
ABIDJAN: DYNAMIQUE ET IMPACT.....114**

I. LA DYNAMIQUE DE L'URBANISATION A ABIDJAN.....114

1. La dynamique de l'urbanisation au plan démographique.....115

1.1 Une croissance rapide de la population.....115

1.2 Un mouvement migratoire important.....120

1.3 Une croissance naturelle élevée.....125

2. La dynamique de l'urbanisation au plan géographique.....131

2.1 L'extension géographique de la ville d'Abidjan.....132

2.2 La dynamique de l'habitat social.....138

2.3 Le développement de l'habitat précaire.....146

Conclusion partielle.....149

II. L'IMPACT DE L'URBANISATION.....149

1. L'impact de l'urbanisation au plan social.....150

1.1 Les mutations familiales.....150

1.1.1 Les mutations d'ordre formel.....150

1.1.2 Les mutations d'ordre organisationnel.....155

| | | |
|---|---|------------|
| 1.2 | Le développement de l'individualisme à Abidjan..... | 156 |
| 1.2.1 | Le développement de l'individualisme à travers les associations socioprofessionnelles..... | 157 |
| 1.2.2 | La prise en charge individuelle comme forme d'expression de l'individualisme..... | 159 |
| 1.2.3 | L'émergence de l'habitat privatisé comme facteur de développement de l'individualisme..... | 163 |
| 2. | L'impact de l'urbanisation au plan socio-économique..... | 169 |
| 2.1 | L'accroissement de la pauvreté..... | 169 |
| 2.1.1 | Les différentes approches de la pauvreté..... | 169 |
| 2.1.2 | Besoins élémentaires et pauvreté..... | 173 |
| 2.1.3 | Activité professionnelle et pauvreté..... | 182 |
| 2.1.4 | Modernisme social et pauvreté..... | 187 |
| 2.2 | Le développement du secteur informel..... | 189 |
| 2.2.1 | L'informel urbain abidjanais : un secteur économique en expansion..... | 189 |
| 2.2.2 | Les causes de l'expansion du secteur informel..... | 196 |
| | Conclusion partielle..... | 205 |
| Troisième partie : PRESENTATION ET INTERPRETATION DES RESULTATS..... | | 206 |
| I. | PRESENTATION DES RESULTATS..... | 206 |
| 1. | Les résultats relatifs à l'action des travailleurs enfants..... | 206 |
| 1.1 | Les aspirations et croyances des travailleurs enfants..... | 207 |
| 1.1.1 | Les aspirations..... | 207 |
| 1.1.2 | Typologie des aspirations..... | 209 |
| 1.1.3 | Les croyances..... | 213 |
| 1.2 | Les choix des travailleurs enfants..... | 215 |
| 1.2.1 | Le type d'activité choisie..... | 216 |
| 1.2.2 | Le financement de l'activité..... | 221 |
| 1.2.3 | La mobilité de l'activité..... | 222 |
| 1.2.4 | La rémunération de l'activité..... | 226 |
| 1.2.5 | Typologie des choix..... | 228 |

A N N E X E S

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXE 1 : GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE AUX TRAVAILLEURS ENFANTS

I. L'HISTOIRE DU TRAVAILLEUR ENFANT : comment en est-il arrivé à travailler ?

1. Conditions de vie familiale
2. Valeurs, croyances et représentations relatives au travail
3. Influence des groupes d'amis, des parents/tuteurs ou autres influences
4. L'essentiel retenu de l'éducation des parents/tuteurs
5. Problèmes graves rencontrés avec les parents/tuteurs

II. ACTIVITE EXERCEE

1. Type d'activité
2. Forme d'activité
3. Avantages
4. Inconvénients
5. Risques
6. Problèmes rencontrés et mode de résolution
7. Temps et durée d'exécution
8. Revenu et mode de gestion
9. Financement de l'activité
10. Mobilité de l'activité

III. ASPIRATIONS DU TRAVAILLEUR ENFANT

1. Besoins du travailleur enfant
2. Attentes à travers le travail
3. Projets de vie
4. Ambitions

IV. CARACTERISTIQUES SOCIALES

1. Age
2. Statut social des parents
3. Quartier habité
4. Type d'habitation
5. Profession des parents
6. Nombre de repas par jour
7. Situation scolaire
8. Mode de soin de santé
9. Pratiques religieuses

V. RESSOURCES DU TRAVAILLEUR ENFANT

1. Ressources cognitives (niveau d'instruction, compétence, expérience professionnelle)
2. Ressources matérielles (moyens matériels et financiers pour le financement de l'activité exercée)

VI. ENVIRONNEMENT FAMILIAL

1. Relations avec les parents et avec la famille ou le ménage
2. Mode de vie familiale
3. Type de famille
4. Revenu du ménage

VII. ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

1. Devoirs, obligations
2. Relations avec patron
3. Relations avec les pairs
4. Relations avec les clients

ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE AUX SPECIALISTES
DU TRAVAIL DES ENFANTS ET AUX RESPONSABLES D'ONG ET
INSTITUTIONS EN CHARGE DE LA QUESTION

1. Pourquoi avez-vous choisi de vous spécialiser dans l'étude du travail des enfants ou dans la lutte contre ce phénomène ?
2. Qu'entendez-vous par travail des enfants ?
3. Quels sont les aspects du phénomène que vous condamnez ? Quels en sont les aspects que vous acceptez ou tolérez ? Pourquoi ?
4. Comment les aspects tolérés sont-ils valorisés ? Comment sont-ils combattus ?
5. Comment expliquez-vous le phénomène ?
6. Selon vous, la croissance de la pauvreté, l'expansion démographique, les mutations familiales et le développement de l'individualisme influencent-ils le travail des enfants ? Si oui, comment expliquez-vous cela ? Si non, pourquoi ?
7. Qu'est-ce qui selon vous, peut motiver personnellement un enfant à travailler ?
8. Quelle est la responsabilité de la famille dans l'ampleur du phénomène ?
9. Pourquoi les travailleurs enfants ont-ils une préférence pour le secteur informel ? Quelles sont les caractéristiques de ce secteur en termes de normes, valeurs, obligations, droits et devoirs ?
10. Que faites-vous pour contribuer à la lutte contre le travail des enfants ?
11. Avez-vous aujourd'hui d'autres solutions à proposer pour lutter contre le phénomène ?
12. Q'attendez-vous des recherches scientifiques sur le phénomène du travail des enfants ?
13. Pensez-vous que le travail dans un atelier soit une forme de travail des enfants ? Pourquoi ?
14. Votre mot de fin (souhait, recommandations, critiques).

ANNEXE 3 : GRILLE D'OBSERVATION DIRECTE

1. Eléments de description du comportement des travailleurs enfants :
 - a. Dans les rapports avec les clients
 - b. Dans les rapports avec les pairs
 - c. Dans les rapports avec le patron

2. Faits et gestes marquants à relever lors des entretiens
 - a. Rires, sourires
 - b. Mécontentement
 - c. Silence
 - d. Emotions, joie, tristesse, etc.

3. Identification et description des activités des travailleurs enfants dans le secteur informel
 - a. Nom des activités
 - b. Principe de fonctionnement
 - c. Autres informations utiles

4. Lieu de l'enquête
 - a. Situation géographique
 - b. Caractéristiques physiques
 - c. Caractéristiques sociales

5. Temps de l'enquête
 - a. Heure de démarrage
 - b. Heure de la fin
 - c. Durée
 - d. Temps d'arrêt

ANNEXE 4 : LISTE DES TRAVAUX DANGEREUX INTERDITS AUX ENFANTS DE MOINS DE DIX HUIT (18) ANS

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Arrêté n° 2250

portant détermination de la liste des travaux
dangereux interdits aux enfants de moins de dix
huit (18) ans.

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE L'EMPLOI**

- Vu la Convention n° 138 de l'Organisation Internationale du Travail concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
- Vu la Convention n° 182 de l'Organisation Internationale du Travail concernant l'interdiction des pires formes de Travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination ;
- Vu le décret n°2002-53 du 21 janvier 2002 portant ratification de la convention n°138 de l'Organisation Internationale du Travail concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi, du 26 juin 1973 ;
- Vu le décret n° 2002-55 du 21 janvier 2002 portant ratification de la convention n°182 de l'Organisation Internationale du Travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination du 17 juin 1999 ;
- Vu le décret n° 2003-65 du 13 mars 2003 portant nomination des membres du Gouvernement tel que modifié et complété par les décrets n°2003-346 du 12 septembre 2003 et n°2003-349 du 15 septembre 2003 ;
- Vu le décret n° 2003-102 du 24 avril 2003 portant attributions des membres du Gouvernement de Réconciliation Nationale tel que modifié par le décret n°2003-398 du 24 octobre 2003 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Sont qualifiés travaux dangereux interdits aux enfants de moins de dix huit (18) ans, les travaux dont la liste suit et qui sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant :

DANS L'AGRICULTURE ET LA FORESTERIE

- L'abattage des arbres ;
- Le brûlage des champs ;
- L'épandage de produits chimiques (insecticide, herbicide, fongicide, nématicide etc.....) ;
- L'épandage des engrais chimiques ;
- Le traitement chimique des pépinières ,
- Le port de charges lourdes.

DANS LES MINES

- La foration et les tirs de mine ;
- Le transport des fragments ou des blocs de pierre ;
- Le concassage ;
- L'extraction de minerai à l'aide de produits chimiques tels que le cyanure de sodium, l'acide sulfurique, le dioxyde de soufre ;
- Le travail dans les mines souterraines.

DANS LE COMMERCE ET LE SECTEUR URBAIN DOMESTIQUE

- La vente de support à caractère pornographique ;
- Le travail dans les débits de boisson ;
- La récupération d'objet dans les décharges publiques.

DANS L'ARTISANAT

- L'ajustage, le meulage, la vidange, l'affûtage, le fraisage, le laminage, la descente de moteur, la manipulation de batteries ;
- La fabrication et la réparation d'armes à feu ;
- La production de charbon de bois et le métier de bûcheron ;
- Le ponçage motorisé de cuir et le tannage de la peau ;
- La teinturerie et l'impression.

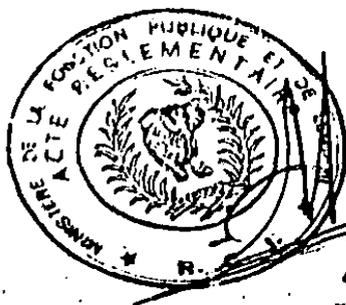
DANS LE TRANSPORT

- L'activité d'apprenti de mini cars communément appelé GBAKA ;

Article 2 : La liste des types de travaux ci-dessus énumérés sera, au besoin, révisée chaque année.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 14 Mars 2005



Prof. GULAYE Hubert

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXE 5 : ACCORD MULTILATERAL DE COOPERATION EN MATIERE DE
LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ENFANTS
EN AFRIQUE DE L'OUEST

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

AGCORD MULTILATERAL DE COOPERATION
EN MATIERE DE LUTTE
CONTRE LA TRAFIC DES ENFANTS
EN AFRIQUE DE L'OUEST

CODESRIA - BIL
AFRIQUE

PRÉAMBULE

Les Gouvernements de la République du Bénin, du Burkina Faso, de la République de Côte d'Ivoire, de la République de Guinée, de la République du Libéria, de la République du Mali, de la République du Niger, de la République fédérale du Nigeria et de la République togolaise,

Ci-après dénommés "Les Parties contractantes",

Rappelant les liens de solidarité et de coopération que l'histoire et la géographie ont tissés entre eux,

Profondément préoccupés par l'ampleur grandissante du phénomène de la traite des enfants;

Considérant leur engagement commun à promouvoir et à protéger les droits humains en général et à accorder aux enfants en particulier, toute l'attention requise en vue d'assurer leur épanouissement intégral et harmonieux;

Réaffirmant leur attachement aux instruments juridiques internationaux, régionaux notamment

- la Convention n° 29 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur le travail forcé de 1930;
- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948;
- la Convention des Nations Unies sur l'abolition de l'esclavage de 1956;
- la Convention n° 105 de l'Organisation Internationale du Travail sur l'abolition du travail forcé de 1957;
- la Convention n° 138 de l'Organisation Internationale du Travail relative à l'âge minimum d'admission à l'emploi de 1973;
- la Convention de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de 1975 relative à la libre circulation des personnes et des biens, révisée en 1993 et son protocole additionnel;
- la Convention des Nations Unies sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes de 1979;
- La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981;
- la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant de 1989 et son protocole additionnel relatif à la vente d'enfant, la prostitution des enfants, la pornographie mettant en scène des enfants de 2000;
- la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant de 1990;
- la Convention en matière d'entraide judiciaire entre les Etats de l'Afrique de l'Ouest adoptée à Dakar en 1992;
- la Convention de la Hayes sur la Protection des Enfants et la Coopération en matière d'adoption internationale de 1993;
- la Convention d'extradition entre les Etats de l'Afrique de l'Ouest adoptée à Abuja en 1994;
- la Convention n° 182 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les pires formes de travail des enfants de 1999, et l'action immédiate en vue de leur élimination;
- la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants de 2000 (Protocole de Palerme);
- l'Acte constitutif de l'Union Africaine de 2000;
- l'Accord de coopération en matière de police criminelle entre les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) signé à Accra le 19 décembre 2003

S'inscrivant dans le cadre de la Plate - forme commune d'action de Libreville 1 de 2000, des Directives pour l'élaboration d'une convention sur la traite des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre de Libreville 2 de 2002 et la Déclaration de Libreville 3 de 2003 relative à l'harmonisation des législations nationales;

S'inspirant des Accords bilatéraux existant en Afrique de l'Ouest, notamment entre la Côte d'Ivoire et le Mali en 2000, le Burkina Faso et le Mali en 2004, le Sénégal et le Mali en 2004, le Mali et la Guinée en 2005, le Bénin et la Nigeria en 2005 en matière de lutte contre la traite transfrontalière des enfants;

Prenant en compte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD);

Considérant la Déclaration des Chefs d'Etat de la CEDEAO et le Plan d'action de Dakar de 2001 relatifs à la lutte contre la traite des personnes,

Rappelant la Déclaration et le Plan d'Action issus de la Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies consacrée aux enfants tenue en mai 2002;

Reconnaissant que l'enfant victime de traite a besoin de mesures spéciales de protection pour son développement, son bien-être et son épanouissement;

Sachant que la lutte contre la traite des enfants est une priorité émergente des autorités des pays concernés qui appelle des actions concertées et urgentes;

Notant avec satisfaction les initiatives prises par les agences du Système des Nations Unies et les organisations internationales, la coopération bilatérale, la coopération non gouvernementale internationale et nationale ainsi que les organisations de la société civile et d'autres partenaires, face à l'ampleur de la traite des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre;

Notant que les actions passent, entre autres, par la mise en œuvre de programmes de prévention contre le phénomène de la traite des enfants ainsi que par la réinsertion de ceux qui en sont victimes;

Convaincus qu'un instrument juridique multilatéral constitue un outil nécessaire pour l'élimination de la traite des enfants et un gage pour leur épanouissement harmonieux et le respect de leurs droits fondamentaux;

Sont convenus de ce qui suit:

TITRE I: DISPOSITIONS GENERALES

Chapitre I: Définitions

Article 1: Aux fins du présent Accord, on entend par:

- a) **Enfant:** tout être humain âgé de moins de 18 ans;
- b) **Traite des enfants:** tout acte de recrutement, de transport, de transfert, d'hébergement, ou d'accueil d'enfants à l'intérieur ou à l'extérieur d'un pays, aux fins d'exploitation quels que soient les moyens utilisés;

L'Exploitation comprend, entre autres, l'exploitation de la prostitution des enfants ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes;

- c) **Etat d'origine:** pays dont un enfant victime de traite est ressortissant ou, dans lequel il résidait à titre permanent au moment de son entrée dans le pays de destination;
- d) **Etat de destination:** pays de destination finale de l'enfant victime de traite;
- e) **Etat de transit:** pays que traverse l'enfant en route vers sa destination finale;
- f) **Identification:** processus d'obtention par les services compétents, de renseignements sur la situation de traite que vit l'enfant et susceptibles de faciliter son rapatriement et/ou sa réinsertion, notamment son enregistrement, l'établissement de la documentation et la recherche de sa famille;

- g) **Rapatriement:** processus humanisant et sécurisé consistant à faire revenir un ou plusieurs enfants victimes de traite dans le pays d'origine, en tenant compte de son opinion et de son intérêt supérieur. Il comporte l'identification, la prise en charge, notamment l'hébergement, les soins, la nourriture, l'appui psychologique et le transport vers le pays d'origine;
- h) **Réhabilitation:** ensemble d'actions permettant à l'enfant de retrouver sa dignité ou son statut social de personne humaine;
- i) **Réinsertion:** processus qui vise à ramener et à réadapter l'enfant à son milieu social;
- j) **Répression:** toute action ou mesure tendant à poursuivre et à punir les auteurs ou complices de traite des enfants;
- k) **Prévention:** ensemble de mesures prises en vue d'empêcher la traite des enfants;
- l) **Protection:** ensemble de mesures visant à garantir les droits de l'enfant victime de traite;
- m) **Réunification:** processus qui permet de réunir l'enfant et les membres de sa famille ou ceux qui se sont occupés de lui dans le but d'établir ou de recréer ses rapports familiaux à long terme;
- n) **Coopération:** ensemble des stratégies développées entre les pays, avec les organisations internationales, les organisations de la société civile et les communautés r/o base pour créer les conditions d'un partenariat efficace contre la traite des enfants.

Chapitre II : Principes

Article 2: La traite des enfants à quelque fin et sous quelque forme que ce soit est interdite.

Article 3: Tous les enfants victimes identifiés, qu'ils soient nationaux ou étrangers, doivent être traités dans le respect de leur dignité sans aucune discrimination.

Article 4: Quand l'âge de la victime est incertain et qu'il existe des raisons de penser qu'il s'agit d'un enfant, la présomption doit être que la victime est un enfant.

Article 5: Les Parties Contractantes conviennent, dans toute action en faveur des enfants victimes de traite, de privilégier leur bien-être et leur intérêt supérieur.

Chapitre III : Champ d'application

Article 6: Le présent Accord s'applique à la lutte contre la traite des enfants, notamment dans les domaines de:

- a) la prévention;
- b) la protection;
- c) le rapatriement;
- d) la réunification;
- e) la réhabilitation;
- f) la réinsertion;
- g) la répression;
- h) la coopération;

TITRE II: OBLIGATIONS DES PARTIES

Chapitre I: Obligations communes

Article 7: Les Parties Contractantes mettent en place, d'un commun accord, des mécanismes appropriés à l'identification des enfants victimes de traite.

Article 8: Les Parties Contractantes s'engagent à:

- a) prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et détecter la traite des enfants;
- b) élaborer et mettre en oeuvre des plans d'actions, des programmes et projets régionaux et nationaux de lutte contre la traite des enfants;
- c) créer un comité national de suivi et de coordination du plan d'action national de lutte contre la traite des enfants;
- d) mobiliser les ressources nécessaires au fonctionnement des structures de lutte contre la traite des enfants et à la mise en œuvre des programmes y afférents;
- e) échanger des informations détaillées sur l'identité des enfants victimes, des auteurs et leurs complices, les modes opératoires, les sites et les opérations de rapatriement en cours;
- f) préserver l'identité des enfants et la confidentialité des informations les concernant conformément à la législation nationale;
- g) publier chaque année, l'identité des personnes définitivement condamnées pour traite des enfants avec photographie à l'appui, conformément à la législation nationale;
- h) incriminer et réprimer toute action favorisant la traite des enfants;
- i) extraditer à la demande des Parties Contractantes les auteurs et complices de la traite des enfants ou faciliter leur remise de police à police;
- j) prendre les dispositions nécessaires pour harmoniser leur législation en matière de lutte contre la traite des enfants;
- k) développer des programmes spécifiques et des mécanismes permanents pour améliorer l'enregistrement des enfants à la naissance;
- l) développer le partenariat avec les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers;
- m) produire un rapport annuel sur la mise en œuvre du présent Accord.

Chapitre II : Obligations particulières

Article 9: Le pays d'origine s'engage à:

- a) faciliter le retour de l'enfant dans les meilleurs délais et conditions possibles;
- b) enregistrer si nécessaire l'enfant rapatrié à l'état civil ou rétablir les aspects fondamentaux de son identité, notamment son nom, sa nationalité et sa filiation;
- c) impliquer la communauté d'origine de l'enfant, notamment les parents, les enfants, les jeunes, les écoles, les associations, les autorités administratives et politiques, coutumières et religieuses, les partenaires techniques et financiers dans la lutte contre la traite des enfants;
- d) identifier les zones d'origine, de transit, les itinéraires, en établir une cartographie et démanteler les réseaux de traite des enfants;
- e) poursuivre et punir les auteurs et complices de la traite des enfants;
- f) mettre en place un dispositif de gestion en vue du rapatriement, de la réhabilitation, de la protection, de la réinsertion et du suivi des enfants victimes de traite;
- g) contribuer à la prise en charge du rapatriement des enfants victimes avec l'appui des partenaires.

Article 10: Le pays de destination s'engage à:

- a) retirer immédiatement et prendre en charge l'enfant victime de traite après son identification, en tenant compte de son intérêt supérieur et de son opinion;
- b) délivrer à l'enfant victime de traite, en étroite collaboration avec les autorités administratives, la représentation diplomatique et/ou consulaire du pays d'origine, les documents administratifs adaptés à sa situation qui le protègent jusqu'à son rapatriement;
- c) faciliter sur son territoire, la réinsertion de l'enfant victime de traite en tenant compte de son intérêt supérieur et de son opinion;
- d) identifier les zones d'origine, de transit, de destination, les itinéraires, en établir une cartographie et démanteler les réseaux de traite des enfants;
- e) poursuivre et punir les auteurs et complices de la traite des enfants;
- f) organiser le rapatriement des enfants dans les meilleures conditions, en concertation avec les autorités et les communautés du pays d'origine;
- g) contribuer à la prise en charge du rapatriement des enfants victimes avec l'appui des partenaires;
- h) récupérer et restituer à l'enfant victime de traite, les biens, les rémunérations, les indemnités ou toutes autres compensations qui lui sont dues, conformément à la législation en vigueur.

Article 11: Le pays de transit s'engage à :

- a) identifier les zones d'origine, de transit, de destination, les itinéraires, en établir une cartographie et démanteler les réseaux de traite des enfants;
- b) assurer sur son territoire la protection de l'enfant victime de traite;
- c) poursuivre et punir les auteurs et complices de la traite des enfants;
- d) délivrer à l'enfant victime de traite, les documents administratifs adaptés à sa situation qui le protègent jusqu'à son rapatriement;
- e) organiser, en étroite collaboration avec les autorités administratives, la représentation diplomatique et/ou consulaire du pays d'origine, le rapatriement des enfants dans les meilleures conditions;
- f) faciliter le passage sur son territoire des partenaires impliqués dans la lutte contre la traite des enfants;
- g) contribuer à la prise en charge du rapatriement des enfants victimes avec l'appui des partenaires;
- h) assurer la prise en charge temporaire des enfants victimes par les services spécialisés en attendant leur rapatriement.

Chapitre III : Mécanisme de suivi

Article 12: Il est créé une Commission Régionale Permanente de Suivi (CRPS) du présent Accord, dotée d'un Secrétariat.

Article 13: Le Secrétariat de la CRPS est basé à Abidjan en Côte d'Ivoire et peut être, en cas de besoin, transféré sur le territoire de tout autre pays partie.

Article 14: La CRPS est chargée de:

- a) suivre et évaluer les actions menées par les Parties Contractantes dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord, sur la base des rapports annuels;

- b) proposer des approches de solutions aux problèmes auxquels les acteurs de la lutte contre la traite des enfants sont confrontés;
- c) échanger les expériences de prise en charge et de réinsertion, ainsi que les informations sur l'identité des enfants victimes, les auteurs et leurs complices, les mesures prises à leur encontre, les sites et les opérations de rapatriement en cours;
- d) formuler des avis et recommandations.

Article 15: Chaque pays est représenté à la CRPS par trois (3) membres, dont un (1) de la société civile, désignés au sein de la Commission Nationale de Suivi prévue à l'article 18 du présent Accord.

Les Parties Contractantes peuvent faire appel à des personnes ressources, morales ou physiques pour participer aux travaux de la CRPS.

Article 16: La CRPS établit son Règlement Intérieur.

Article 17: La CRPS se réunit une fois par an, dans l'un des pays parties de façon tournante. Elle peut toutefois se réunir en session extraordinaire à la demande des 2/3 des Parties Contractantes.

Article 18: Il est créé, au niveau de chaque pays, une Commission Nationale de Suivi (CNS) du présent Accord chargée de:

- a) développer des stratégies de partenariat technique et financier pour sa fonctionnalité effective;
- b) assurer le suivi de la mise en œuvre des obligations particulières prévues au chapitre 2 du présent Accord;
- c) proposer des solutions aux problèmes auxquels les acteurs de la lutte contre la traite des enfants sont confrontés au niveau national;
- d) capitaliser les expériences en matière de prévention, de prise en charge et de réinsertion, ainsi que les informations sur l'identité des enfants victimes, les auteurs et leurs complices, les mesures prises à leur encontre;
- e) produire, en concertation avec les institutions concernées, des rapports sur l'état de mise en œuvre du présent Accord;
- f) préparer et participer aux rencontres de la CRPS.
- g) formuler des avis et recommandations.

Article 19: La CNS est composée de membres désignés au sein de l'administration publique et de la société civile.

Elle peut faire appel à des personnes ressources, morales ou physiques pour participer à ses réunions.

Article 20: La CNS exerce ses missions sous la responsabilité du Ministère en charge de la question de la traite des enfants.

Article 21: La CNS établit son Règlement Intérieur.

Article 22: La CNS se réunit au moins une fois par trimestre. Toutefois, elle peut se réunir en session extraordinaire à la demande des 2/3 de ses membres.

TITRE III : DISPOSITIONS FINALES

Article 23: Le présent Accord est ouvert à l'adhésion de tout pays de la Sous - Région ouest africaine.

Article 24: Tout pays de l'Afrique de l'Ouest désireux d'adhérer au présent Accord, adresse une notification au Secrétariat de la CRPS qui en informe les Etats Parties.

Cette notification signée par l'Autorité Compétente de l'Etat concerné l'engage au respect de toutes les dispositions contenues dans le présent Accord.

Article 25: Les Parties Contractantes peuvent adopter des mesures plus strictes que celles prévues dans le présent Accord, pour autant que ces mesures visent à renforcer la protection des enfants, et ne sont pas contraires à l'esprit et à la lettre du présent Accord et à la Convention de la CEDEAO relative à la libre circulation des personnes et des biens.

Article 26: Les Parties Contractantes pourront d'un commun accord apporter tout amendement ou modification aux dispositions du présent Accord. Ces amendements ou modifications entreront en vigueur dès leur adoption par les Parties Contractantes.

Article 27: Tout différend né de l'application ou de l'interprétation du présent Accord sera réglé par voie diplomatique et à l'amiable entre les Parties Contractantes.

Article 28: Le présent Accord n'exclut pas la signature d'Accords bilatéraux entre les pays signataires.

Article 29: Le présent Accord entre en vigueur à compter de la date de sa signature et cesse d'avoir effet six mois (06) après sa dénonciation par la majorité simple des Etats Parties.

En neuf (9) exemplaires originaux en français et en anglais, les deux versions de textes faisant également foi.

Fait à Abidjan, le 27 juillet 2005

Pour le Gouvernement
de la République du Bénin

Pour le Gouvernement
du Burkina Faso

Léa D. AHOUBENOU HOUNKPE
Ministre de la Famille, de la Protection
Sociale et de la Solidarité

Mariam LAMIZANA TRAORET
Ministre de l'Action Sociale
et de la Solidarité Nationale

Pour le Gouvernement
de la République de Côte d'Ivoire

Pour le Gouvernement
de la République de Guinée

Jeanne PEUHMOND
Ministre de la Famille,
de la Femme et de l'Enfant

Hadja Mariama ARIBOT
Ministre des Affaires Sociales, de la
Promotion Féminine et de l'Enfance

Pour le Gouvernement
de la République du Liberia

Pour le Gouvernement
de la République du Niger

David F. FORLEH
Assistant Minister for Planning and Research
Ministry of Gender and Development

Ibrahima HALILOU
Secrétaire Général du Ministère
de la Promotion de la Femme
et de la Protection de l'Enfant

Pour le Gouvernement
de la République du Mali

Son Excellence le Colonel Sada SAMAKE
Ambassadeur de la République
du Mali en Côte d'Ivoire

Pour le Gouvernement
de la République togolaise

Dr Mme Kanny SOKPOH DIALLO
Ministre de la Population, des Affaires Sociales et
de la Promotion Féminine

Pour le Gouvernement
de la République Fédérale du Nigeria

Dr Rosemary A. ABDULLAH
Director, Child Development, Federal
Ministry of Women Affairs

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE